

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES ÉVÉNEMENS

DE LA FIN

DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

DE L'IMPRIMERIE DE ÉT. IMBERT,
RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES ÉVÉNEMENS

DE LA FIN

DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

DEPUIS 1760 JUSQU'EN 1806—1810,

PAR UN CONTEMPORAIN IMPARTIAL,

FEU M. L'ABBÉ GEORGEL,

Jésuite, ancien Secrétaire d'ambassade et Chargé d'affaires de France à Vienne, grand-vicaire de l'Evêché de Strasbourg et vicaire-général de la grande-aumônerie de France sous le prince Louis de Rohan, Cardinal Evêque de Strasbourg, etc.;

PUBLIÉS PAR M. GEORGEL,

Ancien Avocat au Parlement de Nanci, à la Cour de Trèves, et à la Cour de Cassation, Neveu et Héritier de l'Auteur.

.... *et quorum pars magna fui.*
VIRG., Enéide II.

AVEC LA GRAVURE DU FAMEUX COLLIER.

DEUXIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

TOME CINQUIÈME.



PARIS.

ALEXIS EYMERY, Libraire, rue Mazarine, n° 30.

1820.

MÉMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE DES ÉVÉNEMENS
DE LA FIN
DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Suite de l'histoire des Factions dans la Convention.

La haine des deux partis principaux qui divisoient la Convention s'accroissoit à mesure que celle-ci s'éloignoit de l'époque de son installation. Ces deux partis avoient pris naissance aux Jacobins ; ils n'en formoient d'abord qu'un seul, redoutable aux royalistes, surnommés par eux *aristocrates*, c'est-à-dire, *ennemis du peuple* dans le langage de ces démagogues. Mais, bientôt, un empressement égal de faire tourner à leur profit la révolution, en s'emparant à la fois du sceptre et des clés du trésor, les divisa. Ils n'étoient point d'accord sur le système de gouvernement à adopter. D'ailleurs, chacune des factions vouloit dominer l'autre, en lui faisant seulement quel-

ques concessions, première cause de leur mésintelligence. L'ambition l'avoit produite, une rivalité active l'avoit entretenue et augmentée, la cupidité, la jalousie et l'amour-propre la portèrent à l'extrême. Leurs combats devinrent chaque jour plus vifs, et durent se terminer par une guerre à mort.

Peut-être en fût-il résulté pour la France quelque repos, si le parti triomphant, parvenu à ses fins, se fût ensuite occupé des vrais intérêts de la nation. Mais, dans la bouche des deux factions, l'amour de la patrie, le salut du peuple, fastueusement proclamés à la tribune nationale et à celle des Jacobins comme l'unique but des pensées et des travaux des députés, n'étoient au fait qu'un langage uniquement employé pour capter la confiance publique. Les discours de ces hommes, quel que fût le parti qu'ils eussent embrassé, étoient autant de mensonges impudens, débités avec emphase le matin, et livrés le soir, dans leurs cotteries particulières, aux sarcasmes les plus sanglans. Ces jongleurs politiques s'applaudissoient du grand nombre de leurs dupes, à qui ni l'expérience du passé, ni le sentiment de leurs propres intérêts, sans cesse compromis, ne pouvoient faire ouvrir les yeux. Les membres influens de la Convention et des Jacobins ne cherchoient

en effet qu'à tromper le peuple, et chacun d'eux s'étoit rangé dans l'un de ces partis, suivant ses inclinations, son goût, son caractère, ses opinions plus ou moins exagérées, suivant les chances plus ou moins avantageuses qu'il paroissoit lui offrir, ou parce que ses amis l'avoient adopté.

Les montagnards vouloient arriver au pouvoir absolu en ligne droite; les girondins, au contraire, avoient pensé qu'il étoit d'une bonne politique de n'y arriver que par un circuit. C'étoit donc pour abréger le chemin que la Montagne s'étoit entourée de toute la masse populacière de Paris, composée de tout ce que cette ville pouvoit renfermer de plus audacieusement criminel. Avec un aussi puissant levier, la Montagne prétendoit renverser tous les obstacles que pouvoit lui opposer un parti rival qu'elle avoit pressenti de loin.

La Gironde, au contraire, qui ne vouloit arriver que pas à pas, et par l'influence de l'opinion publique, avoit invoqué l'appui des départemens, en excitant leur jalousie contre Paris, et vouloit présenter à ses adversaires leur opinion, et fortement prononcée, et consolidée comme un rempart inébranlable.

Ainsi Paris, d'une part, les départemens de l'autre, formoient deux armées avec lesquelles les factions prétendoient se com-

battre pour arriver au terme de leur ambition.

La grande accusation de la Montagne contre la Gironde étoit le *fédéralisme*. Ce mot, dans le langage de la première de ces factions, n'étoit pas pris dans l'acception naturelle. Dans l'idiome de la Montagne, il signifioit la lutte des départemens contre Paris, afin de transporter ailleurs le point central de la république, et priver ainsi son chef-lieu de la suprématie de son influence, et de tous les avantages attachés à la possession des membres de l'autorité souveraine. La Montagne étoit parvenue à identifier la multitude avec cette singulière doctrine.

La Gironde dénonçoit à la France entière la Montagne comme fomentant l'anarchie pour arriver à la dictature, au triumvirat, à l'envahissement du pouvoir absolu, n'importe sous quel nom; elle signaloit la députation et la commune de Paris comme auteurs, fauteurs et complices d'un plan tendant à subjuguer les départemens et à leur faire subir les lois de ces autorités parisiennes, qui méditoient un pillage et un massacre universels.

Ces accusations réciproques n'étoient malheureusement que trop fondées. Tels étoient les projets des deux factions, qu'il eût été si facile de renverser! Le rétablis-

sement de la religion, du trône et des institutions sous l'empire desquelles la France avoit joui pendant une longue suite d'années du bonheur et de la tranquillité, pouvoit seule mettre fin à tant de calamités.

La Gironde s'étoit unie aux Cordeliers, lors de la malheureuse conjuration du 10 août, exécutée sur un plan tout autre que le sien, et plutôt en sa présence, qu'avec son assentiment; alors elle étoit bien éloignée même de penser aux horreurs de septembre conçues par les montagnards, et commises par eux, malgré la résistance de la Gironde. Indignée de ces atrocités que l'excès de son ambition l'avoit empêchée de prévoir, la Gironde en étoit, quoique involontairement, la complice obligée, parce qu'elle n'avoit eu ni le temps ni l'énergie de s'y opposer avec succès. Cependant elle s'en servit avec avantage pour déclamer contre son ennemie. La députation de Paris et sa municipalité étoient le point de mire de ses attaques quotidiennes. Dans les tableaux sinistres offerts à la haine et à la vengeance des départemens, on citoit sans cesse, parmi les nombreuses manœuvres des montagnards pour usurper le pouvoir suprême, les pillages et les massacres exercés, au nom de la commune de Paris, par une populace soudoyée par elle, échauffée par les feuilles incendiaires de Marat, et

dirigée par des malfaiteurs. La Gironde accusoit aussi, nominativement, la commune de vols et de dilapidations commises au milieu des proscriptions qu'elle avoit organisées et commandées.

On a vu, dans les journaux du temps, comment les députés de Paris et la commune se défendoient. Ils ne repoussoient ces accusations que par des récriminations, parloient sans cesse de patriotisme, quand il falloit se justifier des crimes qu'on leur imputoit, et menaçoient Paris de la haine des départemens qui, suivant eux, méditoient sa ruine, si la Gironde triomphoit.

« La Gironde, disoient les montagnards, » vouloit établir son despotisme sur les » ruines de Paris, seul obstacle à ses des- » seins ambitieux ; elle ne cherchoit à di- » viser la France que pour régner avec » plus de sûreté. » Pour donner à ce reproche toute la gravité et la vraisemblance que commandoit leur intérêt le plus pressant, les montagnards rappeloient ce mot imprudent du Languedocien Isnard, l'un des coryphées de la Gironde : *Qu'un jour le voyageur stupéfait chercheroit l'emplacement de la ville de Paris sur les rives de la Seine.* Il faut en convenir, une telle prophétie donnoit un grand poids aux dénonciations de la Montagne.

La véritable position des deux factions

étoit celle-ci. D'abord la Gironde avoit obtenu sur sa rivale un avantage réel. Elle dominoit le conseil exécutif; elle avoit dans la Convention une influence marquée. La Montagne, jalouse, voulut lui ravir cet empire sur l'opinion. Pour y parvenir, elle usa de la même tactique que le côté gauche de l'assemblée législative avoit employée, avec un succès vraiment déplorable, contre le côté droit : c'étoit de faire considérer la Gironde comme *ennemie du peuple*, parce qu'elle siégeoit dans la Convention dans ce côté proscrit qu'avoient occupé les *aristocrates* et *les royalistes constitutionnels*, accusés d'avoir fait partie d'un *comité autrichien*.

Ainsi la Gironde se trouva en face de la Montagne, comme les aristocrates constituans avec les jacobins, comme les royalistes de la droite, à la seconde législature, avec les désorganisateurs de la gauche.

On ne pouvoit raisonnablement accuser la Gironde d'aristocratie; elle le fut de fédéralisme et de royalisme; mais en ce sens seulement, qu'elle avoit voulu soustraire Louis XVI à l'échafaud qu'avoit dressé la Montagne; et en raison de cette accusation, elle fut considérée comme l'*ennemie de la nation*.

Pour animer encore davantage le peuple de Paris contre les Girondins, la Montagne

n'avoit cessé de les représenter comme des hypocrites de patriotisme, comme méprisant le peuple dont ils parloient sans cesse. Elle ajoutoit à ces griefs celui d'une vanité insupportable, née sans doute de la conscience d'un grand talent qui avoit fait dédaigner d'abord un parti adversaire; enfin un pédantisme dont la réalité faisoit adopter sans examen, par la multitude, tous ces reproches accumulés.

Cette fausse position de la Gironde n'avoit d'autre cause que sa funeste démarche, concertée entre la majorité de ses membres, d'aller occuper le côté droit de l'assemblée, afin de ne pas se trouver assis près des assassins de septembre, sans cesse harcelés par elle. Cette conduite inconsidérée fut une des premières et principales causes de ses défaites et de ses malheurs. On n'eut pas de peine à persuader à la populace que ceux-là étoient des traîtres qui n'avoient point hésité d'accepter la succession de ses premiers ennemis, contre lesquels les Girondins eux-mêmes n'avoient cessé jusqu'alors de provoquer les fureurs et les malédictions populaires. La Montagne profita de cet avantage immense de position pour écraser sa rivale.

Les débats des deux factions dans la Convention datent de son origine. Ils se renouveloient presque chaque jour. Les attaques

étoient plus ou moins sérieuses; mais elles n'acquéroient de force et d'intérêt qu'autant que l'ambition froissée de l'une de ces factions rencontroit des obstacles à ses projets mal dissimulés.

La Gironde, dirigeant à son gré le ministère, se servoit de tous les moyens de l'autorité exécutive pour conserver la puissance. C'est ainsi que, sous le prétexte de former l'esprit public, elle faisoit parvenir par milliers dans les départemens ses continuelles déclamations contre la Montagne. Dans cette vue, ses membres les plus influens rédigeoient des journaux ou envoyés gratis, ou payés par le ministre de l'intérieur. La Montagne, furieuse de n'avoir pas les mêmes ressources, dénuée de talens comme d'argent, ne poussoit que d'éternelles vociférations, et n'avoit à opposer à sa puissante rivale que des affidés soudoyés par la commune avec les pillages de septembre. Elle dirigea d'abord ses attaques contre les membres les plus distingués de la Gironde; mais bientôt elle s'aperçut de l'inutilité de ces attaques; et quoiqu'elle affectât de présenter dans ses plaidoyers virulens, le fédéralisme des girondins comme leur plus grand crime, elle reconnoissoit elle-même la foiblesse de cette accusation, qui ne pouvoit être considérée que comme une fausse attaque

Mieux conseillée, la Montagne lança ses traits les plus acérés contre les ministres et les généraux, bien convaincue de la certitude de son triomphe si elle parvenoit à les dessaisir du pouvoir et du commandement des armées. Elle les accusa de corrompre l'opinion publique et de tromper le peuple ; et, malheureusement pour la Gironde, la fuite de Dumourier ne donna que trop de poids à cette dernière accusation.

Le procès de Louis XVI ne fit que développer le germe de cette haine ambitieuse. Lorsqu'il fut question de commettre le grand crime, les deux factions ne furent pas divisées d'opinions ; mais le régicide une fois consommé, chacune d'elles se fit cette question à elle-même : « *La nation s'est fait justice, le grand coupable, le roi parjure n'existe plus* (c'est ainsi que s'exprimoient ces hommes sanguinaires); *qui de nous doit hériter du pouvoir ?* »

C'est alors que la Gironde et la Montagne se livrèrent les plus rudes combats, et se battirent, pour ainsi dire, corps à corps, pour obtenir la perpétuité du pouvoir ou s'y maintenir. Prétention absurde ! Si, dans un temps d'anarchie, le règne de l'intrigue ou du brigandage se perpétue pendant une suite quelconque d'années, jamais le pouvoir ne demeure dans les

mêmes mains. Celui qui l'a usurpé rencontre bientôt un adversaire plus audacieux ou plus habile qui le terrasse, lui succède, et tombe à son tour.

La désertion de Dumourier, et les malheurs successifs qui accabloient de toutes parts la république, menacée par la coalition d'une invasion prochaine, donnèrent aux montagnards un nouveau degré d'énergie, et ils ne laissèrent point échapper cette occasion favorable de saisir la prépondérance. Ils ne manquèrent pas de faire grand bruit de cette prétendue trahison de Dumourier; et ils eurent grand soin de l'étendre à d'autres généraux qui excitoient et leur crainte et leur défiance. Ils déclamèrent contre la perfidie ou l'ineptie des ministres complices, ou dupes de leurs agens. Une telle position donnoit donc à la Montagne un avantage immense sur son antagoniste; elle acquéroit ainsi une force et une popularité que la Gironde perdoit successivement.

La Gironde perdoit chaque jour du terrain, quoiqu'elle attaquât journellement la Montagne avec une persévérance courageuse, digne d'un meilleur succès, puisque, du moins, elle témoignoit son horreur de la tyrannie démagogique, des persécutions et de l'effusion du sang, quelles que fussent d'ailleurs ses vues particulières;

car *l'anarchie* étoit enfin *organisée.* En m'exprimant ainsi, je veux faire comprendre que dans le débordement de la licence la plus absolue, les tribunes de la Convention et la populace de Paris recevoient chaque jour de son horrible commune un mot d'ordre, convenu avec les chefs de la Montagne, pour asservir la Convention et subjuguer la masse des habitans par la terreur : les membres des comités révolutionnaires et le tribunal de ce nom furent bientôt institués pour mettre à exécution les actes tendant à assurer cet affreux empire de la terreur qu'a renversé enfin la journée mémorable du 9 thermidor, où l'hydre révolutionnaire fut ensevelie sous les ruines sanglantes de la Montagne écroulée. Les tribunaux, eux-mêmes, conspirèrent jusqu'à cette époque pour la Montagne, et la faveur des formes judiciaires fut toute pour les brigands.

Du 19 janvier 1793, jour à jamais consacré aux larmes, tant qu'il existera en France un seul cœur vraiment français, jusqu'au 10 mars, époque où la Montagne, fatiguée des attaques continuelles et des déclamations de la Gironde, voulut y mettre fin avec les argumens de septembre, il y eut entre ces deux grandes factions plusieurs assauts violens, dont la reddition des

comptes de la commune de septembre étoit le principal et continuel objet. La Gironde vouloit mettre au grand jour les pillages et les dilapidations de ces bandes d'assassins, afin d'ajouter encore à l'horreur que la commune inspiroit, et d'ameuter les départemens. L'un de ses assauts fut d'abord provoqué par la démission de Manuel, déserteur du parti montagnard, et de Kersaint, membre distingué de la Gironde, indigné de l'atroce conduite de la Convention dans le procès du roi; ces députés ne pouvoient soutenir la férocité de la Montagne, et, encore moins, la lâcheté si méprisable du ventre. Des débats plus remarquables succédèrent à celui-ci; Robespierre et d'Orléans furent attaqués comme chefs de parti, et Marat comme écrivain incendiaire, prêchant la désobéissance aux lois, invitant la multitude au pillage et à l'assassinat des riches. Marat fut décrété d'accusation; faute capitale qui valut à ce scélérat un triomphe qui, en accroissant son audace, fut le signal des malheurs sous le poids desquels la Gironde a enfin succombé. Robespierre triompha; mais d'Orléans succomba malgré les puissans efforts de la Montagne pour le défendre, malgré le zèle de quelques-uns de ses amis influens dans le parti de la Gironde. Il ne put, malgré son patriotisme apparent, éviter

d'être compris dans le décret qui expulsoit les Bourbons de la France; et ceux-ci eurent la douleur de se voir confondus avec le régicide; d'Orléans auroit-il pu croire que son vote parricide, uniquement émis dans la vue d'ajouter à cette popularité de carrefours, but de toutes ces démarches, et qui devoit motiver son exception du plus honorable ostracisme, détermineroit au contraire son expulsion du territoire français, lui seroit précisément imputé à crime, et souleveroit contre lui, dans la Convention, non-seulement les anti-montagnards, mais même jusqu'aux peureux du ventre?

On sera peut-être étonné, qu'en parlant de faction, nous n'ayons pas signalé celle d'Orléans comme une des principales. Cette faction avoit été puissante sous la constituante; la plupart des royalistes constitutionnels étoient orléanistes, et vouloient non-seulement le changement des principes du gouvernement, mais même celui de la dynastie; le côté droit ne vouloit ni l'un ni l'autre de ces changemens. Dans la législative, la majorité des orléanistes siégeoit dans le côté gauche, avec le désir de rendre la constitution plus démocratique, et de placer d'Orléans sur le trône; le côté droit, rallié à la constitution, au gouvernement et à la personne du roi, ne renfermoit qu'un

petit nombre d'orléanistes, chargés de surveiller ses membres. Il en étoit de même dans la Convention. D'Orléans avoit des partisans dans chaque côté; mais il s'étoit ostensiblement attaché à celui qui lui avoit paru le plus propre à l'amener un jour à ses fins.

Ainsi le parti de d'Orléans n'a point été une faction particulière dans la Convention, luttant directement contre une faction rivale. Les orléanistes étoient dans toutes les factions et de toutes les factions; ils en avoient successivement flatté les chefs pour les amener au but désiré; ils les avoient poussés à la destruction de tous les obstacles, afin de porter d'Orléans sur le trône. Celui-ci n'avoit voté avec enthousiasme la république que pour se débarrasser de ces mêmes obstacles, jugés jusqu'alors insurmontables, dans le ferme espoir que les chefs de factions, fatigués des oscillations dangereuses de l'anarchie, finiroient par l'investir de l'autorité suprême, n'importe sous quel titre, afin de jeter un voile sur cet amas de forfaits, et de jouir paisiblement du fruit de leurs atrocités. Voilà pourquoi on l'a vu arborer les bannières de toutes les factions; voilà pourquoi les chefs et les suppôts de ces factions étoient admis dans ces orgies nocturnes, fameuses par la plus infâme dé-

bauche et la plus crapuleuse intempérance. Aux Jacobins comme aux Cordeliers, d'Orléans avoit des émissaires et des agens. Brissot et Vergniaux vivoient dans son intimité, et Marat, Danton et Robespierre étoient sa boussole, et les régulateurs de ses votes et de ses démarches politiques. En le flattant et en le trompant tour à tour, les chefs des deux partis ne cherchoient qu'à le faire servir à leurs vues particulières. Aussi paroît-il hors de doute que la haine furieuse de la Gironde contre d'Orléans, n'a eu d'autre cause que sa désertion du parti pour se livrer exclusivement à Marat et à la Montagne; ainsi d'Orléans, sans avoir recueilli aucun des fruits que lui promettoit la révolution, a été le principal acteur dans ses horribles scènes.

D'Orléans a péri sur le même échafaud que Louis XVI, abandonné par la faction sur laquelle il comptoit le plus, parce qu'elle cherchoit à écarter du peuple toute idée du pouvoir absolu qu'elle vouloit envahir. D'ailleurs d'Orléans ne convenoit plus à ses desseins ultérieurs. Comme l'assassinat juridique étoit le moyen le plus expéditif et le plus sûr de se débarrasser de tout individu qui portoit ombrage, d'Orléans fut donc envoyé à la mort, uni-

quement pour s'en débarrasser, comme Louis XI du prieur de Saint-Côme; c'est ainsi qu'on mettoit à exécution cette maxime de Barrère : *il n'y a que les morts qui ne reviennent point.*

Mais avant de parler des débats relatifs à Marat, à d'Orléans et à Robespierre, je dois rappeler ici un fait extraordinaire; c'est la mort du conventionnel *Michel Lepelletier*, assassiné, dit-on, pour avoir voté la mort de Louis XVI. Ce meurtre fut attribué à un ancien garde du roi, nommé Pâris, qui, par dévouement pour le roi et sa famille, avoit servi aussi dans les gardes constitutionnelles. Profondément indigné du grand forfait commis sur la personne du plus vertueux des monarques, il avoit voulu, suivant les récits du temps, tirer une vengeance éclatante de ce forfait sur un des votans les plus distingués par leur naissance, et l'on assure que d'Orléans n'y échappa que par miracle. Quelque excusable que soit le mouvement d'une indignation si légitime, l'idée d'une telle infraction aux lois de la société ne sauroit être approuvée. La loi seule a le droit de frapper le coupable. Certes, Louis XVI auroit repoussé avec une sainte et généreuse colère l'hommage de ce sanglant holocauste.

Les journaux du temps rapportent que le meurtrier ayant épié tous les pas de Le-

pelletier, avoit rencontré ce conventionnel chez un restaurateur du Palais-Royal, lui avoit plongé son sabre dans la poitrine, et, après s'être évadé, étoit arrivé nuitamment dans une auberge de Forges-les-Eaux, en Normandie. Dénoncé à la municipalité du lieu par un marchand de lapins, dont il avoit éveillé les soupçons, Pâris s'étoit suicidé, dit-on, pour se soustraire à l'exécution du mandat d'arrêt lancé contre lui. La Convention, informée sur-le-champ de ce fait, par l'autorité locale, avoit envoyé deux de ses membres pour en prendre une plus ample connoissance, en dresser procès-verbal, et tâcher de reconnoître si le cadavre étoit bien celui de Pâris. Les commissaires, Tallien et Legendre, de Paris, avoient constaté cette identité, reconnue par eux et par plusieurs autres personnes de leur suite; après quoi ils avoient ordonné l'inhumation instantanée.

Telle est la seule tradition de cet événement; mais il a circulé dans le temps un tout autre bruit. Sans en garantir en aucune manière l'authenticité, il est permis, sans doute, de rapporter ici ces conjectures, pour éloigner l'idée qu'un royaliste ait conçu l'idée d'un tel crime. N'est-il pas également permis de douter qu'un homme d'honneur, pénétré des principes professés

par le roi, ait, avec réflexion, commis un assassinat sur un homme dont il n'avoit jamais eu à se plaindre? Cela n'entre ni dans le caractère, ni dans les mœurs d'un gentilhomme français. Voici donc ce récit tout à fait contradictoire. Il est bon de le publier, afin que les écrivains appelés un jour à écrire l'histoire d'une époque déplorable, cherchent à l'approfondir et à faire connoître la vérité.

On a prétendu que la Montagne, sans cesse harcelée par la Gironde, se voyoit menacée de perdre son influence sur l'opinion publique; tant étoit universelle et profonde la pitié qu'inspiroit l'infortuné monarque, objet de regrets trop tardifs! En effet, les départemens étoient soulevés contre la Montagne. Ils n'avoient appris qu'avec horreur la nouvelle du supplice du roi, et qu'avec désespoir l'inutilité des efforts de la Gironde, pour sauver du moins à l'auguste condamné les horreurs et l'ignominie d'une mort réservée aux malfaiteurs. Un cri général de malédiction s'étoit élevé contre ceux des votans qui avoient rejeté l'appel au peuple et le sursis, qui, dans ce grand naufrage, offroient du moins une planche de salut, qu'on savoit au moins gré à la Gironde d'avoir proposée. Il falloit se tirer d'un aussi mauvais pas.

Les députés montagnards se réunirent nuitamment, et délibérèrent sur le moyen d'échapper à cette crise, et de se saisir du terrible levier de l'opinion publique. Une inspiration soudaine le fit apercevoir au capucin Chabot. « Il faut, dit ce prêtre » apostat, qu'un de nous, immolé par » nous-mêmes, périsse pour le salut de tous » les patriotes. Le meurtre commis sur sa » personne, et dont le vote de la mort du » tyran deviendra le prétexte, sera im- » puté aux royalistes, qu'une telle accu- » sation glacera d'épouvante, à raison des » suites qui devront en résulter pour eux. » Les girondins seront également conster- » nés, car ils se sont apitoyés et ont voulu » sauver le *grand coupable ;* alors nous » reprendrons notre ascendant...... Je » m'offre pour victime. »

En applaudissant à l'infernale motion de Chabot, et au dévouement de ce nouveau Curtius, qu'on pourroit accuser de fanatisme, s'il n'avoit pas eu la certitude d'être refusé, Desfieux, qui n'étoit pas député, mais bien aussi scélérat qu'aucun d'eux, fit observer que la mort de Chabot ne produiroit pas l'effet désiré; qu'il convenoit qu'un des montagnards, votant sans appel et sans sursis, fût frappé de préférence à tout autre; mais qu'il falloit choisir

un noble, ce qui accréditeroit encore plus l'idée d'une vengeance atroce de la part des royalistes.

On choisit, dit-on, la victime entre d'Orléans et Lepelletier. Lepelletier reçut le coup destiné à d'Orléans, dont on avoit plus d'un motif de se débarrasser, mais qu'il évita par hasard. Ainsi, par le plus affreux calcul, on auroit prémédité sur un individu, un assassinat dont on prétendoit faire retomber les suites funestes sur des hommes innocens qui n'en avoient pas même conçu l'idée.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas hors de propos de faire remarquer que l'assassinat de Michel Lepelletier ne fut suivi d'aucune instruction juridique ; qu'il ne fut pris aucune mesure légale pour constater que Pâris étoit le véritable et seul auteur du meurtre, et que le cadavre de l'individu qui s'étoit suicidé à Forges-les-Eaux, étoit celui de Pâris; que ce cadavre ne fut reconnu pour tel, que par les deux députés montagnards, Tallien et Legendre, évidemment complices du crime, si sa préméditation, attribuée aux jacobins, a existé telle qu'on la rapporte ici, et si l'exécution en a été confiée à quelqu'un de leurs affidés. Quelques personnes de l'escorte qu'ils s'étoient choisie, et dont faisoit partie un nommé Roger, canonnier révolutionnaire,



et l'un des chefs de file de la commune de Paris, ont prétendu reconnoître Pâris; mais dans tous ces actes, même celui de l'inhumation faite trop précipitamment, les formes légales ont été négligées. Étoit-ce à dessein? Ne devoit-on pas prendre des précautions pour conserver ce cadavre, dont l'exposition publique auroit procuré des lumières, et donné à l'affaire une publicité indispensable à la recherche et à la découverte des vrais coupables? N'est-ce pas au contraire ce qu'on vouloit soigneusement éviter?

Le style vague et embarrassé du rapport de Tallien ne sauroit échapper davantage à l'observation de l'homme accoutumé à réfléchir sur les événemens.

La Montagne ne manqua point de s'emparer de celui-ci, et de l'exploiter à son profit, et pour mettre à exécution ses complots homicides contre la Gironde, et pour accélérer le règne de la terreur, objet de ses vœux. Ne faisoit-elle pas un crime aux girondins, de ce que la victime des royalistes n'avoit pas été choisie parmi eux, qu'elle signaloit comme les *défenseurs intéressés de Capet*, faisant allusion aux six millions promis par la liste civile, dont j'ai déjà parlé? Pétion lui-même, naguère le coryphée des jacobins et de la canaille parisienne, qui avoit inscrit sur ses

bonnets crasseux, *Pétion, ou la mort*, lorsqu'il fut suspendu de ses fonctions de maire de Paris, fut insulté, accusé, menacé par les montagnards dans la Convention, et hué par les tribunes, à l'occasion de cet assassinat de Lepelletier, qu'on lui reprochoit d'avoir provoqué par des opinions particulières dirigées contre ce député.

Roland, ministre de l'intérieur, créature des girondins, fut également attaqué, et avec une telle vigueur, qu'il ne crut pouvoir mieux se tirer de cette lutte dangereuse qu'en offrant sa démission. Elle étoit la cause des débats et l'objet des vœux des assaillans : sur la proposition du ministre protestant Jean-Bon Saint-André, l'un des plus fameux révolutionnaires conventionnels, elle fut acceptée sur-le-champ. Le principal grief de la Montagne contre le ministre étoit d'avoir, sans autorisation, employé une partie des fonds mis à sa disposition à salarier les écrivains et les imprimeurs de la Gironde, et d'avoir ainsi corrompu l'opinion publique. Il est vrai que Louvet avoit, dans le local même de l'imprimerie royale, fait mettre à sa disposition les caractères et les presses de la république pour imprimer son journal de la Sentinelle, auquel le ministre avoit souscrit pour deux mille exemplaires en-

voyés gratuitement dans les départemens. Or, suivant la Montagne, pervertir l'opinion, c'étoit s'insurger contre l'anarchie, propagée dans les départemens par les agens de la commune de Paris, qui en étoit le foyer et le siége ; c'étoit le sujet des plaintes continuelles de la faction opprimée ; c'étoit celle de la majorité de la Convention, qui réclamoit sans cesse contre le défaut de la liberté et contre le despotisme de la Montagne, dominée elle-même par la députation de Paris, esclave de la municipalité, dirigée et payée par l'Angleterre, sur les deux millions sterlings que le gouvernement britannique avoit mis pour cette destination à la disposition de Pitt. La Montagne parloit beaucoup de Pitt, de Cobourg et d'hommes salariés par le premier; ces hommes salariés n'étoient autres que ses membres les plus influens et ses agens. On ne pouvoit, sur ce point, l'accuser de calomnie.

Le courroux et la persécution de la Montagne s'étendirent jusque sur les journalistes qui n'avoient ni le bonheur de lui plaire, ni la volonté de plier sous son joug. Déjà même la populace excitée se disposoit à des mesures hostiles contre eux ; mais cette rage fut apaisée par ceux des montagnards qui, ayant plus de tact et d'esprit de conduite, sentirent combien la violation

de la liberté de la presse, qu'ils avoient tant de fois invoquée, pouvoit leur devenir nuisible.

Enfin, Dumourier lui-même, le dernier point d'appui de la Gironde, fut attaqué avec acharnement. Cet homme violent et d'autant plus irascible que son amour-propre étoit davantage choqué, aigri par toutes les injustices dont on avoit payé ses nombreux services, transporté de fureur et d'indignation contre la Convention qui avoit envoyé des commissaires chargés de le faire arrêter, devint un nouveau Coriolan, sans en avoir les vertus républicaines. A coup sûr les demoiselles Fernique, aides-de-camp de Dumourier, n'auroient pas obtenu sur lui le même triomphe que Véturie et Volumnie sur le général romain.

En examinant avec attention la position respective des deux factions à cette époque, il paroissoit qu'effectivement la Montagne avoit l'extrême besoin d'employer un moyen prompt et extraordinaire pour se relever dans l'opinion publique. La mort d'un de ses membres les plus distingués, en même temps connu par l'exagération des principes et la sagesse de sa conduite, ne tenant que de loin à sa faction, et ne s'en servant que comme d'un palladium pour sauver du naufrage universel de la noblesse

son immense fortune, ne pouvoit faire qu'une heureuse diversion en faveur d'un parti déchu et impuissant. S'il en étoit ainsi, les événemens ultérieurs n'auroient que trop bien prouvé la justesse de cette infernale et machiavélique combinaison qui tendoit à faire croire que la Gironde, satisfaite de l'abolition de la royauté, mais exaspérée de n'avoir pu sauver le roi, avoit provoqué l'assassinat de Lepelletier : ce qui devoit, dans l'esprit des montagnards, redoubler la haine des royalistes contre eux.

J'ai présenté tous les élémens d'un doute raisonnable ; et les conjectures offertes aux réflexions du lecteur présentent quelque apparence de probabilité. Cependant qu'est devenu Pâris ? Jamais aucune preuve légale de l'assassinat, dont on l'a constitué l'auteur, n'a été faite ; et le seul procès-verbal existant dans cette affaire a été rédigé par des hommes intéressés à cacher la vérité ; pour la dérober entièrement et à jamais, un double assassinat auroit-il été commis ? Pâris, comme Lepelletier, auroit-il clandestinement péri par le fer des régicides ?

A dater de ce moment, la Montagne reprit son ancienne audace et devint plus entreprenante. Le ventre fut effrayé des conséquences présumables de l'événement,

et ses membres, ébranlés par la considération qu'une accusation de royalisme déguisé pouvoit atteindre la Gironde, abandonnèrent celle-ci dans ses appels nominaux, et ne votèrent plus avec elle que lorsqu'ils croyoient pouvoir le faire sans se compromettre : conduite lâche, cause de tous les malheurs de la France.

La Gironde, également terrifiée, comprit enfin que ses efforts énergiques en faveur de Louis XVI, alloient bientôt lui être imputés à crime, puisqu'ils étoient signalés comme une des causes de la mort du martyr de la liberté. Sa pompe funèbre, son panégyrique prononcé par un révolutionnaire, connu par sa profonde immoralité (Julien de Carantan), son transport au Panthéon, l'adoption solennelle de sa fille par la Convention, toutes ces circonstances indifférentes en elles-mêmes, à ne les considérer que sous un point de vue ordinaire, étoient cependant le présage sinistre de l'orage prêt à fondre sur la Gironde. On ne lui ménageoit plus, d'ailleurs, les prévocations directes à l'occasion de cet assassinat. Pétion, Buzot et Gorsas ne furent-ils pas attaqués nominativement, comme l'ayant provoqué par des opinions publiquement émises et imprimées dans leurs journaux?

Cependant, d'après les insinuations de Danton, les factions sembloient avoir fait une trève, dans le but de se rapprocher; des sacrifices respectifs avoient été faits. Si, du côté de la Gironde, la démission de Roland du ministère de l'intérieur, avoit été acceptée, du côté de la Montagne, le renvoi de Pache, ministre de la guerre, avoit été effectué, et cette double élimination, faite d'un commun accord, auroit dû satisfaire les deux factions; mais l'arrière-pensée de la Montagne une fois connue et réalisée, la trève conclue ne pouvoit subsister longtemps. Par les intrigues de la Montagne, Pache fut nommé maire de Paris, poste où il étoit appelé à servir sa faction d'une manière bien autrement efficace, et Garat le jeune avoit succédé à Roland. Garat n'étoit ni montagnard, ni anarchiste, mais il étoit philosophe. Son caractère étoit foible, tel qu'est ordinairement celui des gens de lettres, accoutumés dès leurs plus jeunes années à une vie monotone et au silence de l'étude. Si, parvenus à l'automne de la vie, privés subitement d'une existence modeste, mais honorable, fruit de longues veilles, les gens de lettres ont abandonné cette noble carrière pour s'embarquer sur la mer orageuse de la révolution, séduits par l'avenir brillant, mais trompeur, que

leur faisoit espérer un beau talent, et les charmes d'une éloquence entraînante, combien peu sont arrivés au but qu'une imagination neuve, mais follement ambitieuse, leur avoit présenté comme le terme du bonheur ! combien au contraire ont échoué sur une terre inculte et stérile! combien surtout ont encore été plus malheureux, en perdant l'estime acquise de leurs contemporains, et en livrant leur mémoire au blâme de la postérité!

Monge quitta le ministère de la marine à la même époque : on lui donna pour successeur d'Albarade, homme insignifiant, livré tout entier aux montagnards. Beurnonville fut nommé ministre de la guerre; mais il suivit une route tout opposée à celle de Pache. Homme loyal et franc, comme l'est tout brave militaire, Beurnonville, qui s'étoit distingué dans cette carrière honorable, oublia qu'il existoit des factions, pour ne s'occuper que des devoirs d'un ministère, que la gravité des circonstances rendoit important et plus pénible à bien remplir. Beurnonville s'en est acquitté en homme de bien et d'honneur; il a prouvé qu'il étoit aussi bon administrateur que bon général; enfin, il n'a quitté ce poste périlleux que pour être livré, par Dumourier, aux Autrichiens, avec les

conventionnels dont il eut la générosité de ne se point séparer.

Ainsi le calme apparent qui se fit remarquer pendant quelques jours dans la Convention, ne pouvoit être d'une longue durée, parce qu'une soif égale de l'or et du pouvoir excitoit les intrigues et alimentoit la haine. La Montagne, fatiguée la première de toutes ces luttes quotidiennes sans résultat, prépara dans le silence, contre sa rivale, un coup hardi, et que la réussite auroit rendu décisif; mais il manqua.

Elle y avoit préludé par un essai de ses forces, et avoit obtenu un triomphe de mauvais augure pour la Gironde, en faisant rapporter le décret fondé sur la justice et l'humanité, en vertu duquel les assassins de septembre avoient été livrés à la justice, en ordonnant qu'ils seroient poursuivis pour les crimes dont ils seroient reconnus coupables. Ce décret fut rapporté et la procédure suspendue.

Déjà une famine, prévue et préparée de longue main par la commune de Paris, avoit occasionné des discussions très-vives dans la Convention, et fait découvrir un comité central de subsistances, se disant chargé de parler au nom de tous les départemens. Ces discussions devoient inévi-

tablement causer de l'agitation parmi la populace, qu'enflammoit encore le journal incendiaire de Marat. A raison de cette rareté factice des subsistances, ce brigand invitait la canaille au pillage de ceux des *boutiquiers* (c'est ainsi qu'il qualifioit les marchands), qui pouvoient lui fournir les alimens nécessaires : il ne connoissoit pas, disoit-il, d'autre remède à la misère du peuple. Pour soulever une multitude affamée, il n'est plus nécessaire de la soudoyer. La commune, d'ailleurs, n'en avoit plus les moyens, à moins que des vols nouveaux, pareils à ceux d'août et de septembre, ne la lui eussent procurée; mais elle craignoit trop la surveillance incommode et les agressions de la Gironde.

Mais la Montagne trouva même dans ces circonstances difficiles la ressource nouvelle qu'elle cherchoit, sans s'exposer à de nouveaux débats. Quoiqu'avec sa bonne foi ordinaire, elle accusât les royalistes d'être les auteurs d'une famine qu'elle avoit elle-même organisée, pour écraser la Gironde par l'insurrection de la populace, il est certain que la veille même du pillage des boutiques, le trésor avoit été autorisé, par les intrigues des conventionnels montagnards, et malgré les efforts de l'opinion, à faire, à la commune de Paris, une avance de sept millions sur les sous additionnels

de 1792 et de 1793, sous le prétexte de faire cesser la disette, tandis que cette avance devoit servir à monter un dernier coup contre la Gironde. Cependant la Gironde crut devoir tenir ferme et tenter un nouvel effort contre la Montagne. Un des membres les plus violens de la Montagne, Duhem, membre du comité de sûreté générale, avoit fait, au nom de ce comité, un rapport relatif à un nommé *Royou*, dit *Guermeur*, arrêté à Quimper, en vertu d'un arrêté du département du Finistère. Ce *Guermeur* s'étoit rendu dans ces contrées sous le titre de commissaire du conseil exécutif provisoire, et de la commune de Paris, réunion de pouvoirs absolument illégale : comme agent du conseil, il n'avoit représenté que des pouvoirs irréguliers, signés des ministres *Servan*, *Monge* et *Danton* ; une quatrième signature, celle de *Roland*, étoit biffée ; ces pouvoirs n'étoient revêtus d'aucun sceau ; enfin, l'administration départementale avoit considéré ces pouvoirs comme nuls, puisqu'ils n'étoient pas signés par la majorité du conseil et contresignés par le secrétaire-général. Quant à ceux émanés de la municipalité de Paris, le défaut de compétence les rendoient nuls ; l'administration n'avoit donc pu y avoir égard ; l'individu étoit donc suspect et légitimement détenu. Il étoit, en

outre, accusé d'avoir tenu des propos qui annonçoient, de la part de la commune de Paris, le dessein d'exercer sur les départemens une surveillance et une domination arbitraires, puisqu'elles n'étoient déléguées par aucun pouvoir légal. Malgré ces justes griefs, le projet de décret tendoit à lui faire rendre la liberté : une telle proposition devoit infailliblement soulever et souleva en effet avec violence le parti de la Gironde contre un envahissement d'autorité aussi extraordinaire.

Jamais Marat ne montra plus d'arrogance et d'audace que dans cette circonstance. Il ne ménagea point aux girondins les épithètes de *conspirateurs* et de *contre-révolutionnaires ;* il osa même les qualifier de *malheureux !* Etoit-ce donc une prophétie ? A l'instigation même de Marat, le commissaire de police de sa section avoit eu l'impudence de demander l'autorisation de lancer un mandat d'amener contre Barbaroux ; et, chose incroyable, tant les passions aveuglent les hommes ! cette proposition avoit donné lieu à une discussion sérieuse, qui faillit devenir funeste à la Convention elle-même.

Cependant les girondins, aidés de quelques hommes que la terreur naissante n'avoit pu encore faire arriver jusqu'à la

Montagne, obtinrent quelques légers et passagers triomphes.

Mais le règne de l'anarchie s'avançoit à grands pas. Les sept millions accordés à la commune de Paris, qui n'avoit commandé l'insurrection que pour les obtenir, devoit en hâter le moment. Qui ne frémiroit d'indignation en parcourant cette époque horrible de notre histoire? Quel homme de bien, après une telle lecture, ne maudiroit, dans la sincérité de son cœur, les temps désastreux qu'elle rappelle à notre mémoire effrayée? Le Moniteur, tout décoloré qu'il est, ne suffiroit-il pas pour faire détester les fureurs réfléchies de 1793 et de 1794, l'apogée de la plus intolérable tyrannie, et regretter le passé avec ses nombreux abus? (Quel gouvernement peut se flatter d'en être exempt?) Les dernières feuilles de tous les journaux de 1793, prouvent, jusqu'à l'évidence, les complots et la turpitude de cette faction qui voulut arriver au pouvoir absolu par le meurtre et le pillage. Barrère, qui n'étoit pas encore l'esclave déhonté de la Montagne, appeloit ces tentatives licencieuses une *violation immorale* et *froide* des *lois divines et humaines*. Cependant le provocateur de ces crimes, l'audacieux tribun de la plus vile canaille, quoique

poursuivi par l'indignation de l'immense majorité de la Convention, quand le faisceau de l'opinion n'étoit ni divisé ni brisé par l'appel nominal, Marat ne fut point décrété ce jour-là d'accusation ; tant étoit grande de la part du ventre et des indifférens, la crainte de se mettre en évidence! Mais, qui le croiroit? Marat trouva dans la Convention des hommes encore plus scélérats que lui, puisqu'ils briguoient la singulière faveur de défendre l'apôtre du crime, du vol et de l'assassinat. Thirrion, Bazire, Chabot, Osselin, Choudieu, Tallien qui, quoiqu'il eût fait verser des torrens de sang, fut érigé depuis en apôtre d'une humanité que dicta le seul intérêt de son propre salut, ne se crurent pas déshonorés en se chargeant d'un tel rôle. On se demande, il est vrai, s'ils pouvoient l'être.

Me voici maintenant arrivé au moment très-remarquable choisi par la Montagne pour porter à la Gironde le coup mortel. Un comité d'insurrection établi à Paris, comité qui, sans doute, avoit coopéré au pillage des boutiques, et pour le salaire duquel une portion des sept millions arrachés à la Convention avoit été sans doute destinée, préparoit, de concert avec la commune de Paris, présidée par le *papa Pache* (c'étoit le nom donné au maire

de Paris par la populace), une nouvelle et plus sérieuse insurrection, dont le but réel étoit le massacre de tous ceux qui avoient voté *la mort du roi avec appel au peuple et sursis à l'exécution du jugement*. C'étoit, à quelques foibles exceptions près, proscrire en entier la Gironde.

Mus par le sentiment si légitime de leur propre conservation, les membres de la Gironde avoient pressenti l'orage prêt à fondre sur eux. Ils n'ignoroient pas avec quelles armes leurs redoutables ennemis avoient résolu de les combattre et de les vaincre. Aussi avoient-ils cherché à se concilier les bataillons de volontaires appelés à Paris pour faire le 10 août; aussi, sur leur invitation pressante, d'autres volontaires nationaux s'étoient-ils rendus dans cette ville pour y défendre, disoient-ils, leurs députés, et assurer à la Convention la liberté de ses délibérations, aux départemens leur indépendance, chaque jour compromise par les audacieuses entreprises de la commune de Paris. Comment les girondins avoient-ils été informés de ces projets désastreux, qui tendoient à favoriser momentanément l'anarchie, pour arriver à la plus insolente et la plus insupportable dictature? Sans doute l'avertissement de se mettre en garde contre les guet-à-pens que la Montagne méditoit

contre eux, leur avoit été donné à temps par des hommes qui tenoient de cœur et secrètement à leurs principes et même à leurs personnes, mais que la peur ou l'ambition enchaînoient à la faction dominatrice. Honnêtes gens toutes les fois qu'il ne falloit pas se mettre en évidence, ils devenoient *montagnards* dès qu'il falloit manifester une opinion. Ce sont ces mêmes hommes qui ont laissé périr Louis XVI et leurs collègues sur l'échafaud, quoique cependant ils fussent intimement convaincus que ni l'un ni les autres n'avoient mérité cette fin tragique. Tel étoit en particulier le caractère de Barrère, qui se mettoit davantage en évidence, mais seulement quand il se croyoit le plus fort.

La Montagne, en l'appelant au comité de salut public, fit un tour d'adresse qui enlevoit à la fois à sa rivale un homme de talent, et se procuroit à elle-même un orateur bien capable de faire valoir à la tribune de la Convention toutes ses propositions captieuses. Riche en hommes à qui une audace imperturbable et la force des poumons tenoient lieu de talens, la Montagne étoit pauvre de députés capables, en parlant en public, de captiver les suffrages; ils ne savoient que répéter les phrases bannales vociférées dans les clubs depuis le commencement de la révolution.

Jaloux à l'excès de se faire une renommée comme orateur, Barrère avoit calculé que sur le théâtre de la Montagne il auroit le premier emploi, tandis que sur celui de la Gironde il n'avoit jusqu'alors joui que des rôles subalternes. Accoutumé d'ailleurs à une vie sensuelle, le sybarite conventionnel envisageoit avec quelque plaisir le moyen tout naturel de se créer de nouvelles jouissances. Egalement passionné pour les femmes et pour tous les objets de luxe et d'arts, ce petit-maître de la révolution, se trouvant à même de satisfaire ses goûts sans beaucoup de peine, ne put résister à cette double tentation. Il sacrifia à ses passions son honneur et sa conscience. Pour donner à la Montagne un gage éclatant de sa fidélité, il ne porta plus de poudre; mais le coiffeur n'en fut ni moins occupé, ni moins tenu à faire preuve de talent et de patience. Les cheveux, dans leur état naturel, devoient conserver leur même arrangement symétrique.

Cependant Barrère n'étoit pas né pour le crime; aussi, depuis douze années expie-t-il, par de cuisans remords, la conduite qu'il a tenue pendant le régime de la terreur; et quoiqu'il ait plus d'une fois cherché à étouffer les cris de sa conscience et à braver l'opinion publique, sa santé, sensiblement altérée, son renoncement ab-

solu au monde, les précautions particulières qu'il prend pour demeurer inconnu et se dérober à tous les yeux, ne prouvent que trop combien l'importune cette opinion, affreuse pour lui, qui l'a repoussé de toutes les places et du corps législatif, auquel son département l'avoit nommé plusieurs fois candidat. Sans doute la Montagne fut bien inspirée en voulant s'attacher Barrère; mais son talent disparut quand il voulut débiter en style pompeux les principes anarchiques des cordeliers cannibales; il ne fut plus que le *paillasse* d'un *théâtre forain;* ses discours, ridicules et déplacés, furent qualifiés de *carmagnoles*, du nom de la petite veste écourtée que portoient certains révolutionnaires fanfarons, plus braves en paroles qu'en actions. Tant il est vrai que la véritable éloquence n'emprunte sa force que de la vertu et de la vérité!

Pour assurer le despotisme municipal de Paris, Thuriot et Choudieu, complices du mouvement prochain qui devoit avoir lieu, avoient proposé de renvoyer dans leurs départemens respectifs, et s'ils s'y refusoient, de mettre à la disposition du ministre de la guerre, les volontaires nationaux venus de plusieurs points de la France pour défendre les députés fidèles contre les conspirations de la Montagne.

Les prétextes de ce renvoi étoient les cris de mort que quelques-uns de ces volontaires avoient fait entendre contre Marat, Danton et Robespierre. Il paroît aussi qu'une partie des anciens fédérés venus de Brest et de Marseille, exprès pour faire le 10 août, réunis aux nouveaux venus, avoient été momentanément gagnés à la Gironde par l'intermédiaire de Barbaroux, l'un de ses membres, et ancien chef des Marseillais. Peut-être aussi ces cris ne s'étoient-ils faits entendre que pour avoir occasion de demander leur renvoi. Afin de repousser ces propositions, qui ne tendoient à rien moins qu'à l'assassinat d'une partie de la Convention, et à conduire à un désordre général, Lanjuinais avoit révélé l'existence à Paris d'un comité d'insurrection présidé par un membre de la dernière assemblée électorale, qui avoit jeté dans la Convention les chefs des brigands qui la dominoient. Il avoit dénoncé ce comité comme un foyer de troubles et d'anarchie, en demandant l'ordre du jour sur la motion en délibération.

Cet ordre du jour avoit été appuyé par Buzot, Isnard et Barbaroux, et motivé sur le fait de l'existence de ce comité insurrectionnel, ils ajoutoient d'autres circonstances aggravantes. Louvet (du Loiret) avoit parlé avec encore plus de hardiesse.

On ne vouloit, suivant ce député, faire sortir les volontaires nationaux de Paris, qu'afin de laisser à la municipalité de cette ville la faculté de menacer la Convention d'insurrections journalières; de venir effrontément lui dire : « Demain, il y aura » une insurrection, si les articles du dé» cret que nous vous proposons en ce » moment ne sont pas rendus aujour» d'hui. »

Il ajoutoit : « Renvoyer tout à coup et » simultanément de Paris, les troupes, » protectrices de l'ordre et de la tranquil» lité publique, ce seroit vouloir être de » nouveau les témoins d'un pillage prévu » et annoncé de la veille, effectué pendant » un jour, sans que les autorités locales » aient rien fait pour l'empêcher. »

Ce débat fut encore terminé par un *mezzo termine*. Boyer - Fonfrède proposa seulement que les volontaires venus des départemens maritimes, y retournassent sans délai pour défendre les côtes. La majorité adopta cette motion, et passa à l'ordre du jour sur le surplus des demandes de Thuriot et de Choudieu ; mais la Gironde fut forcée plus tard de concourir au renvoi de tous ces prétendus volontaires, qui avoient pris ou repris l'esprit révolutionnaire et le goût du désordre.

Les triomphes des armées inspiroient,

relativement à leurs forces, une confiance illimitée, qui permettoit aux factions de la Convention d'oublier à quelles fins les députés avoient été réunis, afin de se faire entre elles une guerre d'autant plus violente, que les succès toujours croissans des armées sembloient fournir un nouvel et plus grand aliment à leur ambition.

Cependant le cours des victoires est tout à coup interrompu. La république éprouve à son tour des revers successifs aussi rapides qu'imprévus. On annonce à la fois à la tribune, la déroute des armées françaises dans la Belgique, l'occupation par les coalisés du territoire déjà réuni à la France, l'insurrection de la Vendée, et les troubles de Saint-Domingue.

L'annonce de ces désastres est suivie de mesures encore plus désastreuses. Elles sont le prélude et l'avant-coureur de l'infâme terreur qui doit bientôt envelopper la France entière de son crêpe funèbre. Ces mesures sont : 1o une levée de trois cent mille hommes, de dix-huit à quarante ans; 2o une déclaration de guerre à l'Espagne, comme si les ennemis de la France n'étoient pas déjà assez nombreux ; 3o une taxe de guerre sur les riches, dont l'imposition étoit laissée à l'arbitraire des imposans, sans définir ce que c'étoit qu'un riche, sans fixer le revenu annuel dont il falloit être

imposable pour être placé dans une classe où une telle inscription équivaloit à une proscription ; on appeloit cette taxe une compensation du service personnel auquel les *sans-culottes* étoient astreints ; 4° de l'obligation imposée à ces mêmes riches, de remettre dans des dépôts désignés à cet effet, les armes de calibre, les effets d'armement et d'équipement, et même les chevaux dont ils étoient possesseurs. Tous ces effets devoient être payés d'après une estimation qui n'a jamais eu lieu.

On conçoit que de telles mesures devoient conduire infailliblement aux visites domiciliaires, et, par suite, aux incarcérations et aux assassinats judiciaires, afin d'obtenir, par *la confiscation*, ce qu'on ne vouloit pas encore enlever de vive force et à main armée, crainte d'un soulèvement général dans les provinces. On n'étoit pas encore convaincu de l'apathie du peuple français.

Enfin, on décrète, en principe et sans autre réclamation que celle de Lanjuinais, la résurrection de ce tribunal extraordinaire élevé sur les débris du trône et les cadavres de ses défenseurs, de ce tribunal de sang dont l'opinion publique n'avoit pu supporter l'existence et qu'elle avoit fait rentrer dans le néant.

Mais l'on prévoit que les confiscations juridiques ne pourront fournir assez d'ar-

gent pour subvenir aux besoins sans cesse renaissans; et c'est avec une loi sur *les émigrés* qu'on va se créer des ressources, et s'emparer légalement de leurs propriétés foncières et mobiliaires. Sans doute une loi aussi barbare devra exciter entre les factions de grands débats; les amis de l'ordre, ceux qui tonnent le plus contre l'anarchie, se déchaîneront à coup sûr contre cet horrible attentat, destructeur de tous les liens qui unissent les hommes entre eux. Une telle discussion sera une source nouvelle de haine et de division. Les pillards seront repoussés avec la même violence que les assassins. Tous les débats antérieurs le donnent du moins à penser; erreur grossière! Toutes les fois qu'il ne s'agira pas d'intérêts particuliers à l'une ou l'autre d'elles, les factions oublieront leurs débats personnels, marcheront de concert et dans une parfaite intelligence. Aussi quand, lasses de se combatre, ces mêmes factions conviennent d'une trève, la loi sur les émigrés ne manque pas de devenir l'objet de leurs délibérations spéciales et favorites. Confondus alors, les députés girondins ou montagnards proposent à l'envi le mode le plus expéditif d'envahissement et d'assassinat juridiques. C'est à qui présentera les dispositions les plus propres à parvenir à cet horrible résultat.

On auroit pu remarquer avec quelque surprise que, dans cette discussion, certains chefs de montagnards affectoient de la modération, tandis que les girondins cherchoient à aggraver le sort déjà déplorable des émigrés. Mais pour peu que l'on fasse attention à l'esprit et aux principes des hommes de sang, on verra qu'ils dédaignoient tous les moyens qui ne les conduisoient pas directement à leurs fins. La Gironde, au contraire, annonçoit avec éclat des mesures violentes et même sanguinaires, dans l'intention d'effrayer les victimes et de les contraindre à fuir et à éviter la mort. Elle se seroit volontiers contenté de la confiscation des biens que les émigrés ne pouvoient emporter.

A quelques rares exceptions près, le même esprit de rapine et d'injustice, la même et froide indifférence de tout ce qui ne les touchoit pas personnellement, existoit dans le cœur des conventionnels, toujours d'accord pour exciter au crime, toujours divisés quand ils se croyoient appelés à en recueillir le fruit. Chaque faction avoit toute idée de partage du pouvoir en horreur. *Tout ou rien*, telle étoit la devise commune. Chacune d'elles prétendoit à la possession entière de ce qu'elle appeloit le fruit de ses travaux. La mort des vaincus pouvoit seule mettre un terme à cette

odieuse rivalité. Les deux factions en étoient bien convaincues; mais la Gironde vouloit écraser sa rivale en masse, en suscitant contre elle l'insurrection générale des départemens; la Montagne n'avoit que la populace de Paris, enivrée par elle de liqueurs fortes, gorgée de sang et d'or, par conséquent toujours disposée à obéir, dès le premier signal, aux ordres féroces qui lui seroient donnés par ses abominables corrupteurs. Aussi le système de cette faction étoit-il l'égorgement partiel et successif des girondins et de tous les députés qui paroissoient lui porter ombrage. Le lecteur verra ce qu'elle fit pour y parvenir. Les tentatives d'assassinat sur les girondins et leurs adhérens datent des derniers jours de février 1793. Le recrutement des trois cent mille hommes dont la levée fut décrétée, devint un prétexte favorable de mettre ces projets hostiles à exécution. Des membres de la Convention avoient été députés par elle vers les sections de Paris, pour hâter la levée et l'organisation du contingent de cette ville immense. De l'impulsion qu'elle devoit donner, dépendoit en effet, non le salut de la France, que Dieu, dans sa bonté, auroit, n'en doutons pas, préservé de sa ruine, mais celui des jacobins et des montagnards. Ils n'ignoroient pas que le retour à l'ordre ameneroit nécessai-

rement la punition exemplaire des plus grands coupables. Les commissaires conventionnels, tous montagnards, eurent grand soin, par des discours emphatiques, des motions contre les aristocrates et les riches, des promesses insidieuses, exagérées, et qui n'ont jamais été remplies, d'enflammer l'imagination de leurs auditeurs, et de porter jusqu'au délire l'exaspération des journaliers et des artisans contre une classe d'hommes qu'ils avoient jusqu'alors regardés comme les soutiens d'eux et de leur famille. Tous ces commissaires avoient rendu compte du résultat de leurs missions respectives, sans oublier leurs déclamations contre les riches; lorsque Jean-Bon Saint-André et le peintre David, députés vers la section du Louvre, annoncèrent, dans un rapport particulier, que cette section avoit accueilli avec enthousiasme les propositions qui lui avoient été faites au nom de la Convention, suivant eux, elle avoit dit: « Citoyens, pendant » que nous allons combattre les ennemis » du dehors, les ennemis du dedans vont » conspirer contre la république, et égorger nos femmes et nos enfans; nous demandons qu'il soit créé un tribunal criminel extraordinaire pour juger révolutionnairement les *contre-révolutionnaires*,

» les *traîtres*, les *intrigans*, et les *perturba-*
» *teurs du repos public.* »

Une telle proposition, si elle a été faite dans une section moins révolutionnaire que plusieurs autres, aura été suggérée, soit par les deux commissaires de la Convention, maratistes déhontés, (David ne s'est-il pas proclamé le peintre de Marat, lorsqu'il fit à la Convention l'hommage du tableau qui représentoit le scélérat frappé par Charlotte Corday?) soit par quelque autre député montagnard, non moins forcené, envoyé exprès. On sait que les députés de cette faction n'étoient envoyés dans les diverses sections que pour s'y faire des partisans. Ce qui doit porter à le croire, c'est que la demande d'un tribunal extraordinaire chargé de juger les *conspirateurs*, fut à l'instant convertie en motion par Carrier, d'exécrable mémoire, et décrétée sans discussion. Cependant on n'avoit point défini cette qualification *de conspirateur;* on avoit seulement déclamé contre les royalistes, contre les riches, contre les girondins. Ne pouvoit-on pas, sans conspirer, penser que la monarchie étoit une forme de gouvernement plus convenable aux mœurs, et à l'étendue de la France, qu'une république? Ne pouvoit-on pas également penser que dans une répu-

blique, tel système de gouvernement étoit préférable à tel autre? Que tels hommes étoient plus dignes de gouverner, ou plus habiles dans la science du gouvernement, que tels autres proposés au choix de la multitude? Etoit-ce un crime de jouir du patrimoine de ses pères, ou du bien acquis par son travail? Mais que les brigands qui souilloient la France s'entendoient bien! Ils sentoient que les gens vertueux, ou seulement capables de concevoir une idée noble et généreuse, maudissoient en secret leurs lâches projets, leur épouvantable tyrannie, et c'étoit là la véritable conspiration.

Dans ce mot vague de conspiration, la Gironde ne pouvoit envisager qu'elle, ou comme l'objet d'une conspiration, ou comme conspirant elle-même contre une résistance quelconque. La proposition faite par des montagnards, d'un tribunal chargé de juger les *conspirateurs*, ne concernoit donc en effet que les riches dont il falloit envahir la fortune, et la *Gironde conspirant* contre la Montagne.

Il seroit difficile d'en juger autrement, lorsque un *Thureau* (de l'Yonne) ose dire que si le tribunal révolutionnaire eût été en activité, Roland (le ministre) n'eût pas échappé au glaive de la loi. (On se demande quels étoient ses crimes et ceux de

sa femme, impliquée exprès dans une affaire au ridicule de laquelle la Montagne ne put échapper); lorqu'un Lacroix (d'Eure-et-Loire), qui n'étoit point aussi féroce, mais bien aussi immoral que Danton, donne le dénuement des armées comme un motif décisif de la création d'un tribunal appelé à faire *couper des têtes* pour *confisquer* des *propriétés*; lorsque, à une proposition aussi horrible, la Gironde terrifiée ne fait que balbutier; enfin lorsqu'elle laisse décréter que ce tribunal extraordinaire disposera, sans appel, sans aucun recours en cassation, de la propriété, de la liberté, et même de la vie des individus.

Qui le croiroit, si les journaux du temps ne consacroient une aussi triste vérité? Une seule voix se fait entendre contre cet attentat de lèse-humanité, et c'est encore celle du courageux Lanjuinais.

« Je propose, dit-il, un amendement à » ce décret, *affreux par les circonstances* » *qui nous environnent* » (le dessein bien avoué par la Montagne d'assassiner la Gironde insurrectionnellement ou judiciairement; les partis ont toujours trouvé des sicaires dans des juges salariés et dépendans); « à ce décret, affreux par la viola- » tion des droits de l'homme, affreux par » l'abominable irrégularité de la suppres- » sion de l'appel en matière criminelle. Je

» demande que ce soit au seul département
» de Paris que cette calamité s'étende. »

Mais si la Montagne (on ne sauroit dire la Convention, asservie par celle-ci, et qui n'existe plus que de nom) est inexorable, soit à l'égard de ses ennemis, soit à l'égard de ceux qu'elle veut assassiner pour les voler, elle se montre indulgente envers les criminels, prodigue envers ceux qui ne possèdent rien et qu'elle veut attirer à son parti. Elle ne se contente pas d'enlever à ceux-là pour donner à ceux-ci, de traiter en ennemis les amis de la paix, et, au moyen d'impôts levés sur eux, de salarier ses partisans; pour augmenter le nombre de ses adhérens et de ses nombreux complices, elle ouvre aux détenus pour dettes les portes de leurs prisons, et enlève aux créanciers jusqu'à l'espoir d'être jamais payés; elle abolit enfin le droit de tester en ligne directe, et donne aux enfans rebelles le droit monstrueux de braver la puissance paternelle, et de se soustraire à l'exhérédation qu'ils auroient légitimement encourue. Quel odieux renversement du droit naturel, droit reconnu par toutes les nations et par tous les siècles! Aussi combien la fin du dernier siècle a-t-elle été fertile en Caïns impunis!

Mais, au milieu des orages croisés et des dangers de tous genres dont la Mon-

tagne, prête à s'écrouler, est environnée, malgré les nombreux partisans qu'elle a cherché à se créer, elle ne sait plus à qui s'en prendre. Elle attribue ses désastres à la corruption de l'esprit public, et ses accusations vont atteindre jusqu'à celui qui s'y croyoit le moins exposé. C'est l'imprimeur de la Convention, Beaudouin, qu'on attaque. Beaudouin est accusé de corrompre l'esprit public. Il imprime avec trop de célérité les opinions des girondins; et les décrets qui ordonnent cette impression ne sont pas un bouclier suffisant pour le garantir des traits de Thuriot. Celui-ci dénonçoit donc l'imprimeur comme publiant des écrits qui portent le *fanatisme* dans les départemens; mais c'étoit lorsque la Gironde prêchoit la rébellion contre l'autorité royale, et *instituoit l'anarchie*, qu'il falloit crier au fanatisme. Les journaux qui sortent chaque matin des presses de Beaudouin, disoit Thuriot, loin d'être utiles, portent la peste dans l'empire français. Le grand homme se rappeloit sans doute que c'étoit parce que les départemens avoient cédé aux déclamations patriotiques et aux invitations pressantes de ces mêmes journaux de le nommer député à la Convention, qu'il s'y trouvoit placé : alors il avoit complètement raison. Ces journaux avoient en effet porté la peste dans l'em-

pire, en provoquant de toutes parts un choix de députés semblables à lui. L'épicier Maure (de l'Yonne), qui se connoissoit mieux en drogues qu'en livres, dont il ne s'est jamais servi que pour envelopper du poivre, ajoutoit à ces vociférations. Suivant lui, les journaux de la Gironde et de Louvet n'étoient que des diatribes. Il est vrai que le Journal des Débats, rédigé par Louvet, ne représentoit pas ces messieurs en beau; et voilà pourquoi ils crioient tant et contre l'imprimeur et son journal, qui tous les deux avoient été exposés à la même attaque de la part de la Gironde, lors des époques d'août et de septembre. Il est très-vrai que cette dernière faction avoit chassé le rédacteur du Journal des Débats (Benjamin Ducas, qui n'étoit pas le député), et s'étoit emparé de cette rédaction, avec des émolumens de dix mille francs par an. Tous les autres journalistes, du même bord, sont aussi accusés de corrompre l'esprit public, c'est-à-dire de se faire des adeptes au détriment de la Montagne, qu'ils signalent comme auteur de tous les désordres, protectrice de l'anarchie, afin d'usurper le pouvoir absolu. Mais le grand principe de la liberté de la presse, dont l'usage n'avoit jamais été interrompu pendant l'assemblée constituante, résiste aux efforts des montagnards enragés, et comme

ils ne peuvent parvenir à la violer par décrets, ils prennent la résolution de faire investir et attaquer le domicile des imprimeurs journalistes, et préposent à cette exécution une horde de brigands décorés du nom de dragons de la liberté. L'imprimerie du député Gorsas est la première désignée à leurs coups. Elle est dévastée et ruinée de fond en comble, et le malheureux n'échappe que par miracle au meurtre prémédité contre lui. Il est bien avéré que l'accusation simultanée de l'imprimeur de la Convention et des journalistes n'étoit que l'avant-coureur des désastres qui la suivirent; mais elle n'eut à la Convention d'autre résultat que de défendre, contre toute espèce de droit, au premier, d'imprimer d'autres objets que ceux relatifs au service; d'enjoindre aux journalistes députés d'opter entre leurs fonctions de députés et la rédaction de leurs feuilles; et malgré les demandes multipliées et soutenues de l'ordre du jour, et les menaces des tribunes, de renvoyer au maire de Paris la lettre qui dénonçoit le pillage et la dévastation de l'imprimerie de Gorsas. Mais de quoi donc Gorsas auroit-il eu à se plaindre? Ses presses n'étoient-elles pas celles de Royou, à qui on les avoit volées? Ne rendoit-on pas à Gorsas l'équivalent des persécutions qu'il avoit lui-même excitées contre le rédacteur de l'Ami du

Roi? Louvet n'avoit-il pas obtenu de son ami Roland, non-seulement des presses, des caractères de l'imprimerie ci-devant royale, et jusqu'à un local dans l'enceinte même de cet établissement pour y fabriquer son journal? Ce journal, *la Sentinelle*, n'avoit-il pas excité les salariés de la Gironde, actuellement ceux de la Montagne, à briser les presses de la *Gazette universelle*, du *Petit Gauthier*, de *l'Impartial* et de plusieurs autres journaux qui déclamoient avec une louable vigueur contre l'anarchie fomentée, protégée ouvertement par le côté gauche de l'assemblée législative et par le conseil exécutif provisoire, où siégeoient quatre créatures secrètes de la Gironde, Dumourier, Servan, Clavières et Roland? Ainsi les actes de tyrannie dont la Gironde avoit donné l'exemple à l'égard des royalistes constitutionnels, retomboient de tout leur poids sur elle-même, sans qu'elle fût en droit de s'en plaindre. Mais tel est l'effet des passions; elles ne reconnoissent le crime que quand il réagit sur elles-mêmes.

De tels actes d'hostilités devoient être accompagnés ou suivis de mesures ni moins révolutionnaires ni moins atroces. Dans la soirée du 9 mars 1793, les femmes avoient été éloignées des tribunes de la Convention, parce qu'une troupe d'assassins, chargée

d'entourer la salle et de n'y laisser pénétrer que les sacrificateurs en chef et les victimes, attendait l'ordre de massacrer; déjà Collot d'Herbois sembloit désigner ces victimes aux sicaires de la Montagne, en demandant qu'aucun de ceux qui avoient voté la mort de Louis XVI avec appel et sursis, ne fût choisi comme délégué de la Convention dans les départemens.

Cette tentative d'assassinat, dénoncée par Gamon, excita les clameurs des montagnards désespérés d'être découverts. L'ordre du jour fut invoqué, par eux, à grands cris, quoique le ministre de la guerre eût été gravement insulté par une populace apostée et payée. Barrère, dans un discours soi-disant improvisé, mais qui était fait d'avance, suivant sa louable habitude, osa le demander par une motion expresse appuyée des plus impudens mensonges. Barrère disoit que l'accusation d'une tentative d'assassinat par une partie des députés contre l'autre, tentative dont la divulgation dès la veille auroit empêché l'exécution, étoit le résultat de calomnies atroces, de propos infâmes de la part d'hommes salariés; mais Barrère, nouveau converti à la Montagne, avoit la conviction qu'en parlant ainsi, il mentoit à la France entière et à sa propre conscience. Il avoit la vanité de croire que ses phrases gigan-

tesques, débitées à la tribune avec tant de prétention et d'emphase, détourneroient l'attention générale du point de vue essentiel, celui d'empêcher la continuation des troubles, et d'assurer la liberté des délibérations, chaque jour plus impudemment violée. Barrère connoissoit d'autant mieux la fausseté de tout ce qu'il avançoit, qu'alors même il étoit initié dans tous les secrets de la Montagne. Il n'eut pas besoin d'être démenti par aucun de ses adversaires. Ceux-ci n'eurent point à donner la preuve des faits qu'ils avoient déclarés; le maire de Paris, lui-même, l'un des esclaves les plus soumis des agitateurs, l'un des plus serviles et des plus zélés exécuteurs de leurs volontés, fut contraint de faire connoître la vérité. . . . . « Il résulte des renseignemens qui lui ont été donnés, qu'un grand nombre de citoyens, parmi lesquels se trouvoient des dragons de la liberté »(il appelle *citoyens* des dévastateurs et des brigands) « se sont transportés non-seulement chez Gorsas, mais dans d'autres imprimeries qu'ils ont dévastées. »

Barrère accuse de calomnie et de propos infâmes ceux qui annoncent l'existence d'un comité d'insurrection, qui déclarent que Paris est un foyer de troubles, de désordres et d'anarchie. Thuriot regarde comme fanatiques tous ceux qui se recrient

contre l'insurrection : et cependant le conseil général de la commune de Paris se trouve assemblé ; il délibère sur les dangers imminens dont Paris est menacé ; il ordonne au commandant-général d'envoyer une partie des réserves des sections à la Convention *pour en écarter les malveillans*, et l'autre partie aux barrières pour s'opposer à leur fermeture. On vouloit donc les fermer, et pourquoi ? Pour renouveler sans doute les scènes de septembre.

La lettre du maire et l'arrêté du conseil général formoient la réplique la plus victorieuse aux discours de Barrère. Mais pourquoi étoit-il besoin que le maire de Paris prît des renseignemens sur des faits attentatoires à la tranquillité publique, lorsque son premier devoir, comme premier magistrat, étoit d'exercer dans la ville une surveillance telle qu'aucun événement contre l'ordre et la tranquillité publique ne pût y arriver sans être ou prévenu ou réprimé ? Comment le conseil général avoit-il jusqu'alors gardé le silence ?

N'étoit-il pas évident que lui et le conseil général conspiroient contre le parti de la Convention opposé à la Montagne, alors même qu'ils paroissoient s'occuper d'éloigner des députés menacés les *malveillans* qu'eux-mêmes avoient envoyés contre eux ? Il n'étoit pas moins évident que si le com-

plot n'eût pas été éventé, les secours, dont on faisoit un si grand étalage, ne seroient arrivés que lorsque la consommation de l'attentat les eût rendus inutiles. En effet, des rassemblemens de sicaires auroient-ils pu s'effectuer sans obstacles, s'ils n'eussent été tolérés et même autorisés ?

Cependant le détail de ces faits, adressé par ces autorités coupables, n'excitent dans la Convention, dont ces faits compromettent la sûreté, aucun mouvement d'indignation ; elle continue à demeurer dans la plus étrange et la plus honteuse apathie ; enfin, après quelques débats insignifians, elle va s'occuper des troubles survenus dans la seconde ville de la France, dans Lyon, où les factieux ont aussi des émissaires.

Quelle étoit la cause d'une pareille stupeur ? La retraite de la plupart des girondins les plus influens, avertis à temps de ne point paroître à la séance du 9 mars au soir, à l'issue de laquelle ils devoient être tous égorgés. Dès lors les montagnards en force étoient les maîtres du terrain ; et ils ne pouvoient s'insurger contre leur propre ouvrage ; ce qui prouve sans réplique que les démarches du maire, du conseil et de la Montagne se trouvoient concertées et arrangées à l'avance.

Les séances des 9 et 10 mars seront re-

marquables dans les fastes de la France révolutionnaire, non-seulement à cause de l'espèce de 10 août tenté contre la Gironde, mais aussi à cause des débats très-extraordinaires qu'il a occasionnés.

Ces débats ne confirment que trop l'intention constante de la Montagne de s'emparer du pouvoir absolu, et il paroît que Danton et Robespierre s'étoient concertés pour arriver avec succès à ce projet d'envahissement.

Robespierre, le premier, avoit soumis à la tribune de la Convention des considérations générales sur l'état de la France et des armées ; il avoit indiqué le mal sans prescrire le remède ; toutes ses conclusions se bornoient à ceci : *le gouvernement n'est point assez actif*. C'étoit faire pressentir la nécessité d'une centralisation de pouvoir ; mais Robespierre avoit assez de tact pour ne pas donner prise à ses ennemis en jetant en avant des projets qui auroient bientôt révélé le secret de son ambition. Danton, en paroissant mettre de côté toute dissimulation, en affectant une franchise qui diminuoit, aux yeux même du parti opposé, le danger de ses propositions, en écartant toutes les froides ressources d'une éloquence étudiée, rend hommage à la vérité des considérations présentées par Robespierre. « Mais ne s'agit-il pas en ce

» moment d'appliquer plutôt le remède aux
» maux qui affligent la France que d'exa-
» miner la cause des événemens qui les ont
» produits? Quand un édifice est en feu,
» n'est-ce pas à éteindre le feu qu'il faut
» s'appliquer, plutôt que de faire attention
» aux fripons qui en emportent les meu-
» bles? » C'étoit justifier le pillage. Il indique ensuite le moyen d'éteindre le feu; c'est avec le sang des royalistes et des riches. « Que les députés commissaires nom-
» més par la Convention partent à l'ins-
» tant pour tous les points de la France,
» afin d'y remonter l'opinion publique »
(c'est-à-dire exaspérer la multitude qui ne possède rien contre tous ceux qui ont quelque fortune); « il faut qu'ils aillent
» chercher et trouver surtout, pour la ré-
» publique, les moyens de faire la guerre
» au monde entier, *en disant aux riches*:
» L'aristocratie de l'Europe doit payer notre
» dette, ou vous, *riches* de France, la paie-
» rez. Le peuple n'a que du sang à donner
» à la patrie et il le prodigue : *allons, mi-*
» *sérables, prodiguez vos richesses.* Voyez,
» citoyens, quelles belles destinées vous
» attendent; quoi? vous avez une *nation en-*
» *tière pour levier* et la *raison pour point*
» *d'appui*, et vous n'avez pas encore *boule-*
» *versé le monde?* Pour cela, *il faut du ca-*
» *ractère*, et il est vrai *qu'on en a manqué.* »

N'est-ce pas là prêcher une croisade contre la propriété ? L'affreux apôtre ne manquera pas de disciples. Danton proposoit à la Gironde, comme une transaction, le partage de l'Europe entre les deux factions rivales; mais en réservant la France à la sienne, on n'est ni plus adroitement ni plus audacieusement scélérat.

« Je mets de côté toutes les passions; » elles nous sont parfaitement étrangères. » (On peut apprécier la vérité de cette assertion par tous les débats et les crises antérieures.) « Quand l'ennemi étoit aux » portes de Paris, j'ai dit à ceux qui gou» vernoient alors, vos discussions sont » misérables. Je ne connois que l'ennemi; » battons l'ennemi. »

Ces ennemis n'étoient autres que les royalistes de l'intérieur, désignés au fer des assassins, et massacrés pour arrêter la marche de l'ennemi de l'extérieur qui devoit, disoit-on, empêcher que ses progrès sur le territoire français n'étendissent le massacre.

Danton continuoit : « Vous, qui me fa» tiguez de vos contestations particulières, » au lieu de vous occuper du salut de la ré» publique, je vous répudie comme traîtres » à la patrie; je vous mets tous sur la » même ligne.

» Et que m'*importe ma réputation !* que » la France soit libre, et que mon nom

» soit *flétri* ! Que m'importe d'être appelé
» *buveur de sang* ! Eh bien ! *buvons le sang*
» *des ennemis de l'humanité*, s'il le faut ;
» combattons, conquérons la liberté ! »

Ce discours n'est-il pas clair, et auroit-il donc besoin de commentaire ?

« On pourroit craindre que le départ des
» commissaires affoiblisse l'un ou l'autre
» parti. » Il existoit donc deux partis ; et comment en eût-il existé, si les députés, exclusivement animés de la généreuse ambition d'assurer l'indépendance et le bonheur de la France, n'avoient été divisés que d'opinion sur les moyens d'exécution ? Mais que pouvoit-on espérer d'heureux, quel bien attendre d'hommes uniquement dirigés par les plus viles passions, par une sordide avarice, par une soif inextinguible d'un pouvoir sans bornes, afin de n'en mettre aucune à leur rapacité ? d'hommes qui avoient tué de sang-froid le roi de France, pour s'emparer de la royauté, et l'exploiter à leur profit ? « Vaines terreurs !
» s'écrioit Danton ; portez votre énergie
» partout. Le plus beau ministère est d'an-
» noncer au peuple, que la dette terrible
» qui pèse sur lui, sera desséchée *aux dé-*
» *pens de ses ennemis* (les émigrés), ou que
» le *riche la paiera avant peu. La situation*
» *nationale est cruelle ;* le signe représen-
» tatif n'est plus en équilibre dans la circu-

» lation ; la journée de l'ouvrier n'est plus » en équilibre avec le nécessaire. *Il faut » un grand moyen correctif.* » (Et ce moyen correctif, c'est dans la vaste France, de prêcher et de faire exécuter simultanément le pillage et l'assassinat de ceux qui ont, pour enrichir ceux qui n'ont rien ; c'est d'effrayer les étrangers, afin que, par une retraite prudente, ils se préservent, sur leur propre territoire, de la guerre des pauvres contre les riches.) « Conquérons » la Hollande, ranimons en Angleterre » le parti républicain, faisons marcher la » France, et *nous irons glorieux à la pos- » térité.* Remplissez ces grandes destinées ; » point de débats, point de querelles, et » la patrie est sauvée ! »

Combien il seroit aisé de dérouter toute la pensée du chef de brigands qui s'exprimoit ainsi ! Mais un plus long commentaire est superflu.

Un tel discours devoit infailliblement donner lieu aux plus étranges propositions.

« Je demande qu'on s'occupe immédia- » tement de la création du tribunal ex- » traordinaire, s'écrioit *Garreau* (sans » doute pour mettre les assignats au pair, » et faire payer aux riches la dette du peu- » ple), puis de l'organisation d'un minis- » tère qui marche dans le sens de la répu-

» blique (de la Montagne, vouloit-il dire.) »

« Il s'agit de sauver la chose publique, » disoit gravement Cambacerès; *il faut des* » *moyens actifs* et *généraux*... Je m'oppose » à ce que la séance soit levée avant que » nous ayons décrété l'organisation du tri- » bunal révolutionnaire, et que le minis- » tère incohérent qui se trouve organisé » *comme s'il existoit deux pouvoirs*, soit » changé.» (Cependant jusqu'alors, et même par le fait, l'existence de cette séparation de pouvoir avoit été reconnue.)

« Tous les pouvoirs vous ont été confiés; » *vous devez les exercer tous* : il ne doit » exister aucune séparation entre le corps » qui délibère et celui qui fait exécuter. Il » ne faut point suivre ici les principes or- » dinaires. Lorsque vous construirez la » constitution, vous discuterez celui de la » séparation des pouvoirs. Je demande que, » séance tenante, on organise le tribunal » et le ministère. » C'étoit vouloir beau- coup faire en bien peu de temps.

Ce discours, dans la bouche de Cambacerès, dut, à coup sûr, étonner beaucoup les deux factions. La Gironde, sans doute, avoit peine à se persuader qu'un jurisconsulte aussi profond, de mœurs douces, ami du repos, professât publiquement une doctrine tellement en harmonie avec le sys-

tème de conduite que la Montagne s'étoit fait; elle devoit le voir avec autant de chagrin que d'effroi, se ranger sous le drapeau sanglant de ses ennemis acharnés! Et pour la Montagne, quelles durent être sa surprise et sa joie, de conquérir un tel champion!

Cambacerès se rangea-t-il par goût, par calcul ou par peur, du côté dont auroient dû le tenir éloigné ses lumières, son bon sens, sa haine de toute crainte, un caractère bien plus porté à l'insouciance et même à la mollesse qu'à l'exagération ou à la cruauté? Sa conduite, en général prudente, étoit le résultat de son tempérament, et surtout de son habitude à réfléchir; on ne pouvoit prévoir, d'après elle, qu'il commettroit cette impardonnable lâcheté qui devint la cause indubitable de la prépondérance de la Montagne, quand l'ignoble ventre, tout girondin d'opinion, fut contraint de voter à haute voix dans les appels nominaux; c'est ainsi que furent subjugués, sans aucun espoir de retour sur eux mêmes, les peureux et les ambitieux du troisième ou quatrième ordre, c'est-à-dire, ces gens obscurs qui sollicitoient des missions lucratives qui ne les missent pas en évidence. Cependant la réunion de tous les pouvoirs dans la Convention, formellement

demandée par Cambacerès, étoit peut-être le calcul d'un profond observateur. On ne peut supposer qu'il ait fait sans réflexion une semblable proposition. Peut-être ce député pensoit-il que les factions, ne pouvant s'accorder sur le choix des hommes appelés à gouverner, parce qu'aucune d'elles ne voudroit plier sous ses ennemis, seroient réduites à confier les rênes du gouvernement à des hommes sages et indépendans d'elles. Moyen efficace sans doute de comprimer toutes les factions, de les réduire au silence, de contraindre l'étranger à rentrer sur son territoire, mais qui présentoit des difficultés presque insurmontables, si l'on fait attention aux passions et aux haines de ces factions.

D'ailleurs, comment trouver dans la Convention le talent réuni à la sagesse et à la modération? Ceux-là sont-ils sages et modérés? Ils manquent d'énergie ou de moyens. Ceux-ci ont-ils des talens qui les distinguent? Ils ont une telle impétuosité de caractère, qu'ils affrontent et le danger et la honte; tous manquent de la présence d'esprit nécessaire pour tenir d'une main ferme le gouvernail du vaisseau battu à la fois par tous les vents. Comment, avec une assemblée permanente aussi volcanique que la Convention, ayant le pouvoir de tout entraver, de tout briser en un clin

d'œil, eût-il été possible de bien gouverner? Cambacerès lui-même, quand il auroit eu l'arrière-pensée de faire partie d'un gouvernement choisi dans le sein de la Convention, eût été obligé d'y renoncer, pour ne pas porter sa tête sur un échafaud.

Un tel système d'administration ne pouvoit donc présenter aucun avantage réel, lors même que, dans les sept cent cinquante conventionnels, on eût trouvé quelques hommes indépendans des factions, bien déterminés à résister à leur despotisme comme à leurs intrigues, à ne gouverner enfin que dans l'intérêt général et pour le bonheur de tous. Ces hommes généreux eussent bientôt succombé sous les attaques chaque jour renouvelées de ceux-là, qui, impatiens de leur médiocrité et du joug de la loi, auroient tenté de les remplacer. Le partage du pouvoir suprême et des places secondaires, proposé à la Gironde par Danton, n'auroit pu avoir de résultat heureux. Que de rivaux, que d'envieux les élus auroient rencontrés dans leurs partis respectifs! que de violens et fréquens combats les factions se seroient livrés pour chasser leurs adversaires du poste que seules elles prétendoient occuper! La Gironde, trop aigrie, n'envisageoit les montagnards que comme ses assassins dans le passé, le pré-

sent et l'avenir. Quant à la Montagne, elle avoit commis trop de forfaits pour céder la moindre part des avantages qui devoient en être le prix. Le cri de Danton, *qu'importe qu'on nous appelle buveurs de sang, qu'importe que notre nom soit flétri*, étoit le cri de douleur que lui arrachoit, malgré lui, une torture morale : l'insupportable idée de la réprobation universelle; il démontroit combien étoit pesant le poids de l'opinion publique pour ceux-là mêmes qui affectoient de la mépriser et de la braver.

La Gironde, éclairée sur les dangers immenses et imminens qui l'environnoient, sentit combien étoit grave celui d'une accumulation de tous les pouvoirs réunis dans la Convention. Ce n'est pas qu'elle n'y eût volontiers accédé, si elle avoit eu la certitude d'être investie de la plénitude de l'autorité; mais elle se seroit gardée de s'exposer au hasard du choix; elle connoissoit trop bien l'audacieuse immoralité de la Montagne, continuellement placée audessus de tout respect humain.

Aussi, Buzot, l'un des antagonistes les plus influens et les plus zélés des montagnards, vint-il à la tribune s'opposer à l'adoption de la proposition de Cambacerès. Il y fut accueilli par des vociférations et des injures. Résolu de tout braver pour par-

venir à se faire entendre, il attendit long-temps, et avec une patience imperturbable, que le calme se rétablît. « Je rends grâces » (dit-il enfin, avec une résignation af-» fectée, et se tournant du côté des mon-» tagnards), je rends grâces de chaque mo-» ment de mon existence à ceux qui veu-» lent bien me la laisser. » (C'étoit annoncer publiquement qu'il s'adressoit à des hommes habitués à l'assassinat.....) « Je » regarde ma vie comme une concession » volontaire de leur part; je ne leur de-» mande que le temps de sauver ma mé-» moire de quelque déshonneur, en me per-» mettant de voter contre le despotisme » de la Convention nationale. »

Après avoir combattu en peu de mots, et avec toute l'énergie dont il étoit capable, le projet de confondre tous les pouvoirs dans la Convention, et en avoir fait sentir les plus graves inconvéniens, son discours fut ainsi terminé:

« Si vous avez reçu des pouvoirs illi-» mités, ce n'est pas pour usurper la li-» berté publique par tous les moyens qui » sont en votre pouvoir; si vous les con-» fondez tous, *si tout est ici*, dites-moi » donc quel sera le terme de ce despo-» tisme dont je suis enfin las moi-même. »

Julien de Toulouse. « Buzot ne bavarde » aussi long-temps, que pour empêcher

» l'organisation du tribunal qui doit punir » les contre-révolutionnaires. » Ce ministre protestant qualifioit ainsi Buzot et ses amis : il ne pensoit guère que ce tribunal pourroit l'atteindre lui-même un jour, et qu'il n'échapperoit à ses proscriptions que par une fuite précipitée.

Marat. « Buzot ne s'est pas plaint quand » tous les pouvoirs étoient dans la main de » Roland. » Le reproche étoit assurément bien fondé ; mais cette récrimination rendoit-elle la confusion de pouvoirs projetée, plus légale et plus conforme aux principes posés précédemment par ces singuliers législateurs ?

Cette discussion, relative à la concentration des pouvoirs dans la Convention, fut momentanément interrompue, pour ne s'occuper que de l'organisation du nouveau tribunal. Qui l'eût pu croire ! Les deux factions marchèrent d'accord pour son établissement. La Gironde eut pour organe, Lesage (d'Eure-et-Loir), et la Montagne, Robert Lindet.

Ils ne différèrent plus sur le principe, mais sur le mode d'exécution. La Gironde auroit voulu régner par une terreur sans résultat, et la Montagne par la mort.

Vergniaud se récrioit contre le projet de Lindet, qui n'admettoit point de jurés, et le qualifioit d'inquisition mille fois plus

redoutable que celle de Venise. Avoit-il donc oublié déjà les mesures ultra-révolutionnaires de la Gironde, toute puissante en 1792, et son exercice du pouvoir le plus arbitrairement absolu ?

La discussion, à peine commencée, fut interrompue par les cris de, *fermez la discussion ! mettez le décret aux voix !*.... fermez précipitamment une discussion qui a pour objet la propriété, la liberté, la vie des individus !.... La nouvelle discussion à ce sujet est vraiment curieuse.

La Réveillère-Lépeaux. L'appel nominal, sur un semblable décret....

Un montagnard. Un contre-révolutionnaire peut seul l'appréhender.

Amar. Si on ne rend au peuple justice de ses ennemis, il n'a plus d'autre ressource que de s'insurger, et de se la faire à lui-même.

Cambon. (Il n'avoit pas encore mis le bonnet de laine gras, ni chaussé les sabots des modernes souverains.) Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai reconnu la nécessité d'un pouvoir révolutionnaire; mais ce pouvoir doit rester dans les mains de la Convention, qui seule a le droit d'organiser un gouvernement ferme, et de prendre tous les moyens d'atteindre les *ennemis du peuple*.

Le médecin *Duhem*, qui veut que les

contre-révolutionnaires soient tués le plus promptement possible, s'indigne que l'on pense à établir des jurés près le nouveau tribunal extraordinaire. « On égorge les patriotes à Liége, sans jurés, s'écrie-t-il, et l'on en donneroit aux voleurs de la patrie !..... Un tribunal révolutionnaire, ajoute-t-il, quelque mauvais qu'il puisse être, est déjà trop bon pour des scélérats. »

Cependant cette doctrine, chose étonnante ! n'est pas du goût de tous les hommes de ce parti. Cambon cherche encore à en faire sentir tout l'inconvénient. L'innocent peut être confondu avec le coupable; des intrigans peuvent s'emparer du tribunal sans jurés, proposé par Lindet, pour écraser les *amis de la liberté*.

Ainsi, le sentiment d'un danger éventuel, et dont la possibilité est prévue, est le motif qui détermine Cambon à provoquer le rejet d'un tribunal extraordinaire sans jurés.

Barrère compare un tel tribunal aux commissions anciennes du conseil, aux chambres ardentes, instituées pour satisfaire aux vengeances des plus affreux despotes. Le jury est la propriété de *tout homme libre*.

Billaud de Varennes. Nous le voulons.

Barrère. Ce cri est celui de la royauté.

Billaud. Mes expressions sont mal com-

prises. Je pense, ainsi que Cambon, qu'un tribunal de neuf membres pourroit être dangereux, même aux amis de la liberté. C'est le jury que nous voulons, et je demande que les jurés attachés au tribunal, soient nommés comme ceux du 17 août, par les sections.

Grands murmures.

Billaud de Varennes. Je n'ai pu entendre par-là que toutes les sections de la république.

Cette explication tardive de Billaud ne pouvoit en imposer à personne. Son intention de faire choisir les jurés par les sections de Paris étoit évidente. Il pressentit apparemment que la défaveur dont il fut accueilli par une immense majorité, nuisoit trop à son parti pour y persister, et il se hâta de démentir cette intention.

Barrère. Puisque les amis de la liberté sont réunis et tous d'accord; puisqu'il est convenu que les jurés seront pris dans toutes les sections de la république, je demande l'ajournement à demain.

Philippeaux s'oppose à la nomination de jurés près d'un tribunal extraordinaire, afin de pouvoir conserver cette belle institution.

Boyer-Fonfrède. C'est faire la contre-révolution que d'anéantir les jurés.

Il est décrété qu'il y aura des jurés.

Les jurés seront pris dans tous les départemens, suivant le mode décrété.

Boyer-Fonfrède. Ils doivent être nommés par tous les départemens, parce que tous les délits à punir par ce tribunal pourront être commis dans tous les départemens. Je réclame, au nom de tous les citoyens de mon département, le droit de concourir à cette nomination.

Garreau. Pour abréger, c'est à la Convention à nommer elle-même les jurés.

On invoque du côté droit le renvoi au comité de législation; et du côté gauche, la question préalable sur le renvoi.

« C'est décréter la contre-révolution », s'écrie le braillard *Duhem.*

Beaucoup de montagnards demandent l'appel nominal, et se précipitent au bureau pour en signer la demande.

Devars. Chacun des jurés doit être nommé par le département qui doit le fournir.

Delmas. Pourquoi tant de retards apportés à cette délibération? Renvoyer à demain, c'est ajourner le départ des commissaires; cependant ni les Prussiens ni les Autrichiens n'ajournent leur marche. Rien de plus instant que le départ des commissaires. Je demande que, séance tenante, cette discussion soit terminée.

Décret. — Les jurés, pris dans tous les

départemens, seront nommés par la Convention.

La levée de la séance étoit prononcée, lorsque Danton s'élance à la tribune, et avec cette impétuosité qu'il apportoit dans les instans de crise : « Je somme, dit-il, » tous les bons citoyens de rester à leur » poste..... » (Tous les membres se remettent en place. *Calme profond.*) « Quoi, ci- » toyens ! au moment où notre position est » telle que si Miranda étoit battu (et cela » est possible), ou Dumourier enveloppé » et obligé de mettre bas les armes, vous » pourriez vous séparer sans prendre les » mesures que le salut de la chose pu- » blique exige !.... Je sens à quel point il » est important de prendre des mesures » judiciaires qui punissent les contre-révo- » lutionnaires; car c'est *pour eux* que ce » tribunal est *nécessaire*. C'est *pour eux* » que ce tribunal doit *suppléer au tribunal* » *suprême de la vengeance du peuple*. Les » *ennemis de la liberté* lèvent partout un » front audacieux; partout confondus, ils » sont partout provocateurs. En voyant le » citoyen honnête occupé dans ses foyers, » l'artisan dans ses ateliers, ils ont la stu- » pidité de se croire en majorité !.... Eh » bien ! arrachez-les vous-mêmes à la ven- » geance populaire; l'humanité vous l'or- » donne.....

» S'il est si difficile d'atteindre un crime
» politique, n'est-il pas nécessaire que des
» lois extraordinaires, prises hors du corps
» social, épouvantent les rebelles et attei-
» gnent les coupables ?

» . . . . Le salut du peuple exige de
» grands moyens et des mesures terribles....
» L'histoire atteste cette vérité, et puis-
» qu'on a osé, dans cette assemblée, rap-
» peler ces journées sanglantes sur les-
» quelles tout bon citoyen a gémi, je di-
» rai, moi, que si un tribunal eût existé,
» le peuple, à qui on a si souvent, si cruel-
» lement reproché ces journées, ne les
» auroit pas ensanglantées; je dirai, et
» j'aurai l'assentiment de tous ceux qui
» ont été les témoins de ces événemens,
» que nulle puissance humaine n'étoit dans
» le cas d'arrêter le débordement de la
» vengeance nationale. Profitons des fautes
» de nos prédécesseurs, faisons ce que n'a
» pas fait l'assemblée législative. Soyons
» *terribles pour dispenser le peuple de*
» *l'être.* Organisons un tribunal, non pas
» bien, cela est impossible, mais le moins
» mal qu'il se pourra, afin que le glaive
» de la loi pèse sur la tête de tous ses en-
» nemis..... »

Dans ce discours véhément et révolutionnaire au plus haut degré, on trouve ces passages audacieux : « Le moment est ar-

» rivé; *soyons prodigues d'hommes et*
» *d'argent.....*

» . . . . Vous n'êtes pas un corps cons-
» titué, car vous pouvez tout constituer. »

Et c'est aux organisateurs du meurtre et de l'anarchie, c'est aux usurpateurs du pouvoir suprême que le peuple français, tout entier, devra obéir au premier signal, et sans murmure! On sera rebelle, parce qu'attaché à ses anciennes institutions, au roi à qui l'on a juré obéissance et fidélité, à une religion consolante, seul refuge de l'infortune et de la misère, on témoignera de l'éloignement ou de l'indifférence pour les nouveaux dominateurs!

Mais, hélas! à quoi servent ces réflexions? Il n'est pas une pensée, pas une maxime débitée par ces odieux législateurs, qui ne soit un blasphème ou un attentat contre les lois divines et humaines.

Danton se résume: « Ce soir, organisation du tribunal (institué pour arriver à la confiscation des biens par l'assassinat.) Demain, organisation du pouvoir exécutif (d'un pouvoir monstrueux, précédé par la terreur, environné de victimes et de bourreaux.) Mouvement militaire; départ des commissaires de la Convention. Que la France entière se lève, courre aux armes et marche à *l'ennemi;* que la Hollande soit envahie; que la Belgique soit

libre ; que le commerce de l'Angleterre soit ruiné ; que les amis de la liberté triomphent de cette contrée ; que nos armes, partout victorieuses, apportent au peuple *la liberté* et le bonheur, et que le monde soit vengé.... »

On voit dans ce discours toute la pensée de l'audacieuse faction. C'est pour obtenir la centralisation, dans la Convention, du pouvoir souverain, qu'elle veut ensuite usurper elle-même ; c'est pour avoir dans ses mains l'arme terrible avec laquelle elle veut se défaire de tous ceux qu'elle redoute, que la Montagne a imaginé l'insurrection du 10 mars, que dans la séance de la veille, du matin même, elle avoit cherché à démentir. Le soir de ce jour (c'étoit un dimanche, choisi exprès pour avoir plus de monde à sa disposition), le conseil général de la commune informe la Convention de bruits et de rapports inquiétans ; on parle de fermer les barrières, de sonner le tocsin ; des députés sont menacés.... (Avertis à temps, ils n'avoient pas paru à cette séance du soir, pendant laquelle ils auroient été égorgés.)

La Convention ne prend aucune mesure ultérieure, et se contente de mander le maire (Pache), et le commandant-général (Santerre), directeurs du mouvement.

Le premier annonce qu'après avoir été

informé dans la journée de la formation de rassemblemens considérables, il a requis le commandant-général de veiller à la tranquillité publique. Il a appris qu'on délibéroit dans quelques sections sur la fermeture des barrières. Le conseil général a pris un arrêté pour rappeler les citoyens à la loi, et s'est déclaré permanent. Les sections, en majorité, ont envoyé des députations assurer de leur soumission à la loi. On peut compter, A PRÉSENT, sur la tranquillité de Paris. (Le coup relativement au massacre des girondins étoit manqué, mais la Montagne avoit obtenu son tribunal favori.)

La loi avoit été dictée par Danton, et acceptée par les brigands et les lâches qui l'avoient écouté non-seulement avec tranquillité, mais en lui prodiguant leurs abominables applaudissemens. Santerre rend compte des ordres qu'il a transmis, des mesures qu'il a prises.

Ces ordres et ces mesures n'auroient abouti à rien, si, chef lui-même du mouvement, il n'avoit pas cru devoir l'arrêter, comme ne pouvant avoir le résultat qu'on s'en étoit promis, le massacre de la Gironde.

L'organisation du tribunal révolutionnaire est ensuite reprise, et, après quelques débats, elle est décrétée avec le jury, malgré

les efforts de *Duhem*. La Montagne obtient cependant que les jurés seront choisis par la Convention, et qu'ils voteront à haute voix. C'étoit, d'une part, mettre cette nomination dans les mains des montagnards, et, de l'autre, forcer ces jurés à voter contre leur conscience; c'étoit rendre nulle leur intervention. Mais on connoissoit tout l'effet du vote à haute voix : n'étoit-ce pas ôter aux accusés tout espoir de salut?

Une discussion nouvelle, et c'est la dernière à laquelle nous donnerons encore quelque étendue, afin de bien faire connoître l'esprit des deux factions, est celle de l'organisation du gouvernement. Elle est d'autant plus importante, que l'envahissement exclusif du pouvoir par l'une ou l'autre faction, a été le continuel et le plus sérieux objet de leurs luttes.

La discussion préliminaire relative à l'institution d'un nouveau gouvernement plus dans *le sens de la révolution* (ce qu'on peut traduire ainsi : plus *dévoué à la Montagne*, plus *esclave de ses volontés*), avoit pour but de dégoûter et d'effrayer les ministres en place, et de provoquer leur démission. Il étoit sans doute moins dangereux pour eux de donner une démission volontaire, que d'être accusés et traduits au tribunal redoutable qu'on venoit d'établir. Aussi le ministre de la guerre s'em-

pressa-t-il de remettre le portefeuille de son département. Carra et Guyomard s'opposèrent à cette démission.

« Qui pourra-t-on trouver pour ministre, s'écrioit Carra, si Beurnonville, éprouvé par le feu du canon, ne peut rester au ministère?.... Beurnonville doit être interrogé sur les motifs qui l'ont engagé à donner sa démission. »

Guyomard. « Je pourrois, en appuyant cette proposition, *donner les raisons pour lesquelles on ne veut pas de Beurnonville ;* elles sont publiques (le projet de la Montagne de s'emparer du gouvernement.) Mais si l'on a des plaintes fondées contre lui, qu'on les produise..... On veut organiser de nouveau le ministère. En organisant à chaque instant, c'est vouloir tout désorganiser; et si les patriotes les plus éprouvés ne peuvent rester au poste où ils ont été placés, vous ne trouverez plus personne pour remplir les emplois. *Peu à peu l'on met en évidence ce que l'on a si souvent répété, et ce qu'il est aisé d'apercevoir à la composition des tribunes, où on ne laisse introduire que des hommes.* »

Cette attaque étoit tellement directe, qu'elle excita les murmures de tous les montagnards.

Danton crut devoir y répondre par l'exposition de ses principes et de ses sentimens.

« S'il est dans mes principes et dans » mes opinions, dit-il, que la nature des » choses et les circonstances exigent que la » Convention se réserve la faculté de pren- » dre partout, et même dans son sein, des » ministres, je déclare en même temps, je » le jure par la patrie, que, moi, je n'ac- » cepterai jamais une place dans le minis- » tère, tant que j'aurai l'honneur d'être » membre de la Convention nationale. »

Un très-grand nombre de voix simultanément : Ni aucun de nous.

« Je le déclare sans fausse modestie; je » crois valoir un autre citoyen français. Je » le déclare avec le désir ardent que mon » opinion individuelle ne devienne pas » celle de tous mes collègues; car vous ferez » une chose funeste à la république, si » vous ne vous réservez pas cette faculté. » Après un tel aveu, je vous somme tous de » descendre dans fond de vos consciences. » Quel est celui d'entre vous qui ne sent » pas la nécessité d'une plus *grande cohé-* » *sion, de rapports plus directs, de rap-* » *prochemens plus immédiats, plus pro-* » *chains, plus quotidiens entre les agens* » *du pouvoir exécutif* RÉVOLUTIONNAIRE, » chargés de défendre la liberté contre » toute l'Europe, et vous, qui êtes chargés » de la direction suprême de la législation

» civile, et de la défense extérieure de la » république ? »

Voilà le voile soulevé. C'est un pouvoir exécutif révolutionnaire, sans entraves, et dont la seule volonté soit la seule règle de conduite.

Les ministres qui composoient alors le conseil exécutif n'étoient ni assez hardis, ni assez *révolutionnaires* pour s'élever, non pas au-dessus des lois : y avoit-il des lois ? mais au-dessus de la Convention. Des conventionnels montagnards, accoutumés depuis dix-huit mois aux entreprises les plus criminelles, à l'aide de la commune et de la populace de Paris, pouvoient seuls avoir la pensée d'emprisonner et d'égorger une partie de leurs collègues, et de subjuguer par la terreur la Convention tout entière.

Ce qui suit du discours de Danton n'est ni moins extraordinaire ni moins anarchique.

« Vous avez la *nation à votre disposi-* » *tion* (jamais vérité ne fut mise en évi- » dence avec plus d'effronterie); vous n'êtes » pas un corps constitué, mais un corps » chargé de constituer tous les pouvoirs ; » vous prenez le talent partout où il existe » pour le placer où il peut être utile. Si je » me récuse dans le choix que vous pourrez » faire, c'est que dans mon poste je me

» crois encore utile à *pousser, à faire mar-*
» *cher la révolution;* c'est que je me ré-
» serve la faculté de dénoncer les ministres
» qui, par malveillance ou par impéritie,
» trahiroient notre confiance. Ainsi met-
» tons-nous bien dans la tête que, *presque*
» *tous*, que *tous* nous voulons le salut pu-
» blic. » (Invitation directe aux girondins de ne plus disputer le pouvoir.) « Que les
» défiances particulières ne nous arrêtent
» pas dans notre marche, puisque nous
» avons *un but commun*. Quant à moi, je
» ne calomnierai jamais personne. Je suis
» *sans fiel*, non par vertu, mais par tem-
» pérament. La haine est étrangère à
» mon caractère..... Je n'en ai pas besoin;
» ainsi je ne puis être suspect, même à ceux
» qui font profession de me haïr..... Je ne
» veux pas désorganiser le ministère; je
» ne parle pas de la nécessité de prendre
» des ministres dans votre sein, mais de
» vous en réserver la faculté. »

Il termine par dire, relativement à la démission de Beurnonville, dont il reconnoît le mérite éclatant, qu'il faut le laisser maître de servir la république au poste où il se croira le plus utile. Il demande qu'il soit excepté de la rigueur de la loi, qui défend à tout ministre de quitter son poste avant d'avoir rendu ses comptes.

La réponse à ce discours fut faite par la

Réveillère-Lépeaux, moins partisan de la Gironde qu'ennemi acharné des montagnards, ainsi que Leclerc, député du même département que lui, et son ami le plus intime. Ce dernier fait, dans une opinion relative à l'instruction publique, la sortie la plus virulente contre Marat et ses adhérens.

« Je n'ai pas l'audace de la tribune, dit » la Réveillère; mais je m'expliquerai avec » le courage de la vertu, qui consiste tou» jours à marcher à son devoir, fût-on » *sûr de trouver la mort en son chemin.* »

(On voit qu'en répondant aux montagnards, les girondins et leurs partisans ne cessent de présenter le tableau des projets sanguinaires de leurs ennemis.)

« Moi aussi j'ai voté la mort du tyran » contre tout appel et tout sursis, et si » vingt tyrans étoient soumis à mon juge» ment, je voterois de la même manière. » C'est par une suite de ma haine pour la » tyrannie que j'emploierai tous les moyens » que la nature m'a départis pour m'op» poser à la *tyrannie nouvelle* qui s'élève » sur les ruines de l'ancienne; et voilà pour» quoi je demande l'ordre du jour sur la » proposition de Danton, de prendre le » ministère dans l'assemblée. Si vous adop» tez une pareille mesure, je dis que vous » autorisez la plus épouvantable tyrannie.

» Faites attention aux circonstances qui » vous environnent ; voyez ce qui se *passe* » *autour de vous;* et vous vous convaincrez » que si votre choix tombe aujourd'hui » sur *quelques hommes* d'une *grande am-* » *bition* et d'une *grande audace*, demain, » peut-être, la *Convention est dissoute;* et » ces hommes, revêtus tout à la fois de la » puissance législative et de la puissance » exécutrice, exercent alors nécessaire- » ment la plus *formidable dictature*, sur- » tout ayant à leurs ordres ce tribunal » terrible que vous venez de créer. Les » commissaires que vous envoyez dans les » départemens, intimidés par cette nou- » velle puissance, ne doivent-ils pas exer- » cer eux-mêmes, tout naturellement, les » fonctions de ses propres commissaires ; » et d'autant plus aisément qu'ils auroient » été une émanation de la Convention na- » tionale? On vous parle de la nécessité » d'une connexion plus intime entre la » Convention et le pouvoir exécutif; mais, » ou l'on veut que des membres, pris dans » la Convention, exercent directement le » pouvoir exécutif, et alors toute respon- » sabilité est anéantie, et, je vous le ré- » pète, vous organisez la tyrannie ; ou l'on » n'entend parler que de surveillance, et » alors vos commissaires ne seront qu'un » comité, et vos comités sont formés. Et

» lorsqu'on vous dit que la Convention
» nationale renferme tous les pouvoirs,
» l'on a raison sans doute ; mais doit-elle
» les exercer ? Croyez-vous que le peuple
» français vous laisseroit la faculté d'exer-
» cer vous-mêmes les fonctions judiciaires ?
» Eh ! de quel œil vous verroit-il cu-
» muler la puissance législative et les fonc-
» tions exécutrices, en même temps que
» vous venez de créer un tribunal ter-
» rible, dont vous *nommez vous-mêmes les*
» *membres*, que vous avez été forcés, par les
» circonstances, de choisir parmi les ci-
» toyens de cette seule section de l'empire,
» et qui peut se trouver subordonné aux
» volontés de la puissance dictatoriale dont
» je vous ai parlé ?

» Citoyens, je vous déclare que, quant
» à moi, tant qu'une goutte de sang cou-
» lera dans mes veines, je me ferai plutôt
» exterminer que de souffrir que la répu-
» blique en général, et en particulier
» Mayenne-et-Loire (son département),
» dont je suis l'enfant adoptif, qui, deux
» fois, m'a honoré de sa confiance, et à
» laquelle je ferai toujours mes efforts pour
» répondre ; pour empêcher, dis-je, que
» la république en général, et en particu-
» lier mon département, devienne le sujet
» très-fidèle et le *tributaire soumis d'une*
» *ville orgueilleuse* (Paris), d'un dicta-

» teur insolent (Danton), ou d'une oli-
» garchie sanguinaire (Robespierre, Ma-
» rat, Collot, Billaud, et autres hommes de
» cette trempe.) Oui, je le déclare encore,
» je ne cesserai de poursuivre ces TYRANS-
» BRIGANDS, qui, *bien logés, bien nour-*
» *ris, bien vêtus, vivant dans les plaisirs*,
» s'appitoyent *si affectueusement sur le*
» *sort du pauvre*, s'élèvent avec tant de
» fureur contre tout ce qui jouit de quel-
» que aisance, et s'intitulent fastueuse-
» ment du nom de *sans-culottes*. Je m'éle-
» verai, je le répète, *tant que je vivrai*,
» contre ces *tyrans-brigands*, avec la même
» énergie que j'ai employée à poursuivre
» *les tyrans-brigands couronnés*; car c'est
» la tyrannie que je hais, et non pas le
» nom qu'elle porte. »

Ce discours violent renferme toute la pensée de la Gironde; il doit être considéré comme l'acte d'accusation qu'il a l'intention d'intenter à la Montagne, en face de la France entière.

L'ordre du jour écarte la motion de *Carra*, et la discussion sur Beurnonville est terminée par l'injonction faite à l'ex-ministre de rendre ses comptes dans la huitaine; il est tenu de les publier par la voie de l'impression.

Mais la motion de Danton restoit tout

entière. La discussion relative avoit été à peine abordée. La Montagne, étourdie de la philippique courageuse de la Réveillère, n'avoit point encore songé à la repousser.

Il falloit, dans l'intérêt de la Montagne, que la question fût promptement décidée; Robespierre se présente pour parler.

Mais Danton, observateur bien plus habile des mouvemens de l'assemblée, s'empresse de prévenir Robespierre, craignant ou qu'une telle intervention ne devînt tout à fait défavorable à sa cause, ou que quelque fausse manœuvre ne fît perdre à la Montagne l'avantage du terrain.

« Je n'ai point fait de motion positive, » dit Danton; je n'ai énoncé qu'une opi- » nion sur la latitude que vous devez avoir » dans le choix des ministres; mais je per- » siste dans mon opinion, sans rien sou- » mettre à la délibération. Je n'étois monté » à la tribune que pour rendre justice à » Beurnonville. »

Il est aisé de voir de quelle terreur le discours de la Réveillère avoit saisi *Danton;* car il avoit au contraire demandé positivement, pour la Convention, l'envahissement du pouvoir exécutif. Mais les considérations présentées par un *ennemi de la Montagne*, qu'on ne pouvoit accuser de girondisme, étoient si effrayantes de vé-

rité, qu'elles pouvoient soulever tous les départemens à la fois contre l'hydre qui menaçoit de dévorer la France.

« Une grande question s'est agitée dans » la Convention nationale; elle a paru » tenir aux *circonstances* et au *salut pu-* » *blic*. » (Mots dont la banalité servoit de passeport aux motions les plus extravagantes.) « L'assemblée a résolu de la dis- » cuter après l'organisation du tribunal » extraordinaire. C'est l'exécution de ce » décret que je réclame. A peine la discus- » sion a-t-elle été ouverte, qu'on demande » qu'elle soit fermée. A peine a-t-on en- » tendu une objection, qu'on demande à » n'en plus entendre. Eh bien! je demande, » moi, qu'une question, si importante aux » yeux de tout homme capable de réflé- » chir, mise à l'ordre du jour par un dé- » cret, ne puisse pas en être écartée si fa- » cilement. Je demande qu'en exécution » de votre décret, et au nom du *salut pu-* » *blic*, la discussion s'ouvre sur la *réorga-* » *nisation du ministère*. »

Enfin *Robespierre* obtient la parole. Je prie le lecteur de faire, au peu de mots qu'il dit, la plus sérieuse attention.

« Je pourrois faire aussi ma profession » de foi, si j'en avois besoin. Je le DÉCLARE, » *je ne trouve aucun mérite à ne point* AC- » CEPTER LES PLACES *dangereuses où diffi-*

» *ciles du ministère.* Je pense qu'en les
» refusant, l'on peut bien plutôt consulter
» son goût et ses intérêts. Je demande que
» nous discutions cette grande question,
» et les effets qui peuvent en résulter, et
» je réclame la parole à mon tour. »

Dartigoyte, depuis proconsul obscur, mais souillé de crimes, demande l'organisation du ministère séance tenante.

L'ordre du jour est invoqué sur cette absurde proposition.

Bancal parle dans le sens de la Réveillère. Il soutient que les ministres ne doivent pas être pris dans le sein de la Convention. On ne peut, dit-il, faire la loi et en même temps la faire exécuter. Là où se trouve la réunion de tous les pouvoirs, là est le despotisme. Il invoque à cet égard le témoignage de Rousseau : *Celui qui commande à la loi ne doit pas commander aux hommes; celui qui commande aux hommes ne doit pas commander à la loi.*

« Vous avez été envoyés pour faire des
» lois, ajoute Bancal; si vous vous emparez
» du pouvoir exécutif, vous usurpez la
» souveraineté, vous devenez des tyrans;
» la liberté est perdue. Lorsqu'au com-
» mencement de la révolution d'Angle-
» terre, son parlement s'empara de tous les
» pouvoirs, la liberté fut renversée. Par
» ces motifs, je demande l'ordre du jour. »

Bancal étoit une espèce de lunatique, mais ami de l'ordre, et par conséquent plus ennemi de la Montagne qu'ami de la Gironde. Il combattit toujours les projets des factions. Il fut un des quatre prisonniers livrés par Dumourier aux Autrichiens. Une démence complète et la mort ont été la suite de sa longue captivité.

Quinette, qui fut aussi prisonnier de l'Autriche, demande qu'on divise la question; que la discussion sur l'organisation du ministère soit ouverte, mais qu'elle soit fermée sur la question de savoir si les ministres pourront être pris parmi les membres de la Convention, et qu'on en délibère de suite.

Thuriot observe que la motion de prendre les ministres dans l'assemblée n'a pas été faite.

Un grand nombre de membres insistent pour que cette dernière question, posée par *Quinette*, soit formellement écartée par un *qu'il n'y a lieu à en délibérer*.

La discussion est fermée, et il est décidé qu'il n'en sera pas délibéré.

Duprat. « Vous venez de repousser une » proposition tendante à établir la tyran- » nie. Vous ne devez pas en rester là. Je » demande que tous ceux qui, depuis leur » arrivée, ont obtenu un grade qui n'étoit » pas dû à leurs services, ou une place

» dans l'administration militaire, soient
» tenus d'opter. »

Garreau veut que la proposition s'étende aux frères des députés à la législation ou à la Convention.

Après quelques explications particulières entre députés, la motion de Duprat est écartée par l'ordre du jour.

La suite naturelle de la délibération étoit l'organisation du ministère ; mais elle est subitement interrompue. Les girondins, toujours tremblans sur leur avenir, font une dernière tentative ; ils veulent adoucir ce que le tribunal révolutionnaire, dont ils semblent craindre les sinistres résultats pour eux-mêmes, a de trop dangereux contre les prévenus qui peuvent y être exclusivement traduits. A cet effet, ils saisissent avec empressement l'occasion de la lecture du décret d'organisation de ce tribunal, tandis que Robespierre voudroit au contraire ajouter à sa rigueur. Sous prétexte de s'élever contre le défaut d'une définition claire et précise des délits révolutionnaires que le tribunal sera chargé de punir, il demande que les *écrits contre-révolutionnaires* y soient compris, et que leurs auteurs soient poursuivis comme *conspirateurs*. Il ne manque pas de comprendre parmi eux les hommes qui, suivant lui, dirigent les poignards sur les

défenseurs de la liberté; qui *désignent Paris*, le *berceau de la révolution*, comme une *contrée ennemie* contre laquelle les départemens doivent s'armer. Enfin il indique à la vengeance nationale les administrateurs qui, au mépris *des lois et de l'unité de la république*, ont levé une force armée de leur autorité privée.

A ce portrait les girondins pouvoient se reconnoître. Ils étoient déjà signalés au tribunal comme victimes. Aussi la Montagne, à une telle motion, ne fut-elle pas avare d'applaudissemens : les tribunes fidèles lui répondirent par de bruyans bravos.

L'institution du tribunal ne pouvant plus être ni annulée ni ajournée, sa compétence, sur la motion d'Isnard, un des plus fougueux partisans de la Gironde, fut restreinte, en des termes assez vagues, afin d'éloigner des girondins la hache révolutionnaire.

La Gironde obtint encore que les jurés ne seroient point choisis dans Paris seulement, mais aussi dans les départemens environnans. Cependant elle ne put parvenir à faire revenir sur la disposition qui ordonnoit aux jurés de voter à haute voix. *Lamarque* de la Dordogne prétendoit que les *amis de la liberté* n'avoient consenti qu'à cette condition, à ce que l'institution du jury fût applicable à un *tribunal extraor*

dinaire; c'est-à-dire, suivant lui, dispensé de s'assujettir aux *formes ordinaires*. C'étoit insulter le peuple de Paris, que de le croire capable de gêner les mandataires du peuple dans leurs fonctions. Il n'est pas un citoyen qui n'ait trouvé des approbateurs dans le peuple, lorsqu'il a émis un *vœu conforme à la justice*.

L'ordre du jour sur la proposition de laisser aux jurés toute la liberté de leurs suffrages, est invoqué à grands cris par tous les *buveurs de sang*.

Guadet réclame en vain la faculté de combattre l'ordre du jour : *Duhem* a l'audace de traiter de conspirateur le collègue contre la vie de qui il venoit lui-même de conspirer. Sur ce motif, il fonde sa demande de fermer la discussion.

Cette sortie indigne toute la Gironde et excite ses plus vives réclamations.

Le président *Gensonné* veut consulter l'assemblée afin de faire inscrire au procès-verbal le nom de Duhem pour avoir dit *qu'il y avoit des conspirateurs dans l'assemblée*.

Duhem, Chabot, David', Carrier, et de plusieurs autres montagnards de la *crête*, descendent au milieu de la salle et s'écrient : *Oui, oui, il y a ici des conspirateurs!*

Les cris des girondins redoublent, et une

longue agitation interrompt cette exécrable discussion.

Le silence enfin rétabli, *Guadet* est écouté. Il est inutile de rappeler ici les argumens par lesquels il combat une doctrine si opposée à l'humanité, et à cette liberté dont les montagnards ne veulent que pour eux. Quel homme de bonne foi auroit voulu avoir pour juge l'individu appelé à délibérer sous les poignards?

C'est ce que donne clairement à entendre la conclusion de son opinion.

« Parmi les citoyens qui m'entendent, il » peut se faire qu'il y en ait un d'accusé, » quoique innocent; je lui demande si, au » milieu des passions qui nous environnent, » il croiroit son innocence suffisamment » garantie par la mesure proposée. Pour- » quoi donc veut-il faire juger des citoyens » par des mesures qu'il réprouveroit pour » lui-même? J'appuie la proposition de ré- » tablir le même vote que pour tous les » jurés de la république. »

Prieur de la Marne ne répond aux objections de l'orateur que par des déclamations. Il a la mauvaise foi d'assimiler le témoin au juré. « Le témoin, dit-il, ne dépose-t-il » pas à haute voix? Le juré seroit-il assez » pusillanime pour se laisser intimider par » la multitude? » Il est inutile de faire remarquer le ridicule de ce raisonnement.

La majorité subjuguée décide, d'après

l'opinion de Prieur, que le public sera placé *entre la conscience des jurés* et *leurs devoirs*. Ce sont ses propres expressions. Ainsi un juré convaincu que tel homme n'est pas coupable, sera cependant obligé de le déclarer tel, si le public en juge autrement.

On va maintenant voir l'application de ce principe.

Blanchelande, gouverneur de Saint-Domingue, est traduit devant le tribunal criminel de la Seine. *Garnier de Saintes*, *cet apôtre de la liberté et de l'égalité*, demande que l'accusé soit traduit devant le nouveau tribunal, afin qu'il n'échappe pas à ce qu'il appelle le *glaive de la loi*.

Les égorgeurs de la Convention, et ceux des membres marqués pour être égorgés, indifférens à tout ce qui ne les touche pas personnellement, laissent froidement enlever un accusé à ses juges naturels.

Comment des hommes aussi indifférens à des malheurs qui ne leur sont pas personnels, prétendroient-ils inspirer quelque intérêt pour eux-mêmes?

Je ne m'arrêterai point aux discussions secondaires; par exemple, celle relative à Dumourier, dont une section de Paris demandoit la mise en accusation. On vit à cette occasion *Marat* dénoncer comme conspirateurs les habitans de cette section, tandis que dans ses feuilles il ne cessoit de

prêcher la souveraineté du peuple et de chacune des portions du peuple. Il se constitue le défenseur de Dumourier, contre qui, depuis long-temps, il provoque dans chacune de ses feuilles la colère du peuple, et de la part de la Convention le décret d'accusation! Il est unanimement applaudi; il l'est par la Montagne pour avoir voilé les crimes et les projets ultérieurs de celle-ci; il l'est par la Gironde, qui, voyant dans son discours une espèce de retour à la modération, croit l'avoir effrayé, et cherche à le flatter.

Il accuse Fournier l'Américain, celui que lui-même et ses amis avaient placé à la tête des assassins chargés d'égorger à Versailles les prisonniers de la haute-cour d'Orléans. Il s'est, dit Marat, trouvé à toutes les émeutes populaires. C'est lui qui a porté le pistolet sur la poitrine de *La Fayette*. Il est resté *impuni* pendant que les patriotes étaient massacrés!

Billaud. Cet homme se promenait dans Paris, tandis que les patriotes gémissoient en prison.

Une voix. Il présidoit aux massacres du 2 septembre.

Bourdon de l'Oise dénonce Fournier comme ayant voulu assassiner *Pétion*.

Marat, dans cette même séance, parle d'agens de police aux ordres d'agens minis-

tériels, et de députés contre-révolutionnaires qui excitent le peuple à l'assassinat. Il soutient que le foyer de la conspiration est dans le sein de la Convention; c'est ainsi qu'il nomme les chefs de la Gironde, dont le vœu, suivant lui, est de détruire la république. « Voilà leur plan, disoit Marat. Dans le moment où ils ont vu l'opinion tourner contre eux, ils ont proposé une réconciliation qui n'étoit qu'une pantalonnade, et dont Isnard étoit l'auteur; et par ce moyen ils ont voulu écarter le tribunal révolutionnaire, que vous avez fait sagement de décréter, parce qu'il deviendra le boulevard de la liberté. Mais ils n'ont pas réussi; alors ils ont voulu l'organiser à leur manière, et ce complot a encore été déjoué. Ils ont empêché le recrutement des volontaires...... Lorsque les commissaires patriotes seront partis, les hommes d'état s'insurgeront contre tous les patriotes restés à la Convention, et provoqueront contre eux des propos incendiaires; on appellera contre eux le meurtre.

» Je prie la Convention de prendre des mesures très-sévères pour arrêter leurs complots, et pour leur ôter tout moyen, soit de dissoudre la Convention, soit de la transporter dans une ville *aristocrate.* » Revenant sur l'objet de la discussion, il demande le renvoi de la députation de la

section Poissonnière au comité de sûreté générale; mais il insiste aussi pour l'arrestation de Fournier l'Américain.

On ne peut assigner à la colère de Marat contre Fournier d'autre cause que celle d'avoir fait manquer, par trop de précipitation, ou par de fausses mesures, le *coup du* 10 *mars*, monté contre la Gironde.

On pourroit conjecturer aussi que, le complot ayant été déjoué, l'accusation contre Fournier avoit été concertée avec lui-même, bien assuré qu'il en sortiroit sans courir de risques, afin de dérouter la Gironde sur les projets nouveaux formés contre elle.

Marat avoit dévoilé tout le système de guerre des hommes d'état, d'une manière à ne laisser aucun doute. Il étoit difficile de lui opposer d'autre réponse que celle de La Source, qui s'efforçoit de faire sentir l'inconséquence d'accuser de conspiration ceux qui en avoient été désignés les victimes. Cependant son discours est remarquable, en ce qu'à son tour il met à nu la profonde hypocrisie et la scélératesse de la faction montagnarde, en cherchant cependant adroitement à tout imputer aux royalistes. Il se saisit habilement de l'accusation portée contre la députation de la section Poissonnière, pour persuader à la Montagne que la division de la Convention ex-

pose les membres de tous les partis à un danger commun.

« La séance avoit commencé, dit La Source, par un état de choses qui devoit tourner à l'instruction de la France et au profit de la liberté; elle finit par un changement de scène qui tourne à l'égarement du peuple et au profit des *conspirateurs*.

» Marat étoit convenu ce matin que les mouvemens qui ont eu lieu avoient leur cause immédiate dans un complot ténébreusement tramé contre la Convention nationale; il s'étoit élevé contre cette affreuse conjuration, et son opinion, j'ose le dire, n'étoit pas indifférente.

» Les conjurés l'ont senti. Ils n'ont pas voulu que le peuple restât convaincu qu'il existoit un projet de contre-révolution qu'on lui faisoit exécuter à lui-même sans qu'il s'en doutât.

» Marat est sorti. Qu'a-t-on fait? Ne vois-tu pas, lui a-t-on dit, qu'on te joue, que tu es dupe? ne vois-tu pas que c'est le côté droit qui a ourdi cette trame? Ça été assez pour une imagination habituée à ne voir que de sinistres fantômes : il est venu dans le délire de cette imagination égarée, vous répéter ce qu'on lui avoit dit. S'il est de bonne foi, il en conviendra. »

Marat. Vous mentez.

La Source. « Je mens si peu que je ne

parle que d'après l'aveu de Marat. N'est-il pas convenu lui-même qu'on venoit de lui faire la dénonciation qu'il portoit à la tribune? Or, qu'étoit-ce avouer, sinon qu'il répétoit ce qu'on venoit de lui dire?

» En suivant attentivement les hommes, on les connoît. Quiconque a fait cette étude, conviendra d'une vérité qu'il faut que la Convention et la nation sachent une fois pour toutes. Marat n'est point la tête qui conçoit, mais le bras qui exécute; il est l'instrument d'hommes perfides qui, se jouant avec adresse de sa sombre crédulité, en mettant à profit son aptitude naturelle à voir tous les objets sous des couleurs funèbres, lui persuadent tout ce qu'ils veulent, lui font dire tout ce qu'il leur plait. Une fois qu'ils ont monté sa tête, cet homme extravague et délire à leur gré. »

Une voix. Parlez des choses, et non des hommes.

« Des choses! Eh bien, je vais en parler. Si la dénonciation de Marat restoit jetée dans l'opinion, sans que la fausseté en fût démontrée, elle laisseroit aux conspirateurs toute la force de leurs moyens. Qu'ont-ils dit au peuple pour l'égarer? Qu'une partie de ses représentans, indignes de sa confiance, trahissoit avec scélératesse ses intérêts les plus sacrés. Si la dénonciation de Marat restoit sans réponse, le peuple

resteroit trompé ; il croiroit avoir été mu par des patriotes indignés contre des mandataires infidèles, et non avoir été instigué par des ennemis de la liberté, étrangers à tout autre sentiment qu'au désir sacrilége de la contre-révolution. Le prétexte qu'ils ont pris pour *tenter une première conspiration déjouée, ils l'auroient encore tout entier pour en tenter une seconde qui pourroit avoir plus de succès.* »

Cette partie de son discours était une véritable prophétie.

En effet, c'est en cet endroit que La Source repousse l'idée d'une conspiration ourdie par ceux qui, au contraire, venoient d'échapper, comme par miracle, au massacre médité contre eux.

« Que demandoient, s'écria-t-il, les attroupemens qui viennent de troubler la tranquillité publique? les têtes de Brissot et de Guadet, de Buzot, de Gensonné et de quelques autres. Et ce seroit ces hommes, dont on demandoit les têtes, que vous accuseriez d'avoir excité ces mouvemens !..... Cette imputation n'est-elle pas le comble de la mauvaise foi ou de la folie?

» Non, citoyens, ils n'ont point été les artisans des troubles, ceux d'entre vous dont on votoit la mort. »

Quoique La Source fût bien convaincu que ces manœuvres sanguinaires vinssent

de la Montagne, il les rejette sur les agens de l'étranger, qui affluent dans Paris pour y conspirer, et sur les coupables amis d'un régime détruit, qui ne pardonneront jamais à la Convention l'abolition de la royauté.

La Source appelle en témoignage ceux des conventionnels qui ont le mieux connu Paris. L'un d'eux lui avoit dit ne rien connoître au mouvement dont Paris étoit agité; et que les agitateurs et les directeurs de ce mouvement étoient des hommes que personne n'avoit jamais vus. Ils ne voulurent pas seulement la perte de quelques hommes, mais celle de la Convention entière; ce n'est pas seulement d'un coupement de têtes qu'il s'agissoit, mais d'une contre-révolution, du renversement de la république, du rétablissement de la royauté.

« Ici, dit-il, les raisonnemens cessent et les faits parlent. Dans ces rassemblemens, où retentissoient des cris de rage et des sentences de mort, où le fer étinceloit dans les mains des assassins de la patrie, on a porté l'audace jusqu'au plus horrible blasphème, *on a parlé d'un roi.*

» Etoit-ce indiscrétion d'agens secondaires qui ont trop tôt dévoilé le but de leurs maîtres, ou bien moyen de sonder le peuple pour voir s'il auroit la bassesse de

redemander ou de souffrir un tyran? Je ne sais; mais ce mot a sauvé la république par l'horreur qu'il a inspirée.»

Ah! sans doute, le rétablissement de la royauté devoit être ainsi jugé par les régicides. A défaut de remords, leur effroi leur présentoit déjà les échafauds dressés pour le supplice qu'avaient mérité leurs attentats. Pouvoient-ils concevoir cette royale et généreuse clémence qui, sous Louis XVI, qui, sous Henri IV, avoit opéré tant de miracles? Ces hommes de sang ne croyoient pas au pardon magnanime de Louis XVI envers eux-mêmes. Inexorables comme la mort, incapables de subjuguer les cœurs par la vertu, ils supposoient, à leur égard, le pardon impossible, parce qu'eux-mêmes ne pouvoient pardonner. Ils affectoient de publier que les frères de Louis XVI ne respiroient que vengeance et que carnage, tandis qu'ils ne pouvoient douter que ces princes, plus malheureux de la haine qu'ils supposoient aux Français contre eux, que de la perte d'un trône, ne cessoient de tendre leurs bras paternels à des enfans plutôt égarés que coupables. N'a-t-on pas vu le successeur de Louis XVI, sur les bords du Rhin, exposer sa vie précieuse aux coups meurtriers des Français placés sur l'autre rive, dans l'unique pensée que ces Français avoient désiré de le voir!...

La Source termine ainsi sa réponse à Marat :

«Avez-vous pu croire, dit-il, se tournant vers la Montagne, qu'on n'en vouloit qu'à ceux d'entre vous qui avoient voté l'appel au peuple? Dormiez-vous en paix dans cette erreur? Eh bien! ouvrez les yeux, sachez que nous n'aurions échappé, ni vous ni moi, qui avions voté la mort du tyran.

» Les rétablisseurs de la royauté auroient-ils épargné dans leur fureur liberticide ceux qui auroient prononcé le supplice du dernier des rois? Non, non : ce sont vos têtes qu'ils auroient précisément frappées. Encore un jour d'erreur, et vous n'existiez plus! Voyez la profondeur de l'abîme sur lequel vous avez conduit la patrie, en servant, sans le vouloir, par des déclamations outrées contre vos collègues, les noirs projets des conspirateurs qui en vouloient également à vous et à eux. Frémissez en pensant que vous fûtes l'instrument dont on se servoit pour renverser la Convention nationale et la liberté. Je demande, comme Marat, *qui a eu raison aujourd'hui et qui a donné des preuves de bonne foi*, qu'un des chefs de la conspiration, que Fournier, ce grand coupable, qui a voulu exciter une insurrection contre la liberté, et faire égorger le peuple par le peuple même; je demande, dis-je, que cet homme, responsable à la patrie

du sang qu'il a voulu faire répandre, soit mis sur-le-champ en arrestation. » Quant à la députation de la section Poissonnière, il en demande le renvoi au comité de sûreté générale. « Ils ne sont pas criminels, s'ils n'ont été que dupes. »

Le renvoi des pétitionnaires au comité de sûreté générale est adopté, ainsi que le décret d'arrestation de Fournier.

Cependant le décret d'accusation, sur la motion de Delbret est suspendu faute de renseignemens suffisans.

Le renvoi au tribunal révolutionnaire de la recherche et de la poursuite des auteurs et instigateurs du complot du 10 mars, est décrété, avec injonction à ce tribunal de commencer ses fonctions par l'examen de ce procès.

Ainsi le champ de bataille demeura à la Gironde, mais son triomphe ne fut pas de longue durée. Peut-être même l'avantage du terrain qu'on lui a laissé prendre, est-il un piége adroit, afin que l'enivrement d'un succès passager lui fasse dévoiler tout le secret de son plan de guerre.

A la lecture du procès-verbal, le sentiment de l'avantage remporté la veille ne manqua pas de se manifester parmi les partisans de la Gironde. On fit observer l'omission du décret qui ordonnoit l'impression du discours d'Isnard. Elle fut sur-le-champ

repoussée par la demande de l'impression de l'opinion de Marat, sur laquelle Grangeneuve ne veut point qu'on délibère.

Thuriot, dans un discours sans doute concerté avec ses adhérens, propose l'ajournement de toute impression relative aux événemens qui ont eu lieu.

« Il faut dans cette circonstance beaucoup de sagesse et de prudence, si le but de la Convention est d'instruire la république des événemens récens. Nous sommes encore dans le tourbillon, et il n'y a pas un membre qui puisse faire une analyse claire et précise sur les mouvemens qui ont eu lieu, et qui en ait découvert la véritable cause. Pourquoi se passer de déclarer comme vrai ce qui sera peut-être ensuite reconnu faux par vous? Il ne faut rien accélérer... *Ne forçons pas les citoyens des départemens à dire que nous sommes guidés par un esprit de parti, et que nous risquons ainsi de jeter des soupçons sur l'innocence.*

» J'ai applaudi aux idées patriotiques d'Isnard; j'ai applaudi aux premières idées de Marat, mais j'ai été ensuite affligé de l'entendre professer des principes propres à rallumer le désordre dans la Convention. Au surplus, il n'y a personne qui se laisse influencer par Marat, ou croie que ses opinions influencent la Convention...... Il ne faut pas que la folie de quelques hommes entraîne

la Convention dans des démarches inconsidérées.... Le caractère des représentans du peuple est d'être impassibles comme la loi.

» Le discours d'Isnard est rempli de vérités, mais il renferme aussi des erreurs. Gardez-vous de croire que ce sont les hommes qui se mettent en avant qui soient les vrais coupables ; ils ne sont que les agens passifs et égarés des malveillans.

» Qui donc a intérêt de renverser la république, si ce n'est les aristocrates et les agens des cours étrangères ? Si nous décrétons l'impression du discours de Marat qui dit *tantôt blanc, tantôt noir,* nous aurons l'air de nous occuper des hommes et non de sauver la patrie... Ce n'est pas en annonçant que nous sommes en guerre ici, que nous porterons la paix dans le sein de la république. Apprenons enfin à nos concitoyens que la révolution ne s'est pas faite pour faire régner la haine et la défiance ; que ce n'est pas pour le crime que nous combattons.

» Il ne faut pas que nos passions entrent pour quelque chose dans nos délibérations ; et cela seroit, si nous décrétions l'impression du discours d'Isnard. »

Thuriot finit par demander l'ajournement de ces impressions jusqu'à ce que les renseignemens soient parvenus au comité chargé de les recueillir et de les recevoir, notamment de la part de la commune de Paris.

La Gironde ne fut pas dupe de ce discours astucieux d'un des lieutenans de la Montagne, qui cherchoit à temporiser pour avoir le temps d'atténuer les faits dont le récit auroit soulevé les départemens au moment où elle organisoit contre son ennemie une nouvelle tentative d'assassinat.

L'orateur le plus distingué de la Gironde ne dédaigne pas de répondre à l'un des aboyeurs ordinaires de la Montagne, au milieu des cris qui demandent la clôture de la discussion, et des vociférations de Marat qui prétend que *Vergniaud* ne veut parler que pour faire perdre le temps.

Vergniaud, vainqueur des cris tumultueux, parvient à se faire entendre.

« La conspiration des poudres eût été découverte à Londres ; il ne put convenir qu'aux auteurs mêmes de la conspiration de prétendre que c'étoit perdre le temps que de l'employer à en développer la trame.

» Je demande à dénoncer des faits relatifs à la grande conspiration dont le hasard vous a fait découvrir la trame. »

Si Thuriot a usé de ménagemens, Vergniaud affecte la même modération : il semble que les deux factions se soient donné le mot pour s'observer, s'aborder avec précaution et ne se combattre que de loin.

« J'adjure la Convention nationale, s'écrie

Vergniaud, de me permettre aussi quelques développemens sur les moyens employés par l'*aristocratie* depuis plusieurs mois pour nous conduire graduellement à notre perte.

» Sans cesse abreuvé de calomnies, je me suis abstenu de la tribune, tant que j'ai pensé que ma présence pourroit y exciter des passions, et que je ne pourrois y porter l'espérance d'être utile à mon pays. Mais aujourd'hui que *nous sommes tous*, je le crois du moins, *réunis par le sentiment d'un danger commun*, aujourd'hui que la *Convention entière* se trouve sur les bords d'un abîme où la plus légère impulsion peut la précipiter à jamais avec la liberté; aujourd'hui que les émissaires de Catilina ne se présentent pas seulement aux portes de Rome, mais qu'ils ont l'insolente audace de venir jusque dans cette enceinte déployer les signes de la contre-révolution, je ne puis plus garder un silence qui deviendroit une véritable trahison.

» Ainsi, ce n'est point l'amour de la patrie, mais le sentiment d'un *danger commun* qui doit déterminer ici deux partis de la Convention à se fondre en un seul, ou du moins à le faire croire. » (Mais cette hypothèse n'avoit été imaginée par La Source et soutenue par Vergniaud que pour donner à la Gironde le temps de revenir de son effroi et de calculer

de nouveaux projets. La suite des événemens fera voir si ces conjectures sont dénuées de vraisemblance.)

«Bien résolu d'éviter des personnalités indignes de moi, et qui jeteroient le désordre dans l'assemblée, priant même les membres qui la composent de s'interdire des applications qui sont loin de ma pensée, je vais dire ce que je sais et ce que je crois vrai. Je le dirai sans crainte du peuple, car le peuple aime la vérité; je le dirai sans crainte des assassins, car les assassins sont lâches, et je sais défendre ma vie contre eux.»

(Que de précautions oratoires, et que de ménagemens pour amener la Montagne, non à une réconciliation impossible désormais, mais du moins à une trève!)

«Telle est la nature du mouvement qui nous entraîne, que déjà, depuis long-temps, il n'est plus possible de parler du respect pour les lois, pour l'humanité, pour la justice, pour les droits de l'homme, dont la conquête cependant nous coûte quatre années de combats, sans être qualifié au moins d'intrigant, et plus souvent encore d'aristocrate et de contre-révolutionnaire; qu'au contraire provoquer au meurtre, exciter au pillage, c'est un moyen d'obtenir, des hommes qui se sont emparés du gouvernail de l'opinion, les palmes du civisme et le titre glorieux de patriotes: aussi le peuple

est-il divisé comme en deux classes, dont l'une, délirante par l'excès de l'exaltation auquel on l'a portée, travaille chaque jour à sa propre ruine; et l'autre, frappée de stupeur, traîne une pénible existence dans des angoisses de terreur qui ne connoissent plus de terme.

» L'égarement est si profond qu'on se tromperoit si l'on attribuoit les pillages de février à une erreur instantanée. Ils ont été le résultat d'une opinion fortement inculquée dans les âmes, fortement exprimée dans les discours, que ces attentats à la propriété, ces actes de violence qui ont plongé plusieurs familles dans la misère étoient des actes patriotiques; et que ceux qui les blâmoient n'étoient que les vils soutiens de l'accaparement....

» Cette funeste aberration de l'esprit public a été indirectement favorisée par des mesures prises par la Convention, mesures dont je n'entends point faire la censure : une indulgence politique a pu les faire adopter. Je veux parler des amnisties. Le jour où les meurtriers de Simoneau ont obtenu l'impunité, la résolution courageuse de mourir pour la loi a dû naturellement s'affoiblir dans le cœur des magistrats du peuple. L'audace qui la viole a dû au contraire s'accroître dans le cœur des scélérats.»

(Il est assez extraordinaire que Vergniaud

rapporte ici ce malheureux événement provoqué par les motions incendiaires et anarchiques du côté gauche de l'assemblée législative dont cet orateur faisoit partie. Lui-même n'avoit-il pas désigné le côté droit comme dévoué à l'Autriche, parce que prévoyant et calculant les maux qui seroient résultés d'une guerre intempestive, ils s'opposoient avec courage et de tous leurs moyens à ce qu'elle fût décretée? Vergniaud se tournant vers les défenseurs du trône et de la constitution acceptée, ne s'étoit-il pas écrié : On diroit, *Messieurs, que le Rhin coule au milieu de cette salle?* N'étoit-ce pas considérer comme seuls Français ceux qui siégeoient dans la partie gauche où Vergniaud se plaçoit lui-même? Les contemporains pourroient se rappeler avec quelle défaveur fut accueillie la pompe funèbre que les royalistes constitutionnels parvinrent à faire célébrer au Champ de Mars, afin d'honorer la mémoire de Simoneau, et le dévouement héroïque de ce magistrat du peuple pour le maintien et l'exécution des lois.

Combien de cris séditieux! d'articles improbateurs dans les journaux rédigés par les députés de la gauche!

« Le jour, dit Vergniaud, où les auteurs des premiers troubles, à raison des subsistances, ont obtenu l'impunité, il s'est formé

de nouveaux complots pour troubler la république sous le prétexte de subsistances : de là les pétitions insensées et les injures faites à vos propres commissaires.

» Ainsi de crimes en amnisties, d'amnisties en crimes, un grand nombre de citoyens en est venu à confondre les insurrections séditieuses avec la grande insurrection de la liberté, et de regarder les provocations des brigands comme les explosions d'âmes énergiques, et le brigandage même comme mesure de sûreté générale. »

(De quoi donc se plaignoit Vergniaud ? lui et ses amis ayant, en 1792, pour avant-garde le petit nombre de *cordeliers*, avec Danton pour commandant et Marat pour *instructeur ;* n'avoient-ils pas, à l'égard du roi, employé la même tactique? Ce côté n'avoit-il pas, dès la première séance de cette assemblée législative, insulté le roi en osant lui disputer jusqu'aux droits inhérens à sa couronne, et s'égaler à lui ? Qu'on se rappelle une foule de faits odienx. Chabot avoit, chez le roi lui-même et en sa présence, refusé de se découvrir. Brival avoit paru, dans le cabinet du monarque, armé d'un gros bâton dont il n'avoit pas voulu se séparer. Thuriot n'avoit fait une scène indécente que parce qu'on avoit refusé de lui ouvrir les deux battans. Pétion, dans un discours anarchique, n'avoit-il

pas distingué le peuple de la bourgeoisie, et désigné celle-là aux poignards de celui-ci? Tous ces actes séditieux devoient-ils faire partie de la grande insurrection de la liberté? Cette insurrection n'avoit-elle pas été terminée par l'acceptation par le roi et la nation de l'acte constitutionnel? Que voulait-on de plus?.... régner au nom du monarque, ou le renverser et s'emparer du pouvoir.

« C'étoit, continue Vergniaud, un grand pas de fait pour les ennemis de la république d'avoir ainsi perverti la raison et anéanti la moralité.

» Il restoit au peuple des défenseurs qui pouvoient l'éclairer, des hommes qui, dès les premiers jours de la révolution, se sont consacrés à ses succès, non par spéculation, non pour faire oublier une vie criminelle, ou trouver, sous la bannière de la liberté, les moyens de se souiller de nouveaux crimes, non pour acquérir des hôtels et des carrosses en déclamant avec hypocrisie contre les richesses, mais pour avoir la gloire de coopérer au bonheur de leur patrie, sacrifiant à cette seule ambition de leurs âmes, état, fortune, travail, famille même, en un mot, tout ce qu'ils avoient de plus cher.

» L'aristocratie a pensé les perdre par la calomnie; elle les a poursuivis par des dé-

nonciations perfides, par l'imposture, par des cris forcenés, soit dans d'infâmes libelles, soit dans des discours de tribunes plus infâmes encore, dans les assemblées populaires, dans les places publiques, chaque jour, à toute heure, à chaque instant.

» On a vu se développer l'étrange système de liberté d'après lequel l'on vous dit : Vous êtes libres ; mais pensez comme nous sur telle ou telle question d'économie politique, ou nous vous dénonçons aux vengeances du peuple.

» Vous êtes libres ; mais courbez la tête devant l'idole que nous encensons, ou nous vous dénonçons aux vengeances du peuple. Vous êtes libres ; mais associez-vous à nous pour persécuter les hommes dont nous redoutons la probité et les lumières, ou nous vous désignerons par des dénominations ridicules, et nous vous dénoncerons aux vengeances du peuple.

» Alors, citoyens, il a été permis de craindre que la révolution, comme Saturne dévorant successivement tous ses enfans, n'engendrât enfin le despotisme avec toutes les calamités qui l'accompagnent......

» En même temps que l'aristocratie nourrissait l'imagination du peuple de soupçons, de méfiances, d'erreurs et d'exagérations, elle travailloit à diviser la Convention na-

tionale, et malheureusement elle n'a obtenu que trop de succès.

» Une partie des membres qui composent la Convention a regardé la révolution comme finie à l'instant où la France a été constituée en république. Dès lors elle a pensé qu'il convenoit d'arrêter le mouvement révolutionnaire, de rendre la tranquillité au peuple, et de faire les lois nécessaires pour la rendre durable.

» D'autres membres, au contraire, alarmés des dangers dont la coalition des tyrans nous menace, ont cru qu'il importoit à l'énergie de notre défense d'entretenir encore toute l'effervescence de la révolution.

» Cédant à des insinuations étrangères, et à des préventions fomentées avec art, ceux-ci ont appelé les premiers d'abord *feuillans*, puis *aristocrates*; et les premiers ont appelé les seconds *anarchistes*......

» La Convention nationale avoit un grand procès à juger... Les uns ont vu dans l'appel au peuple, ou dans la simple réclusion du coupable, un moyen d'éviter une guerre qui alloit faire répandre des flots de sang, un hommage solennel rendu à la souveraineté du peuple....

» Les autres n'ont vu dans cette mesure qu'un germe de guerres intestines et une condescendance pour le tyran. Ils ont ap-

pelé les premiers *royalistes*. Les premiers ont accusé les seconds de ne se montrer si ardens à faire tomber la tête de Louis, que pour placer sa couronne sur le front d'un nouveau tyran. Dès lors le feu des passions s'est allumé avec fureur au sein de cette assemblée.

» Et l'aristocratie, ne mettant plus de bornes à ses espérances, a conçu l'infernal projet de détruire la Convention par elle-même. Combinant toutes ses démarches d'après l'exaltation des têtes, elle a dit: Enflammons les haines ; faisons en sorte que la Convention nationale, elle-même, soit le cratère brûlant d'où sortent ces expressions sulfureuses de conspirations, de trahisons, de contre-révolution.

» Mettons à profit les imprudences d'un patriotisme trop ardent, faisoit dire Vergniaud aux conspirateurs imaginaires qu'il apostrophoit ainsi, pour que la colère du peuple paroisse dirigée contre une partie de la Convention par l'autre, notre rage fera le reste; et si, dans le mouvement que nous aurons excité, périssent quelques membres de laConvention, nous présenterons ensuite à la France leurs collègues comme leurs assassins et leurs bourreaux. L'indignation publique que nous aurons soulevée produira bientôt une seconde catastrophe qui engloutira toute la représentation nationale.

» Ainsi tramoit l'aristocratie, lorsque la déroute d'Aix-la-Chapelle, les malheurs de la ville de Liége tombée au pouvoir d'un ennemi féroce, la douleur dont ce revers a pénétré les bons Français, les fautes graves ou les trahisons auxquelles il faut l'imputer, ont fait croire que l'époque étoit arrivée où l'on pourroit faire éclater la première insurrection contre-révolutionnaire.

» On a d'abord arrêté de demander le décret d'accusation contre Dumourier, tous les généraux et les états-majors; moyen sûr de livrer nos armées au désespoir et à la désorganisation.

» Des patriotes avoient conçu l'idée d'un tribunal révolutionnaire pour épouvanter les conspirateurs. Ce tribunal, s'il étoit organisé d'après les principes de la justice, pourroit être utile.

» Et voici comment. On se flatta qu'il seroit facile de persuader à la Convention que les ministres étoient coupables de la déroute d'Aix-la-Chapelle, et d'obtenir au moins leur renvoi; qu'il ne seroit pas impossible de l'amener à en choisir de nouveaux dans son propre sein; qu'il s'y trouveroit des membres assez corrompus par l'ambition pour vouloir cumuler les fonctions exécutrices et les fonctions législatives, et que par l'intrigue et la terreur on parviendroit à les faire élire. Une fois que des hommes

revêtus de l'inviolabilité inhérente au caractère de représentant du peuple, auroient tenu entre leurs mains tous les trésors de la république, auroient eu à leur disposition toutes les places, toutes les faveurs, tous les bienfaits pour séduire, l'autorité pour épouvanter, tous les moyens d'intrigue, de corruption, de popularité et même de sédition, ils auroient écrasé de la toute-puissance de leur ascendant la Convention nationale qui n'eût plus été entre leurs mains qu'un instrument pour légaliser leurs crimes et leur tyrannie. Et si quelque citoyen avoit voulu élever une voix gémissante contre cette nouvelle et exécrable tyrannie, le tribunal révolutionnaire étoit là pour le juger comme conspirateur, et lui imposer silence en faisant tomber sa tête. »

(N'est-ce donc pas là une peinture fidèle du régime de la terreur qui a pesé pendant dix-huit mois sur la France, et qui lui fut imposé par la Montagne elle-même lorsqu'elle eut envahi tous les pouvoirs ? C'étoit donc à Danton, Robespierre et consorts que devoient s'adresser cette catilinaire de Vergniaud, et non aux malheureux royalistes qui n'avoient ni le moyen, ni l'esprit, ni l'audace, il faut le dire, de concevoir et d'exécuter un semblable projet.)

« Ici, je m'empresse de rendre hommage à la vérité. La Convention nationale réunis-

sant tous les pouvoirs, quelques patriotes, dont je respecte la probité, ont pu d'abord ne voir ni danger ni violation de principes dans l'élection qui seroit faite des ministres au sein de l'assemblée; mais bientôt tous se sont réunis à l'opinion contraire, et la Convention a échappé, à l'unanimité, au danger qui l'avoit menacée.»(Pas pour long-temps.) « Je lui dirai cependant que plus d'un Brutus veilloit à sa sûreté, et que, si, parmi ses membres, elle avoit trouvé des décemvirs, ils n'auroient pas vécu plus d'un jour.

» J'entre maintenant dans le détail d'exécution de la trame odieuse que je viens de vous dévoiler. » Il articule tous les faits qui caractérisent la conspiration.

Cette nomenclature prouve jusqu'à l'évidence le projet d'écraser la Gironde par l'assassinat individuel de ses membres les plus influens.

Vergniaud dénonce un comité révolutionnaire et insurrectionnel près de la Convention.

« Quels sont ses pouvoirs? de qui les tient-il? quelle révolution veut-il faire? s'écrie Vergniaud. Le despotisme n'est plus; il veut donc détruire la liberté. Il n'y a plus de tyrans; il veut donc renverser la représentation nationale.

» On nomme plusieurs membres de ce comité révolutionnaire. *Fournier*, que vous

avez hier fait mettre en arrestation ; *Desfieux*, connu à Bordeaux par ses escroqueries et ses banqueroutes; dans Paris, par son apologie du 2 septembre ; aux Jacobins, par ses invitations continuelles au meurtre ; un étranger, appelé Lajouski, intrigant dans les bureaux et dans les clubs, commandant avec Fournier l'expédition des prisonniers d'Orléans, commandant en chef les brigands qui ont été briser les presses de Gorsas, arrêté à Amiens dans le mois de janvier, pour avoir voulu jeter le trouble dans cette ville, et annonçant alors le pillage qui devoit se faire à Paris dans le mois de février.

» Je déposerai sur le bureau le procès-verbal de son arrestation, son interrogatoire et les dépositions faites contre lui.

» On sait que de ci-devant nobles, des prêtres, des satellites du despotisme, des agens de l'Angleterre, ont emprunté le masque du patriotisme pour s'introduire dans une société qui en fut toujours le foyer. » (On voit évidemment l'esprit révolutionnaire animer la Gironde comme la Montagne. Celle-ci, du moins, faisoit la guerre de bonne foi aux nobles et aux prêtres. Elle leur demandoit, sur le grand chemin, la *bourse* ou la *vie*. On savoit à quoi s'en tenir. La Gironde, au contraire, ne vous auroit fait en apparence grâce de la vie que pour vous assassiner ensuite dans l'ombre. Comment

l'application de ce que disoit Vergniaud ne se faisoit-elle pas dans la Convention où les nobles et les prêtres révolutionnaires, qui y siégeoient en grand nombre, n'avoient abjuré les uns leurs titres, les autres le plus auguste comme le plus saint ministère que par égoïsme, et pour retrouver ailleurs tout ce que la révolution leur avoit fait perdre? C'est ainsi que Chasle a troqué sa soutane, Poultier son froc contre un habit de général; que d'autres prêtres apostats ont échangé leurs évêchés, leurs cures, leurs bénéfices contre des places de directeur, de chefs de division, de bureau, etc., etc., et sont parvenus, comme Sieyes, aux premiers emplois de leur république. Il seroit difficile de citer un seul prêtre jureur ou apostat, un seul noble infidèle à sa caste et à ses sermens, qui n'ait pas trouvé par ses exagérations et son affectation de sans-culotisme, une place équivalente à ce qu'il avoit perdu.

« Là (aux Jacobins) on ose ériger l'assassinat en vertu; et on ne cesse de fatiguer la société par des motions aussi révoltantes pour l'humanité que dangereuses pour la patrie et funestes pour la liberté. »

Après avoir donné le détail des faits de la conspiration, Vergniaud cherche quelles causes ont pu en empêcher le succès. Il pense que,

1° C'est la surveillance du conseil exécutif

qui, enveloppé dans la proscription, pressoit de toute son influence la commune de Paris;

2° Et par conséquent la surveillance obligée de cette commune qui a empêché de fermer les barrières et de sonner le tocsin;

3° L'assurance donnée aux conjurés par quelques espions que plusieurs des membres dont ils désiroient le plus boire le sang n'étoient pas présens à la séance de la nuit;

4° L'assurance qui leur fut donnée que le bataillon des Fédérés de Brest sur le départ duquel une discussion si vive avoit eu lieu, étoit sur pied et prêt à marcher au secours de la Convention, au premier mouvement qu'on feroit pour l'attaquer;

5° La crainte de l'indignation manifestée par presque toutes les sections, même par le faubourg St.-Antoine, dont Vergniaud fait un éloge que certes ce faubourg n'avoit guère mérité. N'avoit-il pas toujours et jusqu'alors servi d'avant-garde, dans les journées les plus désastreuses, aux perturbateurs de l'ordre public, aux provocateurs de la violation faite à la constitution et à la majesté royale?

La péroraison de ce discours n'est pas moins remarquable :

« Citoyens, telle est la profondeur de l'abîme qu'on avoit creusé sous vos pas. Je vous ai montré tout ce que je connoissois des

dangers que vous avez courus, non pour exciter des alarmes ; ils sont passés : toute terreur seroit maintenant aussi ridicule que votre sécurité a pensé vous devenir funeste. Mais j'ai cru que leur connoissance étoit importante pour vous diriger dans la conduite que vous tiendrez à l'avenir. Le bandeau est-il enfin tombé ? Avez-vous appris à reconnoître les usurpateurs du titre d'*amis du peuple* ?

» Et toi, peuple infortuné, seras-tu long-temps la dupe des hypocrites qui aiment mieux obtenir tes applaudissemens que les mériter, et surprendre ta faveur en flattant tes passions, que de te rendre un seul service? Méconnoitras-tu toujours le courage du citoyen qui, dans un Etat libre, ne pouvant tenir sa gloire que de toi, ose cependant te contrarier lorsqu'on t'égare, et brave jusqu'à ta colère pour assurer ton bonheur ?

» Les royalistes ont cherché à t'opprimer avec le mot *constitution*. Les anarchistes t'ont trompé par l'abus qu'ils ont fait du mot de *souveraineté*. Peu s'en est fallu qu'ils n'aient bouleversé la république en faisant croire à chaque section que la souveraineté résidoit dans son sein. » (Ce que Marat prêchoit chaque jour dans ses feuilles; ce qui fut consacré dans la prétendue constitution de 1793, véritable code de l'anarchie ; *l'insurrection est pour le peuple comme pour*

chaque parti du peuple, le plus sacré comme le plus indispensable des devoirs.) « Aujourd'hui les contre-révolutionnaires se trompent sous les noms d'*égalité* et de *liberté*. »

« Un tyran de l'antiquité avoit un lit de fer sur lequel il faisoit étendre ses victimes, mutilant celles qui étoient plus grandes que le lit, disloquant douloureusement celles qui l'étoient moins pour leur faire atteindre le niveau. Ce tyran aimoit l'égalité, et voilà celle des scélérats qui te déchirent par leurs fureurs. L'égalité, pour l'homme social, n'est que celle des droits..... Elle n'est pas plus celle des fortunes que des tailles, celle des forces, de l'esprit, de l'activité, de l'industrie et du travail.

» On te la présente souvent sous l'emblême de deux tigres qui se déchirent : vois-la sous l'emblême plus consolant de deux frères qui s'embrassent. Celle que l'on veut te faire adopter, fille de la haine et de la jalousie, est armée de poignards. La vraie *égalité*, fille de la nature, au lieu de les diviser, unit les hommes par les liens d'une fraternité universelle. C'est elle qui peut faire ton bonheur et celui du monde.

» Ta liberté ! des monstres l'étouffent et offrent à ton culte égaré la licence. La licence, comme tous les faux dieux, a ses druides qui veulent la nourrir de vic-

times humaines. Puissent ces prêtres cruels subir le sort de leurs prédécesseurs ! Puisse l'infamie sceller à jamais la pierre déshonorée qui couvrira leurs cendres ! »

(La *liberté* et l'*égalité* ne furent jamais définies. Le sens donné à ces mots par le peuple, ainsi que le déclaroit Vergniaud, étoit précisément celui que lui et ses amis avoient présenté naguère à ce peuple comme le véritable. Ce sont eux, Vergniaud et ses amis, qui, depuis 1791, époque de l'installation de l'assemblée législative, ont inculqué fortement dans les âmes, fortement exprimé dans leurs discours, que les actes de violence et les attentats à la propriété étoient des actes patriotiques, et que ceux qui les blâmoient n'étoient que des aristocrates. Ainsi l'on avoit accoutumé les individus de la plus basse classe du peuple à substituer leur volonté personnelle, à la volonté générale, *à la loi :* voilà ce qu'on entendoit par *liberté*. L'*égalité* étoit la prétention de ramener tout au niveau du *sans-culotisme :* on vouloit l'*égalité de fait*. La vertu, le savoir, le génie, le talent, la naissance et la fortune étoient imputés à crime à ceux qui ne les dissimuloient pas, ou ne feignoient pas de les abjurer. Vout-on savoir comment dans certains endroits de la France le mot *égalité* étoit interprété ? Voici une anecdote qui pourroit paroître

plaisante, si la ruine de la victime de cette inconcevable définition n'en avoit été le déplorable résultat.

M. Praire-Montaud exploitoit, à Saint-Chamond dans le Forès, une manufacture immense de rubans; il y occupoit plus de six cents ouvriers. Dans ce commerce important à raison de ses exportations à l'étranger, il avoit amassé une fortune considérable. Généralement estimé, notamment à Lyon, où il résidoit ordinairement, il avoit été l'un des administrateurs de l'hôpital de la Charité de cette ville. C'étoit une place qui n'étoit jamais confiée qu'à des hommes riches, mais recommandables par leur probité et leur vertu, et, à cet égard, M. Praire-Montaud n'avoit rien laissé à désirer. Cet honneur entraînoit, pour celui qui le recevoit, une dépense de quarante mille francs, et certes personne n'en a fait le sacrifice plus noblement ni avec un plus vif sentiment de charité chrétienne que M. Praire.... Mais bientôt le règne de la terreur étend son crêpe funèbre sur toutes les parties du royaume.... Le comité révolutionnaire de Saint-Chamond, à peine institué, et tout composé d'ouvriers et d'hommes sans éducation, s'empare de la fabrique de M. Praire et de ses associés, pour l'exploiter, disent-ils, au profit des sans-culottes de la commune. Peu de temps après, une descente est faite dans l'intérieur de

l'habitation de M. Praire et de ses associés : sans respect pour la propriété, un jardin d'une grande étendue, renfermant les plantes et les arbres exotiques les plus rares et les plus précieux, est labouré pour y semer des pommes de terre et des haricots, seule culture, qui, suivant ces patriotes de la veille, convienne à de vrais républicains : dans la maison, les tableaux, les objets d'arts, sont ou mutilés ou détruits ; les chambranles des cheminées, d'un marbre du plus grand prix, sont mis en pièces ; des volumes de glaces de plus de six pieds de hauteur sont coupés en trois parties ; les vins et les liqueurs, les plus fins et les plus estimés, sont enlevés. En vertu de quelle loi ces actes tyranniques sont-ils commis ? en vertu de l'*égalité* qui défend aux citoyens d'être mieux traités les uns que les autres.

Si jamais ces Mémoires sont publiés, et si M. Praire-Montaud est encore vivant, cet homme, aussi ami de l'humanité qu'estimable citoyen, pourra attester la vérité d'un fait qui a plongé lui, s'il a pu y résister, et sa famille dans le malheur. Je reviens au discours de Vergniaud :

« Et vous, mes collègues, le moment est venu : il faut choisir entre une énergie qui vous sauve, ou la foiblesse qui perd tous les gouvernemens ; entre les lois et l'anarchie, entre la république et la tyrannie. Si, ôtant

au crime la popularité qu'il a exercée sur la vertu, vous déployez contre lui une grande vigueur, tout est sauvé. Si vous mollissez, jouets de toutes les factions, victimes de tous les conspirateurs, vous serez bientôt esclaves. Nous avons failli être vaincus sans combattre par ce ministre pervers qui n'eût été que ridicule par ses forfanteries envers la France, s'il n'eût réussi par ses manœuvres à diviser deux grandes nations faites pour s'estimer, et dont la bienveillance réciproque eût maintenu la tranquillité de l'Europe. Nous avons failli succomber sous les intrigues de Pitt, de ces orateurs célèbres par leurs fougues virulentes, des Burck, des Windham, des Scheffield, qui nous ont représentés comme des cannibales, parce que nous n'avons pas voulu nous laisser dévorer par des cannibales privilégiés, je veux dire par des rois; qui sur cette terre, plus d'une fois rougie de ce sang, qu'ils appellent royal, se sont appitoyés avec tant de bassesse sur le sort d'un tyran dont eux-mêmes ont prouvé la perfidie et voté la mort par leurs préparatifs hostiles et leurs menaces.

» Citoyens, profitons des leçons de l'expérience. Nous pouvons bouleverser les empires par des victoires, mais nous ne ferons des révolutions chez les peuples que par le spectacle de notre bonheur... Nous voulons

renverser les trônes. Prouvons que nous saurons être heureux avec une république......
Si nos principes se propagent avec tant de lenteur chez les puissances étrangères, c'est que leur éclat est obscurci par des sophismes anarchiques, des mouvemens tumultueux, et surtout par un crêpe ensanglanté.

» Lorsque les peuples se prosternèrent pour la première fois devant le soleil pour l'appeler père de la nature, pensez-vous qu'il fût voilé par les nuages destructeurs qui portent les tempêtes? Non, sans doute; brillant de gloire, il s'avançoit dans l'immensité de l'espace et répandoit, sur l'univers la fécondité et la lumière.

» Eh bien! dissipons par notre fermeté ces nuages qui enveloppent notre horizon politique; foudroyons l'anarchie, non moins ennemie de la liberté que le despotisme. Fondons la liberté sur les lois et une sage constitution; bientôt vous verrez les trônes s'écrouler, les sceptres se briser, et les peuples, étendant les bras vers vous, proclamer, par des cris de joie, la fraternité universelle.

» Je demande,

» 1° Que le conseil exécutif soit tenu de rendre compte des renseignemens qu'il peut avoir sur le comité révolutionnaire et sur les événemens des 9, 10 et 11 de ce mois;

» 2° Qu'il soit tenu de faire mettre en état

d'arrestation les membres du comité d'insurrection, principalement Desfieux et Lajouski ;

» 3o Que les sections de Paris et le club des Cordeliers soient tenus de donner communication de leurs registres ;

» 4o Qu'il soit fait une adresse au peuple pour l'éclairer sur les manœuvres des contre-révolutionnaires ;

» 5o Que le ministre de la justice soit tenu de rendre compte, tous les trois jours, de la procédure qui, suivant le décret d'hier, sera faite contre les auteurs de la conspiration. »

Ce discours fut généralement accueilli. La Gironde y voyoit le triomphe de sa faction ; la Montagne savoit gré à Vergniaud d'avoir évité les personnalités : peut-être aussi avoit-elle senti la nécessité de mettre à l'avenir dans ses attaques plus de modération, afin de ne pas compromettre la Convention tout entière. En effet, le peuple de Paris pouvoit, à l'instigation de ses meneurs, assassiner les girondins ; mais ceux-ci auroient été vengés par les départemens qui auroient fait payer cher ce massacre aux montagnards. Enfin, *le ventre*, toujours peureux et insolent, croyoit peut-être apercevoir dans les dispositions de la Gironde quelque symptôme de rapprochement.

La demande de l'impression du discours

de Vergniaud fit paroître Jean-Bon Saint-André à la tribune; mais il fut précédé à la tribune par Marat qui n'en fut pas cette fois repoussé. On étoit sans doute curieux d'entendre une réplique à Vergniaud par Marat.

On verra par son discours quelle sensation avoit produite le discours de Vergniaud. Elle eût été et plus vive et plus utile, si l'on eût pu se persuader que Vergniaud étoit de bonne foi.

« Je ne me présente pas, dit Marat, avec des discours fleuris, avec des phrases parasites, pour recueillir des applaudissemens; je me présente avec des idées lumineuses, faites pour dissiper tout le vain batelage que vous venez d'entendre. Personne n'est plus que moi, pénétré des scènes scandaleuses qui ont eu lieu parmi nous et des dissensions funestes qui ont éclaté dans cette assemblée. Personne n'a été affligé plus que moi de voir ici *deux partis dont l'un ne vouloit pas sauver la patrie, et l'autre ne savoit pas la sauver*. (Applaudissemens vifs de la Montagne et des tribunes; murmures du côté droit.) Je ne prétends blesser personne : la vérité toute nue ne doit blesser que les hommes qui s'y reconnoissent. Dans ce côté (désignant le côté droit de la salle) sont les *hommes d'Etat;* je ne fais pas à tous un crime de leur égarement, je n'en veux qu'à leurs meneurs; mais il est prouvé que les

hommes qui ont voté l'appel au peuple vouloient la guerre civile ; que les hommes qui ont voté pour la conservation du tyran, votoient la conservation de la tyrannie.

» Ce n'est pas moi d'ailleurs qui les poursuis, c'est l'indignation publique.

» Je ne viens point jeter ici une pomme de discorde. Ceux qui m'entendent savent que j'ai parcouru moi-même les sociétés populaires ; que je leur ai prêché la modération et l'obéissance aux lois, et que je les ai engagés moi-même à faire un rempart de leurs corps à la Convention si elle venoit à être *menacée.* »

En s'adressant au côté droit, Marat termine ainsi sa réponse à Vergniaud.

« Et vous, si la sincérité, si l'amour du bien public sont dans vos cœurs, je vous engage à vous montrer toujours *d'accord avec les patriotes ;* voilà le seul vœu que je forme ; voilà la seule action qui puisse sauver la république.

» Je m'oppose à l'impression du discours de Vergniaud, *qui porteroit dans les départemens nos alarmes et le tableau de nos divisions.* Je vote pour qu'à l'instant nous nous occupions du recrutement et de l'organisation du ministère. »

Marat devoit s'opposer à la publicité d'un discours qui auroit fait connoître à tous les départemens les attentats qu'une partie

de la Convention vouloit commettre contre l'autre; mais la partie opprimée avoit au contraire le plus grand intérêt à ce que la connoissance générale de ces attentats provoquât contre ses auteurs l'indignation universelle. On conçoit aisément que cette impression devoit donner lieu à une discussion aussi vive qu'intéressante, et il paroît que Jean-Bon Saint-André alloit répondre à Vergniaud pour relever, disoit Thuriot, plusieurs faits faux, avancés par ce dernier orateur; mais, pour interrompre cette discussion et faire perdre de vue le rapport du décret, le président saisit adroitement le prétexte d'une lettre qu'il vient de recevoir de la part d'un sieur Jourdain. Il en fait donner lecture. « L'intérêt, écrit l'auteur » de la lettre, que tout bon républicain doit » prendre à la conservation des représen- » tans de la nation, défenseurs de notre » liberté, m'impose le devoir de vous aver- » tir qu'une conjuration est formée contre » la vie de nos meilleurs députés. Je suis » instruit et dans la confidence de vils scé- » lérats payés par l'*aristocratie*. Ils doivent » sous peu se présenter en armes devant » l'assemblée et lui demander la permis- » sion de défiler devant elle; c'est alors qu'ils » doivent exécuter leur horrible projet. Je » serai assez récompensé, si cet avis peut

» préserver ma patrie d'un pareil mal-
» heur. »

Julien demande que ce Jourdain soit traduit à la barre.

Cette proposition et d'autres demandes incidentes donnent lieu à une courte discussion et à la traduction à la barre du commis attaché comme secrétaire à la personne du président. Ce commis y est amené, et comme il ne peut fournir aucun renseignement particulier, Lacroix, d'Eure-et-Loire, propose d'appeler le sieur Jourdain à la barre. « L'on saura, dit-il, bientôt si ce Jourdain est un galant homme. De deux choses l'une; il viendra ou il ne viendra pas. S'il vient, il donnera tous les renseignemens que vous désirez avoir; s'il ne vient pas, on saura que c'est un conspirateur qui ne veut pas que les gardes nationaux défilent devant l'assemblée. »

La proposition de Lacroix est adoptée ainsi que l'impression du discours de Vergniaud, et l'ordre du jour sur celle des opinions de Marat.

Ces deux dernières dispositions donnent lieu, de la part des montagnards, à de vives réclamations; elles sont surtout fondées sur ce que le discours de Vergniaud n'est pas écrit.

Ce motif paroît assez fondé à quelques

membres de l'opposition, et à Vergniaud lui-même ; il fait assez de sensation pour que les uns n'insistent plus, et que l'autre demande le rapport du décret.

Barrère appuie cette proposition qui lui paroît dictée par la sagesse.

« Si j'étois Brunsvick, s'écrie Barrère avec son emphase accoutumée, je paierois bien cher cette séance...Je n'attaque personne... je ne combats que la mesure... une conjuration vous a été dénoncée; il faut en recueillir les détails dans toute leur étendue, afin que les conspirateurs soient punis. Vergniaud a parlé de faits graves, de sections en insurrection... ; il a parlé d'un comité révolutionnaire.... Je n'en peux connoître d'autre que la Convention nationale. Les sept cent quarante-huit membres qui la composent forment le seul comité révolutionnaire que la France puisse supporter.» (Un mois après, il en fut décrété plus de cent mille sur la motion de Jean Debry.)

« On parle d'un comité d'insurrection, et contre qui? Il n'y a plus que la nation assise sur le trône; il n'y a plus d'insurrection que celle des brigands, que celle des émissaires des cours de Vienne, de Berlin, de Madrid.

» L'aristocratie veille...et aussitôt qu'elle peut semer des sermens de discorde dans

cette assemblée, elle se jette au milieu de vous déguisée sous le masque du patriotisme.

» On parle d'insurrection. Eh bien! messieurs les insurgens de Paris, allez contre les brigands de l'Autriche et de la Prusse mettre à l'épreuve ce zèle ardent de la liberté dont vous vous dites animés.

» Mais le comité dont on vous parle a d'autres couleurs. Les siennes sont les proscriptions et la perte de la chose publique. » (Comme si le bonheur de la république résidoit dans l'existence de ces messieurs, qui ne croyoient point à la proscription dans le temps qu'investis de la faveur populaire, ils en abusoient pour proscrire et faire périr leurs ennemis. Sous quels coups le duc de La Rochefoucauld, le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre, ex-constituans, étoient-ils tombés? Au nom de quels députés les poignards avoient-ils été levés le 10 août sur le roi, sur les ministres du roi, sur le comte de Jaucourt et Stanislas Girardin, sur Viennot Vaublanc? Qui a sauvé ces derniers d'une mort presque inévitable, ainsi que le ministre de la justice Dejoly?... Ce ne fut certes pas un ami de ces faux patriotes...)

« Je vois dans l'impression du discours de Vergniaud des inquiétudes pour les départemens sur des faits non encore basés

par une procédure régulière. Quant à Marat, il a prononcé une phrase ingénieuse, mais qui contient un poison bien dangereux. *Une partie de l'assemblée*, a-t-il dit, *ne veut pas sauver la patrie, et l'autre ne sait pas la sauver.* » De telles idées ne peuvent être répandues sans danger, sans atténuer la confiance qui vous est nécessaire et dont vous êtes dignes. »

L'impression officielle du discours de Vergniaud et de Marat n'eut pas lieu, mais les départemens n'y perdirent rien. Il fut, on le pense bien, imprimé et distribué avec profusion, et inséré dans tous les journaux, dont le nombre excédoit deux cents.

Il restoit à délibérer sur les propositions de Vergniaud.

L'assemblée décrète que le ministre de la justice rendra compte, séance tenante, des faits qui sont à sa connoissance, relativement aux événemens des 9 et 10 mars.

Quant à l'arrestation de Lajouski, Lamarque la combat. Il le présente comme un excellent citoyen. Excellent citoyen! un étranger chassé sans doute de son pays pour quelque crime ou quelque bassesse. Son mérite auprès de Lamarque est d'avoir *le premier* fondé un club patriotique à Bordeaux. Or, avoir fondé un club patriotique, c'étoit avoir organisé en compagnie les voleurs et les assassins. Je ne crois pas que

la ville de Bordeaux fut tentée de voter des remercîmens à Lajouski de cette œuvre patriotique qui a enfanté les Lacombe et autres brigands de cette force. La mission de Tallien eût été moins sanglante si le féroce Lajouski, la terreur du faubourg St.-Marceau, n'eût pas organisé de club. Ce Lamarque, si violent en apparence, étoit royaliste au fond du cœur; mais il avoit adopté la révolution par spéculation. Par prévoyance, sans doute, il avoit fait avec un *aristocrate*, son ancien ami, un singulier pacte. Liés d'amitié, et peut-être d'intérêt, avant la révolution, ces deux hommes s'étoient mutuellement promis assistance et secours, ce qui donne à penser que Lamarque ne désespéroit pas de la contre-révolution. L'*aristocrate* devoit, dans ce cas, sauver Lamarque; il le lui avoit formellement promis. De son côté, Lamarque s'étoit engagé à préserver son ami de la hache révolutionnaire. Il paroît que Lamarque a tenu parole. L'aristocrate, malgré de grandes imprudences, a traversé les jours de la terreur sans courir aucune espèce de danger; il est mort long-temps après victime d'un accident. Quant à Lamarque, il n'a pas eu besoin de mettre son ami à l'épreuve. Cette amitié, entre deux hommes si opposés d'opinion, étoit une énigme pour le petit nombre de personnes qui connoissoient leurs relations intimes;

et le mot de cette énigme n'auroit jamais été su, si l'aristocrate, quelque temps avant sa mort, ne l'eût révélé.

Lamarque reproche à Vergniaud de n'avoir suivi, dans cette dénonciation, que des inimitiés personnelles; il révoque en doute le comité d'insurrection.

Plusieurs membres se réunissent à Lamarque pour demander l'ordre du jour.

« L'ordre du jour ! s'écrie Fonfrède, s'élançant à la tribune. Eh quoi ! citoyens, le souvenir des dangers que la liberté, le peuple et vous avez encourus, est-il si promptement effacé de vos esprits? Eh quoi ! cette assemblée si belle, si unie, si énergique hier, va-t-elle retomber si promptement aujourd'hui dans cette apathie mortelle qui la conduit en aveugle sur les bords du précipice? Hier, personne ne contestoit ici qu'une vaste conjuration n'eût été ourdie contre vous et la république naissante : hier personne ne contestoit que les autorités constituées de la ville où vous siégez n'eussent, par leur prudence et leur fermeté, sauvé les vies menacées des représentans du peuple. Vous l'avez déclaré à la France entière... et j'aime à le répéter après vous : Oui, la commune de Paris a bien mérité de la patrie.... »

Après avoir fait sentir les inconvéniens d'une temporisation déplacée, qui ramèneroit les dangers auxquels la Convention

vient d'échapper, et qu'il remet sous ses yeux dans un tableau rapide ; après avoir démontré que le doute, affecté par quelques membres, de l'existence d'un comité d'insurrection ne sauroit être réel....

« Il existe, dit *Boyer-Fonfrède*, il existe ce comité; il vous est dénoncé, il est *auprès de vous ;* la municipalité l'a arrêté dans sa marche, les conjurés sont là ; et vous les laisseriez échapper à la vengeance nationale !....

» Je ne suis d'aucun parti ; je ne veux appartenir à personne ; je suis à ma conscience, à mon pays. J'acquitte une dette sacrée, lorsque je viens réveiller au fond de vos cœurs cette énergie républicaine qui, seule, peut sauver la patrie et vous. »

Il fait sentir ensuite que le péril est commun à la masse entière des députés.

« Croyez-vous que lorsqu'ils auroient fait égorger ceux d'entre vous qu'ils appellent *aristocrates*, ils vous eussent épargnés, vous qu'ils appellent *patriotes*, parce que vous avez déployé quelquefois plus d'énergie ? Ah ! détrompez-vous, vous leur êtes également odieux, car vous voulez tous la liberté. »

Enfin Boyer-Fonfrède s'adresse au *chef des montagnards crétois* dans la Convention, à *Danton* lui-même, et l'apostrophe ainsi :

« Je vous adjure, Danton, au nom de la république, de déclarer si vous ne venez pas de me dire que l'étranger avoit un parti à Paris ! je vous adjure, Danton, au nom de la liberté, de déclarer si vous ne venez pas de me dire qu'en effet vous croyiez que dimanche dernier un mouvement contre-révolutionnaire avoit été tenté ! je vous adjure, Danton, au nom du salut du peuple, de déclarer si vous ne venez pas de me dire qu'il falloit que la Convention prît une grande mesure, et que vous alliez la présenter vous-même ! ».

Danton. Oui, je l'ai dit : cela est vrai.

Conçoit-on ce qu'un pareil mouvement devoit avoir de favorable pour la Gironde? Danton, surpris d'une apostrophe si directe et si vigoureuse, n'a pas le temps de se concerter pour la dénier. Cependant la force de la vérité semble l'accabler.

« Vous le voyez, citoyens, s'écrie Fonfrède triomphant ; Danton, ce fervent révolutionnaire, pense comme moi. Pouvoit-il vous proposer une autre mesure qui fût plus digne de vous ? Et qui pourroit s'opposer à ce que nous sondions les profondeurs de l'abîme ? N'est-ce pas dans le comité d'insurrection que nous pourrons rassembler et réunir les fils de cette trame odieuse ? Serez-vous toujours grands devant quelques ennemis vulgaires, ou tremblerez-vous

toujours devant quelques contre-révolutionnaires audacieux ? Ah ! mes collègues, rappelez-vous toujours que votre seule force sera dans votre courage, et qu'une plus longue foiblesse perdroit la république et vous. (*Un très-grand nombre de voix :* C'est vrai ! c'est vrai !) Je demande que le conseil exécutif soit tenu de faire mettre sur-le-champ en état d'arrestation les membres de ce comité d'insurrection contre-révolutionnaire, et que le scellé soit apposé sur leurs papiers. (*Une grande partie de l'assemblée se lève en criant :* Aux voix ! aux voix !)

La proposition de Fonfrède est adoptée à la presque unanimité, *ex abrupto*.

Cette discussion terminée, le ministre de la justice à la barre vient rendre le compte dont un décret lui impose l'obligation. Ce compte n'ajoute rien aux faits de la conjuration, déjà connus.

« Quelles qu'aient été mes recherches, dit ce ministre, je n'ai rien appris qui pût constater l'existence de ce comité (du comité d'insurrection) : si ce n'est la tenue d'une assemblée dans une des salles de l'Hôtel-de-ville par des citoyens, relativement aux subsistances de Paris, mais dont l'un a avoué à l'un des commis de mes bureaux qu'ils devoient préparer une insurrection.

» Depuis quelque temps le conseil exécutif entendoit parler de mouvemens qu'on

préparoit : il cherchoit partout des renseignemens et obtenoit peu, car il a peu de moyens pour en obtenir.»

Le ministre rapporte ensuite que, suivant les renseignemens pris, c'est aux Jacobins que les cris les plus séditieux contre la Convention s'étoient fait entendre, et que l'avis le plus modéré étoit l'arrestation des députés du côté droit de la Convention; que Dubois-Crancé avoit fait tout ce qui étoit en lui pour détourner la multitude de ces projets sinistres; mais qu'il n'avoit rien obtenu, et qu'une foule de fédérés s'étoient portés aux Cordeliers, sans donner connoissance du résultat de cette démarche. Il fait part des avis divers proposés dans le conseil exécutif et de ceux qui ont été adoptés et mis à exécution. Il annonce que, de concert avec le maire et le commandant-général de la garde nationale de Paris, des mesures très-étendues avoient été concertées et prises pour prévenir les malheurs; mais qu'il avoit cru l'exécution de ces mesures extrêmement difficile, parce que la cause du trouble étoit puissante; mais que traversant Paris pour soustraire à la fureur du peuple Clavières, plus menacé que les autres ministres, lui ministre de la justice avoit été agréablement surpris de voir régner partout, même autour de la Convention, le calme le plus profond.

« Pendant ce jour d'orage, continue le ministre, le maire (c'étoit Pache) m'a toujours dit qu'il existoit une grande inquiétude dans le peuple; que beaucoup d'ennemis de la révolution vouloient profiter de ses passions pour le tourner contre la liberté : il ne m'a pas dissimulé que nos têtes étoient menacées; mais il m'a toujours inspiré un mouvement de sécurité. Car les précautions prises pour prévenir ces attentats étoient très-étendues. Le ministre de la guerre a toujours reçu du général Santerre les mêmes assurances.

» Voilà le *récit naïf* de ce qui est parvenu à ma connoissance. »

Récit naïf assurément! Eh quoi! c'est le chef de l'autorité exécutive qui ose s'exprimer ainsi devant une assemblée de législateurs. Dans quel empire a-t-on vu le gouvernement aussi étranger aux démarches des citoyens?

On a vu les deux factions également animées contre Fournier; on a vu la Gironde et la Montagne demander l'arrestation de cet homme signalé comme un grand coupable. Lajouski a été aussi dénoncé par Vergniaud comme un intrigant et un homme de sang. Maintenant l'effronterie du crime va paroître tout entière.

Fournier se présente à la barre et obtient, le croiroit-on, après les faits articulés contre

lui? d'être entendu à la barre. Il est seulement renvoyé comme témoin devant le tribunal extraordinaire. Quelle inconséquence! Ainsi l'un des principaux exécuteurs de la conjuration se trouve appelé à dénoncer ses propres complices.

De suite Lajouski ose aussi se présenter avec la même assurance, et son audacieuse démarche est couronnée du même succès. L'ami Thuriot fait observer que Lajouski n'est compris dans aucun décret qui ordonne son arrestation; que les membres du comité d'insurrection doivent être seuls poursuivis, et qu'ainsi l'on doit passer à l'ordre du jour ainsi motivé; ce qui est adopté sans difficulté.

Cependant dans l'intervalle des deux apparitions de Fournier et de Lajouski, vraisemblablement poussés à la barre de la Convention par la Montagne qui avoit promis de les y soutenir au besoin, la Gironde avoit provoqué deux espèces de scènes ridicules.

La section du Panthéon étoit venue déclarer qu'elle étoit disposée à poignarder tout individu qui, sous le nom de *régulateur*, de *protecteur*, de *tribun*, de *dictateur*, oseroit attenter à la *souveraineté du peuple* (de Paris sans doute?) elle en avoit toutentière prêté le serment, qui devoit être renouvelé chaque jour pendant tout l'octave. Cette démarche étoit dirigée contre la Mon-

tagne : on n'a pas oublié que dès l'origine de la Convention, Danton, Robespierre et Marat s'étoient prononcés pour la centralisation du pouvoir, et je renvoie à ce que j'ai dit à ce sujet.

La seconde scène étoit un rapport du comité de surveillance, fait par La Source, d'une prétendue conspiration royaliste dans la province de Bretagne. Suivant lui, vingt-huit conjurés étoient arrêtés, et trente-huit brevets délivrés par les princes étoient en la possession du comité, qui ne pouvoit donner dans le moment de plus amples renseignemens. Ce rapport étoit suivi d'injures contre les princes, afin de donner au républicanisme girondin une couleur plus prononcée.

Boyer-Fonfrède rend compte aussi d'agitations provoquées à Bordeaux, sous le prétexte de subsistances, par des *scélérats* qu'il *soupçonne* liés avec le *comité contre-révolutionnaire de Paris*, mais qui ont été déjouées par la fermeté de la municipalité et le courage des *braves sans-culottes*. Ne diroit-on pas que ces deux qualifications réunies pour la première fois par un girondin, étaient une invitation aux sans-culottes auxiliaires de la Montagne, de mériter un pareil éloge?

La discussion sur l'organisation du ministère est perdue de vue....

Beurnonville demeure provisoirement

et malgré lui au ministère de la guerre.

Garat, ministre de la justice, est nommé ministre de l'intérieur.

Beurnonville n'appartenoit à aucune faction; mais Garat semblait être dévoué à la Montagne, quoique son caractère dût l'en éloigner. On ne conçoit guère comment Garat, homme instruit, de mœurs douces, ayant des formes honnêtes, philosophe, et par conséquent ennemi du sang (telle étoit du moins la doctrine de ces disciples sectateurs de Voltaire), s'étoit associé à des hommes d'un caractère aussi ennemi de la *tolérance*, de *l'humanité*, de la *bienfaisance*.

Dans ces nominations, on peut apercevoir une espèce de trève. Beurnonville n'étoit désagréable à aucun parti. Si Garat, accompagné de Gronville, secrétaire du conseil exécutif, avoit signifié à Louis XVI son arrêt de mort, il ne l'avoit fait qu'avec la plus grande répugnance et avec tous les égards dus à tant d'infortunes.

La Gironde n'avoit à reprocher à Garat aucun manque de considération, et encore moins quelque atrocité.

Beurnonville avoit pour concurrent Bouchotte, et Garat, Loiseau. Ces hommes étoient les candidats portés par les *montagnards crétois* et leurs esclaves affichés. Les nommer, c'eût été arborer le drapeau

rouge contre la Gironde, et le moment n'étoit pas favorable.

La Gironde obtint un nouvel avantage; le départ de Danton et de Lacroix, envoyés comme commissaires près l'armée de Dumourier. Le premier étoit un adversaire redoutable, et quoique le second fût moins à craindre, leur absence étoit une véritable victoire.

Par compensation, la Montagne fit supprimer la maison de Saint-Cyr, où les demoiselles nobles peu fortunées étoient admises. Tout ce qui tendoit à faire naître ou à entretenir l'esprit de religion et l'amour du souverain, objet de la rage des révolutionnaires, étoit, sans pitié, condamné à la destruction. Un seul député réclama contre cette suppression; ce fut Hardy de la Seine-Inférieure, dont le courage, pendant tout le temps qu'il a siégé à la Convention, est digne d'éloge.

Dans les discussions suivantes, l'on remarque les ménagemens que les factions gardent l'une envers l'autre. Cependant, dès le 19 mars, la Gironde fait publier, dans le Moniteur, une espèce de manifeste relatif au complot des 9 et 10. Conformément au nouveau système adopté par la faction, les aristocrates et les agens de l'Autriche et de l'Angleterre sont non-seulement désignés comme les auteurs du projet, mais ils

sont aussi complices de son exécution. Ce sont les aristocrates qui se sont emparés de feuilles *prétendues patriotiques*, pour calomnier la Convention (c'est-à-dire la Gironde), la rendre odieuse , et prédire en quelque sorte les événemens désastreux qui devoient avoir lieu , et que la *fermeté de la Convention* a déjoués.

Il est évident que ce manifeste est dirigé contre Marat. Il est assez extraordinaire de voir Marat, le coryphée de l'anarchie, accusé d'intelligence avec l'aristocratie ; mais la Gironde considéroit Marat comme un espion et un agent de l'Angleterre, où il avoit été plusieurs fois : elle le crut longtemps l'homme du duc d'Orléans, en faveur de qui il avoit écrit pendant les deux premières années de la révolution ; il le désignoit alors comme l'homme digne de monter sur le trône ; il se bornoit alors au changement de la dynastie. Il ne songea à l'établissement d'une république, ayant un dictateur pour chef, que lorsque d'Orléans lui eut refusé quinze mille francs pour alimenter et soutenir son journal de l'Ami du Peuple. Robespierre fut le successeur de d'Orléans dans la faveur de Marat. Il le craignoit cependant beaucoup plus qu'il ne l'aimoit. Il est bien possible que l'Angleterre ait mis en jeu Marat, mais plus pour semer

le trouble et la discorde, que pour rappeler les Bourbons en France, et placer le régent sur le trône.

On a vu comment, pendant la guerre de la Vendée, et tout le temps de la coalition, M. Pitt, chef du gouvernement anglais, s'est conduit avec les princes français. On n'aura pas non plus perdu de vue les deux millions sterlings demandés par ce premier ministre au parlement d'Angleterre pour dépenses secrètes.

Au surplus, le manifeste de la Gironde n'est qu'une répétition fastidieuse de ses accusations journalières contre sa rivale.

La section, dite du Montblanc, dans le quartier de la Chaussée-d'Antin, où se trouvoient situées les plus riches maisons de la capitale, avoit adopté les principes de la Gironde et sa haine contre les jacobins, les cordeliers et le côté gauche de la Convention. Cette section n'avoit pas craint de manifester ses sentimens à la barre conventionnelle, et de faire cette démarche solennelle, évidemment provoquée par la Gironde, qui y attachoit une extrême importance. La pétition avoit pour objet d'empêcher que les tribunes ne fussent toujours occupées par les mêmes individus : « Plus » de dix mille hommes, sans travail, exis- » tent dans Paris, disoient les pétition-

» naires, et cependant sans avoir de fortune
» et de propriétés. Ce sont des hommes oisifs
» qui forment les groupes et assiègent les
» avenues de la Convention, et prêchent le
» meurtre ! » (Marat monte à la tribune.)

Duquesnoy. Laissez achever les calomniateurs qui sont à la barre.

Un autre. C'est Gouy d'Arcy qui a rédigé la pétition.

Gouy d'Arcy, ex-constituant, également méprisé des deux côtés et du ventre de cette assemblée, étoit un intrigant dans toute la force de ce terme. Renfermé aux Carmes de la rue de Vaugirard, là où les prêtres fidèles avoient été massacrés, il avoit cru obtenir sa liberté en dénonçant ses compagnons d'infortune, et en indiquant ceux d'entre eux qui devoient être traduits au tribunal. Mais, malheureusement pour lui, il ne faisoit pas seul ce métier. Un autre faisoit aussi sa liste. Celle-ci prévalut, et Gouy d'Arcy périt avec ceux qui s'y trouvoient portés. La liste de Gouy d'Arcy ne vint qu'après, et elle eut le même sort. Voilà pourtant comme, à cette époque, on se jouoit de la vie des hommes.

Le président (Gensonné.) La Convention ne peut justifier que par sa décence les offres de services que lui font les citoyens qu'elle vient d'entendre.

L'orateur de la députation. Ce sont ceux-là qui forment les groupes.....

Une voix. Et qui ont fait la révolution.

L'orateur. Ce sont ces hommes qui garnissent les tribunes de l'assemblée, qui vont et viennent en tout sens, prêchent les massacres et le pillage, qui alarment les autorités constituées et les citoyens, fatiguent les gardes nationales, et qui, après s'être éveillés dans l'oisiveté, s'endorment dans le crime. On se demanderoit avec quoi ces hommes ont vécu pendant le jour, si on ne savoit que les guinées de Londres, les florins de Hollande et d'Allemagne......

Un membre. J'observe que le pétitionnaire est un commis, que la nation paie les commis.

Les pétitionnaires terminent par proposer un mode de distribution de billets d'entrée dans les galeries, et demandent qu'ils soient répandus dans les diverses sections de Paris.

Le président admet les pétitionnaires aux honneurs de la séance, malgré l'opposition de la Montagne; malgré ses clameurs et ses réclamations, l'huissier, de service à la barre, les introduit dans l'intérieur de la salle. Repoussés par le côté gauche, ils vont se placer dans l'autre côté.

Guyton-Morveau, ancien avocat-général

du parlement de Dijon, et qui, en cette qualité, avoit prêté serment de fidélité au roi, qu'il a jugé, condamné et envoyé à l'échafaud, devenu républicain, puis montagnard par spéculation, prétend que les billets de galerie proposés, rappelleroient les billets de bals que la cour faisoit distribuer autrefois aux courtisans. Il prétend que cette mesure n'a d'autre but que d'éliminer *les excellens citoyens habitués des tribunes*.

C'est, suivant ce grand magistrat, une invention digne de l'ancienne police; et il y a de l'incivisme dans une semblable proposition faite dans un moment où les départemens sont en feu et les patriotes égorgés..... On ne voit cependant pas ce qu'une semblable disposition auroit pu ajouter aux troubles déjà existans; elle semblait au contraire devoir les faire cesser ou les prévenir au moins dans Paris.

Duquesnoy et *Marat* ont, disent-ils, des faits à énoncer contre les pétitionnaires; mais un ordre du jour prudent met un terme à une discussion qui, si elle se fût prolongée, n'auroit que trop prouvé que les journées des 9 et 10 mars étoient l'ouvrage de la Montagne. Mais les deux montagnards, qui insistoient pour parler, n'avoient pas le moindre sentiment du danger qui menaçoit leur propre parti.

Ecrasé en effet par le poids immense des faits qui s'agglomeroient chaque jour contre lui, ce parti n'avoit plus d'autre ressource que de détourner de lui l'attention publique. L'annonce de l'insurrection de la Vendée fera donc d'abord une diversion utile; et, par un hasard qu'on prendroit aisément pour une combinaison de la Montagne, Léonard Bourdon, conventionnel maratiste, écrira à la Convention, d'Orléans, où il s'est rendu sans pouvoirs, qu'il *vient de verser son sang pour la patrie* : il osera se qualifier de *confesseur de la liberté* ; et voilà qu'une légère blessure, provoquée par ses propres manœuvres, par ses discours séditieux et anarchiques, sera, sans examen, convertie en un assassinat prémédité. Une rixe inopinée survenue entre un des hommes de son cortége et un garde national, avoit causé l'événement peu important en lui-même, qui devoit avoir, quelques mois après, l'issue la plus déplorable; le massacre juridique de neuf pères de familles, innocens de cet attentat prétendu.

Quoiqu'il eût été nommé député à la Convention par le département du Loiret (on sait comment à cette époque se firent les élections), son arrivée à Orléans fut une véritable calamité pour tous les habitans honnêtes. On prévit que bientôt la tran-

quillité seroit troublée ; on s'attendit à quelque événement sinistre, sans pouvoir cependant en déterminer la nature. Il est à présumer que Bourdon s'étoit concerté avec les chefs de la Montagne, pour soutenir, en faveur de ce parti, toute la populace d'Orléans, et notamment tous ceux à qui le règne de l'anarchie pouvoit être utile. Léonard Bourdon étoit parti de Paris le 15 mars, et c'est le 17 que l'événement dont il rend compte a lieu. Ce qui doit donner à cette conjecture toute espèce de vraisemblance, c'est le caractère immoral de Léonard Bourdon, qui joignoit aux mœurs les plus dépravées l'habitude de s'enivrer.

Léonard Bourdon, avant la révolution, ne vivoit que d'intrigues, et du produit de quelques mauvaises brochures. Il se donnoit pour homme de lettres, et affectoit des airs de gentilhomme; il avoit même ajouté à son nom le surnom de La Crosnière. Son père étoit connu sous celui de Desplanches. Il s'annonçoit mystérieusement comme devant être le réformateur de l'éducation publique, en se disant l'auteur d'un nouveau système d'enseignement, auquel ses promenades politico-tyranniques lui auront sans doute empêché de mettre la dernière main.

Il est aisé d'imaginer combien l'annonce inopinée de l'assassinat prétendu de Léonard Bourdon étoit précieuse à la Montagne. Elle ne devoit qu'avoir un regret, celui que Bourdon n'eût pas été tué!

C'eût été un second martyr de la liberté à porter dans la légende des saints de la Montagne. Barrère, dans un discours emphatique, vint présenter à la Convention le miroir où elle dut reconnoître avec ennui son image. Il place encore, à l'avant-garde des conspirateurs, les aristocrates émigrés « rentrés, dit-il, en France, *sous » la livrée de la misère*, avec les paroles » d'un excessif patriotisme, afin d'ex» citer des troubles; puis, en seconde li» gne, les prêtres, ennemis irréconcilia» bles de la république; car avec le fana» tisme, la liberté ne seroit qu'une chi» mère. Une troisième ligne est composée » d'une autre classe d'hommes, qui observe » dans l'inaction le peuple et vous.... C'est » un parti étranger expectant, qui observe » vos mouvemens pour en profiter : vous » ne devez pas avoir de doute sur l'exis» tence et la liaison de ces différens cons» pirateurs, quand vous saurez que des » troubles et des complots ont éclaté dans » presque toutes les parties de la républi» que. » Barrère parle de fanatisme, et sous

ce mot généralisé, il comprend l'exercice du culte catholique, comme si ce culte étoit incompatible avec toute autre forme de gouvernement que le gouvernement monarchique. En Suisse, à Gênes, à Venise, la religion dominante n'étoit-elle pas la catholique? Mais toute espèce de religion étoit incommode aux modernes Titans.

Barrère annonce ensuite les événemens de la Bretagne et de la Vendée, dus à la lâche impéritie du conseil exécutif, et les excès anarchiques des révolutionnaires des départemens, excités et soutenus par les montagnards.

Mais voici maintenant la justification complète de tout ce que j'ai annoncé.

« Une partie de l'assemblée se croit, et » a raison de se croire en révolution (c'est » la Montagne); l'autre (la Gironde) n'y » croit pas. De ces deux dispositions très- » disparates, résultent des divisions intes- » tines, des inimitiés entre ceux qu'on » accuse d'exagération, et ceux que la ré- » volution semble traîner à sa suite. Dans » le cours rapide des révolutions, les uns » sont comme stationnaires, ou ils mesu- » rent leurs mouvemens sur les lois qui » conviennent aux temps ordinaires : les » autres, plus actifs, ont une force comme

» douze pour produire un effet comme
» six ; et *cette exagération est nécessaire*
» dans les crises momentanées..........
» Considérez votre position actuelle.......
» La contre-révolution est commencée ;
» des complots éclatent de toutes parts ;
» les troubles se propagent ; et vous ne dé-
» libérez qu'après les événemens, lorsque
» votre ministère seroit de les prévoir et
» de les prévenir. Votre état est tel, que
» si la Convention ne prend elle-même le
» mouvement révolutionnaire, la liberté
» est prête à rétrograder : elle ne doit plus
» délibérer, elle doit agir, elle doit com-
» battre.

» Je ne viens pas, comme un empirique,
» apporter des palliatifs à vos maux : il faut
» sonder la plaie, qui n'est pas à Orléans,
» mais dans toute la république ; *elle est*
» *dans la Convention*, qui a été malheu-
» reusement divisée d'opinion sur plu-
» sieurs points importans. 1°. La question
» de la force départementaire, *contraire*
» *aux principes et inutile*, a long-temps
» agité Paris et les départemens ; 2°. l'af-
» faire du roi a causé de grands déchire-
» mens d'opinion dans l'assemblée. On
» avoit cru que le lendemain du supplice
» du dernier tyran, seroit le jour où l'opi-
» nion de la majorité seroit celle de tous,

» et resteroit seule gravée dans nos sou-
» venirs : mais il est resté dans les esprits
» une lie difficile à déposer, celle de la
» haine : abjurons-la. La ville de Paris
» même a été, entre les différens députés
» de la république, un objet de débats et
» de dissensions. Suivant les uns, *on vou-*
» *loit faire de Paris, tout :* suivant les au-
» tres, *rien.*

» En faire (de Paris) le chef de la répu-
» blique, c'eût été une erreur politique ;
» n'en faire rien, eût été un crime poli-
» tique. Il faut faire de Paris ce qu'il doit
» être : il prendra naturellement sa place
» dans la république, *et le bon esprit*
» *qui, depuis quelques jours, anime cette*
» *cité*, m'en donne l'espoir. Son patrio-
» tisme a rendu les plus grands services à
» la France : sans l'insurrection d'une ville
» aussi immense, la révolution n'eût pas
» été faite.

» Le despotisme étoit un géant. Il n'a
» fallu rien moins que cette masse colos-
» sale pour l'abattre. Mais les torrens qui
» fertilisent les campagnes, laissent sou-
» vent après eux des eaux stagnantes et
» pestilentielles, et c'est dans ce sens que
» des malveillans ont cherché à se servir
» de l'immense population de Paris. Vers
» la fin de l'assemblée constituante, et

» sous l'assemblée législative, on s'est oc-
» cupé jusqu'à remuer la fange de ces mê-
» mes eaux stagnantes et pestilentielles,
» qui ont produit ce méphitisme politique
» dont nous sommes dévorés depuis quatre
» mois.

» Vous êtes corps révolutionnaire, et
» vous n'avez encore été que trois jours en
» révolution depuis le *commencement de*
» *votre session!* Le premier, lorsque vous
» fondâtes la république; le second, lors-
» que vous la décrétiez une et indivisible;
» le troisième, lorsque vous condamniez à
» mort le tyran. *Le reste* (de la session)
» est couvert de *passions*, d'*intrigues*, de
» *divisions* qui ont fait le malheur de la
» république. Oublions ces sujets de que-
» relles et de discordes. En révolution, il
» ne faut jamais voir que le lendemain,
» et jeter un voile sur ce qui s'est passé
» la veille. Songeons donc qu'il ne faut
» pas perdre Paris. Déclarons que la Con-
» vention saura fonder la liberté où elle a
» été conquise. »

Barrère parle ensuite des alarmes jetées dans les départemens, sur le maintien des propriétés, contre lesquelles on ne cesse de déclamer. « Il faut dire aux départemens
» que vous ne souffrirez point qu'on porte
» atteinte aux propriétés territoriales et

» industrielles. Ce sont les prêtres, qui » n'estimant que les biens de ce monde, » en nous parlant de l'autre, furieux de se » voir dépouillés des richesses scandaleu- » ses dont ils jouissoient, voudroient au- » jourd'hui faire dépouiller les riches pro- » priétaires. »

Après avoir insulté sans motif les prêtres et les nobles, Barrère cite l'exemple de Caton, qui ne vouloit jamais suivre que les lois faites pour les temps paisibles. *Caton*, suivant Barrère, *n'étoit pas révolutionnaire*...... Voici ce que lui disoit Cicéron : « Caton, ta vertu et ta sagesse te font ou- » blier que nous ne sommes pas dans des » temps ordinaires. Quand le vaisseau est » battu par la tempête, on se sauve comme » l'on peut. »

Barrère, emporté par ce désir effréné de se faire remarquer, ne s'aperçoit pas que comparer la Gironde à Caton, c'est faire à la Montagne une mortelle injure, c'est lui donner le rôle de Catilina ; car tout ce verbiage de Barrère ne tendoit qu'à donner à l'assassinat prétendu de Bourdon un relief qui, 1° réhabilitât la Montagne dans l'opinion publique ; 2° donnât un prétexte plausible d'adopter des mesures violentes contre la municipalité et la garde nationale d'Orléans, dénoncées comme aristocrates.

Duhem ne manqua pas de saisir ce moment favorable pour demander que tout citoyen, indistinctement, fùt autorisé à arrêter et à conduire dans les prisons les prêtres et les émigrés rentrés en France, afin de les faire exécuter dans les vingt-quatre heures.

Barrère finit par provoquer la peine capitale contre ces hommes qui proposent la loi agraire, c'est-à-dire une loi subversive de tout ordre social; et qui, par la destruction de toute ressource industrielle et commerciale, tourneroit à la perte de ceux-là même qui croiroient s'y enrichir... Barrère propose la peine... *de mort!* s'écrie l'assemblée entière... Une seule voix se fait entendre pour s'opposer avec sagesse à tout *décret d'enthousiasme*.

Mais dans ce pathos on reconnoît aisément le motif qui anime et la Montagne et Barrère, son organe. Le principe de la propriété n'est reconnu d'une manière aussi solennelle que pour favoriser la vente des biens du clergé et des émigrés, dont personne ne vouloit alors, soit par esprit de conscience, soit par la peur d'acquérir sans sûreté convenable, et par celle surtout d'une dépossession plus ou moins prochaine.

La discussion se termine, on a dû s'en

douter, par adopter les propositions de Barrère et de Duhem. Il est également décidé, décrété qu'on s'occupera des secours publics qui sont, dit Barrère, une dette sociale. C'est bien plus; c'est un devoir rigoureux que prescrit aux riches le divin fondateur de cette religion que les conventionnels ne cessent d'insulter.

Mais bientôt les dangers de la nouvelle république s'accroissent; des rébellions s'organisent sur plusieurs de ses points : elles jettent l'alarme dans le cœur des plus hardis conventionnels. Le sentiment du péril commun semble suspendre enfin les rivalités et les haines.

Passons à l'espèce de transaction tentée par les modérés des deux factions pour les rapprocher. A propos des désastres de la Belgique, annoncés par Camus, et des arrêtés que ses collègues et lui, envoyés commissaires dans le Brabant autrichien, avoient cru devoir prendre, attendu l'urgence, Quinette fait observer que depuis quinze jours le comité de défense générale avoit offert sa démission, et que son remplacement avoit été décrété.

« Aussitôt, dit-il, que, dans cette assemblée, on fait quelques propositions pour rapprocher le pouvoir exécutif de la Convention, on crie à la dictature, et l'on

ne voit pas que c'est le seul moyen d'éviter un dictateur.

» Ne vous le dissimulez pas; si vous ne prenez pas toutes les mesures pour bien gouverner, vous verrez qu'il se présentera un homme qui aura le talent de gouverner, et qui........ (Violens murmures.) Je ne fais qu'énoncer une opinion et des craintes, et je vous indique le remède à ce danger.

» Il faut que les deux opinions, les deux partis qui se sont montrés dans l'assemblée, et qui veulent tous deux, du moins j'aime à le croire, sauver la chose publique, *se rapprochent et s'entendent.* S'ils ont le même but, ils réussiront; s'ils ne l'ont pas, ils se surveilleront.

» Je demande que le comité de défense générale présente, dans les vingt-quatre heures, l'organisation d'un comité assez nombreux pour que les mesures de sûreté générale soient toujours prêtes; afin que lorsqu'il nous arrivera des nouvelles désavantageuses, nous ne soyons pas embarrassés des mesures à prendre, et que lorsqu'on nous apprendra que nos armées ont gagné une victoire, nous ne nous assoupissions pas dans le succès; mais que toujours prudens, toujours instruits de l'ensemble de notre situation, nous prenions sur-le-

champ des mesures pour profiter des avantages qu'elle nous donnera.»

Isnard, d'un caractère si violent dans l'assemblée législative, paroissoit avoir acquis plus de modération; mais ce n'étoit qu'un volcan dont les feux mal éteints devoient plus tard faire une éruption d'autant plus violente qu'elle avoit été plus concentrée. Cependant, ce député provençal, par conséquent passionné et tendant, dans l'intérêt de sa province, à l'extrême exagération du girondisme, après avoir été l'un des plus ardens révolutionnaires, appuie prudemment la proposition de Quinette. « Ou plutôt, dit-il, je renouvelle la propo-
» sition que j'ai faite au comité de défense
» générale, d'établir un comité de *salut*
» *public*. Il est clair, citoyens, que ce sont
» nos divisions qui causent tous les maux
» de la patrie.

» Or, pour que ces divisions n'aient plus
» lieu, il faut mettre en harmonie la Con-
» vention nationale; et, pour établir cette
» harmonie, il faut créer un comité de salut
» public composé des membres les plus ac-
» crédités des deux côtés de la salle. Ce n'est
» qu'en mettant en opposition les opinions
» les plus contraires que l'assemblée aura
» un résultat capable de sauver la chose
» publique et qu'il n'existera dans son sein
» qu'une seule opinion. »

Cet accord d'hommes ordinairement d'opinions disparates devoit être plus que suspect aux yeux d'un homme d'un caractère sombre et soupçonneux, qui alloit toujours seul, et qui par conséquent n'étoit, ni d'aucune coterie, ni immiscé dans les projets des factions. Aussi Bancal s'élève-t-il avec force contre cette motion simultanée de deux factions opposées ; motion jetée en avant comme une espèce de préliminaire de la trève dont on souhaitoit des deux côtés la conclusion, afin d'avoir le temps de méditer l'une contre l'autre un nouveau plan d'attaque.

« Nous ne devons jamais entendre dans cette assemblée, s'écrioit Bancal, des propositions qui sont contraires à la division des pouvoirs. (Murmures.) Je dis que vous devez, dans toutes vos démarches, dans toutes vos discussions, rassurer les véritables amis de la liberté sur l'usurpation des pouvoirs que vous pourriez faire. Je dis que je ne m'oppose pas à ce qu'un comité soit organisé de manière à ce qu'il y ait un rapport plus intime entre la Convention nationale et le pouvoir exécutif : mais vous devez limiter le pouvoir des membres, de telle sorte qu'ils ne prennent jamais voix délibérative dans le conseil exécutif. Je demande donc, qu'en établissant ce comité,

qui est réellement extraordinaire, vous déclariez à la France entière que c'est seulement pour surveiller le pouvoir exécutif. Je demande aussi que les membres de ce comité soient nommés tous les quinze jours, et que ce comité lui-même ne puisse exister plus d'un mois. »

Les murmures que le commencement de ces observations avoit occasionnés, annonçoient que cette division de pouvoir n'étoit nullement du goût des factions. Elles vouloient, au contraire, réunir le pouvoir exécutif avec les attributions législatives, mais chacune exclusivement à son profit.

Bancal ne fut point écouté, et la motion de Quinette, appuyée par Isnard, prévalut et passa sans opposition.

La trève paroissoit probable, lorsque André Dumont vint dénoncer une pétition de la société populaire de la ville d'Amiens contre la Montagne : pétition qui avoit sans doute été provoquée avant la séance de la Convention où la réunion des partis paroissoit projetée. Dumont la dénonce comme tendant à allumer la guerre civile dans toute la république.

Cette pétition sortoit à coup sûr de la plume des girondins, à en juger par ses conclusions. La députation du département de la Somme étoit extrêmement divisée. Les

plus fougueux anti-montagnards étoient Saladin, Deverité et Saint-Prix. Or, il est plus que vraisemblable que ces trois députés avoient adressé cette pétition à quelques compatriotes affidés, pour la faire revêtir du plus grand nombre possible de signatures; et, comme ces signatures étoient celles de tous hommes riches, domiciliés et connus, il n'est pas étonnant qu'elle dût faire sensation, exciter l'attention d'André Dumont, et remuer sa bile ultra-patriotique.

Voici les conclusions de la pétition :

1º Bannissement de tous les Bourbons sans exception, avec les termes d'usage consacrés et employés dans la Convention ;

2º Loi contre les provocateurs au meurtre et les apôtres de l'anarchie (Marat et compagnie);

3º Une loi pour obtenir une force départementale, afin d'assurer l'indépendance des opinions des représentans du peuple ;

4º Un décret d'accusation contre le *parricide Marat*, les *criminels Robespierre*, *Danton* et *leurs infâmes affiliés*. Souvenez-vous, législateurs, que le *bon émissaire* de cette faction assassine que nous vous dénonçons, que le *trop criminel Marat* étoit le médecin du tyran *Capet ;*

5º L'exécution entière du juste décret

(que depuis vous avez rapporté) contre les assassins des 2 et 3 septembre ;

6o Le rapport du décret, aussi immoral qu'impolitique, qui force des représentans philosophes et éclairés d'opter entre les fonctions de députés et leur profession de journalistes patriotes ;

7° Le rapport de ce décret monstrueux qui abolit la contrainte par corps en exposant toutes les fortunes et les propriétés, et en violant les lois les plus sacrées de la société ;

8o La poursuite sévère des auteurs de la consigne donnée aux portes de la salle de vos séances de ne laisser entrer dans les tribunes que des hommes soudoyés et vendus au crime, attentat que le représentant Gamon vous a dénoncé les pièces à la main, ce qui est la preuve la plus manifeste d'une conspiration infernale contre la représentation nationale ;

9o La destruction de cette commune usurpatrice et despote, qui, sous le prétexte de quelques insurrections qu'elle a suscitées elle-même, vient effrontément rançonner la Convention nationale à sa barre, et lui dicter ses lois municipes ;

10o L'alternat des séances des assemblées législatives dans les principales villes du

centre de la république (idée particulière aux girondins);

11° La réintégration du ministre Roland (coryphée de la Gironde) dans ses fonctions, comme jouissant de la confiance publique, et contre lequel la coalition déprédatrice n'a montré tant de chaleur et d'acharnement, que parce qu'il a exigé en homme intègre l'exécution de la loi, à laquelle ces *insignes forfaiteurs*, ces êtres vils et sans pudeur, ces administrateurs corrompus se sont toujours refusés;

12° L'abolition de ce nouveau tribunal de sang, de cette chambre ardente qui, par son organisation monstrueuse, ne nous présente que l'image d'un pouvoir inquisitorial et barbare;

13° Nous vous demandons enfin, avec le philosophe de Genève, une forme d'association qui défende et protège de toute sa force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à soi-même et reste aussi libre qu'auparavant.

Ces conclusions forment l'accusation la plus directe et la plus prononcée contre la Montagne et la commune de Paris. Jamais les girondins n'ont fait eux-mêmes et pour eux-mêmes de demandes plus formelles et plus positives.

D'ailleurs, la série de ces articles présente une rédaction qui ne sauroit être que celle d'une plume exercée, et bien au courant des doctrines politiques et des débats de la Convention. Il étoit impossible à un habitant de la ville d'Amiens, quelque talent et quelques connoissances qu'on pût lui supposer, d'écrire ainsi. Il falloit une habitude journalière de la révolution et des discussions conventionnelles pour s'exprimer comme l'a fait le rédacteur de la pétition. C'étoit donc là du *style de Paris*, et même du *style girondin*.

Ces réclamations ne fournirent le prétexte d'aucune vive discussion.

Dumont, dénonciateur de la pétition, demandoit bien qu'elle fût renvoyée au comité de sûreté générale, et que l'imprimeur fût mandé à la barre, mais Lanjuidemandoit l'ordre du jour. Cette adresse, disoit-il, vient troubler les douceurs de l'union que nous commencions à goûter.

L'ordre du jour ainsi invoqué est aussi réclamé dans diverses parties de la salle, c'est-à-dire par les modérés des deux partis et le Ventre, qui vouloient jouir enfin de quelque repos.

Prieur, *Duhem* et *Julien*, de Toulouse ou de la Drôme, n'importe lequel, ils ne valoient pas mieux l'un que l'autre, font

des efforts pour obtenir la parole. Ils sont paralysés par les cris redoublés de l'ordre du jour... Ce qui prouve encore que le projet de trêve avoit été concerté et arrêté entre nombre de membres des deux factions.

Les périls, sans cesse croissans, dont les conventionnels étoient environnés, avoient réduit à presque rien les hostilités entre la masse; tout se bornoit à quelques escarmouches entre les plus haineux et les plus obstinés, qui formoient comme leurs postes avancés. La majorité, semblable à une colonne serrée, demeuroit impassible au milieu des cris et du tumulte... Elle repoussoit toutes les attaques de quelque côté qu'elles provinssent.

J'ai déjà dit que Lanjuinais annonçoit que l'union commençoit à régner. Voici encore une nouvelle preuve des tentatives essayées pour opérer la fusion des deux partis. C'est la composition du comité de salut public, institué sur la motion de *Quinette*, appuyée par *Isnard*, députés d'opinions si dissemblables. Ce comité devoit remplacer le comité de défense générale.

En voici la liste : je sépare les noms en trois colonnes, afin de mettre le lecteur à portée de bien saisir la nuance des opinions, et de lui désigner à quel parti chaque conventionnel appartenoit.

MONTAGNARDS.	INDÉPENDANS.	GIRONDINS.
Dubois-Crancé.	Camus.	Pétion.
Guyton-Morveau.		Gensonné.
Robespierre aîné.		Barbaroux.
Rulh.		Vergniaud.
Fabre d'Églantine.		Buzot.
Delmas.		Guadet.
Bréard.		Condorcet.
Prieur (de la Marne.)		La Source.
Camille des Moulins.		Isnard.
Barrère.		
Quinette.		
Cambacérès.		
Jean-de-Bry.		
Danton.		
Sieyes.		

La grande majorité se trouvoit du côté de la Montagne; mais le nombre étoit balancé par le talent : d'ailleurs, il y avoit dans les montagnards des hommes instruits, qui ne poussoient pas toujours l'exagération au delà de certaines limites,et n'adoptoient pas tout de confiance. Tels étoient principalement Cambacérès, Quinette, et Bréard, qui, fanatique républicain, ennemi juré de la Gironde, dont il regardoit les membres comme des hypocrites et des intrigans, n'étoit pas d'humeur à partager les folies et les horreurs de sa faction. Cambacérès et Quinette tendoient plus au modérantisme qu'à l'exagé-

ration, par caractère et dans l'intérêt de leur propre sûreté, car ils voyoient que les exagérés des deux factions ne pouvoient, en résultat, que mal finir.

Quant à Camus, il sembloit avoir été placé par le Ventre et les indépendans dans ce comité, au milieu des membres des deux partis, comme un obstacle à leurs entreprises privées. C'étoit un surveillant inflexible qui auroit dénoncé, sans hésiter, tout ce qu'il auroit jugé contraire à l'intérêt général. Sa conduite subséquente à l'égard de Dumourier a confirmé ce que j'avance ici.

Camus, janséniste outré, avoit adopté la révolution par attachement pour sa doctrine, et dans l'espoir de la faire triompher; car il étoit l'ennemi implacable des jésuites et de la cour de Rome. Il avoit débuté dans l'assemblée constituante, dont il étoit membre, par trahir le clergé, en contribuant à le dépouiller. Cependant il étoit encore à cette époque avocat de ce même clergé qui l'avoit comblé de bienfaits, en contribuant à sa réputation et à sa fortune. Camus, de mœurs austères, vivoit concentré dans sa famille, et n'avoit avec ses collègues, quelle que fût leur manière de voir en politique, que des relations scientifiques, littéraires, ou celles que sa présence, dans

les comités dont il étoit membre, rendoit indispensables. Violent par tempérament, dur par caractère, laborieux par habitude, probe par religion et par sentiment, républicain rigide, Camus, ennemi prononcé des coteries, des partis, avoit su se faire craindre et respecter de tous. Jamais aucun d'eux, quoiqu'il les attaquât souvent de front et avec hardiesse, n'a tenté non-seulement de l'atteindre, mais de le dénoncer.

La nomination des suppléans fut encore plus impartiale.

Ils étoient cinq montagnards contre quatre girondins; mais Sillery se donnoit comme indépendant. Quoique ami et commensal de d'Orléans, et même son serviteur, il avoit voté l'appel au peuple et la réclusion.

Treilhard, montagnard par sentiment de sa conservation, ne suivoit son parti que d'assez loin... Cependant il n'avoit pas oublié que le département de Seine-et-Oise ne l'avoit nommé à la Convention, que parce que l'assemblée électorale de ce département accueilloit tous les candidats rejetés dans celle de Paris, toute composée de cordeliers, esclaves de Marat, de Robespierre et de la commune de Paris. Tallien, dans la même catégorie, s'en est ressouvenu au 9 thermidor, et s'est vengé cruellement

de l'injure qu'il prétendoit lui avoir été faite.

Enfin, entre la Gironde et la Montagne se trouvoit Lareveillère-Lépeaux, également éloigné des projets d'ambition mis en avant par les factions.

Voici comme étoit composée la liste des suppléans.

MONTAGNARDS.	INDÉPENDANS.	GIRONDINS.
Treilhard.	Lareveillère-Lépeaux.	Aubry.
Garnier (de Saintes).		Lefèvre (de Nantes)
Lindet.		Ducos.
Sillery.		Boyer-Fonfrède.
Lamarque.		

L'affaire de l'assassinat de Léonard Bourdon sembloit même être apaisée. Le décret qui déclaroit Orléans en état de rébellion avoit été rapporté : on avoit en même temps ordonné la mise en liberté de tous les détenus contre qui les procédures ne présentoient point de charge.

Cette espèce d'armistice étoit le signal de nouvelles persécutions dirigées par la Convention entière contre les prêtres réfractaires et les nobles aristocrates, c'est-à-dire, fidèles au roi et à l'honneur. La loi sur les émigrés remplissoit l'interruption des plus scandaleux débats. C'étoit à qui, de part et d'autre, proposeroit les mesures les plus

violentes et les plus contraires à l'humanité contre ces prêtres et ces nobles, prétextes de tant de fausses alarmes et de craintes chimériques.

Une section de Paris, celle de la Réunion dans le Marais, poussée sans doute à cette démarche par quelque conventionnel, à raison de l'affaire de Léonard Bourdon, demande le désarmement de tous les prêtres, les ci-devant nobles, et tous les *hommes suspects* de son arrondissement.

La proposition appuyée par deux montagnards, Genissieu et Duquesnoi, passa sans opposition, et avec cet amendement inoui, que le désarmement auroit lieu dans toute l'étendue de la république.

Les conseils généraux des communes, et, à leur défaut, les autorités locales supérieures, furent spécialement chargées de faire désarmer aussi les autres *personnes suspectes*. On a su depuis combien cet enlèvement d'armes souvent d'un grand prix, remplacées par d'autres sans valeur, a été profitable aux agens révolutionnaires.

Cependant la Montagne est un volcan dont la lave brûlante ne sauroit être retenue. Impatiente de révolution, de bruit, de dissension, elle va bientôt et de nouveau faire entendre des cris de guerre.

Deux scélérats, envoyés dans les départemens du Loir et de la Nièvre, vont y

porter la discorde et la terreur. L'histrion Collot-d'Herbois et le prêtre renégat Laplanche écrivent d'Orléans à la Convention. Ils lui adressent contre leur collègue Tallien une dénonciation. Il y a, disent-ils, des faits faux sur la soumission et la tranquillité de cette ville; ils font des autorités locales un tableau horrible; ils parlent de malveillans qui cherchent à assassiner les patriotes et leurs fidèles représentans; ils disent que le patriotisme n'est point en force, et que jamais l'aristocratie n'a été ni plus hostile, ni plus insolente; qu'il leur a été impossible, depuis six jours, de choisir, aux termes du décret, un nombre suffisant de citoyens, à qui ils pussent confier des armes, et que les postes sont restés déserts; ils s'emportent particulièrement contre les membres de la municipalité, qui ont (et ils l'avancent sans preuves) favorisé l'évasion des assassins de Léonard Bourdon.

Collot et Laplanche marquoient déjà les tristes victimes dont Bourdon avoit demandé le sang avec acharnement. Ils auroient déjà voulu le verser, puisqu'ils se plaignoient de ne pouvoir armer les sans-culottes de piques, dont ils venoient d'ordonner une ample fabrication. Ils attendent, annoncent-ils, pour quitter Orléans, l'arrivée d'autres commissaires qui les

remplacent, afin d'empêcher que le rapport du décret, qui avoit déclaré la ville en état de rébellion, ne tourne contre les patriotes. Ils avoient tellement terrifié les corps administratifs, que ceux-ci se virent contraints de demander eux-mêmes l'envoi d'autres députés, dont, certes, ils se seroient fort bien passés.

Une telle occasion de se répandre en invectives contre la Gironde, étoit trop favorable, pour que Marat ne s'empressât pas de la saisir. Cet homme vil, qui s'étoit, pendant près d'un an, soustrait à un juste châtiment en se cachant dans un souterrain, traitoit la majorité de lâche, pour avoir rapporté le décret relatif à la ville d'Orléans. *C'est l'impunité qui enhardit le crime!* s'écrioit le scélérat; et qui pouvoit le savoir mieux que lui?

La diatribe de Marat se termine par la demande du rapport du décret qui avoit annulé celui qui déclaroit la ville d'Orléans en état de rébellion, jusqu'à ce que les prétendus assassins de Léonard Bourdon fussent connus et livrés au tribunal révolutionnaire. Il provoque aussi l'envoi d'une force armée pour faire exécuter les décrets.

Tallien ne réplique rien à une dénonciation qui l'inculpe d'une manière aussi grave aux yeux des cannibales ses collè-

gues. Mais Bourbotte, qui déjà avoit été à Orléans comme commissaire, et que redemandoient les autorités du département tyrannisées par les proconsuls, entreprend de présenter quelques motifs justificatifs de la conduite de Tallien. Son collègue n'a eu, selon lui, que de bonnes intentions. « Cependant l'assemblée a été induite en erreur par *un faux exposé*. La municipalité a bien été mise en arrestation, mais aucun des assassins de Léonard Bourdon n'étoit arrêté quand nous sommes partis. Le désarmement n'est pas effectué, ou il a été illusoire, parce que l'on a acheté de mauvais fusils, que l'on a donnés à la place des bons que l'on a gardés.

» Les assassins de Bourdon ont été entendus en déposition contre les sans-culottes qui vouloient le défendre; et ils n'ont plus retrouvé leurs piques en s'en allant.... »

Ce qui, suivant Bourbotte, a accru le nombre des *mauvais citoyens*, c'est *la profusion des écrits infidèles répandus par Roland*. Il est évident que Bourbotte at tribue à Roland le mauvais esprit prétendu de la ville d'Orléans, et que les assassins de Bourdon étaient des rolandistes..... On ne veut pas le dire explicitement, mais l'intention du dénonciateur est que, dans cette épithète de mauvais citoyens, soient compris les habitans riches d'une ville qui

ne demandent que la paix, afin de se livrer avec sécurité aux opérations commerciales. Cependant la Gironde écoutoit de sang-froid ce nom de mauvais citoyens, donné si gratuitement à des hommes qu'elle pouvoit croire de son parti. Enfin Bourbotte s'applaudit d'avoir donné une nouvelle énergie à l'opinion publique en faveur du patriotisme.

Cette sortie de Bourbotte a pour résultat le nouveau décret, rendu sans la moindre opposition, qui rétablit celui par lequel la ville d'Orléans est déclarée en état de rébellion.

Ce léger échec éprouvé par la Gironde, ne la rebuta point. Elle va diriger contre la Montagne une nouvelle attaque capable de fixer l'attention des départemens.

Ducos, député de Bordeaux, demande, par motion d'ordre, l'exécution rigoureuse du décret qui défend aux députés de solliciter des places auprès des ministres. Il demande l'impression de la liste des officiers-généraux, avec celle des recommandations particulières adressées par des députés aux divers ministres, relativement à leurs nominations.

Cette motion, jetée comme au hasard au milieu de la Convention, donne lieu à Danton d'exhaler sa bile. S'il ne fait pas un mystère de sa propre corruption, il a

soin d'en atténuer la bassesse par une brusque franchise, et de détourner l'attention par des considérations d'intérêt général, en proposant les mesures les plus révolutionnairement extravagantes.

« Je déclare, dit-il, avoir recommandé d'*excellens patriotes*, d'*excellens révolutionnaires*. Il n'y a aucune loi qui puisse ôter à un représentant du peuple sa pensée. La loi ancienne étoit absurde; elle a été *révoquée* par la révolution. Il faut enfin que la Convention nationale soit un *corps révolutionnaire*, qu'elle soit *peuple*.

» Il est temps que la Convention déclare la guerre la plus implacable aux ennemis de l'intérieur. Quoi! la guerre civile est déclarée de toutes parts..... La Convention reste immobile.... Un tribunal révolutionnaire, chargé de punir les conspirateurs, a été créé, et il n'est pas en activité!

» Que dira-t-on de ce *peuple?* car il est près de se lever en masse...... Il le doit, il le sent..... »

La populace des tribunes manifeste son extrême satisfaction, par des applaudissemens bruyans et prolongés qui électrisent Danton.

Il s'élance à la tribune, et répète en énergumène la phrase homicide : « Que dira ce peuple prêt à se lever en masse; qui le sent.... qui le doit? Quoi donc! des

passions misérables agitent nos représentans ; et cependant les contre-révolutionnaires tuent la liberté! » (Ceci s'adresse aux Girondins) ; puis les apostrophant : «Je dois vous dire la vérité, et vous la dire sans mélange.... Que m'importent toutes les chimères qu'on peut répandre contre moi, pourvu que je puisse servir la patrie!

» Oui, citoyens, vous ne faites pas votre devoir...... Vous dites que le peuple est égaré, mais pourquoi vous éloignez-vous de lui? Rapprochez-vous de ce peuple, et il entendra la raison. La révolution ne peut marcher, ne peut être consolidée qu'avec ce peuple : ce peuple en est l'instrument... C'est à vous à vous en servir. En vain dites-vous que les sociétés populaires fourmillent de dénonciateurs absurdes ou atroces. Eh bien! que n'y allez-vous? Une *nation en révolution* est comme l'airain qui bout et se régénère dans le creuset. Ce métal bouillonne, et si vous ne surveillez le fourneau, il en franchira les bords, et vous serez tous brûlés. Comment se fait-il que vous ne sentiez pas que c'est aujourd'hui qu'il faut que la Convention décrète que tout *homme du peuple* aura une pique aux frais de la nation? Les riches les paieront en vertu d'une loi, et les propriétés ne seront pas violées.»

Danton propose ensuite de mettre hors la loi, c'est-à-dire, de faire tuer, sans jugement préalable, quiconque oseroit, dans les départemens insurgés, appeler la contre-révolution.... Pour donner à cette proposition féroce un vernis de raison, il cite l'exemple du consul Valérius Publicola, qui avoit proposé une loi semblable contre la tyrannie (la royauté), et contre ses fauteurs. Quelle analogie existoit-il entre une république qui a un gouvernement fixe et des lois, et une nation esclave de la plus folle démagogie?

Voici maintenant le manifeste de Danton contre la Gironde......

« Eh bien! moi je déclare que puisque dans les rues et sur les places publiques, les *patriotes sont insultés*; que dans les spectacles on applaudit avec fureur aux applications qui se rapportent aux malheurs de la patrie; je déclare que quiconque oseroit appeler la destruction de la liberté, ne périra que de ma main; dussé-je porter ma tête sur l'échafaud, heureux d'avoir donné un exemple de vertu à ma patrie. »

Un exemple de vertu! Que de mots pour pallier la corruption et la vénalité dont Danton étoit convaincu! Il parle de porter sa tête sur un échafaud: telle est sa des-

tinée en effet. Convaincu de conspiration contre la république, et d'avoir tenté le rétablissement de la royauté, par ce tribunal de sang, dont lui-même a sollicité et pressé la création, dont il demande aujourd'hui avec instance l'activité, il périra abandonné de tout son parti, et accompagné des malédictions du peuple. Sans se donner la peine de l'attaquer par aucun argument, Danton demande, 1°. l'ordre du jour sur la motion de Ducos; 2°. l'armement, dans toute la république, de chaque citoyen (sans-culotte) à qui il sera fourni une pique, aux frais de la nation; 3°. l'activité du tribunal révolutionnaire; 4°. une déclaration solennelle au peuple français, à l'Europe, à l'univers, de la Convention, pour annoncer qu'elle est un *corps révolutionnaire*, résolu de soutenir la liberté et d'étouffer les serpens qui déchirent le sein de la patrie.

« Montrez-vous *révolutionnaires*, montrez-vous *peuple*, et la liberté n'est plus en péril...... »

(Ne diroit-on pas que ce colosse de l'anarchie, debout sur les cadavres des victimes de septembre, prêche un nouveau massacre!)

« Les nations qui veulent être grandes doivent, comme les héros, être élevées à l'école du malheur.... »

Puis il ose parler de l'époque déplorable de septembre....

« Nous avons eu des revers, sans doute ; mais si au mois de septembre l'on nous eût dit : *La tête du tyran tombera sous le glaive des lois*, l'ennemi sera chassé du territoire de la république, cent mille Français seront à Mayence; vous auriez vu la liberté triomphante! » Quel triomphe que ce vaste massacre dont Paris avoit pris l'affreuse initiative, et dont l'expansion, dans toutes les villes et villages du royaume, avoit été conseillée et excitée par l'infâme circulaire des Marat, Panis, Sergent, Jourdeuil, L'Enfant, Lefort et Duplain, circulaire que le ministre de la justice d'alors (Danton) avoit lui-même envoyée, et qui fut repoussée alors avec la plus vive indignation!

Après avoir invoqué les mânes de Lepelletier de Saint-Fargeau, immolé, dit-il, comme factieux, quoique lui Danton et les siens l'eussent peut-être fait assassiner, Danton s'écrie : « On a cru la révolution faite et l'on crie aux factieux, et ce sont les factieux qui tombent sous le poignard des assassins! » Il offre le tableau de Marseille fraternisant avec Paris et se déclarant la montagne de la république. » Cette montagne s'enflera, et de son sein rouleront les rochers de la liberté, et les ennemis de la liberté seront écrasés. »

» Je ne veux pas faire l'historique des haines dirigées contre les patriotes. Je ne dirai qu'un mot : Roland écrivoit à Dumourier (et le général lui-même nous a montré la lettre à Lacroix et à moi) : *Il faut vous liguer avec nous pour écraser Paris et ce Danton....* » (Murmures.)

Roland a cherché à repousser l'accusation de manière à inquiéter Danton, quoïque ce dernier affectât beaucoup d'assurance ; mais *l'ordre du jour* adopté, chose inconcevable! sans réclamation, débarrasse ce dernier d'une explication qui auroit pu amener des suites dangereuses pour lui.

« Jetons un rideau sur le passé. Il faut nous réunir ; c'est cette réunion qui devroit établir la liberté d'un pôle à l'autre, aux deux tropiques et sur la ligne de la Convention..... Il faut tuer les ennemis intérieurs pour triompher des ennemis extérieurs... » (Il est inutile de faire remarquer que c'est toujours la Montagne qui parle la première de paix et d'union, d'oubli du passé...)

« Que nos échecs tournent à notre avantage ! et que le Français, en touchant la terre de son pays, comme le géant de la fable, reprenne de nouvelles forces. »

Danton reproduit ses propositions qui sont adoptées à l'*unanimité*.

Ainsi la Gironde et la Montagne vont

donc marcher de front pour le malheur de la France!

Robespierre parle après Danton, et dans un discours d'une immense longueur, délaye tout ce qu'a dit Danton ; après avoir fait l'historique des revers essuyés par la république et des maux qui l'affligent, il présente le tableau calomnieux de l'aristocratie triomphante à Orléans et jusqu'auprès de la Convention ; il demande à cette assemblée « de déployer contre les ennemis de la liberté toute l'énergie du peuple français, afin de les empêcher de relever partout un front audacieux. Tandis que les ennemis du dehors cernent la France, dit-il, dans l'intérieur, on outrage, on injurie le peuple. On a l'audace de lui *parler d'un roi*, on *l'alarme sur ses subsistances*, et c'est là le plus grand danger que puisse courir la liberté ; car les troubles ne sont à craindre que quand on peut faire retentir aux oreilles d'un peuple malheureux les mots de subsistances et de misère. »

Robespierre, après avoir suffisamment catéchisé la Convention, déclame contre beaucoup de généraux, veut qu'on fasse un appel au peuple contre tous les ennemis de l'intérieur, et que la Convention déploie, au nom du peuple, contre tous les coupables, soit généraux, soit ministres, le caractère qui convient à tous les représen-

tans de la nation, et recommande de n'en épargner aucun sous de vains prétextes.

« Vous ne vaincrez que lorsque vous sévirez contre tous les agens coupables, lorsque vous destituerez tous les agens prévaricateurs, lorsque vous ne mépriserez pas sans cesse les dénonciations et les justes réclamations des patriotes. Vous ne vaincrez que lorsque le peuple se *lèvera en masse contre les ennemis intérieurs*, et que le peuple ainsi levé mettra à sa tête des chefs qui auront sa confiance et non ceux auxquels le ministre ordonnera d'obéir.....

» Un général, quelque grand qu'il puisse être, n'est à craindre que lorsqu'il n'est point environné d'une grande nation supérieure aux trahisons comme aux talens. »

Robespierre dit aussi qu'il ne faut pas négliger l'effet moral de l'impulsion que la Convention peut donner au peuple. « Quelle est la cause des troubles qui agitent les départemens? *La royauté*.... C'est alors le moment pour les *patriotes* de reprendre dans toute son énergie cette haine vigoureuse et immortelle dont ils sont animés pour le nom des rois. A cette haine se lie un autre sentiment : assez et trop longtemps l'impunité fut accordée aux grands coupables. La *punition d'un tyran*, *obtenue après tant de débats odieux*, seroit-elle donc le seul hommage à rendre à la liberté

et à l'égalité? Souffrirons-nous qu'un *être non moins coupable, non moins accusé par la nation*, et qu'on a ménagé jusqu'ici par un *reste de superstition pour la royauté*, souffrirons-nous qu'il attende tranquillement ici le fruit de ses crimes? »

Le forcené termine tous ses blasphèmes en demandant d'abord la publicité de toutes les correspondances originales sur les opérations faites dans la Belgique ; proposition adoptée sans discussion. Il donne ensuite lecture du projet de décret dont l'énoncé fait tomber la plume des mains d'épouvante et d'indignation.

1°. Tous les parens de Capet seront tenus, dans la huitaine, de sortir du territoire français, et de toutes les contrées occupées par les armées de la république;

2°. Marie-Antoinette d'Autriche sera traduite devant le tribunal révolutionnaire, et jugée incessamment comme prévenue d'avoir participé aux attentats contre la liberté et la sûreté de l'état. — Le fils de Capet restera détenu au Temple.

Qui pourroit s'imaginer que ce projet de décret de l'un des descendans de l'infâme Damiens dont il semble voir planer l'ombre sanglante sur la Convention, ne seroit pas accueilli avec transport par la Montagne ?....

Non-seulement elle ne l'accueillera pas,

mais elle le repoussera, et l'un de ses membres les plus complaisans prendra la parole pour le combattre. Cette fois la Montagne se divise pour lutter en présence de la Gironde, qui la première avoit demandé l'expulsion des Bourbons.

Aussi Lamarque part-il de là pour combattre Robespierre; il s'étonne qu'il ait pu faire entendre une proposition déjà mise en avant plusieurs fois par les ennemis de la patrie (les girondins.) Quels sont ceux qui ont demandé cette expulsion des Bourbons fidèles à la révolution? quels sont ceux qui s'y sont opposés? Cette proposition est-elle juste, est-elle politique? Les considérations politiques ne doivent pas prévaloir sur la justice. Un peuple libre n'a d'autre politique que la justice elle-même.

Lamarque arrive ensuite, avec quelques précautions oratoires, à l'éloge du duc d'Orléans; il fait l'étalage des grands services qu'a rendus ce citoyen à la révolution; sans lui on n'auroit pas eu d'états-généraux et la France ne seroit pas libre. (Vous insultez la nation! lui crie-t-on du côté droit.)

Lamarque continue, et dit qu'il s'établit non le panégyriste d'un homme quel qu'il soit, mais le défenseur d'un citoyen accusé,

lorsque l'accusation lui paroît injuste. « L'homme dont je vous parle a bien mérité de la patrie dès le commencement de la révolution ; il a été sans cesse en butte aux calomnies des contre-révolutionnaires. Rappelez-vous ceux qui l'ont accusé et ceux qui l'ont défendu dans les assemblées précédentes. Remarquez que ce sont constamment les *hommes suspects aux yeux du peuple* qui ont invoqué la mesure que propose aujourd'hui un homme généralement reconnu comme un ardent ami de la patrie.

» Dès qu'aucun fait positif n'a jamais été dénoncé avec précision *contre les Capets qui sont en France* ; dès que la seule accusation positive qui ait été portée contre eux a été reconnue absurde, est-il juste, est-il raisonnable de proposer contre *ces citoyens* un décret qui les mettroit sans défense sous le couteau de leurs ennemis, s'ils étoient dangereux ? Ne le seront-ils pas hors du territoire de la république comme dans l'intérieur ? »

Rumeur du côté droit.

L'ex-marquis de Montaut. « Nous sommes battus, nous avons besoin de troupes, voilà de quoi nous devons nous occuper.... *L'ordre du jour.* »

Nombre de voix de la crête : *Oui ! oui ! L'ordre du jour !*

Sergent et *Carrier* insistent pour qu'il soit adopté.

Mathieu, quoique montagnard, demande à parler contre l'ordre du jour.

Baudot. Vous voulez donc ramener la désunion dans l'assemblée?

Le président se dispose à donner la parole à Mathieu, inscrit le premier dans l'ordre de la discussion, lorsqu'un grand nombre de membres en demandent la clôture adoptée sans plus d'opposition; et, chose étonnante! sans que la Gironde y ait en rien participé. Les propositions de Robespierre sont mises ainsi hors de délibération.

Quel contraste frappant et singulier! la voix unique de d'Orléans avoit conduit le meilleur des rois à l'échafaud. En ce jour la cause de cet homme devient comme la sauvegarde de l'infortunée Marie-Antoinette. Elle éloigne, momentanément du moins, l'échafaud sur lequel Robespierre brûloit de la faire monter.

Cette modération apparente de la majorité des conventionnels pouvoit prendre sa source dans cette considération. La reine, enfermée d'abord comme ôtage, pouvoit être encore, aux yeux des puissances coalisées, un obstacle presque insurmontable

à leurs projets ultérieurs sur la France. De leur conduite sembloit dépendre la vie de la reine. Ces puissances voudroient-elles que tout un peuple donnât encore une fois aux autres nations l'exemple funeste d'un attentat sacrilège ?

Ce dernier avantage de la Montagne étoit à ajouter à ceux qu'elle venoit successivement de remporter par la conduite imprudente et peu réfléchie de la Gironde. La haine est imprévoyante. D'ailleurs cette dernière faction, à l'aide d'un républicanisme et d'un désintéressement affectés, avoit la présomption de se croire maîtresse absolue de l'opinion publique dans les départemens, à raison de l'influence que son talent sembloit lui assurer. Aussi avoit-elle repoussé avec dédain, et presque avec insulte, les insinuations de rapprochement et de paix que la Montagne, mieux dirigée, lui adressoit continuellement. Cette tactique avoit pour but de diminuer la haine des provinces pour des hommes qui ne s'étoient montrés à elle que couverts de sang. Les hostilités continuelles, mais prématurées, de la Gironde, ses attaques souvent fausses et mal dirigées, diminuoient insensiblement le nombre de ses partisans qui ne voyoient aucune sûreté à lui demeurer attachés. Il n'y avoit entre elle et eux aucun ensemble; défaut qu'on ne pou-

voit reprocher à la Montagne dont les complices, les affidés et les émissaires ne formoient qu'un tout avec elle. D'ailleurs la Montagne avoit eu l'adresse d'inspirer le goût de la domination à des hommes obscurs qui, jusqu'à la révolution, n'avoient su qu'obéir. Ces hommes, à l'aide de quelques autres un peu plus instruits qu'eux, s'étoient mis, tant bien que mal, au fait des actes ordinaires de l'administration; enfin les conventionnels envoyés dans les départemens, la plupart montagnards, avoient, autant par peur que par persuasion, fait sentir que les grands dangers dont étoit menacée la France, rendoient impérieusement nécessaires les mesures révolutionnaires qu'ils étoient chargés de mettre à exécution. Ils avoient, comme à Paris, soulevé les pauvres contre les riches, et avoient ainsi acquis la majorité.

Aussi, quand, chaque jour, quelque girondin se mettoit en avant pour porter quelque coup à la Montagne, la réponse de celle-ci étoit la proposition d'une mesure rigoureuse contre les prétendus contre-révolutionnaires. Cette tactique déplorable de la Gironde, fut la cause de la mise en activité du sanglant tribunal.

C'est encore par suite de cette conduite inconsidérée que les sections de Paris furent, pour ainsi dire, autorisées à s'im-

miscer dans la délibération de points généraux pour délibérer légalement, quoiqu'elles fussent absolument incompétentes. La convocation préalable de toutes les assemblées primaires eût été indispensable; et toutes alors se seroient trouvées appelées à la fois à délibérer sur un point proposé. Tel étoit effectivement le système que la Gironde avoit tenté, mais inutilement, d'introduire, parce qu'elle ne pouvoit supporter qu'une seule ville s'arrogeât insolemment un privilége dont aucune autre ne jouissoit. Sans doute la Gironde était fondée à ne vouloir pas souffrir cette domination de la ville de Paris; mais elle auroit dû s'opposer à cette usurpation criminelle, sans vouloir introduire un système dangereux et impraticable, en ce qu'il auroit tenu la France dans un état permanent de troubles et de discorde civils sans résultat. La Gironde ne se l'étoit pas dissimulé, mais elle avoit voulu diviser pour régner; elle cherchoit à armer les provinces contre Paris, afin de se faire une puissance formidable contre son ennemie. La découverte de cette perfidie devoit faire perdre à la Gironde une partie de son influence.

Le danger du système de la Gironde n'avoit pas échappé à la Montagne; pour en détourner plus sûrement ou à en contrebalancer du moins l'effet, elle s'étoit as-

surée de l'immense population de Paris ; elle flattoit la classe la plus inférieure, par conséquent la plus nombreuse, la plus intéressée au désordre, et la plus facile à mettre en mouvement, car elle étoit le témoin continuel des événemens dont les suites et les chances pouvoient être calculées à l'instant même. Cette population formoit enfin une masse d'autant plus impossible à rompre, qu'elle avoit l'expérience et l'habitude du trouble ; et qu'en vingt-quatre heures elle pouvoit donner à l'opinion une direction différente.

Comment, au milieu des haines et des intérêts des partis, démêler la vérité? Un parti étoit-il momentanément victorieux? il tonnoit alors contre l'anarchie toutes les fois qu'il éprouvoit de la résistance : l'obéissance absolue aux lois qu'il avoit faites se trouvoit être le seul moyen de sauver la république. Chaque faction appelée tour à tour à tenir le gouvernail, sentoit la nécessité de ne pas céder aux cris de subalternes mécontens, soit qu'ils taxassent d'ignorance une lenteur prudente, soit qu'ils attribuassent à une coupable pusillanimité des précautions salutaires.

Le parti opprimé crioit à l'usurpation du pouvoir sur la souveraineté du peuple, à la tyrannie ; il disoit à ses oppresseurs : Mais vous, qui voulez exiger une obéis-

sance purement passive à vos lois, que disiez-vous hier, lorsque vous étiez, vous-mêmes, obligés d'obéir à des lois qui n'étoient point votre ouvrage? Pourquoi vouloir exiger de nous pour vos lois un respect et une obéissance que vous refusez aux lois faites par un gouvernement antérieur dont vous avez machiné et consommé la ruine? Non-seulement vous étiez rebelles à ces lois, mais vous excitiez, vous fomentiez, vous organisiez, vous mettiez à fin la rébellion elle-même. Vous avez renversé le trône de Louis XVI, et vous régnez sous le nom d'un conseil exécutif composé de vos créatures. Nous voulons, nous, chasser vos ministres et les remplacer par des hommes qui soient dévoués à la patrie que vous trahissez, c'est-à-dire à *nous-mêmes*, car *la patrie, c'est nous qui sommes ses fidèles représentans*, tandis que vous, vous n'êtes que *ses ennemis*; nous ne poserons les armes que quand nous nous serons emparés de l'influence et de toutes les places que vous avez accaparées. »

Telle est, depuis 1789, toute l'histoire de la révolution : c'est celle des ambitions successivement triomphantes, successivement abattues. Ce sera celle des temps à venir jusqu'à ce que l'éternelle sagesse ait pitié de la France et la replace sur ses bases antiques, la religion et cette monarchie

tempérées par les lois qui, pendant des siècles, avoient exercé sur elle leur influence salutaire et assuré son repos et son bonhenr.

Voilà dans le cours de la révolution la marche des partis. Les patriotes, dits de 1789, ont anéanti l'ordre du clergé et celui de la noblesse; ils ont fait disparoître les parlemens auxquels la nation avoit décerné le nom de *patriotes*. Ces mêmes hommes, devenus royalistes constitutionnels, de persécuteurs et d'oppresseurs qu'ils étoient, tombèrent sous les coups d'hommes plus audacieux; ils ne purent résister aux attaques des patriotes de 1792, et furent écrasés au 10 août. Ces derniers s'appliquoient à miner la constitution de 1791 pour y faire des changemens considérables; car ils ne prétendoient pas alors changer la forme du gouvernement monarchique. Ils vouloient seulement porter sur le trône un homme à eux qui eût la complaisance de n'employer dans le ministère et les administrations que leurs créatures, et les laissât complaisamment disposer des trésors de l'état. C'est parce que les députés du côté gauche de l'assemblée législative ne purent s'accorder entre eux ni sur le monarque, ni sur les changemens projetés, que le 10 août eut lieu; car quelque temps avant, leurs divisions n'étoient plus un mys-

tère. En effet, quelques hommes, membres du club des Cordeliers, vouloient un changement de dynastie et des concessions telles que la royauté n'auroit plus été qu'un vain titre ; le plus grand nombre vouloient adopter la constitution telle qu'elle étoit avant la révision, et pensoient qu'il n'existoit pas contre Louis XVI de griefs suffisans pour le détrôner. Déjà même un commencement de transaction avoit eu lieu entre les hommes de cette opinion et les agens du roi.

Les plus audacieux, soutenus par la populace de Paris, tranchèrent la question et rendirent impossible toute transaction entre les factions, comme tout accord de l'une d'elles avec le monarque. A l'installation de la Convention, où le plus grand nombre des membres du côté gauche de l'assemblée législative avoient été appelés, le même défaut d'union dans les projets subsista, et les nouveaux venus se rangèrent avec ceux qui les avoient fait nommer. Ainsi se formèrent la Gironde et la Montagne. Mais la république fut proposée par ceux-là même qui avoient imaginé le 10 août pour placer d'Orléans sur le trône ; elle ne fut consentie à l'unanimité par les deux partis, que parce qu'ils craignirent de ne pas voir réussir leurs projets particuliers. Ce ne fut donc point à l'amour de

la patrie, mais à un calcul déjoué que la France dut cette forme de gouvernement si funeste, puisqu'on n'avoit point réussi à faire un roi de son choix, n'étoit-il pas tout naturel que chaque parti se disputât l'autorité souveraine pour l'exploiter à son profit ? Dans une telle lutte un parti devoit nécessairement succomber : les girondins ont été écrasés par la Montagne. Celle-ci s'est ensuite divisée elle-même ; et dans toutes ces luttes, dans toutes ces commotions, l'échafaud, dressé par la Convention contre les prétendus contre-révolutionnaires, a moissonné plus du tiers de ses propres membres.

Maintenant l'esprit des factions est suffisamment développé et connu. Tel a été mon but ; je crois l'avoir rempli. Aussi quelque intéressantes que soient les discussions ultérieures, notamment celle relative à l'accusation de Marat, et à la nouvelle proposition de l'expulsion des Bourbons et de d'Orléans, notamment hors du territoire français, je crois inutile de les analyser désormais. Je vais me borner à tracer rapidement l'histoire des dissentions.

La Montagne, méditant de nouveaux massacres, avoit, à raison des dangers publics, excité de la fermentation parmi sa

populace. Les quarante-huit sections et la commune de Paris, le maire à leur tête, étoient venus demander à la Convention si elle pouvoit sauver la république. Cette demande n'avoit obtenu, de la part du président, fort embarrassé, qu'une réponse insignifiante et évasive. Ce président étoit un montagnard (Jean Debry.) Un girondin auroit répondu hardiment que le salut de la France n'étoit plus au pouvoir de la Convention. Les suites d'une telle réponse ne l'auroient point embarrassé; il auroit cru y voir le triomphe de son parti : cette réponse négative, désirée peut-être en secret par la Montagne, seroit devenue le prétexte d'un massacre nouveau, et cette fois général. Car le besoin de ne pas laisser derrière soi d'ennemis intérieurs, pendant que les patriotes se battroient contre ceux de l'extérieur, en eût été le prétexte; tel avoit été celui des égorgemens de septembre. Cependant la Gironde, en ce moment indécise et incertaine, apercevoit dans cette question insidieuse des dangers capables de l'envelopper elle-même. Peut-être aussi, dans la demande incidente de Pétion, reprit-elle sa présomption accoutumée, de se croire assez forte, à raison de son influence sur les départemens, pour résister à tous les périls, pour éloigner les coalisés

de la France, dès que le vœu général des départemens auroit éliminé de la Convention la faction ultra-révolutionnaire.

Pétion demandoit la convocation de toutes les assemblées primaires, afin que le peuple français fît connoître quels d'entre les conventionnels ne méritoient plus sa confiance, et que, d'après ce vœu, les députés éliminés fussent remplacés.

Tel étoit le moyen le plus efficace employé par la Gironde pour arrêter dans sa course rapide sa terrible adversaire, que la seule idée d'une convocation d'assemblées primaires faisoit trembler. La Gironde attentive ne laissoit jamais échapper l'occasion de renouveler cette proposition toujours mal accueillie. Pour la faire échouer, la Montagne, justement alarmée, appeloit à son secours la populace de Paris.

Cette proposition de Pétion, appuyée sur de fortes considérations, fut repoussée par les cris les plus violens. On demanda l'ordre du jour, sans s'élever contre la proposition de Pétion. *Danton*, néanmoins, voulut parler pour répondre, disoit-il, aux sections de Paris et à la France entière. Mais il n'insista pas; la demande originaire fut perdue de vue.

Boyer-Fonfrède, au lieu de la reproduire, prétendit qu'une réponse catégorique devoit être faite à l'adresse des sec-

tions de Paris. Suivant lui, il falloit répondre que la Convention se trouvoit assez forte pour *sauver la république*, mais qu'il falloit aussi que les sections répondissent du sort de la Convention.

La proposition de Fonfrède, mal combattue par Buzot, appuyée par Barrère, est adoptée à l'unanimité. Qu'importoit, au surplus, à la Montagne la réponse à faire aux sections? — Non-seulement cette réponse ne l'engageoit à rien, mais elle écartoit de cette faction toute idée de projets ultérieurs; ce qui ne pouvoit qu'entrer dans ses vues actuelles.

Mais au milieu de tous ces débats de la Convention, les individus qui la composoient ne s'oublioient pas. Le lecteur se rappelle que nombre de députés de la Convention avoient été envoyés dans les départemens pour faire accélérer les mesures révolutionnaires de spoliation et de vexations légitimées sous le nom de *salut public*.

Le comité des finances et des inspecteurs de la salle (espèces d'intendans de la Convention) touchés, sans doute, de la médiocrité du traitement des députés voyageurs, demandent pour eux un supplément de traitement de douze francs par jour.

Mais comme presque tous les commissaires étoient montagnards, la Gironde

s'opposa, par l'organe de Lesage (d'Eure-et-Loir), à cette augmentation. Seulement les frais de poste et autres dépenses relatives à ces missions furent allouées ; ce même rapport occasionna entre Marat et Buzot un débat très-vif. Marat, prodigue d'invectives, ne les épargna pas; et Buzot, homme haineux et irascible, repoussa l'attaque de Marat avec la plus violente indignation : il reprocha aux montagnards de vouloir transformer la Convention en un club; rappela les égorgemens provoqués et commandés par eux, et, après avoir parlé des revers que la Convention venoit d'essuyer, et des moyens à prendre pour y apporter remède, il termina sa réponse ainsi : « que ces hommes, qui ne rêvent que révolution, se souviennent de l'histoire ; ils verront que c'est par les revers que les peuples ont cimenté leur liberté. En vain l'on vous proposeroit de *révolutionner*, et, selon l'expression de quelques hommes qui sont l'exécration de l'univers, de *septembriser* sans cesse ; malheur à nous si de pareils hommes pouvoient avoir ici une domination! Si je vous disois une vérité terrible en présence du peuple, vous trembleriez.

De toutes parts : Eh bien! dites-la!....

« Cette vérité la voilà : c'est qu'il n'y a pas ici un seul décret rendu par ce côté (le droit

qui n'ait été rapporté par celui-là (le gauche.) Il indiquoit de la main ces deux côtés.

Un très-grand nombre de voix : Au nom de la patrie et du salut public, nous demandons l'ordre du jour. *Quelques voix du côté de la Montagne* : Qui nomme les généraux?

Buzot. C'est vous.

Le Vasseur. Ce n'est pas là une discussion.

L'ordre du jour invoqué de nouveau par des cris redoublés, est enfin adopté.

L'hommage du portrait de Michel Lepelletier est fait à la Convention par David. C'est un épisode amené à la suggestion de la Montagne, dont il est un des plus vils esclaves, par *ce peintre sans-culotte*, afin de ranimer l'opinion en faveur de cette faction; afin d'augmenter la haine de la populace parisienne, et de provoquer des mesures encore plus violentes contre les prêtres et les nobles. La plus extraordinaire de ces mesures, fut l'obligation imposée, dans toute l'étendue du royaume, aux propriétaires et principaux locataires, d'afficher à la porte de leurs maisons le nom des habitans. Des peines graves, prononcées contre ceux qui se rendroient coupables de négligence ou de dol, forçoit ceux que concernoit cette loi à devenir délateurs malgré eux des *suspects* déclarés

tels au gré du caprice ou des passions du premier venu.

Vint ensuite une loi contre la liberté de la presse.......

Ces grands patriotes, qui avoient pourtant mis cette liberté au nombre des droits les plus sacrés, des droits imprescriptibles de l'homme, quand ils s'en servoient pour détruire la religion et renverser la monarchie, sentent enfin qu'un gouvernement quelconque ne sauroit tenir aux attaques continuelles dirigées contre lui dans les journaux et les pamphlets de toute espèce.

Lamarque, au nom du comité de sûreté générale, dénonce une foule d'écrits contre-révolutionnaires.

Dans l'un de ces écrits on invitoit les Français, vraiment dignes de ce nom, à se réunir pour rompre les chaînes du jeune roi et de son auguste famille ;

Dans un autre, on provoquoit le prompt rétablissement du trône pour y replacer le monarque légitime ;

Dans un troisième, on déclamoit contre l'affreuse tyrannie de prétendus répresentans, leur brigandage, leur soif du sang : on invitoit, on conjuroit les bons citoyens de se réunir pour les chasser. On annonçoit que déjà la liste de ces grands criminels étoit dressée, afin d'exercer sur eux une justice éclatante.

Ces pamphlets étoient d'autant plus dangereux qu'ils ne contenoient que la vérité, et l'expression des sentimens et des vœux de la majorité des Français retenus dans leurs chaînes par crainte ou par amour-propre.

Pour mettre un terme à ces doléances si justes, et que Lamarque qualifie de séditieuses, ce député invoque des principes que je suis fort éloigné de désavouer.

Mais comment s'est-il fait que Lamarque, si ardent patriote, vînt publiquement professer des principes si contraires à la doctrine montagnarde? D'abord la Montagne ne vouloit que d'une liberté exclusive; en outre, Lamarque n'étoit patriote que par spéculation. Il vouloit une fortune et son propre salut.

Le résultat du rapport de Lamarque est la peine de mort contre les *auteurs* et les *imprimeurs* d'écrits tendant au rétablissement de la royauté et à la dissolution de la représentation nationale

Mais pour faire passer cette disposition cruelle, on ajoute une autre toute semblable contre quiconque provoqueroit le peuple au *pillage* et au *meurtre*.

Ce décret fut adopté sans opposition de la part de ces hommes exagérés qui avoient cependant crié à l'oppression et à la tyrannie, lorsqu'on avoit poursuivi et mis en

jugement les auteurs et fauteurs de la rébellion du Champ-de-Mars, où la déchéance de Louis XVI avoit été demandée.

Un autre incident donne encore plus de développement à la tyrannie de la Convention. La mise hors la loi des aristocrates avoit été insérée au procès-verbal comme faisant partie des propositions révolutionnaires de Danton, et adoptée sans plus d'examen. La lecture de ce procès-verbal excite la juste et courageuse indignation de Le Hardy, de la Seine-Inférieure. Il demande la réforme de cette partie du procès-verbal. *Mettre hors la loi les aristocrates*, ce seroit une atrocité, un véritable assassinat. La Convention n'a pas rendu ce décret; une semblable disposition, où le crime n'est pas précisé, ni la personne définie, tendroit à placer arbitrairement tous les individus dans la même catégorie et à les faire périr sans jugement.

Meaulle soutient que la *mise hors la loi* des *contre-révolutionnaires* fait partie des mesures proposées par Danton, et qu'elle a été décrétée. La Convention seulement a voulu qu'à leur égard les formes ordinaires ne fussent pas suivies dans leur jugement; mais elle n'a pas prétendu les faire égorger par le premier venu.

Quoi de plus tyrannique que cette loi sur la répression des écrits réputés contre-

révolutionnaires ? Ah ! ce n'est point ainsi qu'en avoit agi Louis XVI à l'époque de la convocation des états-généraux. Et depuis, lorsque la liberté de la presse ne connut plus de bornes, la cour, loin de vouloir persécuter les écrivains les plus séditieux, ne cherchoit-elle pas à neutraliser la doctrine révolutionnaire par une doctrine opposée, en confiant sa noble et trop malheureuse cause à des écrivains bien intentionnés, mais qui n'avoient ni le talent, ni l'énergie nécessaires pour la faire valoir? Les journaux même du temps, défenseurs de l'autel et du trône, ne s'étoient point élevés à une hauteur convenable ; ils se perdoient dans toutes les questions théologiques, indifférentes au peuple et l'objet de sa risée, ce qui faisoit d'autant plus de tort à la religion ; ou bien, et il faut l'avouer de bonne foi, la défense des priviléges les occupoit plus que la cause du roi et le maintien de son autorité. Louis XVI avoit compté sur l'amour des Français et leur générosité ordinaire. Il avoit pensé qu'au lieu de provoquer des peines sévères contre les démagogues, il suffiroit de leur opposer des gens sages qui ramenassent le peuple aux principes sur lesquels, pendant plusieurs siècles, son bonheur avoit reposé. Les pièces trouvées dans l'armoire de fer confirment ce fait de manière à ne pas le

révoquer en doute, puisque ce sont les ennemis du roi qui en fournissent eux-mêmes la preuve. On n'aura pas oublié avec quelle avidité l'affiche du *Chant du Coq* étoit lue, et combien l'esprit de Paris étoit favorable à la royauté et au roi. Robespierre et Marat, abhorrés, étoient obligés de se soustraire, soit à l'action des lois, soit même à la fureur populaire.

De quelle gloire eût joui La Fayette, si, usant du crédit immense qu'il avoit sur le peuple, et de son ascendant, il eût employé ses moyens pour affermir le trône de Louis XVI! Il lui suffisoit, et il le pouvoit, de concourir à l'exécution stricte et littérale de la déclaration du 23 juin. Plus heureux que Monck, il eût épargné à la France, en étouffant dans son origine la faction d'Orléans qu'il exécroit, la honte du régicide, l'effusion du sang de plusieurs millions d'hommes. C'étoit le moyen d'acquérir des droits éternels à la reconnaissance de la patrie.

Les dangers avoient momentanément suspendu les hostilités que les factions ne cessoient d'exercer l'une contre l'autre. Mais leur haine et leur rivalité, sans cesse croissantes, ne purent se maintenir dans l'état de trève que beaucoup de leurs membres avoient tenté d'établir. Elles s'attaquèrent avec plus de violence à la nouvelle de la

défection de Dumourier, qui cependant mettoit, je ne dirai pas la France, mais la Convention dans la situation la plus critique. Et c'est de ce moment que le jeu hideux des passions se fait le plus apercevoir.

D'abord la demande de secours formée par la ville de Bordeaux, qui témoignoit des craintes relatives à la pénurie des subsistances, et la motion de Fonfrède, député de cette ville, tendante à lui faire accorder à ce titre deux millions, donnent lieu aux plus étranges personnalités, de la part de Duhem et même de Cambon, qui s'étoit créé lui-même contrôleur-général des finances de la république. Mais Fonfrède rappelle les sept millions accordés avec tant de complaisance et de facilité à l'infâme commune de Paris; et, de suite, la demande des deux millions n'éprouve plus de difficultés.

Si la Gironde obtient ce foible avantage, elle ne se trouve cependant pas hors d'attaque. Les députés commissaires, Le Vasseur et Anthoine, montagnards prononcés, envoyés en Lorraine, accusent Salle, Lorrain, mais l'un des plus fanatiques partisans de la Gironde, d'avoir entretenu dans ce pays des correspondances *liberticides*. Après des débats plus qu'animés, où les injures ne sont pas épargnées, la Conven-

tion ordonne la communication des lettres de Salle, qui, loin de s'y opposer, témoigne au contraire le désir de les voir rendre publiques.

Mais Danton demande que les lettres reçues par Salle soient également communiquées et lues. Cette proposition ne pouvoit que provoquer les plus violens murmures. C'est, disoit-on d'une part, vouloir établir l'inquisition ; de l'autre, on crioit à Danton de rendre ses comptes ; car lui et Lacroix étoient sourdement accusés d'avoir laissé exercer en Belgique le pillage le plus révoltant, et d'avoir eux-mêmes profité des brigandages commis par leurs agens subalternes. Ces commissaires avoient d'ailleurs reçu quatre millions pour dépenses secrètes, et l'on demandoit à en connaître l'emploi.

Salle, qui avoit lui-même demandé la communication de ses propres lettres, se refusa à la demande de Danton. Ces lettres n'étoient pas sa propriété, et son intérêt personnel ne lui feroit point donner l'exemple de la violation du secret des lettres et des confidences de l'amitié.

L'inconvenance d'une semblable discussion est démontrée par Barrère, et l'on passe à l'ordre du jour motivé sur la nécessité de délibérer sur des objets bien

de Danton et de Lacroix. La Gironde donnoit pour cause de ce qu'elle appeloit la trahison de Dumourier, les déportemens et les excès en tous genres de la Montagne; et cette haine des deux factions contre le général retomboit de tout son poids sur les hommes appelés les premiers moteurs des troubles, les premiers agens des conspirations et de la corruption, contre les *aristocrates* enfin.

A l'appui de cette malveillance permanente de la totalité de la Convention contre les *privilégiés* (nom donné aux prêtres et aux nobles par les révolutionnaires), des dénonciations partielles, ménagées à dessein de tenir les passions des législateurs sans cesse éveillées, étoient accueillies à la barre. C'est ainsi que des officiers du quarantième régiment d'infanterie, conduits par la Montagne, y viennent dénoncer la masse des officiers de tous les corps et demander leur remplacement, parce que, disoient-ils, sur cent nobles en place, il y avoit quatre-vingt-dix-neuf aristocrates en qui le soldat ne pouvoit plus avoir confiance. De leur côté, les girondins font paroître les épiciers de Paris, pillés le 26 février précédent par la populace. Ces négocians viennent demander la juste indemnité des pertes que leur a fait éprouver le pillage. Ils en présentent l'état, et offrent à l'appui

leurs factures et leurs registres. Que pouvait-on exiger de plus ?

La pétition est renvoyée aux comités réunis des finances et du commerce. Ce renvoi donne occasion à *Faure*, du Havre, de demander l'affiche tous les quinze jours du prix des savons de Marseille, et des suifs qui arrivent dans les ports de mer.

Puis Bentabolle, à propos de la pétition des épiciers, dit qu'il conviendroit mieux, plutôt que de songer à les indemniser, de forcer ces marchands à restituer eux-mêmes ce qu'ils ont volé au peuple. Les montagnards saisissoient toujours l'à propos pour mettre en évidence leurs principes anarchiques. Cependant, dans cette circonstance, Maure n'est pas de l'avis de Bentabolle. Rien n'est plus naturel. L'honorable membre est épicier, mais, du moins, a-t-il la bonne foi d'en convenir. Suivant Maure, la réclamation de ses confrères est juste, mais ils doivent l'adresser aux tribunaux : on ne sait trop pourquoi. Quelle sera la partie adverse des demandeurs ? La populace. Mais elle ne peut être assignée en masse. Le gouvernement ? certainement, le gouvernement qui doit à la société repos et sûreté, étoit coupable de négligence; c'étoit donc à lui à réparer le dommage ; c'étoit par conséquent à lui qu'il falloit s'adresser directement.



Maure déclare que le tableau des prix présentés par les épiciers des marchandises qu'ils vendent, est exact; que les causes données du renchérissement de ces denrées sont réelles : il pense que le tableau présenté et les observations à l'appui doivent être publiés, afin de mettre un terme aux soupçons et servir d'apologie aux pétitionnaires; puis, prenant le ton d'un inspiré, Maure ajoute : « Et moi aussi, citoyens collègues, *je suis épicier*. Et je dirai la vérité : mais cette vérité-là n'est pas pour le détaillant, mais pour l'*épicier riche capitaliste*. Ce sont ces hommes avides, qui honorent du nom de commerce leur agiotage ruineux sur les besoins du peuple, qui font ainsi augmenter les denrées de première nécessité. »

Après quelques réflexions de Boyer-Fonfrède sur nos relations commerciales et la liberté dont elles doivent jouir, ce député adhère à l'observation de Maure, et convient qu'il est des circonstances où il est nécessaire de prendre de sages et justes précautions pour prévenir le renchérissement des denrées les plus usuelles.

Buzot n'avoit pas perdu de vue ce que Bentabolle avoit dit sur les épiciers; heureux de pouvoir faire retomber sur la Montagne les principes désorganisateurs émis par l'un de ses membres.

« La Convention ne doit pas souffrir, dit-il, qu'un de ses membres se permette d'insulter au malheur de propriétaires qui viennent demander la juste réparation du dommage qu'ils ont éprouvé, et dont on ne peut raisonnablement leur imputer la faute..... » (Violens murmures.)

Un grand nombre de voix réclament la parole pour Buzot contre Bentabolle ; alors l'improbation de la motion de Bentabolle est demandée prudemment par des membres de la Montagne : elle est ordonnée, et ainsi se termine sans discussion un incident qui pouvoit devenir plus sérieux.

Les malheurs éprouvés en Belgique vont donner aux dénonciateurs, aux agitateurs toute faculté de calomnier et de persécuter.

D'abord la commune de Paris paroît à la barre pour y déclamer contre Dumourier.

Marat annonce ensuite une vaste conspiration contre la république, puis une fabrique d'assignats à l'effigie du roi, destinés à remplacer les assignats nationaux ; la rentrée des princes est annoncée comme certaine pour la fin d'avril (1793) ; enfin il existe une pièce convaincante saisie par un des agens de la police conventionnelle.

Marat s'étonne que le procès des agens

des *Capets fugitifs* (1) ne soit pas encore commencé, et que le comité de sûreté générale n'ait point fait encore de rapport sur une conspiration, dont les ramifications s'étendent sur ces légions innombrables de complices qu'ont les rebelles dans les ministères, dans les départemens et à la tête des armées.

Marat insiste pour que ce rapport soit présenté dans trois jours, pour que les conspirateurs soient enfin traduits au tribunal révolutionnaire.

Les détails de la défection de Dumourier amènent de nouveaux débats, des personnalités, des injures et des provocations.

Marat invective la Gironde tout entière; lui donne le nom de *faction d'hommes d'état.* (Il paroît que cette dénomination tiroit son origine de ce que l'un des membres de celle-ci avoit avancé à la tribune, que les principes de gouvernement adoptés par la Gironde étoient ceux qu'avoient toujours professés les *hommes d'état.*) Il avoit sans doute paru plaisant à Marat de faire un sobriquet de cette allégation. Marat accuse la Gironde d'influencer le comité de défense générale.... Brissot et

---

(1) Ce misérable s'étoit honoré d'être l'un des médecins, par quartier, des écuries de M. le comte d'Artois.

Guadet, disoit-il..... Ne sont pas membres de ce comité, lui répliquoit un grand nombre de voix.

Malgré ce démenti formel, Marat ne persiste pas moins dans son assertion; le comité de défense générale est *influencé par ces hommes à qui nous devons la guerre. Ce sont eux qui* laissent nos places fortes sans défense; enfin il accuse le comité de défense générale d'avoir ordonné l'arrestation des trois commissaires qui avoient découvert et dénoncé la trahison de Dumourier ; il termine sa dénonciation par demander que les trois commissaires arrêtés soient amenés à la barre pour y être entendus. Dans tout ce que venoit de dire Marat, il existoit pourtant une vérité essentielle et incontestable. On devoit la guerre à la Gironde ou plutôt au parti brissotin, qui, dans l'assemblée législative, l'avoit fait déclarer contre le vœu de Robespierre et d'une partie de la Montagne; et cette guerre, si l'on devoit en croire certains bruits, n'avoit été déclarée, d'accord avec l'Autriche, que pour sauver le roi.

Le reproche de Marat et la conduite de la Gironde dans le procès de Louis XVI, sembloient donner de la consistance à cette conjecture.

Quoique esclave de la Montagne (il n'avoit pas assez d'énergie pour être compté

au nombre de ses soutiens), *Guyton de Morveau* prend la parole pour atténuer ce que la dénonciation de Marat peut avoir d'inexact et de dangereux, même pour la Montagne. « C'est, dit-il, dans l'intérêt de la république que les individus, dont l'arrestation vient de vous être dénoncée, sont sous la main de la loi, non en vertu des ordres du comité de défense générale, mais de ceux du comité de sûreté générale. »

La Source, au nom de ce dernier comité, annonce que les trois individus arrêtés ne l'ont été que sur leur propre réquisition et pour leur sûreté personnelle.

Les girondins veulent faire retomber sur Marat tout l'odieux de la dénonciation. A ce sujet une discussion très-violente, mais courte, s'élève et se termine par l'ordre du jour.

Cambacérès profite d'un instant de calme pour présenter le rapport sur Dumourier. Ce rapport étoit trop intéressant pour ne pas absorber l'attention tout entière de la Convention. Il paroît que, d'après les apparences, Egalité (d'Orléans) et Sillery, sous-capitaine des gardes, tous deux conventionnels, pouvoient être soupçonnés de complicité dans la trahison; mais Egalité avoit montré une sécurité telle qu'il avoit désarmé le comité.

Sillery donna même dans cette occasion des

explications rassurantes sur les sentimens de la famille d'Orléans et sur les siens. Fonfrède n'en demande pas moins que le comité de sûreté générale soit entendu par l'organe de son rapporteur. D'Orléans et Sillery ont été inculpés ; Sillery a été entendu. Si d'Orléans veut parler, la parole lui appartient de droit ; mais, comme il est prouvé qu'aucune discussion utile ne pourroit avoir lieu dans le moment, Fonfrède demande que la suite de cette affaire soit ajournée jusqu'après l'audition de Dumourier.

Le rapport de Cambacérès étoit extrêmement étendu, et offroit les détails les plus alarmans pour la Convention.

« Le rapport que vous venez d'entendre, disoit Robespierre, prouve jusqu'à l'évidence les grands et immenses périls auxquels la république se trouve exposée. L'audace de Dumourier ne laisse aucun doute sur les projets qu'il se croit lui-même à la veille de mettre à exécution. L'ordre du jour le plus pressé est de prendre les moyens les plus convenables pour sauver la patrie. Il est donc urgent que la discussion s'ouvre à l'instant même pour mettre nos frontières en état de défense. »

La discussion est ouverte.

Qui ne croiroit, d'après cet exposé, que le conseil exécutif va être investi du pou-

voir nécessaire pour faire manquer les projets de Dumourier, et opposer aux coalisés une résistance suffisante?

Cet article important est, au contraire, tout à fait négligé pour ne s'occuper encore que de dénonciations. La haineuse Gironde ne veut pas lâcher prise; après tous les débats où l'avantage lui étoit souvent demeuré, elle pense que le système de l'attaque convient le mieux à ses intérêts; elle pense qu'en harcelant sans cesse la Montagne, elle finira par la diviser, en dégoûtant de cet état perpétuel de guerre ses membres les moins influens; qu'enfin gagner sans cesse du terrain, c'est marcher à la victoire. Elle ne réfléchit pas que la Montagne ne recule comme les Parthes, que pour l'attirer dans ses embuscades.

Voici donc encore un nouveau combat offert à la Montagne par la Gironde.

Cette fois, c'est *Penières* qui se met en avant; il pose contre Danton les premières bases d'une accusation que La Source est chargé de démontrer jusqu'à l'évidence; il doit prouver combien, dans cette circonstance, tout était prévu et concerté.

Penières, girondin, fait le récit suivant: « Quelques jours après l'arrivée de Danton et de Lacroix de la Belgique, Dumourier adressa une lettre à la Convention. Cette lettre, au lieu d'être immédiatement com-

muniquée à l'assemblée par le président, fut renvoyée au comité de défense générale. Mais comme Danton n'avoit point paru à ce comité, il fut mandé pour en entendre la lecture. Cette lecture faite, Briard, alors président, dit que son devoir lui prescrivoit d'en donner connoissance à l'assemblée. A quoi Lacroix répondit : « Si j'étois » président, je ne balancerois pas un mo- » ment à exposer ma responsabilité, et » la lettre ne seroit pas lue ; car si un » décret d'accusation devoit être porté » contre Dumourier, j'aimerois mieux que » ma tête tombât que la sienne. Dumou- » rier est utile à l'armée. » Il fut donc décidé que la lettre seroit renvoyée au comité sans être lue à l'assemblée. Après qu'un décret en eut prononcé le renvoi pur et simple, Danton nous dit qu'il repartiroit avec Lacroix, et qu'il promettoit de faire rétracter Dumourier, et qu'en cas de refus de la part de ce général, il demanderoit contre lui le décret d'accusation.

« Danton, de retour, n'a paru ni à l'assemblée ni au comité. Je lui demande aujourd'hui pourquoi nous ayant promis de faire arrêter Dumourier, et ne l'ayant pas fait, il n'a pas demandé contre le général le décret d'accusation? »

Cette interpellation, précédée d'un ex-

posé de faits aussi positifs, aussi détaillés, ne pouvoit que produire une grande sensation ; elle eut cet effet.

D'abord Briard prend la parole pour se justifier d'avoir fait ordonner le renvoi de la lettre sans la faire lire à l'assemblée : il rend compte de ce qui s'est passé, à peu près dans les mêmes termes que Penières ; ce qui donne à ce qu'avance celui-ci d'autant plus de force, que Briard tient beaucoup plus au parti de la Montagne qu'à celui de la Gironde.

Ce témoignage d'hommes de partis différens et déposant du même fait, ne sembleroit-il pas donner matière à présumer que Danton n'est pas étranger aux vues de Dumourier? Quelque invraisemblable que pût paroître un tel soupçon, il n'étoit pourtant point dénué de toute raison. L'ambition ne peut-elle pas tout à coup tracer à un homme aussi avide de pouvoir et d'argent que Danton, une route opposée à celle qu'il avoit suivie? N'étoit-il pas, dans les événemens possibles, qu'il eût fait des conventions particulières et secrètes avec Dumourier, conditions dont Lacroix, son collègue, n'auroit pas même eu connoissance? Danton n'avoit-il pas dit autrefois à la tribune même de l'assemblée, qu'il *falloit un régulateur unique?* Or, c'est ce que vouloit à coup sûr Dumourier, las

alors de l'anarchie que personne n'avoit encore su dompter et enchaîner.

Ces réflexions, Danton paroissoit les avoir faites en montant à la tribune pour *se justifier*. Un air de malaise étoit répandu sur toute sa personne. N'étoit-ce pas avoir déjà beaucoup obtenu que de forcer un homme, qui se croyoit au-dessus de toute attaque et invulnérable, à sentir enfin sa propre foiblesse, à descendre à des explications qui ne seront au fond qu'une *justification*? Mais Danton élude l'accusation; seulement il dit, comme par transition, que les commissaires se sont toujours opposés aux vues de Dumourier. Cela pouvoit être..... Dans l'hyphotèse de la connivence de Danton avec Dumourier, il étoit convenable qu'une mésintelligence apparente se manifestât entre eux. Aussi cette apologie ne détruit pas un mot ni du récit de Penières, ni de la déclaration de Briard; Danton est même contraint d'avouer que le jour même de son arrivée de la Belgique, il n'a pas paru au comité de défense générale; mais il ajoute que le lendemain il étoit venu dénoncer Dumourier; qu'il avoit même dit que ce général étoit tellement *atroce*, qu'il avoit eu l'insolence de dire que la Convention étoit composée de trois cents imbécilles et de quatre cents brigands.

« Mon avis, disoit Danton, avoit été d'arracher Dumourier à son armée. » Loin de répondre catégoriquement, Danton laisse de côté et perd de vue l'objet sur lequel il est interpellé..... Il fait l'historique des projets de Dumourier qu'il va perdre, parce qu'il voit que le général s'est laissé tromper par les commissaires du conseil exécutif, auxquels il a révélé tous les projets qu'il vouloit mettre à exécution.

Danton alors s'attache à faire considérer Dumourier comme l'ennemi des commissaires (Lacroix, et lui Danton) envoyés en Belgique, et qui sont, suivant le général qui menace de les faire arrêter, s'ils reparoissent, la cause des revers essuyés dans cette province.

Puis avec un art perfide qui lui est familier, Danton, d'accusé qu'il étoit, s'empare du rôle d'accusateur. *Dumourier, dit-il, a été égaré par les impulsions qu'il a reçues de Paris, aigri par les écrits qui présentoient* LES CITOYENS LES PLUS ÉNERGIQUES, *comme des scélérats; et la plupart de ces écrits sont sortis de cette enceinte!*

Ainsi Danton récriminant, accuse la Gironde d'avoir provoqué la défection de Dumourier par l'avilissement projeté de la Convention; c'est-à-dire de la Montagne, car on ne cherche pas à s'avilir soi-même.

Cette insinuation étoit un avertissement

aux fidèles habitués des tribunes de se tenir prêts à exciter un mouvement dans la populace.

Pour débrouiller le chaos de cette affaire, et connoître les auteurs de ce complot, il demande la nomination d'une commission. Alors il ne restera plus de soupçon sur la conduite des commissaires, constamment opposés aux vues de Dumourier, des commissaires dont les arrêtés ont été ratifiés par la Convention.

Danton donne pour excuse de n'avoir pas fait arrêter Dumourier, la désorganisation de l'armée qui auroit suivi cette arrestation; enfin Danton termine en disant, que quoique investis d'un grand pouvoir, les commissaires n'offrent rien qui puisse faire distinguer ce pouvoir qui devroit être annoncé par une décoration moitié civile et moitié militaire.

Ce discours ne répondoit à rien. C'est ce que fait observer judicieusement La Source dans sa réplique.

Il ne s'annonce point comme l'accusateur de Danton, il vient seulement présenter les conjectures que lui a suggérées le discours de celui-ci. Il ne sait point déguiser ce qu'il pense; ainsi il communiquera franchement l'idée qu'a fait naître dans son esprit la conduite de Danton et de Lacroix dans la Belgique.



Dumourier a ourdi un plan de contre-révolution. L'a-t-il ourdi seul? oui ou non.

Il répond d'abord à Danton qu'il est bien étonnant qu'il n'ait osé prendre aucune mesure contre Dumourier, dans la crainte de la désorganisation de l'armée, quand il a dit à tous les membres du comité que l'armée étoit tellement républicaine, que, malgré sa confiance dans son général, elle l'amèneroit à la barre, si dans le premier journal elle y trouvoit son décret d'accusation.

Si Danton avoit assuré le comité de défense générale qu'il n'y avoit plus rien à espérer de Dumourier, il avoit également dit que si, en politique, le général avoit perdu la tête, il avoit conservé ses talens militaires. Alors Robespierre appela sur la conduite de Dumourier le plus sévère examen : Danton s'y opposa, en disant qu'il ne falloit prendre de mesure ultérieure que lorsque la retraite de la Belgique seroit complétement effectuée : et son opinion prévalut.

Sur ces faits La Source argumentoit ainsi :

« Que falloit-il faire pour obtenir la réussite du plan formé pour rétablir la royauté, plan à la tête duquel se trouvoit Dumourier? maintenir ce géneral à la tête de son armée. Danton est venu à la tribune faire du général le plus pompeux éloge;

pour faire réussir les projets de Dumourier? non; pour se populariser. En arrivant de la Belgique, Lacroix a affecté un patriotisme exagéré dont, jusqu'alors, il n'avoit donné aucun exemple (violens murmures de la Montagne), ou plutôt il s'est déclaré montagnard. L'avoit-il fait jusques alors? Non. Il tonna contre les votans l'appel au peuple et ceux qu'on désigne sous le nom d'hommes d'état. Pour faire réussir la conspiration, il falloit conquérir la confiance populaire et tenir les deux extrémités du fil. Lacroix reste dans la Belgique; Danton vient ici pour y faire prendre des mesures de sûreté générale; et au comité où il assiste, il garde le silence. » (*Danton: Cela est faux!*) Danton, interpellé des motifs qui lui ont fait abandonner la Belgique, parle d'une manière insignifiante. Comment se fait-il qu'après avoir rendu son compte Danton reste à Paris?... Avoit-il donné sa démission? Non.

« Il falloit faire perdre à la Convention la confiance publique. Que fait Danton? Il monte à la tribune, accuse la Convention d'être au-dessous de ses devoirs; annonce que le peuple est levé, quoiqu'il soit tranquille, et menace d'une insurrection prochaine.

» Y avoit-il une marche plus sûre pour amener Dumourier à ces fins, que de ra-

valer la Convention et de faire valoir Dumourier ? N'est-ce pas ce qu'a fait Danton ?

» Pour protéger la conspiration, il falloit exagérer les dangers de la patrie ; c'est ce qu'ont fait Danton et Lacroix.

» En parlant de revers, il devoit en résulter deux choses, et on le savoit ; la première, les âmes timides se cacheroient ; la deuxième, le peuple, furieux de se voir trahi, se porteroit à des mouvemens impossibles à retenir, incalculables dans leur effet.

» En criant sans cesse contre les hommes d'état, n'étoit-ce pas se ménager ici un mouvement, tandis que Dumourier se seroit avancé à la tête de son armée ? »

La Source propose ensuite que des mesures de salut public soient prises et connues de la France entière, et termine cette vigoureuse accusation par cette apostrophe : « Souvenez-vous, mes collègues, que la liberté est entre vos mains, et que le peuple veut la justice ; il a vu assez long-temps le *Capitole* et le *trône* ; il veut voir la *roche Tarpéienne et l'échafaud.*

» Le *tribunal* que *VOUS AVEZ INSTITUÉ* n'est *pas encore en activité....*

» Je demande, 1° qu'il vous *rende compte*, tous les trois jours, des *procès* qu'il aura *jugés*, de ceux qu'il aura *instruits*. De cette manière on saura s'il a *fait justice !....*

2°. Que les citoyens Egalité (d'Orléans) et Sillery, qui sont inculpés (mais que je suis loin de vouloir soupçonner), soient mis en arrestation chez eux ;

3°. Que la commission demandée par Danton soit à l'instant organisée ;

4°. Que le procès-verbal relatif à la trahison de Dumourier, soit envoyé aux départemens et aux armées, avec une adresse au peuple français ;

5°. Et pour prouver que nous ne capitulerons jamais avec un tyran, que chacun de nous prenne l'engagement de donner la mort à celui qui tenteroit de se faire roi ou dictateur.

Acclamations unanimes, cris de toutes parts : *Oui ! oui !*

L'assemblée se lève tout entière, et chacun des membres lève la main, et répète le serment proposé par La Source.

Les tribunes joignent leurs applaudissemens en signe d'adhésion.

Un provincial, fraîchement débarqué, auroit trouvé la séance superbe ! Quel dévouement ! quel amour de la patrie !

N'est-il pas évident qu'en accusant Danton, le premier des chefs militaires de la Montagne, et en cherchant à rendre sa cause commune à d'Orléans, c'étoit accuser toute la Montagne de royalisme ? Aussi, Biroteau (et qu'on fasse à cet ordre

de bataille un examen attentif), Biroteau accuse Fabre d'Eglantine, le collègue de députation de Danton, et son ami, d'avoir, à mots couverts, il est vrai, proposé le rétablissement de la royauté.

On conçoit combien une telle assertion devoit exciter de murmures de la part de *la droite*, pour condamner par un républicanisme, nécessaire alors à manifester, mais que le cœur ne partageoit pas, une semblable proposition; de la part de la *gauche*, pour repousser avec une horreur habilement dissimulée, une vérité qu'elle qualifioit de calomnie. Cependant cette gauche eût, sans hésiter, proclamé d'Orléans roi, si de trop grands obstacles ne s'y fussent opposés. Nul doute que quelques girondins, le plus petit nombre, il est vrai, peut-être même les indépendans de la Convention réunis à la majorité des montagnards, n'eussent la volonté de porter d'Orléans sur le pavoi. C'étoit indubitablement le projet de Dumourier, tant prouvé par les deux factions, quinze jours avant la dénonciation, que les cordeliers ses complices firent parvenir à la Convention, pour n'être pas enveloppés eux-mêmes dans cette conspiration. D'ailleurs les projets de Dumourier ne cadroient point dans divers points avec ceux des conventionnels influens. Ceux-ci vouloient la réunion de la Belgique à la

France. Dumourier s'opposoit à cette réunion : dans quel dessein? On ne lui laissa pas le temps de le faire connoître. Dumourier, homme irascible et impérieux, mais non dépourvu de loyauté, devoit compter sur celle de ses complices; mais il étoit trahi, parce qu'ils avoient bientôt connu son côté foible. Les traîtres ont-ils et du courage et de la probité? Dumourier, trop confiant, commit de graves indiscrétions; il s'étoit trop hâté et n'avoit rien prévu.

Aux yeux des conventionnels qui regardoient la république comme un monstre dont l'existence ne pouvoit se prolonger, un changement de dynastie paraissoit le seul moyen de sauver la France de la coalition. Ils citoient l'exemple de l'Angleterre. On étoit bien d'accord quant au principe, mais divisé quant au personnel. Chaque parti vouloit sa créature, pour arriver aux places, aux décorations, à la fortune.

Les patriotes de 1793, qui se seroient passés de culottes, les auroient échangées volontiers contre des cordons, dût-on les étrangler avec.

La république répugnoit aux mœurs, au caractère, aux habitudes des Français; mais, selon les diplomates patriotes, Louis XVI et sa famille ne convenoient plus à la France. Ils avoient, disoit-on, trop de vengeances à exercer, des préjugés opposés

aux lumières du siècle, un système de gouvernement ennemi de l'ordre de choses établi. La vente des biens nationaux, des biens de l'Église et de la noblesse ne pouvoit être maintenue par le fils aîné de l'Église et le premier gentilhomme de la noblesse française. Voilà ce que les forts, Syeyes, Carra, Danton, Cambacérès, Merlin, Brissot, Robespierre et Carnot ne cessoient de répéter aux foibles. Tous auroient voulu un roi, mais un roi de leur façon; et telle étoit alors l'unique question à résoudre. Quel roi nous donnerons-nous? Dès lors la cause de la république contre la royauté étoit perdue.

Cependant Danton crie à la scélératesse, et récrimine. « C'est donc vous, dit-il, qui avez pris la défense du roi, qui voulez aujourd'hui rejeter vos crimes sur nous?»

Ne pouvoit-on donc prendre la défense d'un roi vertueux et malheureux, sans prendre celle de la royauté? Combien les girondins eussent été fiers, quoique républicains, s'ils n'avoient pas eu sur le cœur l'accablant fardeau de leur honteuse cupidité! Ils ne pouvoient, en bonne conscience, rejeter sur les montagnards le malheur de la France; car ils avoient, en 1792, déclaré la guerre aux puissances, malgré la Montagne, avoient provoqué le jugement de Louis XVI, et ne s'étoient arrêtés que

quand ils avoient compris de quel extrême danger ce système politique étoit environné. Tous royalistes dans le cœur, ils ne se montroient républicains au dehors que suivant l'échelle de proportion que chacun avoit adoptée dans son intérêt.

Ces haines violentes, ces passions hideuses qui déplaçoient chaque faction du terrain qu'elles s'étoient réciproquement indiqué, faisoient à la masse des conventionnels un mal irréparable. En effet, la nation pouvoit apprécier enfin les hommes qui lui avoient été imposés pour la représenter; elle pouvoit juger le dévouement de ces représentans prétendus patriotes : elle pouvoit se former une juste idée de leur désintéressement. C'est ce que comprenoit un petit nombre de députés qui n'appartenoient à aucune faction; et, le croiroit-on? Delmas lui-même, quoique atteint de folie. Ils avoient la conviction que la Convention tout entière étoit chaque jour poussée vers l'abîme.

Au nom du salut public, Delmas a le bon esprit de demander qu'on mette fin à une discussion déjà trop prolongée et capable de perdre la république.

Danton somme Cambon de s'expliquer sur les cent mille écus remis aux commissaires envoyés en Belgique, et sur la con-

duite que ceux-ci ont tenue relativement à la réunion.

Les réclamations multipliées d'un grand nombre de conventionnels obtiennent enfin le renvoi de cette dernière proposition, et de toutes celles précédemment présentées à la commission instituée sur les motions de Danton et de La Source.

Danton quittoit tranquillement la tribune, lorsque, de retour à sa place, tous les montagnards, indignés du silence de leur coryphée, sur l'accusation formelle dirigée contre lui, se lèvent spontanément. Ils le forcent de reprendre sa place à la tribune, afin de répondre sur-le-champ à La Source. Les galeries l'y encouragent par leurs applaudissemens. Il faut en convenir; l'accusation étoit trop précise, trop directe, trop imposante pour demeurer sans une réponse instantanée. Il eût été trop dangereux pour la Montagne de voir l'un de ses chefs les plus influens sous le poids d'une accusation de cette importance, de rester elle-même frappée d'un ajournement qui la constituoit, de fait et de son aveu, accusée, et par conséquent justiciable de l'autre faction.

Danton est donc à la tribune : la question de savoir s'il sera entendu occasionne de vifs débats et un grand tumulte. Sur la

demande formelle de La Source, qui déclare n'avoir été mu, dans son accusation, par aucune passion, Danton obtient la parole.

Son exorde est une série d'injures contre la Gironde... « Nous, dit-il, faits pour dénoncer ceux qui, par scélératesse ou par impéritie, ont constamment voulu que le tyran échappât au glaive de la loi, eh bien! ce sont ces mêmes hommes qui prennent aujourd'hui l'attitude insolente de dénonciateurs! »

Après être entré dans quelques explications sur sa conduite et fait sa propre apologie, Danton interpelle Camus sur la véracité des faits qu'il oppose à ceux articulés par La Source; mais Camus garde le silence : lui seul pourtant, étranger à tous les partis, pouvoit dissiper les nuages qui obscurcissoient la vérité. Danton fait part aussi des moyens qu'il avoit proposés pour tâcher ou de ramener Dumourier aux principes du républicanisme, ou de se saisir de sa personne.

Après ces détails, il reprend le cours de ses invectives; il accuse le journal principal de la faction girondine, journal qui s'intitule, *le Patriote français*, d'avoir dit que *Dumourier étoit loin d'associer ses lauriers aux cyprès du 2 septembre*.

« C'est contre moi, dit Danton, qu'on excitoit Dumourier. » Ainsi Danton avouoit

bien alors qu'il étoit loin d'être étranger aux massacres de l'affreux mois, mais il en tiroit la conséquence qu'on n'avoit jamais pu l'associer aux complots du général dont on lui a vu constamment déjouer et mettre à jour la politique, les projets de finances, les projets même d'ambition qu'il pouvoit avoir sur la Belgique. Mais il interpelle ensuite Cambon, de déclarer quelle a été sa conduite relativement à la dépense secrète de trois cent mille francs faite en Belgique. Cambon, plus complaisant que Camus, parce qu'il est montagnard, annonce que ces trois cent mille francs ont été dépensés pour assurer l'exécution du décret du 15 décembre.

On a reproché à Danton d'avoir cherché à avilir la Convention. Qui, plus que lui, a constamment cherché à relever sa dignité?.... à fortifier son autorité? « N'ai-je pas parlé, dit-il, de mes ennemis avec une sorte de respect? (Murmures.) Je vous interpelle, vous qui m'interrompez sans cesse, » s'écrie Danton, alors tourné vers le côté droit. *Plusieurs voix*. Oui, vous venez encore tout à l'heure de prouver ce respect......

« Tout à l'heure, cela est vrai, reprend *Danton ;* ce que vous me reprochez est exact. Mais pourquoi ai-je abandonné le parti du silence et de la modération ?

Parce qu'il est un terme à la patience; parce que, quand on se sent attaqué par ceux-là même qui devroient s'applaudir de ma circonspection, il est permis d'attaquer à son tour et de sortir des limites de la patience. » (Applaudissemens de la Montagne et des tribunes.)

Danton parle de Lacroix, et s'étonne qu'on lui impute à crime la conduite d'un collègue qu'il aime et qu'on inculpe (Lacroix le lui a dit lui-même), parce qu'il a eu le bon esprit de ne pas partager les vues et les projets de ceux qui ont voulu sauver le tyran. (Murmures à droite; applaudissemens outrés de la gauche et des tribunes.)

Cela étoit, au surplus, très-vrai. Lacroix avoit le premier reproché publiquement et nominativement à Guadet le marché des six millions, passé entre les agens de la liste civile et la Gironde pour sauver Louis XVI. Le crime, aux yeux des gens de bien, n'étoit donc pas le sentiment d'un juste dévouement à la personne du roi, mais bien la bassesse d'avoir marchandé et accepté le prix de son sang; et c'étoit la découverte de cette honteuse transaction qui avoit enlevé à la Gironde la plus grande partie de son influence.

On demande que Danton soit rappelé à l'ordre.

Duhem. Oui, c'est vrai; on a conspiré

chez Roland, et je connois le nom des conspirateurs.

Maure. Barbaroux, Brissot, Guadet.

La suite du discours de Danton n'est qu'une série d'invectives et de récriminations, la répétition fastidieuse des lieux communs dont il a déjà fatigué l'assemblée : il parle sans cesse de sa justification et ne se justifie pas ; il embrouille tout en disant qu'il tirera bientôt la lumière du chaos. Il fait observer que, quoiqu'il ait demandé la commission, elle semble dirigée contre ceux qui se sont réunis contre Dumourier, aux talens militaires de qui on rendoit hommage en combattant ses opinions politiques. Sans détruire les conséquences trop raisonnables que La Source tiroit de la conduite de Danton et de Lacroix, tant en Belgique qu'à Paris, et qui au moins présentoient l'apparence d'une tentative de rétablissement de la royauté, Danton s'écrie : « Nous ! vouloir un roi... Il n'y a que ceux qui ont eu la stupidité, la lâcheté de vouloir ménager un roi, qui peuvent être soupçonnés de vouloir rétablir un trône... »

Cette récrimination n'étoit donc ni juste, ni conséquente. La cour auroit eu au moins à sévir contre ceux qu'elle regardoit comme traîtres que contre les assassins eux-mêmes. D'ailleurs ne pouvoient-ils donc pas préci-

piter le roi du trône pour en placer un de leur façon?

« Il n'y a que ceux qui ont cherché à exaspérer Dumourier contre les sociétés populaires et contre la majorité de la Convention; il n'y a que ceux qui ont travesti en pusillanimité notre empressement à demander des secours pour une armée délabrée; il n'y a que ceux qui ont voulu manifestement punir Paris de son civisme, armer contre lui les départemens. » (Un grand nombre de la gauche se lèvent, et indiquant du geste la droite, disent: *Oui! oui! ils l'ont voulu!*) Cet appel à la multitude parisienne, n'étoit-il pas une invitation de se soulever contre la Gironde?

Marat. Et les petits soupers chez Roland.

Danton. Ce sont ceux qui ont fait de petits soupers avec Dumourier quand il étoit à Paris.....

Applaudissemens de la Montagne et des tribunes.

Marat. La Source... La Source en étoit: je démasquerai tous les traîtres.

Danton. Voilà les complices de la conjuration! Et c'est moi qu'on accuse! moi!... Je ne crains rien de Dumourier ni de tous ceux avec qui j'ai été en relation... (Je le crois bien : soit par précaution, soit plutôt par paresse, car il étoit le plus paresseux des hommes, Danton n'écrivoit rien.) Que Dumourier produise une de mes lettres

qui puisse donner lieu à la moindre inculpation, et je livre ma tête. (Danton parloit à coup sûr. Le général ne pouvoit avoir que des lettres de bureau, signées Danton.)

Marat. Il a les lettres de Gensonné, en relation intime avec Dumourier.

Gensonné. Danton, j'interpelle votre bonne foi. Vous dites avoir la minute de mes lettres; dites ce qu'elles contenoient.

Danton. Je ne parle pas textuellement de vos lettres : je n'ai point parlé de vous; je reviens à ce qui me concerne. J'ai, moi, quelques lettres de Dumourier : elles prouveront qu'il a été obligé de me rendre justice, et qu'il n'y avoit entre son système politique et le mien aucune identité. C'est à ceux qui ont voulu le fédéralisme.....

Plusieurs voix. Nommez-les!...

Marat. Non : vous ne parviendrez pas à égorger la patrie.

Danton. Voulez-vous que je nomme ceux que je désigne?

Un grand nombre de voix. Oui! oui!

Danton. Voulez-vous entendre un mot qui paye pour tous?

Les mêmes voix. Oui! oui!

Danton. Eh bien! je crois qu'il n'est plus de trêve entre la *Montagne*, entre les patriotes qui ont voulu la mort du tyran, et les *lâches* qui, en voulant le sauver, nous ont calomniés dans la France. (Un

grand nombre de membres de la gauche se lèvent simultanément et applaudissent.) La Gironde, effrayée de cette brusque déclaration de guerre, garde le silence, et c'est alors que l'audace de Danton s'accroît en raison de la tergiversation de ses ennemis; fort de leur foiblesse, il traite de roman, les projets ambitieux dont il fut accusé. Il ose se vanter d'avoir relevé le courage du conseil exécutif et de n'avoir pas peu contribué aux succès du 10 août. Il accuse Roland; il dit que quand Paris périra, il n'y aura plus de république; c'est le centre naturel et constitué de la France, le centre des lumières.

Une grande partie de ce que Danton prétend ajouter à une justification qu'on pourroit plus convenablement appeler une contre-accusation, y est absolument étranger. Forcé enfin, par la nature même des griefs articulés contre lui, d'aborder une justification quelconque, il les repousse par un parallèle adroit du discours et de la conduite de Dumourier avec sa propre conduite, ses opinions personnelles, et celles de la Montagne qu'il n'a cessé de professer, de soutenir, de propager.

Dumourier déclame contre le tribunal révolutionnaire; il a été établi sur la proposition de Danton. Dumourier veut la dissolution de la Convention. Danton s'op-

pose à la convocation des assemblées primaires qu'on demande à cette fin. Dumourier a déclaré la guerre aux sociétés populaires : et la Montagne, dont Danton s'honore d'être l'un des soutiens, ne cesse de dire que sans le peuple en masse et les sociétés populaires, la république ne pourroit se sauver. « Tout s'éclaircira, dit-il, et l'on ne sera plus la dupe du raisonnement par lequel on a cherché à insinuer qu'on n'a voulu détruire un trône que pour en rétablir un autre. Quiconque, auprès des rois, est convaincu d'avoir voulu frapper un d'eux, est pour tous un ennemi mortel. »

Une voix. Et Cromwel ?

Danton à l'interlocuteur. Vous êtes bien scélérat de me comparer à Cromwel. Je vous cite devant la nation.

Un grand nombre de montagnards. A l'Abbaye ! à l'Abbaye !

Danton. Je demande que *le vil scélérat* qui me compare à Cromwel, soit puni et envoyé à l'Abbaye ! Mais en dédaignant la justice que j'ai droit de réclamer, je poursuis mon raisonnement ; je dis que quand j'ai posé en principe que quiconque a frappé un roi à la tête, devient l'objet de l'exécration de tous les rois ; j'ai établi une vérité qui ne sauroit être contestée. Eh bien ! croyez-vous que ce Cromwel

dont vous parlez ait été l'ami des rois ?

Une voix. Il a été roi lui-même.

Danton. Il a été craint parce qu'il a été le plus fort. Ici, ceux qui ont frappé le tyran seront craints aussi..... Cromwel n'a été souffert par les rois que parce qu'il a travaillé avec eux. Eh bien ! (se tournant vers la Montagne), je vous interpelle tous : est-ce la terreur, ou l'envie d'avoir un autre roi qui vous a fait proscrire le tyran?

L'assemblée presque entière : Non ! non !

Si donc le *sentiment profond de vos devoirs* a dicté cet arrêt de mort; si vous avez cru sauver le peuple, et faire en cela ce que la nation avoit le droit d'attendre de ses mandataires, ralliez-vous, vous qui avez prononcé l'arrêt du tyran, contre les lâches (indiquant de la main la droite de l'assemblée), contre tous ceux qui vous ont calomniés dans les départemens..... *Plus de composition avec eux*. Reconnoissez-le tous, vous qui n'avez *jamais su tirer de votre situation politique le parti que vous auriez pu en tirer;* qu'enfin justice vous soit rendue. Vous voyez, par la *situation où je me trouve*, la *nécessité* où vous êtes *d'être fermes*, et de *déclarer la guerre à vos ennemis, quels qu'ils soient; il faut former une phalange indomptable.*

Avant de descendre de la tribune, Danton termine par cette phrase significative.

« Je me suis retranché dans la citadelle de la raison, j'en sortirai avec le canon de la vérité, et je pulvériserai les scélérats qui ont voulu m'accuser. »

La citadelle dont il parle, c'est la populace; le canon, celui des sections de Paris... et la menace contre ses accusateurs, est celle de leur massacre. Cette prophétie s'accomplira.

Tout ce débat reste sans résultat; ce que vouloit Danton.

Dertzel et Couturier, deux montagnards déhontés, sont envoyés dans les départemens des Haut et Bas-Rhin. Leur mauvaise conduite donne lieu à des dénonciations apportées par des députés envoyés exprès à Paris. Il résulte de ces dénonciations un décret que l'accusation contre Danton auroit certainement fait échouer, s'il eût été proposé à l'instant même; et ce décret sera fatal à Biroteau qui l'a proposé, comme le tribunal révolutionnaire à Danton, son créateur.

« La Convention nationale, considérant que le salut du peuple est la suprême loi, décrète que, sans avoir égard à l'inviolabilité d'un représentant de la nation française, elle décrétera d'accusation celui ou ceux de ses membres contre lesquels il y aura de fortes présomptions de complicité avec les ennemis de la liberté, de l'égalité et du gouverne-

ment républicain, qui remplaçoient des dénonciations ou des preuves écrites déposées au comité de défense générale chargé des décrets d'accusation à lancer par la Convention.

Ce décret fut rendu sans discussion, parce que chacune des factions comptoit l'une sur la présomption de ses bonnes intentions, et l'autre sur ses crimes et son audace qui la portoient à ne rien ménager, et à tout oser.

A la suite des combats violens que se livroient les deux factions, succédoient quelques jours de calme toujours employés contre les ennemis communs.

Le tribunal révolutionnaire, excité par la Montagne au nom de qui Danton avoit déclaré la guerre au côté droit, arrive à la barre pour se plaindre de son inactivité.

C'étoit un moyen détourné employé par la Montagne, pour arriver à la suppression de la seule garantie des accusés contre les passions révolutionnaires; de cette commission des six, chargée de faire à la Convention le rapport relatif aux décrets d'accusations, et de les proposer contre les individus prévenus de conspiration et de crimes d'état. En effet, un décret d'accusation présenté à une assemblée nombreuse, livré ensuite par la discussion à l'opinion publique, étoit, sinon en réalité, du moins

en apparence, la sauvegarde de l'infortuné compromis.

Albite en vote la suppression, et Rabaut de Saint Etienne déclare ne pas s'y opposer; seulement il veut repousser les inculpations faites à cette commission des six. Seulement.....! Et voilà les hommes qui se disent apôtres et martyrs de l'humanité, qui déclament contre les assassins!

La suppression de la commission est décrétée sans opposition, parce que la Gironde ne s'y étoit pas intéressée.

Marat, qui, à l'instant même, dénonçoit la commission des six, comme complice des contre-révolutionnaires, est dénoncé à son tour par Barrère, pour avoir continué son journal contre la teneur du décret qui défend aux députés de rédiger des journaux.

Comment Marat se défend-il? Aucune loi n'a défendu à *l'écrivain patriote* de publier ses idées. On n'a jamais pu lui faire un crime d'y avoir mis son nom. C'est le cachet de *l'homme de bien* qui veut répondre de ses écrits.

Loin de chercher à faire maintenir un décret, dans lequel résidoit la sûreté de la Gironde qui déclinoit sans cesse, Boyer-Fonfrède demande en faveur de Condorcet le rapport du décret qui défend aux dé-

putés d'être journalistes. — Quelle bassesse ! quelle avidité !....

Enfin la défection de Dumourier est effectuée ; ce général a fait arrêter et livrer aux Autrichiens les quatre commissaires de la Convention, Camus, Quinette, Lamarque et Bancal, ainsi que le ministre de la guerre Beurnonville, chargé de le destituer, de l'arrêter et de le traduire à la barre..... Voilà ce qu'avoit prévu Danton qui disoit avec tant de confiance qu'il ne craignoit rien de Dumourier. Celui-ci, obligé de fuir dans le camp ennemi pour sauver sa tête, ne seroit pas là pour accuser Danton, et lui faire partager son supplice, je dirai même son infamie ; car Dumourier n'auroit pas saintement conspiré pour son roi ; il auroit consenti au couronnement du régicide s'il eût favorisé ses vœux ambitieux.

Dumourier est mis hors la loi : trois cent mille francs sont promis à qui le livrera mort ou vif.

La crainte d'une invasion prochaine, de la part des coalisés, rapproche encore pour quelques instans les factions. L'assemblée est déclarée permanente.

Thuriot et Rabaut de Saint-Etienne sembloient même s'être entendus pour proposer des mesures de salut public. Marat n'est plus entendu qu'avec défaveur. Cependant,

au milieu de l'agitation générale, Robespierre trouve l'occasion de dénoncer Brissot; la défection de Dumourier en est le prétexte. Son discours est textuellement la contre-partie de celui de La Source contre Danton.

Brissot demande à répondre ; et sa justification est beaucoup moins vague que celle de Danton.

Cette attaque de Robespierre n'a d'autre résultat que l'ordre du jour demandé par Henri Larivière; l'histoire romaine lui en fournit le motif : Manlius abandonna ses haines pour aller *combattre les Volsques.*

C'étoit en effet l'instant ou jamais, pour les factions, de tourner contre les ennemis extérieurs les armes avec lesquelles elles se combattoient depuis qu'elles étoient en présence.

Marat profite de la crise où se trouve la Convention, pour injurier de nouveau ceux qu'il appelle *les hommes d'état.* On ne peut avoir *confiance en eux*, et tant que les mesures de salut public seront prises publiquement, elles échoueront toujours. Il tenoit ces propos pour éloigner les girondins d'un *comité d'exécution*, composé de neuf membres à choisir dans l'assemblée, qui auroient à remplir les fonctions attribuées au conseil exécutif. Isnard, au nom du comité de défense générale, en

avoit proposé l'institution. Il étoit bien étonnant que ce girondin se fût chargé d'une telle mission, lorsque son parti s'étoit précédemment si fort opposé à la réunion des pouvoirs législatif et exécutif dans les mains d'une assemblée délibérante.

Il étoit encore plus extraordinaire de voir Thuriot combattre ce projet et se trouver de l'avis de Buzot; ce qui prouve que les événemens du moment régloient uniquement la conduite, non-seulement des factions, mais de la Convention elle-même, qui ne s'étoit formé aucun plan, aucun système suivi.

Lecointre de Versailles. Trouvez donc des moyens de salut public.

Lanmont s'écrie qu'on n'a pas décrété la permanence de la Convention pour entendre les injures de Marat, à qui nombre de députés reprochent de vouloir dissoudre la Convention.

Les circonstances sont telles, dit le *Président*, qu'on ne doit s'occuper que de la chose publique. Je rappelle Marat à l'ordre, pour avoir manqué à la représentation nationale.

Julien de Toulouse, au nom de la Montagne, désavoue les expressions de Marat, en ce qui concerne la généralité des membres du côté droit. Elle reconnoît que, parmi les membres de ce côté, il en est

sur qui elle n'a jamais conçu de soupçons. Assurément cette modération est plus que surprenante, et cachoit sûrement quelque but particulier ; celui de détacher, par exemple, quelques hommes indécis du parti girondin.

Vergniaud demande que l'on déclare complice de Dumourier, tout homme qui fera perdre du temps à la Convention.

Danton, par motion d'ordre : Quelle qu'ait été la différence des opinions, il n'en est pas moins vrai que la majorité de la Convention veut la république.

Un grand nombre de voix. Tous la veulent!

Danton. Nous voulons repousser et anéantir la conjuration des rois; nous sentons que telle est la nature des circonstances, telle est la grandeur du péril qui *nous menace*, qu'il nous faut un développement extraordinaire de forces et de mesures de salut public; nous cherchons à établir une agence funeste pour les rois; nous sentons que, pour créer des armées, trouver de nouveaux chefs, il faut un pouvoir *toujours nouveau* dans la main de la Convention; qu'elle puisse anéantir à volonté; mais je pense que ce plan doit être médité, approfondi..... Je crois qu'une république, tout en proscrivant les dictateurs et les triumvirs, n'en a pas moins le pouvoir et

même le devoir, de créer une autorité terrible : telle est la violence de la tempête qui agite le vaisseau de l'état, qu'il est impossible, pour le sauver, d'agir avec les seuls principes de l'art. Ecartons toute idée d'usurpation. Eh! qui pourroit donc être usurpateur? Vous voyez que cet homme qui avoit remporté quelques victoires, va appeler sur lui toutes les forces des Français. Déjà le département où il est né demande sa tête.

« *Rapprochons-nous, rapprochons-nous fraternellement,* IL Y VA DU SALUT DE TOUS. Si la conjuration triomphe, elle proscrira tout ce qui porte le nom de patriotes, quelles qu'aient été les nuances. Je demande le renvoi du projet, et l'ajournement à demain. »

L'ajournement est décrété.

Cette motion de Danton étoit d'une dissimulation profonde, et venoit de l'assurance qu'il avoit du triomphe prochain de la Montagne.

La Source propose, immédiatement après Danton, et au nom du comité de défense générale, la mise en surveillance, dans leurs résidences respectives, et comme ôtages, des pères, mères, femmes et enfans des officiers de l'armée de Dumourier, depuis le grade de sous-lieutenant jusqu'à celui de lieutenant-général inclusivement.

• Cette surveillance devra durer tant que les commissaires envoyés par la Convention, et le ministre de la guerre, détenus par les ordres de Dumourier, ne seront pas mis en liberté, et jusqu'à ce que l'armée de la Belgique soit remise sous les ordres d'un nouveau général.....

On demandoit aussi, par mesure de sûreté générale, que tous les parens d'émigrés et de prêtres insermentés, fussent arrêtés.

Thuriot s'oppose à cette mesure. Il fait l'observation sensée qu'en ce cas il faudroit arrêter tous les Français; car il n'en est pas un seul, malheureusement, qui n'ait un parent émigré : il demande l'ordre du jour motivé sur l'existence de la loi.

Malgré l'étonnement que *Duquesnoi* témoigne de l'indulgence de Thuriot, l'assemblée écarte la proposition principale.

Un *Brival*, homme épais, dépourvu de bon sens et encore plus d'instruction, vient demander le renouvellement du comité de défense générale. Plusieurs de ses membres ont eu des relations avec Dumourier ; ils peuvent être justement soupçonnés de complicité avec lui. Il demande donc qu'ils soient remplacés, et qu'on ne conserve dans ce comité que les *patriotes décidés*.

Barbaroux répond à ce Brival par un argument *ad hominem*. Il y a cinq mois,

dit-il, que nous avons dénoncé la faction d'Orléans, et, pendant cinq mois, nous avons été traités de scélérats. Aujourd'hui, vous reconnoissez que nous avons eu raison. En effet, que demande Dumourier? Le rétablissement de l'ancienne constitution. Quel est celui que l'ancienne constitution rappelle au trône? c'est *d'Orléans*. (Violens murmures.) Barbaroux déclare se retirer de la tribune, mais demande acte de sa dénonciation.

Cette altercation demeure sans résultat.

L'ex-marquis de Montaut, membre du comité de défense générale, annonce que des ordres avoient été donnés pour faire arrêter le général Valence, mais que La Source et Meaulle sont venus retirer le mandat d'arrêt.

Isnard donne des explications. Le comité de défense générale n'a point changé l'ordre. D'abord, *Égalité* (d'Orléans) et *Sillery* pouvoient paroître suspects. Il fut arrêté qu'ils seroient entendus au comité. Après leurs diverses explications, plusieurs membres observèrent que Valence étoit blessé, et que l'état de ses blessures ne permettoit pas qu'il fût transféré. Alors il fut décidé que Valence seroit mis en arrestation dans son domicile.

L'ex-marquis de Châteauneuf-Landon propose de faire mettre en arrestation la femme

et les enfans de Valence, madame de Montesson et la duchesse d'Orléans : il dit, à l'appui de cette demande, qu'il existe deux lettres du duc de Chartres, qu'il nomme Égalité fils. Dans la lettre de celui-ci à son père, il dit que la Convention a précipité la nation dans l'abîme. Si Égalité fils écrit en ce sens, on doit s'assurer de sa mère. Il demande qu'elle soit mise en état d'arrestation. *L'ex-marquis* n'avoit pas plus de logique que de probité. Cet homme est un des plus insignes scélérats de la Convention, *l'opprobre du Gévaudan*, où il prit naissance.

Le Vasseur de la Sarthe.

Dans le procès-verbal des trois commissaires du conseil exécutif, Dumourier a énoncé ses projets contre-révolutionnaires en présence de Valence et d'Égalité fils : je ne veux pas d'autre preuve de leur complicité. Quand le fils d'Égalité ne partageroit pas l'opinion de Dumourier, il seroit coupable, par cela seul qu'il ne l'a pas poignardé lorsqu'il a tenu de pareils discours.

Sillery, beau-père de Valence, répond à Le Vasseur. Cette réponse n'a pas besoin de commentaires pour prouver la bassesse de l'homme.

J'appuye la demande de Le Vasseur, elle est *juste*. Il faut que cette demande s'exé-

cute pour la tranquillité de la nation et *pour la mienne*. Je demande que les scellés soient apposés sur mes papiers; à être gardé à vue; mais je *supplie* la Convention de ne *pas me punir de venir à ses séances*. Quand il s'agira de punir les traîtres, si mon gendre est coupable, je suis ici *devant l'image de Brutus*; je sais les jugemens qu'il porta contre ses fils.

Lehardy de la Seine-Inférieure, cet homme indépendant et courageux, qui combat toujours avec le sarcasme les exagérations de la Montagne, fait sentir combien est illusoire la proposition de Sillery. Il demande la question préalable sur la demande en apposition de scellés sur les papiers de Sillery et d'Orléans. Ils auroient été bien imprudens, dit-il, si, depuis trois ou quatre jours, ils n'avoient pas soustrait les papiers qu'ils auroient pensé leur être préjudiciables.

Sillery repousse l'ironie en déclarant que, du moment où il a été appelé au comité de défense générale, il demanda avec instance l'examen de ces papiers : d'après son refus, il a fait la même demande à la Convention : « Il ne faut pas que le soupçon pèse sur un *patriote pur*. Les traîtres, s'il y en a dans ma famille, doivent être punis. Si je suis coupable, *ma tête doit également tomber*. »

Marquis de Sillery, ci-devant comte de Genlis, votre vœu ne sera que trop exaucé!

Egalité. Le comité de défense générale a rendu compte à la Convention de la demande que j'ai faite de l'examen de ma conduite. Si je suis coupable, je dois être puni; si mon fils l'est, *je vois aussi Brutus*.

L'on va voir un girondin faire bassement sa cour à la canaille parisienne. C'est Boyer-Fonfrède, qui, fidèle cependant aux principes de son parti, prétend qu'on a dit, avec *autant de raison que d'esprit*, qu'il ne falloit pas conserver dans la république de la *graine d'émigrés*. « Je ne veux pas, moi non plus, disoit-il, de la *graine de roi. Celle-là ne germe que dans la corruption*. Les *Egalité* ont servi la liberté; moi je ne veux rien devoir à ces hommes dans les veines de qui coule le *sang des rois*, et je dois dire ici tous mes soupçons : c'est devant Egalité fils que Dumourier a fait ses atroces confidences, et il n'est point encore arrêté; je demande qu'il soit, ainsi que Valence, traduit à la barre. »

L'arrestation de la duchesse d'Orléans, de madame de Montesson, et l'apposition des scellés sur leurs papiers, terminent la discussion. D'Orléans et Sillery seront

gardés à vue, avec la liberté d'aller, mais dans Paris seulement, où ils jugeront à propos.

Je ne suivrai point la marche de tous les événemens ; je laisse la Convention réunie s'assurer d'ôtages importans pour contre-balancer l'arrestation de ses quatre membres et du ministre de la guerre, et opposer des efforts incroyables aux efforts des coalisés.

Un dévouement absolu à la Montagne, en apparence du moins, étoit un brevet d'impunité.

L'organisation du comité de salut public, provoquée par une motion de Danton, décidée par les considérations de sûreté publique présentées par Barrère, et confiée à Isnard, Barrère, Thuriot, Mathieu et Danton, donne lieu à une assez vive discussion. Voici comme le projet en est conçu :

1o. Nomination par appel nominal de neuf membres pris dans le sein de la Convention qui formeront un comité de salut public ;

2o. Ce comité délibérera en secret ;

3o. Il est autorisé à prendre, dans les circonstances urgentes, des mesures de défense générale extérieure et intérieure ; et ses arrêtés signés de la majorité de ses



membres, qui ne pourront être au-dessus des deux tiers, seront exécutés sans délai par le conseil exécutif provisoire; il ne pourra, en aucun cas, décerner de mandat d'amener et d'arrêt, si ce n'est contre des agens d'exécution, et à la charge d'en rendre compte à la Convention.

4°. Rapport général chaque semaine à la Convention des opérations du comité et de la situation de la république;

5°. Registre de toutes les délibérations;

6°. La durée du comité n'est que d'un mois;

7°. La trésorerie demeure indépendante du comité d'exécution, et soumise à la surveillance immédiate de la Convention suivant le mode fixé par le décret.

Buzot trouve ce projet insuffisant et dangereux, et motive son opinion. Cette mesure fut proposée, dit-il, au fameux 10 mars, et combattue avec vigueur par Lareveillère; elle fut rejetée. Je sais que les circonstances nécessitent des mesures extraordidaires, mais il ne faut pas tuer la liberté.

Il faut établir un comité de surveillance et rien de plus. Nommez d'autres ministres, si ceux-ci ne vous conviennent pas; mais je demande que le comité soit composé de neuf membres choisis dans l'assemblée; qu'il puisse délibérer en sûreté,

et qu'il soit chargé de surveiller les opérations du conseil exécutif.

Thuriot, qui s'étoit d'abord opposé à l'établissement de ce comité, en prend en ce moment le défense. Les raisons qui lui avoient fait repousser ce comité n'existent plus, dit-il. Il cherche à démontrer, au contraire, qu'il n'opérera pas la réunion des pouvoirs dans l'assemblée, et que ce n'est qu'une délégation faite à quelques-uns de ses membres du droit de surveillance qui lui appartient. Les dépenses ordonnées par le comité, n'étant faites que par le conseil exécutif, offrent toujours la même responsabilité. Il n'y a point de dictateur, puisque le comité n'a qu'une existence intermédiaire, et toujours soumise à l'inspection de la Convention.

On demande la clôture de la discussion.

Barrère. Il ne s'agit que de prendre une grande mesure de salut public et non d'organiser la tyrannie. Il s'agit d'éclaircir tous les doutes. De la franchise des opinions naîtra la confiance. La discussion doit donc être continuée.

Marat. La torpeur du conseil exécutif, sa négligence à rassembler les forces nationales contre les ennemis du dehors, son refus d'approvisionner nos armées et nos places de guerre, son silence sur les machinations des généraux, sa connivence

apparente vous ont forcé d'instituer un comité de défense générale, mais ce comité n'a point rempli vos vues : une triste expérience a fait croire qu'il étoit d'accord, et l'a fait nommer dérisoirement *le comité de Dumourier*, au lieu d'être celui de *salut public*.

« Les événemens désastreux, suite de la trahison des généraux, les forces considérables des coalisés sur nos frontières, vous forcent d'organiser aujourd'hui un nouveau comité.

» Je n'examinerai point cette institution sous les rapports des principes politiques et constitutionnels. Ce n'est point une autorité constituée, c'est une autorité provisoire destinée à organiser la garde nationale et à la précipiter sur les ennemis. On vous a fait peur de ce comité en vous disant que c'étoit la dictature; mais la dictature est la pleine puissance confiée à un seul homme devant qui toutes les lois se taisent. Au contraire, ce comité vous est subordonné, et vous conservez le droit de le dissoudre. Mais quels hommes font cette objection? Les mêmes qui ont voulu mettre la dictature entre les mains de Roland, et ont mis des millions à la disposition de ce ministre prévaricateur.

» Peut-être, cependant, ce comité, avec les moyens que vous lui donnez, ne sera-t-il

pas encore assez fort pour sauver la liberté? C'est par la *violence qu'on doit établir la liberté*, et le moment est venu d'organiser momentanément le *despotisme de la liberté* pour écraser le *despotisme des rois*.

Les tribunes font entendre de bruyans applaudissemens.

La lecture de quantité de pièces relatives à Dumourier fixèrent de nouveau les yeux des factions sur d'Orléans et Sillery. *Carrier* demande leur arrestation.

Marat, quoique Sillery eût demandé la parole, le prévient à la tribune; il demande l'arrestation de cent mille parens et amis d'émigrés, afin que, s'il arrivoit quelque catastrophe aux commissaires de la Convention, la tête *de ces scélérats* pût en répondre....

Delahaye, de la Seine-Inférieure, communique à la Convention une lettre particulière qu'il a reçue de la ville de Séez, par laquelle on lui annonce *qu'Egalité* a passé et repassé par cette ville; qu'il y a paru sous le nom de son intendant; et qu'à l'aide de ce rôle, il chantoit lui-même ses propres louanges, et sondoit l'opinion pour savoir si l'on seroit bien aise ou fâché de l'avoir pour roi. Il demande le décret d'accusation contre *Egalité*.

On répond à Delahaye que d'Orléans n'est

point sorti de Paris. N'importe, réplique-t-il, le propos n'en a pas été moins tenu à l'hôtel d'Angleterre à Séez.

Cette proposition de mise en accusation de d'Orléans donne lieu à plusieurs autres, telles que la communication par celui-ci de sa correspondance avec son fils; de l'apposition des scellés sur les papiers de d'Orléans et de Sillery; de l'arrestation de tous les Bourbons pour les garder en ôtage.

Cette dernière proposition est de Carrier; Boyer-Fonfrède l'appuie.

L'ex-marquis de Montaut s'empresse de demander l'arrestation du jeune duc de Montpensier; qu'il soit amené à Paris et gardé comme ôtage.

Cette demande est convertie en décret sans aucune observation.

Il ne s'agit plus que de savoir où seront enfermés les Bourbons.... Il ne faut pas les laisser à Paris.....

« A l'exception des prisonniers du Temple, s'écrie La Source. En les faisant voyager, vous pourriez craindre de les perdre. *Ces ôtages ont assuré vos têtes*. Car si les malveillans n'eussent pas craint de voir tomber celles-là, ils auroient déjà attaqué les vôtres. » Il demande qu'on désigne le lieu où seront conduits les Bourbons.

Les Bourbons, à l'exception de ceux du

Temple, doivent être gardés dans une autre ville que Paris.

Il est arrêté que les prisonniers du Temple resteront à Paris.

D'Orléans a beaucoup d'amis à Paris, dit un député obscur; il conviendroit de le faire garder à Marseille, où il n'en a pas: il demande qu'il y soit envoyé.

Renvoi au comité de salut public qui indiquera le lieu le plus convenable pour y déposer les Bourbons.

Sillery vient ensuite faire amende honorable de *l'infâme lâcheté* dont il prétend que son gendre a *flétri ses cheveux blancs.*

On proclame les noms des membres du comité de salut public.

Barrère, Bréard, Cambon, Jean Debry, Danton, Guyton-Morveau, Treilhard, Delacroix.

Ainsi, malgré les efforts de la Gironde, la Montagne triomphe, et le comité se trouve composé de ses partisans.

Le nouveau comité de salut public propose de renfermer les Bourbons à Vincennes; cette proposition donne lieu à une courte discussion.

Il paroît que le triomphe prévu de la Montagne avoit enhardi les anarchistes montagnards; la section Mauconseil qui avoit pris le nom de *Bon-Conseil*, quoiqu'elle fût la plus détestable de Paris, est mise en

avant. A raison des dangers de la patrie qu'elle attribue à la faction de la Gironde, elle vient la déclarer complice de Dumourier..... et demander en conséquence le décret d'accusation contre *Vergniaud*, *Guadet*, *Gensonné*, *Brissot*, *Barbaroux*, *Louvet* et *Buzot*, et beaucoup d'autres moins connus.

Jamais pétition plus exagérée ne fut prononcée à la barre législative, si ce n'est celle de la même section qui osa se présenter pour demander la déchéance de Louis XVI, sous l'assemblée législative.

Un débat court, mais extrêmement violent, est occasionné par les réponses du président qui invite les pétitionnaires aux honneurs de la séance.

La droite s'oppose à cette admission; la gauche insiste pour qu'elle ait lieu. Marat s'écrie avec emportement : « C'est la violation d'un principe sacré qui occasionne cette scène scandaleuse ! Pourquoi contester aux pétitionnaires la faculté de dénoncer de mauvais citoyens? Avez-vous refusé d'entendre ceux qui venoient me dénoncer? Avez-vous refusé les honneurs de la séance aux agens de la cabale qui venoient me calomnier, et parmi lesquels se trouvoit un voleur reconnu? La Convention ne sauroit, sans se couvrir d'opprobre, refuser les honneurs de la séance

aux pétitionnaires ; je demande qu'ils soient admis. »

Ils le furent, malgré l'opposition de *Salles*.

Une adresse de la *section de la Halle aux Blés*, dénoncée par Pétion, fut dans une autre séance la cause d'un nouveau combat.

On venoit demander tout simplement l'égorgement des députés dont la section de *Bon-Conseil* avoit déjà réclamé la mise en état d'accusation et l'envoi au tribunal révolutionnaire.

Dans cette section demeuroit un nommé *Réal*, ex-procureur au Châtelet, qui, dans le temps, fut obligé de vendre sa charge pour faits qui ne se qualifioient pas encore de *faits révolutionnaires*, mais qui avoient avec ces derniers beaucoup d'analogie; du reste, homme d'un grand talent. Ce Réal étoit *ami intime de Danton*. Ce qui explique la virulence de l'adresse; aussi les applaudissemens des montagnards et des tribunes sont la première réponse à la dénonciation de Pétion.

Danton s'élance à la tribune, et demande que l'on entende le rapport de Cambon, au nom du comité de *salut public*.

Thuriot, qui occupe le fauteuil, maintient la parole à Pétion. La plus tumultueuse

agitation s'élève dans toutes les parties de la salle.

Le président se couvre. Le Ventre, qui avoit pris part au tumulte, se calme aussitôt. La tribune est environnée de députés qui veulent parler.

Plusieurs voix. Nous saurons mourir, mais nous ne mourrons pas seuls.

Duperret. Nos enfans vengeront notre mort.

Danton. Vous êtes des scélérats.

Applaudissemens de la Montagne et des tribunes.

Plusieurs membres de la droite. A bas le dictateur!

Biroteau. Danton, ce sera ton dernier crime. Je mourrai républicain, et toi tu mourras tyran.

Biroteau a péri sur l'échafaud comme fédéraliste, et Danton comme ayant voulu rétablir la royauté.

Le président découvert. Ce n'est pas avec ce scandale que nous parviendrons à sauver la république. Si Danton veut répondre à Pétion, il aura la parole après lui. Ces tableaux forceroient les citoyens qui nous entendent à désespérer du salut de l'état; nous leur en devons d'autres. Je rappelle les représentans du peuple à leur serment, à leur dignité. J'invite les citoyens des tri-

bunes au respect et au silence..... Pétion a la parole.

Pétion fait un long discours tendant à exciter l'indignation de l'assemblée contre les pétitionnaires de la Halle aux blés...

Tout ce discours roule sur cette idée représentée sous plusieurs faces.... Il prétend que sous l'apparence du sans-culotisme, le royalisme veut diviser la Convention en deux partis.

Pétion termine par demander que le président et les secrétaires de la section soient mandés à la barre, et que, s'ils ont signé l'adresse, ils soient envoyés au tribunal révolutionnaire.

Danton se charge de répondre à Pétion.

Voici en substance ce que répond Danton : « Vous n'avez pas le droit d'exiger du peuple plus de sagesse que vous n'en avez vous-mêmes... Le peuple n'a-t-il pas le droit de ressentir des bouillonnemens qui le conduisent à un *délire patriotique ?*......... Je sais bien que lorsqu'un peuple brise la monarchie pour arriver à la république, il dépasse le but par la force de projection qu'il s'est donnée.

» Que doit faire la représentation nationale ? Profiter de cet excès même.

» Mais que doit-on répondre au peuple, quand il dit des vérités? On doit lui répondre *en sauvant la patrie*.

» Et depuis quand, continue Danton, vous doit-on des éloges? Êtes-vous à la fin de votre mission? On parle de calomnie; elle n'est rien, dans un état libre, pour quiconque a la conscience de ses devoirs. La calomnie n'est pas du ressort d'une assemblée délibérante telle que la Convention. Que ceux qui se croient blessés par les adresses qui vous sont apportées, s'adressent aux tribunaux. Votre devoir est de vous occuper des grands intérêts de la nation, de vaincre les ennemis, de rétablir l'ordre dans l'intérieur et de faire une bonne constitution : la France la veut, nous la voulons tous. Elle sera d'autant plus belle qu'elle sera née au milieu des orages de la liberté. Ainsi un peuple de l'antiquité construisoit ses murs, en tenant d'une main la truelle, et de l'autre l'épée pour repousser les ennemis. *N'allons pas nous faire la guerre, animer les sections*, les mettre en délibération sur des calomnies, tandis que nous devons concentrer leur énergie pour la diriger contre les Autrichiens..... Que l'on ne vienne donc pas nous apporter des dénonciations exagérées comme si l'on craignoit la mort.... »

Lareveillère-Lépeaux. Je ne crains point la mort pour moi, mais je crains celle de la république....

Danton. « Voilà donc l'exemple que vous

donnez : vous voulez sévir contre le peuple et vous êtes plus virulent que lui...

» Tout à l'heure, quelques-uns d'entre vous (du côté droit) ont eu la lâcheté de dire que je voulois être dictateur.... Il vous sied bien de vouloir vous élever contre le peuple lorsqu'il vous dit des vérités énergiques!.... Cette discussion est insignifiante, et je demande la question préalable sur la motion de Pétion et le rapport du comité de salut public. Si Paris montre une espèce d'indignation, il a bien le droit de reporter la guerre à ceux qui l'on calomnié après les services qu'il a rendus. »

Une voix s'écrie que le Paris de Danton n'est pas le peuple de Paris....

Cette discussion est interrompue par le rapport du comité de salut public, et reprise immédiatement.

Boyer-Fonfrède fait observer que la pétition n'est signée que de quatre personnes... Il n'a pas l'habitude de prendre quelques hommes pour le peuple...

On demande la clôture de la discussion.

Delahaye prétend avoir des faits à énoncer. Il donne communication de la lettre qu'il a reçue de Séez, et qu'il attendoit pour donner des renseignemens sur *Egalité*. Cette lettre est lue par Delahaye. Il appuie la proposition d'envoyer les signataires au tribunal révolutionnaire ; et l'envoi de

commissaires, dans le département de l'Orne, pour saisir le fil de la conspiration dont il vient de donner connoissance.

Guadet demande qu'on statue sur-le-champ sur les propositions de Delahaye; mais il s'oppose à ce qu'Égalité et ses complices soient immédiatement traduits au tribunal révolutionnaire.

Robespierre demande la parole après Guadet, pour dénoncer les vrais coupables.

Guadet. Un décret avoit ordonné la poursuite des chefs de la conspiration du 10 mars; et, certes, je suis très-étonné que Robespierre, qui les connoît si bien, ne les ait pas dénoncés à l'accusateur public du tribunal criminel extraordinaire.

Robespierre veut les dénoncer à la Convention. « Cette conspiration, dit-on, est liée à celle de Dumourier, je n'en fais aucun doute; et c'est précisément parce qu'elle y est intimement liée, que les auteurs sont les mêmes, que j'en sollicite la poursuite prompte et rigoureuse. Par une procédure suivie, on pourra saisir les fils de cette conspiration dont on connoitra alors les véritables auteurs. On cherche à vous environner d'une opinion factice pour vous dérober la connoissance de la véritable. Je ne connois d'opinion véritablement imposante que celle que forme la masse du peuble français. Or celle-là il faut

l'éclairer, non par des procédures précipitées qui tendroient à faire absoudre les coupables, mais par la recherche des preuves qui mettront les tribunaux à même de suivre les fils des conspirations.

« Je demande qu'au lieu du renvoi au tribunal révolutionnaire, on nomme quatre membres de l'assemblée pour vérifier les faits, et que ces commissaires aient le pouvoir d'envoyer les coupables au tribunal révolutionnaire.

» Je demande que l'accusateur de ce tribunal vienne vous rendre compte de sa conduite, et vous apprendre pourquoi il n'a pas mis le tribunal en état de juger les conspirateurs du 10, au mépris du décret qui ordonnoit que la poursuite de cette affaire occuperoit les premiers momens du tribunal. »

Maintenant vont descendre dans l'arène un champion de chacune des deux factions, les plus redoutables, et, sans contredit, qui réunissent le plus de moyens, Robespierre et Vergniaud. Le premier, devenant éloquent, quand, saisi par les passions, il étoit également stimulé par l'événement du moment, ou par des provocations directes contre lui ou les siens. Le second, connu pour posséder éminemment le talent de la parole, et de qui le sentiment d'un danger actuel pour lui et les siens devoit

doubler les moyens.... Ne diroit-on pas que les deux factions leur confient leur destinée, et que de ce duel politique va dépendre le sort de l'une d'elles ?

Robespierre aborde le premier la tribune, et voici son exorde :

« Celui qui dit que la majorité de la Convention est corrompue, *est insensé*... Mais celui qui nieroit que la Convention peut être quelquefois égarée par *une coalition de quelques hommes profondément corrompus*, seroit *un imposteur*. On vous a souvent parlé de conspiration, et tout en en parlant, on feint de ne pas en connoître les auteurs. Les conspirations éclatent cependant sous nos yeux; elles nous environnent; tout le monde en aperçoit la nature et l'étendue; c'est une chaîne dont les branches s'étendent à tous les cabinets de l'Europe, et dont le premier anneau aboutit dans cette enceinte. Non : la majorité de la Convention n'est pas corrompue; si elle l'étoit, la patrie seroit perdue. Si elle l'étoit, comment aurions-nous résisté aux traîtres, aux ennemis de tous les genres? Mais celui qui cherche des conspirations dans des événemens, dans des individus isolés, veut dissimuler les véritables. Celle-ci est tramée par les ennemis intérieurs et extérieurs. Ses chefs sont à la fois Dumourier, les individus qui pourroient prétendre

au trône par le droit antique de leur naissance, et tous les amis de Dumourier. Quand on veut connoître la conspiration, il faut embrasser l'ensemble des événemens, l'objet et les moyens des conspirateurs..... Il y a quelque temps que je m'occupe de cet objet, et que, sans faire de lieux communs sur la liberté, je cherche avec douleur les causes qui la compromettent.... »

Plusieurs voix. Parlez....

Robespierre. Si vous le voulez, je vais soulever une partie du voile....

Nombre de voix. Il faut le lever tout entier.

Un membre. Je demande que si Robespierre combat les propositions de Pétion, elles soient mises sur-le-champ en délibération.

Robespierre. Je parle sur l'ensemble des mesures à prendre.

Vergniaud. Il importe de ne pas distraire l'assemblée par de nouvelles dénonciations. Je demande que Robespierre ne parle qu'après que vous aurez pris les mesures qui vous ont été proposées; et qu'il soit décrété que ceux que Robespierre va accuser, soient entendus après pour le confondre.

Robespierre. Les propositions soumises à votre délibération ne peuvent pas être séparées de l'objet que j'ai à traiter.

Plusieurs voix. Déclarez si vous voulez les combattre.

Vergniaud. Je demande qu'il parle : si nous n'avons pas de discours artificieusement préparé, nous saurons répondre et confondre les *scélérats*.

La Kanal. Je demande le renvoi du tout au comité. Ces dénonciations perdent la république.

Robespierre. Si votre attention est fatiguée, je demande à parler dans un autre moment.

Un grand nombre de voix. Non! non!

Robespierre. Eh bien! si l'assemblée veut décréter auparavant les propositions faites par Pétion et Guadet, comme je déclare que ce que je veux dire doit influer sur ces propositions....

Lecointre de Versailles. On prend nos villes, et nous nous dénonçons....

La Source. Il faut que *tout s'éclaircisse*. Je demande que Robespierre soit entendu, et qu'ensuite toutes les propositions soient décrétées séance tenante.

L'assemblée l'ordonne ainsi.

Ce débat était indispensable à faire connoître pour bien tenir le lecteur au courant de l'esprit des deux factions.

Robespierre, dans un long discours, dénonce la faction de la Gironde. « Une fac-

tion puissante, dit-il, conspire avec les tyrans de l'Europe, pour nous donner un roi, avec une *espèce de constitution aristocratique* et de *représentation illusoire*, composée de deux chambres. Elle espère nous amener à cette transaction honteuse, par la force des armées étrangères et par les troubles du dedans....

» Le système dont je parle étoit celui de La Fayette et de ses pareils, connus sous le nom de *Feuillans* et de *Modérés*. Il a été continué par ceux qui ont succédé à sa puissance....

» A l'exemple de leurs devanciers, les dominateurs actuels ont caché leur ambition sous le masque de la modestie et de l'amour de l'ordre; ils ont cherché à détruire les principes de la liberté. Tous se sont emparés des sociétés pour combattre la cour; et dès le moment qu'ils eurent fait *leur partie avec elles*, ou qu'ils l'eurent *remplacée*, ils cherchèrent à les détruire.... Tous ont successivement combattu pour ou contre les jacobins, suivant les circonstances....

» Comme leurs devanciers, ils ont de bonne heure épouvanté les citoyens du fantôme d'une loi agraire; ils ont séparé les intérêts des riches de ceux des pauvres;..... ils ont attiré dans leur parti tous les ennemis de l'égalité. Maîtres du gou-

vernement et de toutes les places, coalisés, dominant dans les tribunaux et dans les corps administratifs, maîtres du trésor public, ils ont employé toute leur puissance à arrêter les progrès de l'esprit public, à réveiller le royalisme, à ressusciter l'aristocratie; ils ont opprimé les patriotes énergiques, protégé les modérés hypocrites; ils ont corrompu successivement les défenseurs du peuple, et persécuté ceux qu'ils n'ont pu séduire. Comment la république pourroit-elle subsister, quand toute sa puissance s'épuisoit pour décourager la vertu, et récompenser l'incivisme et la perfidie?

» La faction dominante aujourd'hui étoit formée long-temps avant la Convention nationale. A la fin de juillet dernier, il existoit avec la cour un traité pour obtenir le rappel des ministres qu'elle avoit fait nommer au mois de janvier précédent. Une autre condition de ce traité étoit la nomination d'un gouvernement du prince royal. Est-il nécessaire de dire que le choix devoit tomber sur un des membres de la faction?

» A la même époque, les membres de la faction s'opposoient à la *déchéance de Louis*, demandée par *le peuple et les fédérés*. Ils n'ont rien négligé pour *empêcher la révolution du* 10 *août*. Dès le lendemain, ils

travailloient efficacement à en arrêter le cours. Le jour même du 10, ils firent tout ce qui étoit en eux pour *empêcher que le ci-devant roi ne fût enfermé au Temple*; ils tâchèrent de *nous rattacher à la royauté*, en faisant décréter par l'assemblée législative qu'il seroit nommé *un gouverneur au prince royal*.

« A ces faits, consignés dans les actes publics et dans l'histoire de notre révolution, vous reconnoissez déjà les Brissot, les Guadet, les Vergniaud, les Gensonné, et d'autres agens hypocrites de la même coalition. »

Il reproche ensuite à la faction de la Gironde :

D'avoir calomnié la commune de Paris;

D'avoir renoué toutes ses opérations par des intrigues, et par les décrets qu'elle dictoit à l'assemblée législative;

De s'être attribué tout l'honneur de la révolution du 10 août, et d'en avoir recueilli le fruit;

D'avoir fait décréter la place de gouverneur du prince royal, et rappeler ensuite au ministère, Servan, Clavières et Roland;

D'avoir mis à la disposition de ce dernier des sommes énormes, pour parvenir à corrompre l'opinion publique, à s'en emparer, pour payer les journaux les plus répandus, mais rédigés à leur gré;

De n'avoir cessé de tromper la France et l'Europe sur la révolution qui enfanta la république, et, à cette occasion, d'avoir dénoncé, chaque jour, le peuple de Paris et les citoyens énergiques qui y avoient le plus concouru.

Robespierre ajoute à la série de ces graves accusations, celle

D'avoir voulu dégoûter le peuple français de la république;

D'avoir voulu arrêter les progrès de la révolution dans les contrées voisines, en présentant la chute du trône comme l'ouvrage d'une ambition criminelle, et le changement de gouvernement comme un changement de maître;

D'avoir éternellement déclamé contre la *justice révolutionnaire, qui immola les Montmorin, les Delessart*, et d'autres *conspirateurs*, au moment où le peuple et les fédérés s'ébranloient pour repousser les Prussiens;

De n'avoir cessé de remplir l'âme des députés, de défiance, de jalousies, de haines et de terreurs;

De faire entendre, chaque jour, dans le sanctuaire de la liberté, les clameurs des plus vils préjugés, et les rugissemens des plus furieuses passions;

D'avoir continuellement soufflé le feu de la guerre civile, et dans la Convention

même, et dans les départemens, par leurs journaux, leurs harangues à la tribune, et leurs correspondances particulières;

D'avoir, par ces manœuvres, reculé, pendant quatre mois, *le procès du tyran. Que de chicanes! que d'entraves! que d'intrigues employées dans la discussion de cette affaire!*

Robespierre revient ensuite sur l'accusation des sommes prodiguées à Roland, *pour dépraver l'esprit public, et apitoyer sur le sort du dernier roi.*

Il traite les membres de la Gironde d'*avocats du tyran;* et les accuse aussi d'avoir appelé des corps d'armée *contre Paris et les députés patriotes*, dénoncés par eux comme des assassins et des traîtres; d'avoir égaré des corps administratifs, dignes de ces députés, et à ce point que ceux-ci ont levé, au mépris des lois et aux dépens du trésor public, ces corps d'armée;

D'avoir protégé la rentrée des émigrés, et le rassemblement à Paris de tous les assassins et scélérats de l'Europe;

D'avoir cherché, par tous les moyens possibles, de troubler la tranquillité de Paris, au point de faire ordonner, par un décret, la représentation de *l'Ami des lois* (1), pièce aristocratique, qui avoit déjà

---

(1) De M. de Laya.

fait couler le sang, et que la sagesse des magistrats avoit interdite!

L'orateur rappelle ensuite diverses circonstances de cette époque, pour en faire la preuve de ses chefs d'accusation, telle, surtout, la réunion des fédérés aux *citoyens* de Paris.

Il entre dans le détail des intrigues qui ont eu lieu depuis 1791, et pendant l'assemblée de 1792 : il prétend que des manœuvres particulières ont été employées pour faire déclarer, par les représentans de la nation, la guerre aux étrangers, comme moyen efficace de favoriser les vues, et des despotes, et de la cour, qui avoit besoin de la guerre pour échapper à la défiance et à la colère du peuple.

La première campagne fut marquée par des trahisons et des revers..... Nouveaux prétextes pour la cour et pour La Fayette de demander *des lois de sang* contre *les plus zélés défenseurs de la patrie* (Robespierre et Marat), et un pouvoir absolu qui lui fut accordé sur la motion des *chefs de la faction*, et particulièrement des *Guadet* et des *Gensonné*. Quel fut le prix de ces manœuvres criminelles? l'élévation de la faction au ministère, dans la personne de Clavières, de Servan, de Roland et de Dumourier.

La suite de ce discours est le récit des

événemens qui se passèrent depuis le 10 août jusqu'au moment de la défection de Dumourier, rapportée dans l'intention de rendre la faction de la Gironde, seule, personnellement responsable de ces événemens.

« Je soutiens, dit Robespierre, que, dans ce moment, il est prouvé aux yeux de tout homme de bonne foi, que les complices de Dumourier sont ceux que j'ai désignés; que la faction qui existe est celle que j'ai indiquée....

» Je demande que la famille d'Orléans, dite Égalité, soit traduite devant le tribunal révolutionnaire, Sillery, sa femme, Valence, et tous les hommes spécialement attachés à cette maison; que le tribunal soit chargé d'instruire les procès de tous les autres complices de Dumourier, sans en excepter même MM. Brissot, Vergniaud, Guadet et Gensonné.

» Je n'ose pas dire que vous deviez frapper du même décret des patriotes aussi distingués que MM. Brissot, Vergniaud, Guadet et autres; je n'ose pas dire qu'un homme qui correspondoit, jour par jour, avec Dumourier, doive être, au moins, soupçonné de complicité; car, à coup sûr, cet homme est un modèle de patriotisme, et ce seroit une espèce de sacrilége de demander le décret d'accusation contre

M. Gensonné. Aussi bien, je suis convaincu de l'impuissance de mes efforts à cet égard, et je m'en rapporte, pour tout ce qui concerne les illustres membres, à la sagesse de la Convention. »

On conçoit aisément avec quel enthousiasme et quels applaudissemens de toute la Montagne et des tribunes, un tel discours dut être reçu.

Vergniaud demande à répondre.

Il commençoit sa réponse, lorsque les tribunes et la Montagne cherchent à couvrir sa voix par des murmures et des huées..... Ce qui prouve évidemment que la scène étoit préparée, et les rôles distribués.

Quelle est cette défense, sinon l'acte d'accusation de la Gironde dans un sens opposé à celui de Robespierre?

Vergniaud divise l'accusation de Robespierre en dix-sept chefs, et prétend répondre à chacun.

Il suivroit de cette défense que la Gironde auroit été plus cruelle et plus exagérée envers la famille royale que la Montagne elle-même, et que les ménagemens gardés envers cette famille n'étoient qu'un moyen perfide d'arriver plus sûrement à la perdre.

Vergniaud se défend, ainsi que ses amis, d'avoir loué Narbonne et La Fayette.

Il passe en revue tous les chefs de l'accusation intentée par Robespierre à la Gironde....

Un des plus graves étoit celui relatif aux six millions de dépenses secrètes accordées à Dumourier, et qu'il n'avoit pas voulu partager avec la Gironde. La défense de Vergniaud à cet égard est purement personnelle ; il ne dit rien qui puisse en rien justifier la Gironde....

Il en est de même des relations intimes de la faction avec Dumourier ; Vergniaud ne parle que de ce qui le concerne personnellement, mais le fait non éclairci retombe toujours sur les autres girondins, et sur Brissot, plus que sur tout autre.

La seule justification commune est celle relative au chef de l'accusation contre le comité de défense générale, où se rendoient, dit Vergniaud, jusqu'à deux cents membres de l'assemblée. C'étoit *un club* où il étoit impossible de travailler. Tout le monde y parloit à la fois, et les membres du comité étoient ceux-là qui éprouvoient le plus de difficulté à obtenir la parole.

Après avoir réfuté, bien en ce qui le concerne, mal pour la faction, les accusations de Robespierre, Vergniaud parle du 10 mars, et se plaint de l'incroyable foiblesse qui a laissé les crimes de cette journée impunis.

Vergniaud voit les complices de Dumou-

rier dans les auteurs du 10 mars, et dans les protecteurs qui leur ont assuré l'impunité. Il rappelle la coïncidence de cette conspiration avec les premiers désastres de la Belgique.

« Ce sont les membres du *comité central* dénoncés par la section du Mail, et les faux patriotes qui les ont soutenus.

» Ce sont les provocateurs de l'adresse de la section de la Halle aux Blés, adoptée par quelques scélérats, et dont la section n'a peut-être pas la moindre connoissance. Comme Dumourier, tous ces hommes veulent l'anéantissement de la Convention et un roi. Ce roi est d'Orléans, protégé par Dumourier.... Nous avons voulu tous, qui sommes accusés de vouloir rétablir la royauté, l'expulsion de tous les Bourbons, protégés par les membres du parti opposé, et ce sont eux qui accueillent avec des applaudissemens scandaleux l'accusation dirigée contre nous! Non. Cet excès d'audace, de méchanceté et de délire ne sauroit égarer l'opinion sur les vrais coupables!

» Je termine cette discussion aussi douloureuse pour mon âme que fatale à la chose publique, à qui elle a ravi un temps précieux. Je pensois que la trahison de Dumourier produiroit une crise heureuse, en ce qu'elle nous rallieroit tous par le sentiment d'un danger commun; et qu'au

lieu de songer à nous perdre les uns les autres, nous ne nous occuperions que de sauver la patrie. Par quelle fatalité prépare-t-on au dehors des pétitions qui viennent dans notre sein fomenter les haines et les divisions ? Par quelle fatalité des représentans du peuple ne cessent-ils de faire de cette enceinte le foyer de leurs calomnies et de leurs passions ? Vous savez si j'ai dévoré en silence les amertumes dont on m'abreuve depuis six mois ; j'ai su sacrifier à ma patrie les plus justes ressentimens. Vous savez si, sous peine de compromettre le peu de bien qu'il m'est encore permis d'espérer de faire, sous peine de lâcheté, sous peine de m'avouer coupable, j'ai pu me dispenser de mettre au jour les impostures et la méchanceté de Robespierre. Puisse cette journée être la dernière que nous perdions en débats scandaleux ! »

Vergniaud conclut à ce que les signataires de la section de la Halle aux Blés soient mandés à la barre, et leur registre apporté sur le bureau.

La séance est suspendue sans aucun résultat.

Le lendemain, dans la séance du soir, cette discussion fut reprise et occasionna la plus violente altercation. Elle fut provoquée par la demande de Buzot, tendante à ce que Guadet fût entendu dans sa justi-

fication. Les membres des deux factions s'adressoient réciproquement les personnalités les plus violentes, des injures grossières, des reproches réciproques de bassesse, de perfidie et de lâcheté. C'étoit une confession générale faite en public, au grand scandale des spectateurs honnêtes, et au milieu des murmures et des applaudissemens que les tribunes se permettoient selon la nature des reproches et la qualité des individus montagnards ou girondins. La violence fut telle que Duperret sortit l'épée du fourreau. Cet incident ne fit qu'accroître le trouble... Enfin, dans un moment de calme, Duperret put se faire entendre... Il avoua avoir tiré l'épée, mais pour sa défense, et d'après la provocation d'un membre qui lui avoit mis un pistolet sur la poitrine......

Le tumulte recommença; alors le président Thuriot déclara n'avoir plus assez de forces pour présider, et abandonna le fauteuil.......

Le tumulte avoit pour cause le refus par Duperret de nommer le député qui l'avoit menacé; mais tout ce bruit se termina par l'ordre du jour.

Marat vouloit qu'on délibérât sur la proposition qui n'étoit pas appuyée de mettre à prix la tête de l'aîné des d'Orléans, comme traître. A l'égard du père, dit

Marat, je ne sais s'il est criminel de lèse-nation. Je le livre à vos recherches. Mais je vous l'ai toujours signalé comme un homme sans mœurs et sans vertus.

Robespierre monte à la tribune pour demander l'exécution du décret, qui ordonne la mise en liberté des détenus pour dettes. Ce décret est rendu sans discussion.

Une nouvelle occasion de trouble se présente.

Poultier vient au nom du comité de la guerre lire l'interrogatoire subi par les généraux Lanoue et Stengel; mais au lieu de faire cette lecture, ce moine renégat prétend que jamais, par de semblables interrogatoires, on n'obtiendra la vérité.... que le seul moyen pour y parvenir, est d'interroger les soldats qui sont le *peuple de l'armée.*

Pétion demande que Poultier soit censuré pour s'être permis de lire son opinion individuelle sous le nom d'un comité.

Robespierre. Et moi je demande la censure de ceux qui protègent les traîtres.

Cette apostrophe de l'accusateur de la Gironde excite l'indignation de Pétion, qui, à la tribune, s'exprime avec une véhémence qui ne lui étoit pas ordinaire.

Son opinion, pure récrimination contre la Montagne, donne lieu à des injures à la fois proférées par les deux côtés de l'assem-

blée. L'un qualifie Pétion de dictateur du 10 août, et l'autre, et Pétion lui-même, donne à Marat le nom de scélérat.

Pétion demande que la Convention sévisse contre ces hommes qui, par un système constamment suivi, avilissent la représentation nationale : elle ne doit pas souffrir qu'on la menace sans cesse du poignard des assassins.

Marat. C'est vous.... (Tumulte.)

David, le peintre, *au milieu de la salle.* Je demande que vous m'assassiniez..... Je suis un homme vertueux aussi....

La suite de l'opinion de Pétion est plus modérée. Il demande que l'on ne dénonce plus que par écrit; que les dénonciateurs signent leurs accusations, et que les calomniateurs soient punis. Il insiste pour que Poultier soit rappelé à l'ordre. L'ordre du jour est invoqué et adopté.

Guadet est entendu sur ce qui lui est personnel dans l'accusation de Robespierre.

Suivrai-je Guadet dans sa défense? Non. Il faudroit rappeler ici tous les actes de la plus furieuse démagogie articulés comme preuve d'innocence. Il faudroit me résoudre à démontrer lesquels des bourreaux de Louis XVI ont été ou les plus perfides ou les plus atroces.

Guadet dénonce Marat comme signataire

d'une adresse des amis de la liberté de Paris à leurs frères des départemens.

Après une longue et violente discussion, on demande que Marat soit mis en arrestation chez lui; d'autres que ce soit à l'Abbaye : Lacroix opine pour que Marat se rende à l'Abbaye.

L'assemblée l'ordonne ainsi. (Murmures violens et prolongés dans les tribunes.)

La Montagne, par l'organe de LeVasseur, veut rendre à *Salles* ce que la Gironde vient de faire contre Marat; mais cette récrimination n'a, pour le moment, aucun résultat.

Delaunay jeune, membre du comité de législation, vient présenter le rapport relatif aux délits imputés à Marat. A peine a-t-il commencé, qu'il est interrompu par les murmures de la Montagne et des tribunes......

Bentabolle demande que le rapport ne soit pas fait par les ennemis de Marat.

Delaunay, *rapporteur*, déclare que le rapport a été lu en entier au comité, qui lui a donné son approbation unanime.

Puis il dit que l'adresse signée de Marat, comme président, a excité l'indignation de l'assemblée.

La lecture de l'adresse est demandée, et l'assemblée l'ordonne.

Les débats recommencent. Marat est enfin décrété d'accusation.

Le décret d'accusation de Marat devoit imprimer, à la guerre entre les deux factions, une nouvelle activité. La Montagne répond à ce décret par une pétition des quarante-huit sections de Paris, le maire à la tête. Voici la conclusion de cette pétition, qui ne renferme contre la Gironde que les griefs de la Montagne déjà rapportés.

« Nous demandons que cette adresse, expression formelle des sentimens unanimes et constans du département de Paris, soit communiquée à tous les départemens par des courriers extraordinaires, et qu'il y soit annexée la liste ci-jointe des mandataires coupables de *félonie envers le peuple souverain*, afin qu'aussitôt que la majorité des départemens aura manifesté son adhésion, ils se retirent de cette enceinte.

» Ce sont Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Grangeneuve, Buzot, Barbaroux, Salles, Biroteau, Doucet de Pontécoulant, Pétion, Lanjuinais, Valazé, Hardy, Le Hardy, Louvet, Gorsas, Fauchet, Lanthenas, La Source, Valady et Chambon. »

Cette adresse donne lieu aux plus vifs débats.

C'étoit à coups d'arrêtés des sections de Paris, ou de quelques sections départemen-

tales ou communales de la France, et de députations, que les factions se faisoient la guerre. Pendant quelques jours, la victoire reste indécise. L'indiscrétion d'ignares jacobins, dont on a saisi la correspondance, donne à la Gironde un avantage considérable. Le gardera-t-elle long-temps?

On voit avec surprise éclore le projet d'une nouvelle constitution, sur laquelle les deux factions discutent froidement.

Cependant Marat n'obtempéroit pas au décret qui le constituoit en arrestation à l'Abbaye; en vain la Gironde avoit sollicité de la Convention l'intervention du conseil exécutif pour faire arrêter ce député; trop d'individus étoient intéressés à le sauver. La Montagne, elle, qui sembloit l'abandonner momentanément, veilloit sur lui, car elle n'ignoroit pas que, dans la personne de Marat, c'étoit à elle-même que le procès seroit fait... Elle pouvoit, au surplus, demeurer dans une parfaite sécurité. Quels étoient ses juges? quels étoient les jurés du tribunal redoutable? Les créatures et les esclaves des montagnards de la Convention, qui avoient répondu au décret d'accusation par la pétition des sections éveillées et en garde contre toute entreprise contre Marat. La députation, et la commune de Paris surtout, travailloient, dans l'ombre et sourdement, à con-

vertir en triomphe la persécution prétendue exercée contre l'un de ses députés. Tel devoit être en effet le résultat inévitable de leurs démarches et de leurs efforts ; tel il fut.

Lorsque les montagnards conventionnels se furent assurés que Marat ne comparoîtroit au tribunal révolutionnaire que pour être acquitté, celui-ci s'y présenta, non pas en *accusé*, mais en triomphateur, escorté d'un grand nombre de collègues, et d'une foule immense d'individus dont la présence et les propos séditieux auroient imposé à des jurés et à des juges moins disposés à reconnoître son innocence.

Du tribunal, Marat, couronné de lauriers, fut reporté en triomphe à la Convention : il y fut reçu au milieu des transports indiscrets de joie de la Montagne et des tribunes, et à la grande consternation de l'autre côté.

De ce moment, ce côté foiblit sensiblement tous les jours.

Les ministres avoient déjà été dénoncés, et notamment Clavières, ami de Brissot, par Cambon.

Les symptômes d'agitations et de mouvemens commencent à se faire apercevoir; et c'est contre la Gironde que ces mouvemens paroissent dirigés.

La Montagne attendoit les événemens ;

Marat seul agisssait ouvertement en prodiguant les injures aux girondins accoutumés à l'accabler de leurs mépris ; les girondins ne regardoient les propos de Marat que comme la suite d'une véritable folie ; et cependant rien n'étoit plus imminent que le danger ; la députation de Paris et la commune méditoient contre la Gironde un nouveau 10 août *républicain*.

Dès le 23 mai, sept jours avant que la conspiration n'éclatât, la section de la Fraternité étoit venue dénoncer les complots formés contre une partie de la Convention, au conseil général de la commune présidé par le maire; il y avoit été question de faire un second 10 août suivi d'un 2 septembre. Au jour indiqué, vingt-deux membres de la Convention devoient être égorgés comme émigrés. A la vérité, le maire s'étoit opposé à cette délibération.

La section protestoit de son dévouement, et invitoit la Convention à prendre des mesures décisives pour déjouer cet affreux complot.

Tandis que Marat et quelques autres qualifioient d'imaginaire la conspiration ourdie contre la Gironde, les agens de cette conspiration redoubloient de zèle et d'activité; il n'y avoit pas un moment à perdre; l'échafaud étoit entre les deux factions. Pendant que la Gironde comptoit sur l'appui

de quelques départemens, les brigands soudoyés par la députation, la commune de Paris et la Montagne, arrivoient au terme de leurs sinistres travaux.

Paris tout entier est mis en fermentation et soulevé. Les actes de la commission des douze, loin de tendre à les apaiser, ne faisoient qu'irriter et accroître l'audace des agitateurs. Cette commission avoit fait arrêter Hébert, substitut du procureur de la commune, auteur d'un journal intitulé le Père *Duchesne*. Cette arrestation, intempestive et irréfléchie, avoit donné lieu à des mouvemens séditieux. Le conseil général étoit venu redemander son magistrat.

La réponse du président, Isnard, homme d'un caractère aussi impétueux qu'imprudent, loin d'être agréable aux pétitionnaires, tous complices de la conspiration qui alloit bientôt éclater, n'étoit faite au contraire que pour ajouter à la fermentation qui, de moment en moment, s'accroissoit; les volontaires étoient censés ne vouloir partir qu'après avoir fait justice des *ennemis de l'intérieur*.

Déjà les moyens d'exécution de cette conjuration avoient été concertés chez le maire, ensuite à Charenton, près Paris, entre Danton, Robespierre et Marat, et les principaux chefs de la force armée.

Cependant l'arrestation d'Hébert donnoit lieu au rassemblement des sections de Paris; seize d'entre elles étoient venues à la barre insister sur la mise en liberté d'Hébert.

Bientôt de nouvelles arrestations, faites au nom de la commission des douze, amènent d'autres pétitionnaires à la barre.

Une députation de la section de l'Unité vient réclamer ses président et secrétaires, enlevés pendant la nuit.

Robespierre demande la parole; et à ce sujet il s'élève dans l'assemblée un tumulte tel qu'il n'en avoit point encore existé jusqu'alors.

Les membres les plus marquans des deux côtés s'apostrophent et s'injurient.

Plusieurs députés annoncent qu'une multitude de citoyens obstruent les couloirs de la salle.

On annonce aussi que plusieurs compagnies du bataillon de la section de la Butte-des-Moulins sont rangées en bataille devant la salle, sans en avoir reçu l'ordre.

La gravité des événemens avoit amené le ministre de l'intérieur au sein de l'assemblée, et le maire de Paris.

Le ministre obtient la parole : son discours tend à inspirer une sécurité qu'il ne devoit pas partager.

Une troisième et solennelle démarche de la majorité des sections de Paris, vient,

pour la dernière fois, réclamer Hébert et les autres détenus.

Une seconde, puis une troisième députation paroissent pour le même objet.

Ce concert de demandes relatives à la liberté d'Hébert et à la cassation de la commission des douze, annonçoit évidemment tous les symptômes d'une insurrection prochaine.

Après les débats les plus scandaleux, le rapport du décret qui annuloit la commission des douze est prononcé; il n'a point encore d'effet.

Le lendemain, Danton vient de nouveau demander que le fil de la conspiration contre *Paris et les patriotes* soit rompu, c'est-à-dire que la commission des douze soit supprimée.

On demande que le rapport de la commission soit entendu, et qu'elle puisse enfin se justifier.

L'assemblée ordonne l'impression du rapport et la liberté des détenus.

Bientôt la ville de Paris, représentée par une députation de ses sections, vient dicter à la Convention *l'ultimatum* de ses *ordres souverains*. Ils consistent dans 1°. la cassation de tous les décrets rendus sur le rapport de la commission des douze; 2°. le décret d'accusation et leur traduction devant les jurés révolutionnaires des quatre-

vingt-six départemens ; 3°. l'apposition des scellés sur leurs papiers.

Le jour de la prédiction de Danton est enfin arrivé...... Le tocsin d'alarme se fait entendre et la générale bat..........

Le ministre de l'intérieur et le maire viennent rendre compte des événemens.

Le premier signale comme la cause d'une grande agitation, la réintégration de la commission des douze.

Pendant la nuit le tocsin a sonné...... Une assemblée composée de commissaires des sections et d'électeurs du 10 août, s'est tenue à l'Evêché.

On accuse la commission des douze d'avoir calomnié Paris, d'avoir fait incarcérer arbitrairement ses magistrats.

Les principaux conjurés sortent enfin du rôle passif qu'ils avoient d'abord adopté ; ils se réunissent à Danton.

Danton commence l'attaque, et alors les corps de bataille des deux factions s'avancent l'un sur l'autre et se livrent un combat terrible, et cette fois décisif.

Malgré le courage surnaturel que le sentiment de son propre danger lui avoit subitement inspiré, la Gironde succombe : une dernière pétition soi-disant des autorités de Paris, vient demander formellement le décret d'accusation contre Pétion, Guadet, Gensonné, Barbaroux,

Vergniaud, Buzot, Brissot, Chambon, Biroteau, Rabaut-St.-Etienne, Gorsas, Fonfrède, Lanthenas, Grangeneuve, Lehardi du Morbihan, Lesage, Dussaulx et Ducos, et contre huit autres membres de la Convention, réputés de la faction girondine.

Enfin, l'infâme Convention cédant à la terreur, prononce contre ses membres dénoncés leur arrestation chez eux.

Boyer-Fonfrède et Saint-Martin sont exceptés du décret de proscription comme s'étant opposés aux arrestations ordonnées par leurs dix autres collègues. Ce Saint-Martin étoit *le Judas de la commission des douze :* il rendoit compte à la Montagne de toutes les délibérations de la commission. Sont compris dans la même exception Ducos, Lanthenas et Dussaulx.

C'est ainsi que fut mutilée la Convention.

En envoyant Marat au tribunal révolutionnaire, la haineuse Gironde avoit tracé et frayé le chemin qui, de la Convention, conduisoit à ce tribunal; du tribunal à l'échafaud déjà plusieurs fois dressé, le pas étoit trop rapide et trop glissant pour que les girondins, une fois traduits devant ses terribles suppôts, ne fussent pas précipités dans l'abîme.

Tous les efforts pour les sauver deviendront inutiles, et quelles que soient les ten-

tatives du comité de salut public, le pouvoir de ce comité échouera.

Les meneurs de la Montagne n'auroient peut-être voulu qu'éliminer de la Convention les députés opposés aux projets ultérieurs de leur ambition.

Mais les cordeliers, les jacobins et les sociétés populaires affiliées des départemens, une fois mises en mouvement, ne pouvoient plus être arrêtées.

Au milieu de l'agitation excitée par les fréquentes réclamations des députés détenus, sort enfin la vérité relative aux six millions promis et payés, au nom du roi, pour sauver sa personne et sa famille.

Il est important de fixer l'attention de la postérité sur ce fait, qui fera rejaillir sur les coupables, quels qu'ils soient, la plus juste ignominie. Les monstres avoient reçu le prix du sang qu'ils n'auroient pas empêché de verser!

Cependant la Gironde marchoit de défaites en défaites. Lyon, Marseille et Caen s'étoient prononcés pour la Gironde, mais beaucoup d'autres villes intermédiaires, chefs-lieux de leurs départemens, avoient émis un vœu contraire. Chaque jour, la faction victorieuse augmentoit le nombre des proscrits.

Des décrets d'arrestation avoient été lan-

cés contre Devérité et Condorcet, d'accusation contre Buzot et Duchâtel.

Brissot, par une fuite intempestive, avoit ajouté à l'infortune dont son parti étoit déjà accablé. Il avoit été arrêté seul, et, pour combler le malheur des girondins, Marat venoit de périr de la main d'une femme, de Mlle. Charlotte de Corday, fille d'un gentilhomme de Normandie. Mlle. de Corday s'étoit malheureusement imaginé que Marat avoit été la cheville ouvrière et le chef de la dernière conjuration. Sans doute il en avoit été un des complices, mais les véritables chefs étoient Robespierre et Danton.

Les girondins, au nombre de vingt-un, furent décrétés d'accusation par la Convention, et condamnés à la peine capitale par le tribunal de sang, à l'institution duquel ils avoient concouru avec tant d'empressement.

Soixante-treize membres de la même faction, qui avoient protesté contre ces mesures sanglantes, et l'attentat fait, dans leur personne, à ce qu'ils appeloient la représentation nationale, furent suspendus de leurs fonctions et incarcérés.

D'autres furent successivement mis hors la loi, et périrent, dans les départemens, ou sur l'échafaud, ou de misère et de faim.

Enfin, quelques-uns, tels que Condorcet et Valazé, se suicidèrent.

Ainsi finit cette lutte terrible de deux factions rivales, lutte qui dura plus de neuf mois, et qui occupa plus de momens que les intérêts généraux de la France et de la prétendue liberté.

Bientôt la Montagne dut se diviser. Le comité de salut public, devenu tout-puissant, se partagea en deux parties. Ce fut la mollesse et l'insouciance de Danton qui en furent la cause. Les dantonistes s'aperçurent bientôt de l'influence que Robespierre et ses partisans s'étoient presque exclusivement appropriée; ceux-ci, maîtres de l'autorité par le glaive et la clef du trésor, avoient tiré une ligne de démarcation entre eux et les autres députés, obligés de venir à leur comité faire antichambre. Ils avoient éloigné Danton, dont ils craignoient les boutades et surtout la popularité. On avoit prétexté l'épicurisme de Danton, et son peu d'aptitude au travail du cabinet.

Danton dissimula, mais ce ne fut pas pour long-temps.

Les montagnards subalternes virent avec effroi une division capable de faire tourner l'opinion publique, soit en faveur des royalistes, soit en faveur des débris de la Gironde, ou même d'un parti nouveau.

Ils tentèrent, mais sans succès, un rapprochement entre leurs deux chefs; une réunion eut lieu à cet effet.

Quinze jours ne s'étoient pas écoulés depuis l'entrevue, que Danton et ses adhérens furent arrêtés. Ils ne devoient en sortir que pour monter sur l'échafaud.

Aucun des montagnards, Legendre excepté, n'osa élever la voix en faveur de ces nouveaux proscrits; et Legendre, lui-même, eut l'impudence de se rétracter, de demander publiquement pardon de son erreur de la veille, en disant qu'il ignoroit *les crimes de Danton*. Il sauva ainsi sa tête..... Pour la sauver encore une seconde fois, il concourut, au 9 thermidor, dont je vais dire quelques mots, à fermer l'antre horrible des jacobins, qui avoit retenti tant de fois de ses discours séditieux.

Danton et ses complices furent donc envoyés au tribunal révolutionnaire. Ils montroient de l'énergie dans leur défense; le tribunal eut ordre de les mettre *hors des débats*, c'est-à-dire, de les condamner sans être entendus.

Le comité de salut public demeura le maître absolu; son chef étoit Robespierre. Toute la Montagne s'étoit abaissee devant lui.

La Convention, chaque jour mutilée par des proscriptions partielles, comprit enfin

que sa bassesse ne la sauveroit pas de sa destruction. Plusieurs des conventionnels restans, qui, pour avoir exercé une certaine influence, portoient ombrage aux tyrans, se coalisèrent pour prévenir le danger. Tallien, Lecointre de Versailles, Bourdon de l'Oise et autres, conspirèrent contre Robespierre. Le sentiment d'un danger commun rallia tous les conventionnels. Collot d'Herbois, Billaud et Barrère, sur les droits de qui Robespierre, Saint-Just et Couthon avoient empiété, se réunirent aux mécontens. Robespierre et ses amis furent arrêtés, avec tous leurs complices subalternes. Ils voulurent en vain résister et s'entourer de la commune de Paris; mais ils furent tous enveloppés dans le même décret de *hors la loi*.

Ainsi les factions se sont détruites l'une par l'autre, et avec les mêmes moyens. C'est ainsi que la vengeance céleste atteignit tous ces scélérats fameux, dont les noms ne passeront à la postérité qu'environnés d'opprobre.

Guerres de la Convention.

Dans cette série d'années malheureuses pendant laquelle la révolution française a exercé son influence fatale, tout est extraordinaire et incompréhensible.

Environnée de ruines, la nation tout à coup investie d'une puissance destinée sans doute un jour à l'accabler, gouvernée par des bêtes féroces, sans autre régulateur que la volonté de chefs absolus, la nation lutte seule au dehors, dans les années 1792 à 1794, contre l'Europe entière coalisée contre elle, le Danemarck et la Suède exceptés.

Déchirée au dedans par la guerre civile, elle est également contrainte à opposer aux braves royalistes de la Vendée des armées nombreuses sans cesse renouvelées.

Au milieu de tant de désastres, la république française déploie une énergie et une supériorité de moyens telles que la Prusse, l'Espagne, la Sardaigne, Naples et la Hollande sont forcées de lui demander la paix et de souscrire à ses conditions. Elle envahit ainsi et réunit à son territoire les Pays-Bas autrichiens, les duchés de Berg, de Juliers et de Luxembourg; les électorats de Cologne et de Trèves, la Westphalie, l'électorat de Mayence sont parcourus par ses armées victorieuses; et l'Italie menacée est à la veille de devenir sa proie.

Au moment de l'établissement de la république en 1792, la nation française n'avoit eu à combattre que les armées coalisées de l'Autriche, de la Prusse, et de la

Sardaigne soutenue en partie par la première de ces puissances. Nous la verrons bientôt attaquée par la presque totalité de l'Europe et lui résister. L'inconcevable retraite du duc de Brunswick, au moment où, à la tête de cinquante mille Prussiens, de quarante mille Autrichiens et de vingt mille émigrés, il pouvoit, s'il l'eût voulu, détruire l'armée de Dumourier entre Sainte-Menéhould et Châlons en Champagne, devint, pour la nation française, le signal d'un développement de courage et de forces qui, à la fin de toutes les campagnes, ont constamment fixé la victoire sous ses drapeaux.

Cette retraite, aussi honteuse que mal exécutée, et les mauvaises manœuvres qui la suivirent, mirent le général français de Custines en état de s'emparer, sans résistance, de Spire, de Worms, de Mayence et de Francfort. Le général Dumourier eut le temps de réunir de grandes forces et de se porter en Flandre. Le général autrichien de Clairfayt s'étoit retiré vers Mons, afin d'effectuer sa réunion avec le duc de Saxe-Teschen. Leurs troupes ne s'élevoient point au delà de vingt mille hommes. Dumourier se porta sur Jemmape avec une armée de quatre-vingt mille hommes et une artillerie formidable et bien servie.

Quoique les Autrichiens fussent retran-

chés sur des hauteurs, quoiqu'ils fussent séparés de l'armée française par des ravins profonds, la supériorité du nombre l'emporta. Les Autrichiens furent attaqués et culbutés. Après avoir sacrifié près de vingt-cinq mille hommes, Dumourier força leurs retranchemens ; il s'empara de la ville de Mons. Alors le comte de Clairfayt, auquel il ne restoit plus guère que quinze mille hommes, effectua une retraite forcée avec un ordre et une contenance qui l'ont immortalisé, et retira toutes les troupes autrichiennes de la Flandre, du Brabant et du Hainaut. Après avoir traversé le pays de Liége, il se plaça derrière la Meuse, bien résolu d'en défendre vigoureusement le passage. Les Français furent arrêtés quelque temps devant Anvers et Namur, où des garnisons, l'une de mille hommes, l'autre de six cents hommes, avoient été placées par ordre de ce savant général.

L'invasion de tous les Pays-Bas, le duché de Luxembourg excepté, fut la conséquence de la retraite des Autrichiens; ce qui fit concevoir à Dumourier le projet de s'emparer de la Hollande. A la tête d'une armée brillante et victorieuse à laquelle il avoit inspiré son audace, et dont il avoit su captiver la confiance, rempli de présomption dans ses talens militaires, Dumourier se flattoit que la conquête de la

Hollande subjugueroit la Convention et la forceroit de se soumettre à ses volontés ; il croyoit que dans cette situation rien ne pourroit lui résister. Il faut en convenir ; le général français trouvoit de grandes ressources dans son infatigable activité ; en même temps qu'il faisoit attaquer la citadelle d'Anvers et le château de Namur, il envoyoit de forts détachemens s'emparer des postes d'Ostende et de Niewport ; il faisoit poursuivre et observer le général Clairfayt par une des colonnes de son armée, assiéger Maestricht par une autre, et lui-même à la tête d'un corps d'élite, s'emparoit de Breda, de Berg-op-Zoom, et de tous les forts que les Hollandais avoient opposé à l'impétuosité des Français.

Maestricht même se trouvoit dans la fâcheuse nécessité de capituler, et peut-être se seroit-elle rendue si elle n'eût été promptement secourue par six cents braves émigrés à la tête desquels étoit M. le marquis d'Autichamp. L'occupation de cette ville par les Français auroit rendu Dumourier maître de la Hollande : dans cette confiance, il avoit déjà fait ses dispositions pour se porter sur Rotterdam et sur Amsterdam ; mais bientôt la scène changea. L'imminente invasion du territoire hollandais fit sortir le gouvernement anglais de l'apathie que

la coalition lui reprochoit non sans fondement. On l'accusoit même d'avoir efficacement contribué à la retraite du duc de Brunswick. En effet, Pitt, malgré sa grande pénétration et ses grands talens en politique, n'avoit pas prévu les succès rapides des nouveaux républicains ; il sentit en ce moment combien il étoit urgent d'opposer une digue puissante à ce torrent dévastateur. Il décida la Hollande à s'unir à l'Angleterre, afin de se joindre ensemble à la coalition. Celle-ci s'empressa de déférer à une invitation aussi conforme à ses intérêts. Des troupes partirent des ports de l'Angleterre et de la Hollande pour grossir, avec les Hanovriens et les Hessois à la solde de ces deux puissances maritimes, l'armée de Clairfayt, qui déjà avoit reçu de nombreux renforts des puissances continentales. Ce nouvel ordre de choses dut amener de nouvelles combinaisons de la part de la coalition. Il fut d'abord convenu que le roi de Prusse, auquel se joindroit un corps autrichien sous les ordres du général de Wurmser, assiégeroit Mayence et repousseroit les Français en Alsace, pendant que le maréchal prince de Cobourg envoyé par la cour de Vienne, se mettroit à la tête de l'armée des coalisés rassemblée le long de la Meuse, pour s'opposer non-seulement

aux projets ultérieurs de Dumourier, mais encore pour lui faire évacuer les Pays-Bas et le territoire hollandais alors envahi.

En exécution de ce nouveau plan, le prince de Cobourg parut inopinément, le premier mars 1793, à la tête de l'armée des coalisés, commandée jusqu'alors par le brave Clairfayt. Dès le 5, Aix-la-Chapelle et Liége avoient été repris sur les Français, et Maestricht débloqué.

Le prince pousse les Français devant lui, et se porte à marches forcées sur le Brabant. Dumourier, qui avoit cru les Autrichiens hors d'état de reprendre l'offensive, au moment d'être le maître de la Hollande, frappé des revers inattendus qu'il éprouve, interrompt le cours de ses conquêtes, et marche avec son armée victorieuse à la rencontre du prince. Les deux armées se trouvent en présence dans les plaines de Vervins ; on se battit de part et d'autre avec une égale bravoure ; un moment Dumourier crut la victoire à lui. Déjà l'aile droite et le centre de son armée gagnoient du terrain, mais l'aile gauche étoit battue. Clairfayt avec son corps de réserve fit plier le centre victorieux des républicains. Ce succès fut tellement décisif, que Dumourier fit sonner la retraite qu'il effectua en bon ordre.

Bataille de Vervins.

l'armée pour sa personne, lui paroissoit un motif suffisant de ne pas les craindre, quoiqu'il eût appris qu'un décret de la Convention l'appeloit à la barre, pour y rendre compte de sa conduite, et que des commissaires, dont quatre députés, étoient déjà arrivés à Lille, et alloient se rendre sans délai à Valenciennes, pour le lui intimer. Cependant quelle que fût sa confiance dans l'armée, il crut devoir s'environner des régimens sur la fidélité desquels il comptoit le plus. Dès lors il prit la résolution de marcher sur Paris. Son but étoit de faire repentir la Convention de l'injustice de son décret, et de rétablir la constitution monarchique de 1791. Il se hâta de communiquer ce projet au prince de Cobourg. Le prince l'approuva, et consentit à l'appuyer. Ce fut alors que le général français crut son bonheur et sa fortune assurés.

Les commissaires de la Convention arrivèrent à Valenciennes. Les quatre commissaires députés étoient l'archiviste Camus, Quinette, Lamarque et Bancal; ils étoient accompagnés du ministre de la guerre Beurnonville, et avoient à leur suite un commis des archives, nommé Foucault. Lorsqu'ils se présentèrent, Dumourier, entouré de son état-major, les reçut avec dignité. Il les introduisit dans son cabinet.

Camus lui notifia le décret de la Convention dont il avoit connoissance, et contre lequel il avoit prudemment pris ses précautions.

Sans donner aucun signe extérieur d'émotion, Dumourier répondit : « Oui, je » me rendrai à Paris, mais ce sera avec » mon armée. » Camus et Beurnonville tentèrent en vain de le rappeler à plus de modération; ils lui firent entendre qu'en cas de résistance, ils avoient l'ordre de le destituer, et de le faire conduire à Paris. « Vous allez voir, leur dit-il, que moi seul » ai le droit et le pouvoir de commander » ici. » Des hussards de garde près de sa personne se présentèrent, et reçurent l'ordre de conduire les députés au quartier-général autrichien. Beurnonville et le secrétaire n'y étoient point compris. Ils crurent de leur honneur de n'être point exceptés. Il paroît que cette mesure avoit été concertée avec le prince de Cobourg.

Arrestation des députés de la Convention, conduits et livrés au prince de Cobourg.

Un tel éclat ne laissoit à Dumourier que le temps d'agir. Il parcourt les quartiers et annonce sa résolution; à l'instant même, on publie la proclamation du prince de Cobourg. Elle porte en substance que, réunissant son armée à celle du général français, il va marcher sur Paris, afin d'y rétablir l'ordre et la royauté constitutionnelle. Mais déjà les soldats étoient gagnés

par les émissaires de la Montagne, et les députés s'étoient d'avance assurés de plusieurs généraux. Dumourier, averti à temps, se détermina à passer dans le camp des Autrichiens.

Fuite et arrivée de Dumourier au quartier-général de l'armée autrichienne.

Le retour de l'armée à l'obéissance, et la fuite du général, furent considérés par la Convention comme une victoire. Elle ordonna des fêtes pour la célébrer. Le commandement de l'armée fut confié au général Dampierre, un des anciens officiers des Gardes-Françaises. Par un décret, Dumourier fut déclaré traître à la patrie, et mis hors de la loi.

Suivant la proclamation du général autrichien, les conquêtes n'entroient pour rien dans le plan d'hostilités dirigées par les puissances coalisées contre la France. Les ministres plénipotentiaires de ces puissances ne donnèrent point leur approbation à cette proclamation que le prince fut obligé de désavouer par une seconde. Un tel désaveu manifestoit le projet de démembrer la France; ce fut précisément cette annonce impolitique et intempestive qui inspira à la Convention cette énergie inconcevable, qu'elle communiqua bientôt à toute la nation. En vain Dumourier employa-t-il toutes les ressources de son esprit et de la politique pour démontrer l'odieux et les dangers de ce nouveau système. Fi-

dèle à son caractère ardent et impérieux, il aima mieux vivre errant et inconnu, que de se voir confondu parmi les officiers d'une armée étrangère. C'est ainsi que se termina sa carrière politique et militaire.

Pour exécuter le nouveau plan des souverains coalisés, le prince de Cobourg marcha sur l'armée française, l'attaqua et remporta sur elle une victoire décisive. Le général de Dampierre fut tué dans l'action. Les villes de Condé et de Valenciennes tombèrent au pouvoir du général victorieux ; mais elles ne se rendirent qu'après avoir épuisé leurs vivres, et perdu l'espoir d'être secourues.

Leur prise de possession eut lieu au nom de l'empereur, et les habitans furent contraints de prêter serment à ce monarque. Ce projet de démembrement, manifesté par des faits aussi marquans, fit voler sous les drapeaux de la république, des milliers de défenseurs bien déterminés à périr ou à empêcher l'invasion du territoire français. Cette faute grossière du cabinet autrichien fit aussi prendre au roi de Prusse la résolution de s'opposer de tout son pouvoir à l'agrandissement de la maison d'Autriche.

Pendant que l'armée coalisée remportoit tous ces avantages en Flandre, le roi de Prusse, et le duc de Brunswick sous ses ordres, assiégeoient Mayence. Le général

de Custines, qui avoit conquis ces contrées, voyant la ville de Francfort assaillie tout à coup et prise par les Hessois et les Prussiens, fut contraint de se retirer en Alsace, après avoir jeté une forte garnison dans Mayence.

Il s'occupa sans relâche des moyens de rendre imprenables les lignes de Lauterbourg et de Wissembourg.

Sous le prétexte de hâter le siége de Mayence, le roi de Prusse retira, de l'armée de Cobourg, les quinze mille hommes qui en faisoient partie; et, afin d'empêcher le général de Wurmser, campé à Schweitzengen, près d'Heidelberg, de faire aucune tentative sur Landaw, de s'en emparer par surprise, et même de pénétrer en Alsace, le monarque exigea que ce général détachât vingt mille hommes de son armée et les lui envoyât.

Après trois mois de tranchée ouverte, Mayence se rendit et obtint la plus honorable capitulation. Il ne fut imposé, à la garnison rentrée en France avec armes et bagages, d'autres conditions, que celle de ne point servir pendant un an contre les armées coalisées. La Convention, après avoir déclaré que cette garnison avoit bien mérité de sa patrie, l'opposa aux Vendéens.

La prise de Valenciennes et de Condé avoit ouvert les portes de la France au

prince de Cobourg, qui s'avançoit chaque jour de plus en plus sur le territoire français. Les Prussiens et les Autrichiens, réunis après la prise de Mayence, s'approchoient insensiblement des frontières de l'Alsace. Enfin, une colonne d'Autrichiens réunis au corps d'émigrés commandés par le prince de Condé, s'emparèrent de Guermesheim, passèrent la Queiss, malgré les redoutes qui en défendoient le passage, et se dirigèrent le long du Rhin, vers la forêt du Benwald, en s'approchant des lignes qui occupoient la partie du Palatinat, située entre le Rhin et Landaw. Les Prussiens, avec une autre colonne d'Autrichiens, formaient le centre et la droite de l'armée. Suivant le plan convenu, on devoit entrer en Alsace. Le général Wurmser étoit à la tête de trente-six à quarante mille hommes, mais subordonnés au généralissime duc de Brunswick, qui voulut attaquer l'Alsace par le revers des Vosges et les gorges de Bitche, en ne faisant que de fausses attaques sur les lignes dont on ne pouvoit s'emparer sans une trop grande effusion de sang. Ce système d'attaque étoit diamétralement opposé à celui de Wurmser. Celui-ci étoit d'avis d'attaquer les lignes de front, de se porter en même temps sur le revers des Vosges, pour prendre l'ennemi en flanc

et lui couper la retraite sur Saverne et Phalsbourg. Les généraux de la coalition ne purent s'accorder. Les lenteurs occasionnées par ce dissentiment donnèrent le temps aux Français d'établir des redoutes en avant et de s'y fortifier. La force de cette position décida plus que jamais le duc de Brunswick à ne point s'écarter de son premier plan. Wurmser avoit encore proposé de s'emparer de Landaw avant de se porter sur les lignes, afin de ne pas laisser sur les derrières une place de cette importance; mais le duc de Brunswick, dans le secret du cabinet de Berlin, s'opposa fortement à ce plan, en prétendant qu'il suffiroit de bloquer cette place qui tomberoit d'elle-même dès que l'Alsace seroit conquise. Ces oppositions, auxquelles l'amour-propre et la jalousie ajoutoient leur venin, paralysèrent cette armée pendant deux mois. La cour de Vienne crut devoir se plaindre de cette inactivité au roi de Prusse, qui, entraîné par son cabinet que présidoit le prince Henri, le plus grand ennemi de la maison d'Autriche, répondit qu'il ne concourroit à la conquête de l'Alsace que dans le cas où les provinces acquises par le second partage de la Pologne, lui seroient formellement garanties par les cours de Vienne et de Pétersbourg. Cette satisfac-

tion lui fut donnée, et les puissances se déterminèrent enfin à pénétrer dans l'Alsace; mais l'entreprise échoua. Le duc de Brunswick effectua sa retraite, et se retira à Pirmarsens. Il fut suivi par les Français, qui furent battus dans trois combats consécutifs; mais l'intention bien prononcée du duc étoit d'atteindre l'hiver sans avoir attaqué ni les lignes ni l'Alsace.

Le général de Wurmser considéra cette conduite plutôt comme celle d'un ennemi que comme celle d'un allié. La division entre ces deux généraux devint publique. La cour de Vienne, qui approuvoit la conduite de son général, se détermina à envoyer vers le roi le comte de Ferrari. Cet officier supérieur, à une connoissance approfondie de la tactique militaire, joignoit le talent de la conciliation. Il parvint à proposer un plan de campagne qui renfermoit en grande partie le plan proposé par Wurmser, mais qui laissoit de quoi contenter l'amour-propre du duc de Brunswick et les données du cabinet prussien. Le plus grand secret fut observé; et, dans les huit premiers jours d'octobre 1793, des dispositions furent faites pour que le coup décisif fût frappé sans avoir été prévu.

L'entreprise étoit hardie. Il étoit question de forcer, sur une étendue de quatre à cinq lieues, des lignes hérissées d'artil-

sien avoient donné aux Français tout le temps de reprendre l'offensive. Le général de Wurmser leur opposa un mauvais plan de défense qui lui avoit, dit-on, été suggéré par le général d'artillerie Wallis, qui ne l'aimoit pas.

Pendant les deux mois que dura la position défavorable de l'armée autrichienne, il y eut des combats journaliers. Les Autrichiens eurent quelques succès d'avant-postes. Le fort Louis tomba en leur pouvoir ; sa possession leur ouvroit une communication avec le marquisat de Baden, et facilitoit l'approvisionnement de leur armée.

Le 2 décembre 1793, les Français reprirent l'offensive, et assaillirent, avec quinze mille hommes, le quartier des émigrés postés au village de Berckeim, et chargés de défendre plusieurs redoutes, entre Saverne et Haguenau. Ce corps, composé seulement de trois mille hommes commandés par le prince de Condé, réclama des secours qui ne lui furent point envoyés. Alors, résolus de vaincre ou de mourir, les émigrés soutinrent le choc avec la plus rare intrépidité.

Malgré la supériorité du nombre, malgré une artillerie nombreuse, le prince de Condé, à la tête de deux mille hommes d'infanterie, avec le duc de Bourbon son

fils, qui commandoit la cavalerie, et le duc d'Enghien, son petit-fils, qui étoit à la tête de la cavalerie légère, marcha à l'ennemi avec un sang-froid qui présageoit la victoire. L'infanterie, électrisée par la valeur du prince de Condé, se porta au pas de charge sur les républicains, en bravant le feu terrible de l'artillerie, qui emportoit des rangs entiers; elle enfonça les bataillons qu'elle avoit en tête. Elle fut parfaitement secondée par la cavalerie. Une batterie masquée devoit écraser le corps des émigrés; la sagacité du duc d'Enghien la fit éviter. Les républicains furent culbutés, et forcés à la retraite. Le duc de Bourbon fut blessé à la main, et trois cents gentilshommes français perdirent la vie dans ce combat mémorable.

Une seconde affaire eut lieu le 8 du même mois.

Le 24, les républicains, à qui on avoit envoyé des renforts considérables, attaquèrent l'armée de Wurmser sur toute la ligne; et comme il n'y avoit ni seconde ligne, ni corps de réserve, les Français l'enfoncèrent sur tous les points. Le général de Wurmser voulut, mais inutilement, rallier ses troupes. Le bruit se répandit qu'une colonne ennemie venoit, par les gorges des Vosges, envelopper l'armée, et décida la déroute.

Le duc de Brunswick proposa au comte

de Wurmser d'attendre les Français aux lignes; mais celui-ci, convaincu que cette proposition masquoit quelque trahison, ne voulut point y accéder, et suivit son armée débandée. Personne ne pensoit à protéger la retraite; elle le fut par le prince de Condé et les émigrés. Les Autrichiens repassèrent les lignes et le Rhin dans le plus grand désordre.

Le duc de Brunswick se retira sur Pirmarsens et dans le Palatinat. Bientôt l'armée républicaine se trouva maîtresse des rives du Rhin jusqu'à Mayence. Au moment de cet inconcevable succès, la Convention avoit à défendre les frontières de la Flandre contre l'armée victorieuse du prince de Cobourg. Dans les Pyrénées, deux autres armées s'opposoient aux progrès des Espagnols. Une autre, dans les Alpes, tenoit tête au roi de Sardaigne, aux Autrichiens et aux Napolitains. Enfin, une armée nombreuse avoit été dirigée, dans la Vendée, contre les royalistes, qui remportoient chaque jour des avantages signalés sur les régicides.

Telle étoit, en janvier 1794, la situation respective des républicains et des puissances coalisées. En Flandre, l'armée du prince de Cobourg, composée d'Autrichiens, d'Anglais, de Hanovriens, de Hessois et de Hollandois, menaçoit la France

depuis Charleroi jusqu'à Dunkerque. Le prince s'empara du Quesnoy, ce qui donnoit à ses troupes la facilité de faire des excursions jusqu'aux portes de Lille. Le duc d'Yorck, par ses ordres, fit sur Dunkerque une tentative infructueuse, qui le força de se replier avec perte sur la Sambre ; et quoique le général républicain Houchard eût remporté ce grand avantage sur le duc, ce succès ne le sauva pas de l'échafaud. Il fut accusé de s'être laissé corrompre, et d'avoir favorisé l'évasion du prince anglais. Il fut remplacé par le général Custines, qui fut reçu par l'armée avec le plus vif enthousiasme. Sa campagne brillante sur le Rhin avoit inspiré au soldat la plus grande confiance en lui. Les décemvirs conçurent de la jalousie et de l'inquiétude de cette réception. Custines s'étoit permis des observations très-sévères contre les ordres que le comité de salut public lui avoit adressés. Il fut mandé pour rendre compte de sa conduite, et vint se précipiter sans défense dans l'abîme. Traduit et accusé au tribunal révolutionnaire de Paris, il y fut condamné, puis exécuté comme conspirateur.

Houchard,

Custines,

Le général Pichegru, qui avoit contribué par ses conseils et sa présence à chasser l'armée coalisée de l'Alsace, et à la repousser au delà du Rhin, fut choisi pour com-

Pichegru,

mander en chef l'armée républicaine en Flandre.

Ce général, né à Arbois, en Franche-Comté, n'étoit que simple sergent d'artillerie lors de la révolution. Il parvint rapidement aux grades supérieurs, et avec d'autant plus de facilité, que Robespierre venoit de faire décréter qu'à l'avenir, le commandement des armées ne seroit plus confié à des nobles. Pichegru fut donc opposé au prince de Cobourg.

Nous n'entrerons point dans le détail des plans d'attaque et de défense que ces deux habiles généraux employèrent tour à tour. Nous nous contenterons d'esquisser rapidement les faits.

L'empereur d'Autriche fit lui-même en personne cette campagne, qui commença par la prise de Landrecies par les Autrichiens, et la défaite de l'armée chargée de la défendre. Rien ne paroissoit plus s'opposer à l'entrée des armées coalisées en France, lorsque, par une diversion savante, Pichegru, qui avoit réuni au corps d'armée battu les garnisons de Lille, d'Arras, de Béthune, et des forteresses voisines, s'empara de Courtray et de Menin. Ce mouvement obligea le prince de Cobourg, pris en flanc, à suspendre sa marche sur la France, et à changer son plan d'at-

taque. Convaincu qu'il ne pouvoit aller en avant, qu'il n'eût repris Menin et Courtray, il fit de nouvelles dispositions. Mais Pichegru, après avoir réuni et réorganisé les débris de l'armée battue à Landrecies, et les troupes qui s'étoient emparées de Courtray, vint fièrement présenter la bataille au prince de Cobourg. L'action dura depuis deux heures du matin jusqu'à la nuit, et fut des plus meurtrières. Les coalisés, combattant sous les yeux de l'empereur, firent de tels prodiges de valeur, que le général français fut repoussé, et obligé de faire sa retraite, qu'il effectua en bon ordre. On lui envoya des renforts considérables. La Convention décréta que les troupes devoient vaincre ou mourir ; que la fuite des soldats français seroit punie de mort, et que désormais il ne seroit plus fait de prisonniers anglais, hessois et hanovriens. Pichegru refusa, non pas d'exécuter ce décret, mais même de le publier. Cependant il ordonna des travaux considérables pour se maintenir dans sa position. Il établit, entre Menin et Courtray fortifiées et Lille, une communication. Ce fut ainsi qu'il déconcerta les projets des coalisés. Un nouveau plan d'attaque fut concerté ; mais l'occasion d'attaquer Pichegru fut manquée. Le comte de Clairfayt avoit été chargé de l'exécution d'une partie de

ce plan. Il consistoit à intercepter la communication entre Menin, Courtray et Lille, pendant que les deux premières places seroient attaquées; mais le général autrichien, qui s'étoit acquitté de sa mission avec un génie et une précision dignes de sa réputation, n'ayant reçu ni les renforts ni les instructions ultérieures, et craignant d'être enveloppé, reprit l'ancienne marche rétrograde, plus périlleuse encore que le premier mouvement.

La Convention forma tout à coup une armée nouvelle de soixante mille hommes, commandée par le général Jourdan. Cette armée fut chargée de se porter sur Charleroi, de l'assiéger, et de s'en emparer; de se porter ensuite sur Bruxelles, pour seconder les opérations de Pichegru, et forcer les armées coalisées à évacuer la Flandre, et à mettre la Hollande à la discrétion de la république. Le prince de Cobourg se retira sur Bruxelles, afin de ne pas se trouver entre deux feux, et pour être à portée de secourir Charleroi. Tel fut le plan conçu par le conseil militaire du comité de salut public. Saint-Just, l'un de ses membres, fut chargé de se porter aux armées de Flandre.

Tandis que l'armée de Jourdan, animée par la présence de Saint-Just, pressoit le siége de Charleroi, le général de Clairfayt

retardoit, autant qu'il le pouvoit, la marche de Pichegru sur Bruxelles. Le prince de Cobourg avoit pris position entre cette ville et Charleroi, soit pour arriver au secours de Clairfayt, soit pour saisir l'occasion de livrer bataille à Jourdan, et de délivrer Charleroi. Il s'y détermina lorsqu'il eut appris la détresse de cette place, et les mouvemens de l'armée de Jourdan, qui s'étoit avancée jusqu'à Fleurus, au delà de la ville assiégée, afin d'empêcher qu'elle ne fût secourue. L'action fut sanglante et opiniâtre. On s'étoit battu depuis onze heures du matin. A quatre heures du soir, les coalisés se flattoient d'avoir remporté la victoire. La nouvelle en avoit été portée à Bruxelles, et au quartier-général de Clairfayt. Tout à coup le prince de Cobourg apprit que Charleroi étoit tombé au pouvoir des Français par capitulation. Il fit battre la retraite au moment où les Français étoient poursuivis par les Autrichiens. L'archiduc Charles, commandant en chef la cavalerie, qui ne pouvoit concevoir le motif d'un ordre aussi extraordinaire, entra dans un accès de colère tellement violent, qu'il en fut grièvement malade, et que des affections nerveuses ont depuis altéré sa santé.

Après la prise de Charleroi, et la perte de la bataille de Fleurus, l'Autriche ordonna l'évacuation entière des Pays-Bas,

Les Anglais, les Hessois, les Hanovriens et les Hollandais, se retirèrent, par Malines et Anvers, dans les villes frontières de la Hollande, qui lui servoient de barrières; les Autrichiens se retirèrent vers Liége sur la Meuse. Alors le prince de Cobourg se démit de son commandement; le comte de Clairfayt lui succéda. Rien ne s'opposoit plus à la marche des Français et à l'invasion du Brabant. Pichegru fit son entrée triomphante à Bruxelles, où Jourdan vint le rejoindre. Là ils se concertèrent pour leurs opérations ultérieures. Pichegru se chargea de chasser l'armée du duc d'Yorck du Brabant hollandais, et de s'emparer de la Hollande. Jourdan divisa son armée en deux parties, dont l'une fut destinée à éclairer la retraite de Clairfayt, l'autre à reprendre les villes conquises par le prince de Cobourg. Le général autrichien se retrancha derrière la Meuse, occupa Liége, couvrit Maestricht qu'il mit en état de siége. Pichegru ordonna l'attaque de la ville d'Anvers, qui se rendit par capitulation. Le château de Namur se rendit de même à une division de l'armée de Jourdan. La Flandre et le Brabant entièrement évacués par les coalisés, Pichegru chassa devant lui l'armée du duc d'Yorck, et s'empara du Brabant hollandais. Pendant ce temps, Landrecies, le Quesnoy, Condé et Valenciennes furent sommées de se

rendre dans les vingt-quatre heures. Les républicains s'en emparèrent sans coup férir.

Après la reddition de ces quatre places, Jourdan se porta sur la Meuse, pour attaquer, de concert avec Pichegru, le comte de Clairfayt, le forcer d'abandonner Liége et Maestricht, et le pousser au delà du Rhin. Pour exécuter ce plan, il falloit entreprendre une campagne d'hiver dont le succès ne paroissoit pas même vraisemblable; mais tel fut l'ordre du comité de salut public. En conséquence, le comte de Clairfayt se trouva tout à coup attaqué par les armées réunies de Pichegru et de Jourdan. Il fallut céder à la supériorité du nombre, évacuer Liége, où les Français entrèrent triomphans, et se retirer dans le duché de Juliers. Pichegru, sans perdre de temps, fit attaquer Maestricht, qui se rendit par capitulation. Enfin, malgré un hiver très-rigoureux, toutes les villes frontières de la Hollande, Breda, Berg-op-Zoom, Gertruydenberg, Nimègue, Arnheim, furent conquises par les armées françaises. Pichegru fit passer ses troupes sur les glaces du Moordyck, s'empara d'Utrecht, de Rotterdam et de Harlem. La conquête de la Hollande effectuée, Pichegru, avec la plus grande célérité, se porta sur l'armée autrichienne. Le général de

Clairfayt étonné, comme toute l'Europe, de cette inconcevable rapidité, passa le Rhin, et le mit entre les Français et lui.

Les Anglais et les Hanovriens se retirèrent dans l'évêché de Munster, sans avoir cessé un instant d'être harcelés par les républicains. Dans cette étonnante et mémorable campagne, les Pays-Bas, la Hollande, le pays de Liége, les duchés de Juliers, de Berg et de Limbourg et de Luxembourg, tombèrent au pouvoir des Français, qui, sans prendre un instant de relâche, formèrent le blocus de la forteresse de Luxembourg, et étendirent leurs armées le long des rives du Bas-Rhin.

Pendant que les généraux Pichegru et Jourdan parcouroient en conquérans cette immense étendue de pays, les Autrichiens et les troupes de l'Empire, sous les ordres du duc de Saxe-Teschen, occupoient la rive droite du Rhin, depuis les villes forestières jusqu'à la hauteur de Mayence.

Le prince de Hohenlohe.

Le prince de Hohenlohe commandoit alors sous le duc de Saxe-Teschen. Ce prince avoit formé un plan, pour forcer les lignes de la Queiche, s'emparer de Guermersheim, former le siége de Landaw, et entrer en Alsace par le revers des Vosges. Il passa le Rhin, près de Spire, avec sa division, et chassa les Français devant lui. Ces succès auroient eu les plus avan-

tageux résultats, si le prince eût été secondé.

Il reçut l'ordre de reprendre ses anciennes positions, et d'attendre de nouvelles instructions. Bientôt après il se démit de son commandement.

Les généraux français, maîtres de la rive gauche du Rhin, depuis Huningue jusqu'à son embouchure en Hollande, d'une partie des électorats de Trèves et de Cologne, du duché de Deux-Ponts et d'une partie du Palatinat, des évêchés de Spire et de Worms, conçurent le plan de pénétrer dans les états de Westphalie, le Wurtemberg, la Souabe et la Franconie. Mais auparavant, il falloit ajouter aux pays déjà conquis, les villes de Dusseldorff, de Coblentz, de Luxembourg, de Mayence, de Manheim, et le fort de Kell. Le comité de salut public adopta ce plan. Des levées extraordinaires furent faites dans les pays qu'on venoit de conquérir. Jourdan commanda l'armée qui s'étendoit sur les rives du Rhin, depuis les environs de la Neuss, en face de Dusseldorff, jusqu'à Coblentz. Pichegru fut nommé général de l'armée qui s'étendoit de Coblentz à Huningue. Jourdan reçut l'ordre de s'emparer de Dusseldorff, de Coblentz et de Luxembourg, de forcer le passage de la Lahn, défendu par l'armée de Clairfayt, d'envahir la Westpha-

lie, et de se porter sur Mayence et Francfort, pour seconder les opérations de Pichegru, chargé d'observer l'armée du duc de Saxe-Teschen, de prendre le fort de Kell, les villes de Manheim et de Mayence, et de pénétrer en Souabe et en Franconie. Le fort de Kell étoit défendu par des troupes du contingent de Souabe, et Manheim par des troupes palatines et bavaroises, et par un bataillon autrichien. Mayence avoit une forte garnison, composée, en très-grande partie, de troupes autrichiennes, auxquelles étoient réunis quelques bataillons des contingens de Saxe et de Franconie.

Pendant tous ces événemens, le roi de Prusse avoit séparé ses troupes des armées de la coalition. L'Angleterre profita du refroidissement de cette puissance pour la cause commune. Elle soudoya soixante mille Prussiens, afin de protéger en apparence l'Allemagne. Il est visible que le but réel de l'Angleterre étoit d'empêcher que le Hanovre et le pays d'Osnabruck ne devinssent bientôt le théâtre de la guerre. Frédéric-Guillaume reçut la solde de ces soixante mille hommes, et n'en fournit que quarante.

Le comité de salut public, convaincu de l'importance de détacher de la coalition un ennemi aussi puissant que le roi de Prusse,

avoit fait des démarches secrètes auprès du cabinet de Berlin, pour en obtenir une paix séparée. Les conditions pécuniaires proposées par ce comité, n'avoient point été rejetées, et le prince Henri, oncle du roi, fit sentir la nécessité de reprendre le système politique suivi par le grand Frédéric, en travaillant sans relâche à diminuer la trop grande prépondérance de la maison d'Autriche. En conséquence, des conférences eurent lieu à Bâle, entre Barthélemi, ambassadeur de la république française, et M. de Hardenberg, ministre du roi de Prusse. Lorsque je traiterai le chapitre des paix particulières faites par la Convention, je ferai connoître comment se terminèrent ces conférences, et quelles en furent les suites.

La France n'avoit pas seulement à combattre sur les bords du Rhin. Comme je l'ai déjà dit, elle avoit une armée dans les Alpes, contre le roi de Sardaigne et les Autrichiens; deux dans les Pyrénées, contre les Espagnols; enfin, une dernière armée dans la Vendée, contre les royalistes. La guerre contre la Sardaigne avoit été déclarée du vivant de Louis XVI. Le prétexte étoit le refus de recevoir comme ambassadeur, le sieur de Semonville, ancien conseiller au parlement de Paris, résidant alors à Gênes. Le roi de Sardaigne,

craignant avec raison, pour ses états, les effets de la doctrine pernicieuse du nouvel ambassadeur, se croyoit le droit de ne point l'admettre. Dumourier, alors ministre des affaires étrangères, qui avoit présenté Semonville, soutint avec opiniâtreté sa nomination. La cour de Turin persista dans son refus; la guerre fut déclarée sans hésitation. Le marquis de Montesquiou-Fesenzac fut nommé général en chef de l'armée qui devoit entrer en Savoie, et s'en emparer. Au même instant, le duc de Biron, remplacé par Custines, passa de l'armée du Rhin à celle qui devoit, en Provence, passer le Var, pour aller envahir le comté de Nice.

La Savoie n'opposa que peu d'obstacles à l'armée française. Le duc de Savoie abandonna son duché, pour garder, avec les troupes qui lui étoient restées fidèles, le passage des Alpes, et pour garantir le duché d'Aoste et le Piémont. Il accéda à la coalition, reçut de l'Angleterre un subside de douze cent mille livres sterlings, et de l'empereur un renfort de troupes commandées par le général Devins. L'Autriche et l'Angleterre firent, auprès des Génois, de vaines tentatives pour les engager à se joindre à elles. Gênes, qui avoit en France de forts capitaux, résista à toutes les insinuations de ces puissances, et se retran-

cha avec fermeté dans le système d'une neutralité apparente. Les coalisés, informés que cette république fournissoit aux Français des munitions et des comestibles, la menacèrent d'hostilités, et la flotte anglaise s'approcha de Gênes pour la bombarder. Mais ces démonstrations n'altérèrent en rien le dévouement des Génois pour la France.

Pendant ce temps, le duc de Biron s'étoit emparé de Nice ; et quoique le général autrichien Devins n'eût que peu de troupes sous son commandement, il étoit parvenu, par de savantes manœuvres, à retarder les progrès des Français.

A cette époque, Biron fut envoyé à la Vendée, pour y prendre le commandement de l'armée républicaine, et Kléber lui succéda dans celui qu'il venoit de quitter. Le général Kellermann fut, en même temps, nommé général en chef de l'armée de Savoie, en remplacement du marquis de Montesquiou, accusé d'avoir puisé, à son profit, des sommes considérables dans les caisses militaires, et obligé de fuir en Suisse, sous un nom supposé.

La guerre avec la Sardaigne n'a pas besoin de plus de développemens. Il suffit de savoir que les armées françaises, dans les Alpes, et quoique leurs progrès ne fussent

pas sensibles, tenoient en échec les armées coalisées d'Italie, et protégeoient la neutralité de Gênes, leur alliée secrète, qui leur fournissoit leurs munitions et leurs vivres.

Cependant les flottes combinées d'Espagne et d'Angleterre avoient ordre d'opérer une diversion, et de faciliter au général Devins les manœuvres convenues, pour contraindre les Français à évacuer le comté de Nice, et à repasser le Var. Les cours de Madrid et de Londres, par cette réunion simultanée de leurs forces navales, s'étoient proposé aussi de s'emparer du port et de la ville de Toulon, de paralyser les entreprises des vaisseaux français, qui procuroient aux armées de la république, sur les côtes de Nice et de Gênes, des munitions et des subsistances, d'envahir la Corse, de forcer Gênes à renoncer à la neutralité; enfin de porter de prompts secours à la nouvelle Vendée, qu'on espéroit organiser en Provence et dans toutes les provinces du midi.

Le royalisme à Lyon.

Déjà Lyon étoit devenu le siége du royalisme. Un grand nombre d'émigrés étoit venu se joindre à la masse imposante des habitans de cette cité. Toulon, au pouvoir des coalisés, seroit devenue une place d'armes pour la Provence, le Dauphiné, le Vivarais et une partie des Cévennes.

Conformément à ce plan, les deux flottes combinées croisèrent quelque temps dans les parages de la Méditerranée, entre la Corse et les côtes de la Provence et de l'Italie. Il y eut plusieurs combats, où les Français, souvent dispersés, perdirent du monde et des vaisseaux. Enfin, les amiraux des deux puissances, ayant saisi le moment favorable, se portèrent tout à coup sur Toulon; et, au moyen des intelligences qu'ils s'y étoient ménagées, ils s'emparèrent à la fois du port et des vaisseaux, de l'arsenal, et enfin de la ville.

Jamais moment plus favorable ne s'étoit présenté pour la restauration de la royauté abolie. Toulon, Lyon, la Vendée étoient les trois points de réunion. Un plan de contre-révolution s'étoit organisé secrètement à Lyon. Cette ville, après la prise de Toulon, crut le moment convenable pour secouer le joug. Le comte de Precy, à la tête de tous les royalistes rassemblés dans Lyon, écrasa le parti conventionnel. La cocarde blanche fut arborée. Tout bourgeois devint soldat; on se mit en état de défense aux cris de *vive le roi!* Les gentilshommes de l'armée de Condé se hâtèrent, soit de s'y rendre, soit d'aller à Toulon, pour participer à une si glorieuse entreprise. Des demandes d'achats de poudre, d'armes, de canons, furent faites aux

Suisses, surtout à ceux du canton de Berne; mais elles ne furent point accueillies, non plus que celle d'enrôler les Suisses de bonne volonté, qui, jusqu'au 10 août 1792, avoient été au service de la France.

Une grande division de l'armée du Var vint assiéger Toulon. Les Anglais, les Espagnols et les émigrés se retirèrent sur les vaisseaux. Le siége n'en fut pas long. Les Français durent la prise de Toulon aux connoissances et à l'activité de Buonaparte, alors simple officier d'artillerie. Toulon fut le berceau de son avancement et de sa fortune. Les républicains se répandirent ensuite dans la Provence et dans le Dauphiné, et se portèrent sur Lyon. D'autres troupes, détachées de l'armée de Savoie, se réunirent à ces premières, et Lyon se trouva cerné de toutes parts. Ce moment pouvoit devenir encore favorable à la bonne cause, si les Autrichiens et les Piémontais s'étoient déterminés à venir au secours de Lyon, défendu par le brave de Precy. Les coalisés d'Italie restèrent tranquilles, et abandonnèrent les Lyonnais. Le comte de Precy, quoique cerné et attaqué par plus de trente mille hommes, et n'ayant que peu de moyens à opposer, fit cependant de fréquentes et vigoureuses sorties, et battit souvent les régicides. Le comité de salut public, alarmé d'une résis-

tance aussi héroïque, y envoya de nouveaux renforts, et Collot d'Herbois fut investi de pleins pouvoirs. La vengeance fut éclatante. Le comte de Precy, se voyant pressé de tous côtés, sans la moindre espérance de secours, prit la courageuse résolution de se faire jour au milieu des assiégeans, avec une poignée de braves, et de pénétrer dans le Vivarais, en dirigeant sa retraite par les montagnes. Ce projet téméraire fut suivi du succès. Il arriva dans les rochers du Vivarais avec quelques mille hommes. Mais bientôt il fallut se disperser faute de vivres et de munitions de guerre. Alors, Lyon, privée de tout moyen de défense, fut livrée aux républicains, et devint le théâtre de massacres journaliers. Le nom de Lyon fut supprimé, et changé en celui de *Commune-Affranchie*, et cette malheureuse ville, la seconde du royaume, fut réduite à un état d'humiliation et d'oppression capable d'effrayer quiconque seroit tenté d'imiter son dévouement à la royauté.

Guerre contre l'Espagne.

Deux grandes armées occupoient les Pyrénées orientales et occidentales, et se battoient contre les Espagnols. Les succès furent partagés. Les Espagnols, bien commandés, remportèrent d'abord de grands avantages. Les républicains, souvent repoussés et battus, n'en furent que plus acharnés;

mais le comité de salut public, craignant de succomber, eut recours à ses manœuvres ordinaires, à la corruption; et il est pénible d'avoir à dire que le cabinet de Madrid ne se mit point hors d'atteinte de cette criminelle et pernicieuse influence. Bientôt les Français reprirent l'avantage. Sans cesse battus et repoussés de poste en poste, les Espagnols furent contraints de rentrer sur leur territoire. La cour de Madrid demanda la paix.

État de la coalition sur la fin de 1794.

Les conventionnels, parvenus à détacher de la coalition la Prusse et l'Espagne, réunirent tous leurs efforts contre la maison d'Autriche, et celle-ci, uniquement soutenue par les subsides de l'Angleterre, supporta tout le poids de la guerre; en effet, le contingent de l'Empire, en hommes et en argent, étoit presque nul. En Italie, l'armée autrichienne n'avoit pour auxiliaires que dix mille Napolitains, sur lesquels il n'étoit guère possible de compter, et vingt-cinq mille Piémontais; mais l'insubordination régnoit parmi les officiers, et on devoit s'attendre, à tout instant, à la défection de ce corps d'armée. Après la conquête de la Hollande par les Français, les troupes anglaises s'étoient cantonnées en Westphalie près de Staden, afin de pouvoir se rembarquer plus facilement, si les événemens les y forçoient. Les Hessois

avoient effectué leur retraite de la coalition. Dans cet état de choses, il fut convenu, entre l'Angleterre et l'Autriche, que cette dernière puissance, avec les troupes de l'Empire, défendroit le territoire depuis Dusseldorff jusqu'à Bâle, et que l'armée d'Italie recevroit des renforts considérables. De son côté, l'Angleterre s'engagea à payer des subsides considérables, et, pour suppléer aux troupes qu'elle ne fournissoit pas, elle prit à sa solde l'armée de Condé, autorisa le prince qui la commandoit à lever de nouveaux régimens, et à élever ce corps d'armée jusqu'à quarante mille hommes. Il paroît que le ministre Pitt s'étoit décidé à former, pour la nouvelle campagne, une armée considérable d'émigrés. Beaucoup de seigneurs français furent sollicités de lever, aux frais de l'Angleterre, des régimens d'infanterie, de cavalerie et de hussards. Les millions de livres sterlings ne furent point épargnés, pour assurer à cette opération importante un prompt succès. Le maréchal de Broglie, les princes de Salm et de Hohenlohe, le duc de Laval, de Rohan-Montbazon, de Castries, les comtes de Vioménil, de Béthisy, de la Châtre, de Bussy, de Barchy, de Carneville, Etienne de Damas, et le baron de Roll, levèrent chacun un régiment de l'arme qu'il avoit adoptée. Les

états-majors de ces régimens avoient été répartis, les uns en Westphalie, les autres dans le Brisgaw, afin de faciliter le recrutement. S'il se fût effectué convenablement, la coalition, malgré la défection de la Prusse et de l'Espagne, auroit pu reprendre une attitude imposante.

Guerre de la Vendée.

Alors que la France, écrasée sous le joug révolutionnaire, vit son roi traîné à l'échafaud, quelques villages du Poitou, réunis sous les bannières de leurs paroisses, se liguèrent entre eux, et prêtèrent le serment de mourir pour la défense de la religion, de leurs propriétés, et pour le rétablissement de la royauté. Ces villages faisoient partie du département de la Vendée. Stofflet, allemand d'origine, ancien garde-chasse d'une terre appartenant au comte de Maulevrier, étoit, en ce moment, marguillier de sa paroisse. Dévoué à sa religion et à son roi, cet homme, saisi d'un saint enthousiasme, se mit, un jour de dimanche, à l'issue de la messe paroissiale, à déclamer, en présence d'une foule de paysans, contre l'abolition du culte et le renversement du trône. Par un mouvement unanime, tout son auditoire s'écria : *La religion et le roi, ou la mort!* Les villages voisins se réunirent. Stofflet fut nommé chef de cette sainte ligue.

Le comité de salut public, indigné de cette audacieuse coalition et du mépris de ses décrets, se hâta d'envoyer dans ces contrées une force armée, pour étouffer dans sa naissance une insurrection aussi inattendue. Des émissaires vinrent dans la Vendée pour engager le peuple à la soumission; mais ils étoient chargés en secret d'ordres sanguinaires. Les villages se prononcèrent de manière à ne plus reculer.

Le comité de salut public donna l'ordre à des troupes régulières de pénétrer dans la Vendée, et d'y mettre tout à feu et à sang.

Parmi les Vendéens, tous ceux qui pouvoient se défendre abandonnèrent leurs villages, et se répandirent par pelotons dans les bois, et le long des haies touffues dont leurs champs sont bordés. Les vieillards, les malades, les femmes et les enfans restèrent dans les villages, où les républicains pénétrèrent sans difficulté. Le pillage des habitations, la profanation des églises, le massacre des vieillards, des malades, des femmes, des enfans, tels furent les exploits de l'armée républicaine. Les Vendéens, désespérés, sortoient la nuit de leurs retraites, se précipitoient à l'improviste sur leurs bourreaux, en immoloient un grand nombre, s'emparoient de leurs armes, et se retiroient dans des lieux inaccessibles, inconnus à leurs ennemis. Le nombre des

royalistes vendéens s'augmentoit tellement, qu'ils se virent bientôt en état de faire des attaques beaucoup plus sérieuses. L'armée révolutionnaire se vit enfin contrainte de suspendre le cours de ces exécrables hostilités, pour songer uniquement à se défendre.

Les succès des Vendéens attirèrent dans leurs rangs un nombre de partisans si considérable, que des officiers expérimentés, et remplis de zèle pour la bonne cause, se réunirent à eux, et leur proposèrent de diriger leurs opérations. Quelques bataillons et quelques troupes à cheval commencèrent à se former; on se composa une artillerie des canons pris sur les républicains, et l'on parvint à se procurer des munitions. Cette nouvelle organisation ne fit rien changer au plan convenu, de harceler sans cesse l'ennemi, et de l'attaquer à l'improviste. Le comité de salut public se hâta de rassembler une armée imposante. Biron, qui commandoit en Provence, remplaça les généraux dont on avoit lieu d'être mécontent.

Les Vendéens avoient pour chefs MM. de Bonchamps, de Laroche - Jacquelin, Lescure, d'Autichamp, Charette et Stofflet. Ces guerriers intrépides affoiblirent tellement l'armée des bleus (c'est ainsi que, dans la Vendée, les troupes convention-

tionnelles étoient signalées), qu'il falloit y envoyer sans cesse de nouvelles troupes. Biron fut battu, rappelé, traduit au tribunal révolutionnaire, et paya de sa tête ses revers.

Ceux qui succédèrent à Biron, Santerre, Menou, Haxo, furent également vaincus. Haxo, prisonnier, aima mieux se poignarder que de crier *vive le roi*.

Paris ignoroit les défaites continuelles des troupes de la république. Loin de les avouer, le comité de salut public faisoit proclamer, à la tribune de la Convention, les prétendues victoires des républicains. Mais les triomphes des Vendéens ne demeurèrent pas tellement secrets, que le bruit ne s'en répandit dans les autres parties de la républipue. Une foule de gentilshommes de l'armée des princes français vinrent se réunir à eux. La Vendée fut regardée comme le point de ralliement de tous les vrais Français. Les Vendéens furent invincibles, tant qu'ils demeurèrent concentrés dans leur territoire, et qu'ils se tinrent sur la rive gauche de la Loire. Mais une nouvelle organisation, qui plaçoit à leur tête un plus grand nombre de militaires expérimentés, le secours d'une artillerie considérable et de provisions de guerre prises sur les républicains, les rendirent plus entreprenans. Déjà les troupes

de la république avoient été forcées d'évacuer la Vendée. La Bretagne, le Maine et l'Anjou étoient prêts à se révolter. Il s'étoit même formé dans la Bretagne un rassemblement considérable de mécontens, qui, sous le nom de chouans, harceloient sans cesse, et avec succès, les républicains.

Les progrès rapides et étendus de l'insurrection de la Vendée et de celle de la Bretagne, avoient enfin déterminé l'Angleterre à les soutenir. Elle équipoit des bâtimens destinés à transporter des troupes, des munitions de guerre et de l'argent, et une flotte pour les protéger. Ces nouvelles dispositions furent annoncées par des proclamations jetées en France avec profusion.

Le plan étoit de former une nouvelle Vendée dans les provinces méridionales de la France, et de faire, avec l'armée de Condé renforcée, une puissante diversion dans la Franche-Comté. Une armée de soixante mille Autrichiens, commandée par le comte de Wurmser, étoit déjà arrivée dans le Brisgaw, pour favoriser le passage du Rhin à l'armée de Condé, s'emparer de la Haute-Alsace, et concourir aux opérations des royalistes dans la Franche-Comté, le Lyonnais et la Bourgogne. En ce moment même, Charette et Stofflet avoient rallumé le feu de la guerre dans

la Vendée, et l'on se promettoit de leur part d'importans succès.

Le jeune Louis XVII venoit de mourir, sinon empoisonné, du moins dans un état de marasme et de rachitisme, suite inévitable des mauvais traitemens que les commissaires de la commune lui avoient fait éprouver. Monsieur, frère du roi Louis XVI, oncle du jeune roi, alors à Vérone en Italie, et l'héritier présomptif de la couronne, fut proclamé roi de France et de Navarre, sous le nom de Louis XVIII. M. le comte d'Artois, qui, dès ce moment, prit le titre de Monsieur, passa en Angleterre, avec son fils aîné, le duc d'Angoulême, pour être plus à portée de se mettre à la tête des Vendéens et des chouans, qui demandoient à grands cris des généraux et un prince français pour les commander. Le duc de Bourbon, qui commandoit la cavalerie de l'armée de Condé, fut appelé par le ministère anglais, pour se trouver avec le comte d'Artois et le duc d'Angoulême, à la descente projetée sur les côtes du Poitou et de la Bretagne. Le duc de Berri, second fils du comte d'Artois, demeura à l'armée des émigrés avec le prince de Condé.

Dans ces entrefaites, le comte de Puisaye (Joseph), homme plus intrigant qu'expérimenté, avoit si bien manœuvré près du cabinet de Saint-James, qu'il ob-

tint, avec la protection de M. Pitt, le commandement des secours que l'Angleterre se proposoit d'envoyer en Bretagne. Ceux qui ne jugent que par les apparences, crurent que cette diversion ne feroit que hâter et multiplier les succès des Vendéens et la contre-révolution. Mais qu'ils étoient peu au fait de la politique profonde et impénétrable du ministre anglais! Le fameux Pitt, fils d'un homme également fameux, lord Chatam, n'avoit qu'une pensée, qu'un but, le triomphe durable de l'Angleterre sur la France. Pour parvenir à ce but, ses plans étoient modifiés suivant les circonstances, et, suivant les circonstances, les intérêts de la cause royale étoient soutenus ou sacrifiés.

Jamais l'intention de M. Pitt, ni celle du cabinet anglais, ne furent de rendre à la couronne de France son pouvoir et son éclat. Les trésors de l'Angleterre ne furent prodigués en France, que pour y exciter et y entretenir des mouvemens révolutionnaires, et briser les ressorts d'un gouvernement rival.

Lorsque Pitt craignoit, de la part des Vendéens, des succès capables de tourner à l'avantage d'une restauration, qui auroit rendu à la France son énergie et son pouvoir, alors il réduisoit à presque rien les secours qu'on s'étoit accoutumé à

regarder comme des actes de bienfaisance et de générosité.

Comme je l'ai déjà dit, les Vendéens, possesseurs d'une artillerie et de munitions enlevées aux républicains, crurent pouvoir donner à leurs entreprises une plus grande latitude. Les progrès des chouans de Bretagne dans le Morbihan; le vœu connu des communes du Maine, de l'Anjou, du Perche et des côtes de Normandie, qui n'attendoient que l'occasion de se joindre à eux, donnoient aux Vendéens le juste espoir du succès; mais ce qui sembloit devoir les confirmer dans cet espoir, c'étoit la promesse de l'Angleterre d'équiper une flotte, et d'envoyer des secours efficaces pour favoriser, de concert avec les chouans, l'attaque projetée sur divers points, pour accélérer la conquête de la Bretagne et de la Normandie.

L'armée vendéenne prit la résolution de traverser la Loire. Cette entreprise audacieuse fut conduite avec intelligence et exécutée avec intrépidité, en présence de l'armée républicaine, commandée par Santerre et l'ex-baron de Menou. Ces deux généraux furent battus. Les villes de Tours, de Saumur et d'Angers tombèrent au pouvoir des vainqueurs. Mais ceux-ci firent la perte irréparable de leur général, M. de Bonchamps; il fut tué à ce passage. M. de

Laroche - Jacquelin lui succéda dans le commandement, et conduisit son armée victorieuse sur les côtes de la Normandie en face de Granville, poste important, qui avoit été choisi de concert, par l'Angleterre et les chefs des Vendéens, comme point central entre la Bretagne et la Normandie. C'étoit là que devoit se trouver la flotte anglaise. Cette flotte ne parut point, et l'on attendit vainement les signaux convenus. L'armée vendéenne se vit contrainte de se replier sur la Loire. Depuis cette époque fatale, la Vendée éprouva des pertes successives. Pour voiler sa perfidie, le cabinet anglais se servit du comte de Puisaye, et l'envoya en Bretagne. Sa mission spéciale étoit d'organiser les chouans, de se mettre à leur tête, et, avec le secours de quelques régimens d'émigrés, que la flotte anglaise devoit jeter sur les côtes, de chasser les républicains du Morbihan, et de s'emparer de Rennes et de Saint-Malo. Pendant qu'il organisoit une petite armée de chouans, la flotte anglaise débarquoit dans la baie de Quiberon, sur la langue de terre attenante au continent, les corps commandés par MM. d'Hector, d'Hervilly, de Rohan et de Salm. Ces troupes s'emparèrent du fort qui dominoit la baie, avec la confiance d'être soutenus par le comte de Puisaye. La flotte ne devoit point s'éloigner des côtes,

soit pour protéger efficacement la retraite, soit pour favoriser les opérations précédemment convenues. Ces quatre régimens étoient composés :

Hector, de l'élite de nos officiers de marine et des marins;

D'Hervilly, de déserteurs et de Français fugitifs;

Rohan et Salm, presque en totalité d'Allemands.

Le comité de salut public fit partir en poste des troupes, et donna ordre à Tallien de prendre tous les moyens nécessaires pour arrêter les progrès effrayans de cette attaque. Les princes étoient passés en Angleterre. Ils y attendoient avec impatience le moment d'aller soutenir par leur présence le courage des Vendéens. On venoit de perdre MM. de Lescure et de Laroche-Jacquelin. Ils avoient été remplacés par le jeune Charette, officier de vingt-neuf à trente ans, dont le souvenir vivra autant que l'histoire de cette époque malheureuse. On assure que ce général avoit proposé au comte de Puisaye la réunion de leurs forces respectives, pour aller au-devant des troupes débarquées à Quiberon, et frapper ensemble le coup décisif. Celui-ci s'y refusa. Alors Charette crut devoir ne pas s'éloigner des rives de la Loire, et diriger ses

efforts sur la ville de Nantes, dont il se proposoit de faire une place d'armes.

Le général républicain Hoche n'eut aucun obstacle à vaincre pour se porter sur la baie de Quiberon. Tallien parvint à corrompre la plus grande partie des soldats du régiment d'Hervilly, à qui la garde du fort étoit confiée. Ces soldats, au moyen des intelligences entretenues avec eux, se soulevèrent, égorgèrent leurs officiers, et donnèrent, du haut du fort, le signal convenu de leur insurrection. Le général Hoche saisit avec promptitude ce moment, pour assaillir le fort qui fut emporté. Le régiment d'Hector se battit avec bravoure; mais, accablés par le nombre et par les traîtres du régiment d'Hervilly, ils se firent tous tuer en vendant chèrement leur vie. Les autres corps de royalistes, qui se croyoient protégés par le fort, et s'attendoient, de la part de la garnison, à une résistance vigoureuse, se trouvèrent attaqués à l'improviste. Les royalistes, campés sur la langue de terre, n'eurent d'autre ressource que la retraite vers les vaisseaux anglais. Attaqués de front, ils étoient environnés des autres côtés par la mer. La retraite fut ordonnée par le commandant en chef, le jeune de Sombreuil. Persuadé que l'artillerie de la flotte arrêteroit l'en-

Affaire de Quiberon.

nemi, il se mit à la tête de ses braves. La position avantageuse qu'il avoit prise, une contenance héroïque, un feu bien nourri, ralentirent tout à coup la fureur des républicains. Hoche, convaincu qu'il auroit trop de monde à sacrifier, offrit une capitulation honorable. Elle fut unanimement refusée. L'attaque et la défense se continuèrent avec une égale opiniâtreté. De Sombreuil, surpris du silence et de l'inaction des batteries anglaises, dans l'impossibilité de tenir plus long-temps dans sa position, se retira, avec le peu de monde qui lui restoit, sur un rocher, déterminé à s'y défendre jusqu'à la mort. Enfin, après avoir épuisé leurs munitions, privés de vivres et même d'eau, et sans aucun espoir d'être secourus, ils demandèrent à capituler, et proposèrent de se rendre prisonniers sans autre condition que celle d'avoir la vie sauve. Hoche consentit à cette condition, mais il refusa de comprendre M. de Sombreuil dans la capitulation. Tous vouloient alors périr les armes à la main ; ce héros accepta. La partie de la troupe qui s'était portée vers la mer pour le rembarquement, n'ayant point été recueillie par les Anglais, périt en grande partie ; le plus petit nombre se sauva à la faveur de quelques barques, et se réfugia dans les îles voisines.

Telle fut l'issue de la trop malheureuse affaire de Quiberon. A la nouvelle de ce succès, les gouvernans se livrèrent à une joie immodérée, et investirent Tallien, leur représentant, des pouvoirs les plus étendus. Le digne représentant de ces monstres devina parfaitement quels droits lui assuroit cette latitude de pouvoirs; il annulla la capitulation, et fit mitrailler plus de mille des royalistes pris à Quiberon. A la nouvelle de cet échec, il est aisé de concevoir la consternation de l'armée de Condé et de tous les royalistes de l'intérieur. Elle fut telle, que les provinces, prêtes à se soulever pour la bonne cause, restèrent dans l'inaction. La seule Vendée ne fut pas déconcertée. Charette et Stofflet divisèrent leurs forces, mais sans cesser d'agir de concert. Ils évitoient les grands engagemens, et se contentoient de harceler sans relâche l'armée républicaine.

Malgré les succès journaliers des petites armées de Charette et de Stofflet, la Vendée s'affoiblissoit par ses succès même. La Convention, désespérant de jamais la réduire par la force des armes, fit offrir aux Vendéens une paix avantageuse. Le jeune Louis XVII vivoit encore. Elle fut, et devoit être rejetée; mais on fit entendre à Charette, qu'à la paix étoit attachée l'existence de l'enfant royal : il l'accepta. Les

conditions de la paix furent, de la part des commissaires de la Convention :

La conservation de la personne du roi ;

La liberté du culte catholique dans toute la Vendée ;

L'exemption des contributions nationales ;

La sûreté des personnes et la garantie des propriétés ;

La faculté de rester armés pour la garde et la conservation des limites respectivement déterminées et convenues ;

La faculté de commercer avec les villes limitrophes pour se procurer les objets de première nécessité ;

La promesse formelle de ne faire passer en Vendée aucun corps armé ;

L'offre même de fournir aux corps vendéens des munitions et de la poudre.

Le général vendéen s'obligea de ne plus porter les armes contre la république.

Quant à Stofflet, le traité lui parut déshonorant et funeste ; il ne voulut jamais y accéder, et continua la guerre.

Ce traité fournissoit aux décemvirs le moyen d'exécuter leurs abominables projets. On chercha d'abord à inspirer aux chefs des Vendéens une confiance dont on avoit besoin pour les tromper. Charette fut même invité à se motrer à Nantes avec une garde suffisante des siens, afin de bannir

l'inquiétude des provinces voisines. Quelque périlleuse que fût une semblable démarche, Charette eut le courage de la hasarder.

Stofflet continuoit les hostilités. De nouvelles propositions de paix lui furent faites : ce ne fut pas sans succès. Le peu de concert entre les divers corps de chouans, l'impossibilité de soutenir une guerre si disproportionnée, déterminèrent enfin Stofflet à poser les armes.

Cette pacification générale des provinces insurgées fut proclamée à la tribune de la Convention. Mais des ordres étoient donnés aux proconsuls conventionnels d'attirer près d'eux Charette et Stofflet, et les autres chefs de chouans, et de s'assurer de leurs personnes. Charette et Stofflet furent avertis à temps des machinations pratiquées contre eux. Ils firent, le plus secrètement possible, leurs préparatifs de défense. Des émissaires du comité de salut public saisirent l'instant favorable de mettre en arrestation quelques chefs isolés de chouans. Cette violation du droit des gens, et la mort de Louis XVII, furent, pour la Vendée, le signal d'une guerre encore plus désastreuse et plus terrible que la première. Charette et Stofflet, à la tête de leurs corps, remportèrent plusieurs avantages sur les républicains, et peu s'en fallut que la ville

de Nantes ne tombât au pouvoir du premier de ces généraux. Il parut alors décidé que le comte d'Artois, le duc d'Angoulême, son fils aîné, et le duc de Bourbon, iroient à la Vendée se mettre à la tête de l'armée catholique. Des événemens inattendus vinrent détruire de nouvelles espérances. Au grand étonnement de l'Europe, l'Espagne fit la paix. Un Bourbon put se résoudre à conclure, avec les régicides, un traité que le respect dû aux têtes couronnées m'empêche de qualifier. Les armées des Pyrénées se portèrent dans la Vendée.

Voyant cependant l'impossibilité de tenir plus long-temps sans être puissamment secondé, Charette fit connoître au roi et aux princes les dangers imminens dont il étoit environné. Le roi et les princes s'empressèrent de faire, auprès du ministère britannique, les plus vives instances pour obtenir des forces capables de résister aux armées de la république. MONSIEUR témoigna le désir le plus ardent de se rendre à l'armée de Charette. Des ordres furent donnés à l'amirauté d'équiper une flotte destinée au prince. Il fut invité à se rendre en Angleterre. Une frégate fut expédiée pour l'aller chercher à Stade. Le duc de Bourbon obtint la permission d'aller partager la gloire et les dangers du comte

d'Artois; il se rendit à Londres. Déjà MONSIEUR étoit parti : le départ du duc fut différé.

La flotte anglaise, où s'étoit embarqué le comte d'Artois, parut à l'embouchure de la Loire, dépassa l'île de Noirmoutiers, et se présenta sur les côtes du Poitou; mais les signaux convenus avec Charette ne furent point donnés. Alors le comte d'Artois fut débarqué à l'Ile-Dieu. Il paroît que, malgré tous ses efforts, le général vendéen n'avoit pu envoyer vers la côte le petit corps qu'il avoit destiné à l'escorte du prince. Le comte d'Artois n'étoit accompagné que de troupes insuffisantes pour protéger son débarquement. Il témoignoit la plus vive impatience de son inaction forcée; il vouloit qu'on le mît à terre sur les côtes de la Vendée. Ce fut en vain : l'amiral anglais s'y opposa toujours. Il fallut enfin se résoudre à retourner en Angleterre.

Depuis cette époque funeste, Charette et Stofflet obtinrent quelques succès. Les conventionnels, prévoyant que leur résistance pourroit traîner en longueur, eurent recours à leurs armes ordinaires, la perfidie et la corruption. Ils firent proposer aux insurgés des propositions extrêmement avantageuses. Charette et Stofflet continuèrent

de résister aux républicains. La Convention, qui cessa d'exister à la fin d'octobre 1795, n'eut pas la gloire de terminer cette guerre, qui coûta à la France plus de deux cent mille hommes. La pacification n'eut lieu que sous le gouvernement qui lui succéda.

Le régent venoit de quitter Ham en Westphalie, où il avoit fait sa résidence pour se rendre à Vérone dans les états vénitiens. Là il fut salué roi de France par le petit nombre de serviteurs et de sujets fidèles dont il étoit environné.

Bientôt les régicides menacèrent avec insolence les autorités vénitiennes. Le sénat de Venise, après plusieurs délibérations, eut la bassesse de faire intimer au roi de France, par le podestat de Vérone, l'ordre de quitter cette ville.

Louis XVIII partit et arriva à Riegel dans le Brisgaw, résidence du quartier-général de l'armée de Condé. Ce parti magnanime de Louis XVIII, de se réunir aux loyaux et généreux défenseurs de sa cause, et de ne faire avec eux qu'un seul et même tout, déplut à la cour de Vienne. Elle lui fit notifier que sa présence seroit plus nuisible qu'utile. Le roi fit les réclamations les plus énergiques; elles ne furent point écoutées, et le prince dut s'éloigner.

Il est aisé d'apprécier par ces aperçus la bonne foi de ces prétendus défenseurs de la monarchie française et de la dynastie des Bourbons.

Dès qu'ils s'aperçurent ne pouvoir conquérir pour eux-mêmes nos belles contrées, la guerre de leur part n'a plus été défensive.

Au moment de la retraite du roi de l'armée de Condé, la Convention avoit cessé d'exister.

Guerre maritime.

Outre ses nombreuses armées sur terre, la république française avoit encore des flottes sur la Méditerranée et l'Océan pour combattre les forces réunies et combinées de l'Angleterre et de l'Espagne, et pour s'opposer aux efforts de l'Angleterre, soutenue par le Portugal, contre nos îles et nos vaisseaux, en Amérique et dans les Indes. La marine française n'étoit plus ce qu'elle avoit été sous le gouvernement de nos rois. Cependant les vaisseaux, entretenus à beaucoup plus grands frais que sous la monarchie, sont parvenus à empêcher l'invasion totale de Saint-Domingue, de la Martinique, de la Guadeloupe et de l'île de Corse. Dans tous les combats de peu d'importance que se sont livrées les deux puissances rivales, l'avantage est toujours demeuré à l'Angleterre. Pendant la durée des guerres de la Convention avec les na-

tions maritimes coalisées contre elle, et surtout avec l'Angleterre, une seule bataille importante a eu lieu. L'amiral français Villaret-Joyeuse se vit arracher la victoire que son expérience et ses dispositions lui avoient assurée, par l'orgueilleuse impéritie du proconsul Jean-Bon Saint-André, envoyé par le comité de salut public. La guerre maritime n'a point ajouté aux triomphes dont la Convention s'est glorifiée, et je n'ai dit ici que quelques mots, afin seulement de rappeler les guerres au moyen desquelles la Convention a cru soutenir le gouvernement révolutionnaire, et prolonger son existence.

Paix particulières faites par la Convention.

La Convention luttoit contre presque toute l'Europe, et lui faisoit face. Cependant elle ne négligeoit aucun des moyens qui se présentoient pour détacher successivement quelque puissance de la coalition.

Son comité de gouvernement dut adopter de préférence le système de paix partielles et séparées. Une paix générale auroit fait refluer dans l'intérieur ses armées; une paix partielle avoit l'avantage de concentrer les troupes sur un seul point, pour les opposer avec plus de succès aux ennemis

Paix avec la Prusse.

qui restoient à combattre. Les premières tentatives du comité de salut public se dirigèrent vers la Prusse, alliée naturelle de la France, rivale et surveillante de l'Autriche. La défection du roi de Prusse de la coalition, équivaloit pour les républicains à une victoire décisive sur les autres puissances. Elle assuroit leurs triomphes sur le Rhin et en Allemagne.

Les agens du gouvernement français crurent, avant tout, devoir s'assurer du prince Henri, oncle du roi, ennemi capital de l'Autriche. Ce prince ne cessoit de rappeler à son neveu les principes de la politique du grand Frédéric, suivant lesquels la cour de Berlin devoit tout mettre en œuvre pour diminuer la puissance de la monarchie autrichienne. On n'eut pas de peine à les faire comprendre au monarque prussien. Les offres de la Convention le déterminèrent. Mais il falloit dérober aux cours de Londres et de Vienne les négociations. Il fut convenu entre les deux puissances que M. Barthelemy, résidant à Baden comme ambassadeur de la république française en Suisse, iroit s'établir à Bâle, pour être plus près de la frontière; et que le comte de Hardenberg s'y rendroit pour ouvrir les conférences; mais comme cette démarche publique d'un ministre tel que le comte de Hardenberg, auroit été trop

marquante pour ne pas éveiller les soupçons, le roi de Prusse fit déclarer que les conférences de Bâle n'avoient d'autre objet que l'échange des prisonniers. Le ministre autrichien Thugut ajouta foi à cette déclaration; mais M. Pitt ne se laissa pas surprendre, et, par des avis multipliés, il tenta, mais inutilement, de dessiller les yeux de l'empereur. Enfin, au grand étonnement de la cour de Vienne, il fut conclu, entre la France et la Prusse, un *traité de paix et d'amitié*. Il a préparé tous les succès des régicides.

Ce traité ne se borna pas à ce qu'il sembloit annoncer, un *traité de paix et d'amitié*. Ce fut plutôt un pacte d'alliance, secret à la vérité. Il fut stipulé que la Prusse conserveroit une force militaire suffisante pour faire respecter la démarcation qu'on avoit osé fixer aux puissances belligérantes.

C'ést à l'aide de cette ligne de démarcation que les Français se sont procuré tant de provisions de guerre et de bouche, et qu'ils sont parvenus à remonter entièrement leur cavalerie avec les chevaux du Holstein.

Les généraux autrichiens prirent les plus grandes précautions pour assurer les flancs et les derrières de leur armée, dans la crainte trop bien fondée de la voir entre deux feux, par la jonction subite des

troupes prussiennes à l'armée française. Je tiens d'un homme digne foi la réponse que lui fit le comte de Clairfayt à une lettre où il lui témoignoit combien il étoit surpris de la lenteur de ses opérations.

« Ne sentez-vous donc pas le danger » de ma position ? En cherchant à faire » d'heureuses tentatives, j'ai plus à craindre » des Prussiens que des Français. Les suc- » cès pourroient avoir des suites fâcheuses; » les Prussiens ne sont là que pour épier » l'instant de nous en faire repentir. »

Tel fut pour la France le résultat heureux de cette paix qui, dit-on, lui coûta cent millions. Frédéric-Guillaume leur sacrifia son honneur et la gloire de ses armes.

Paix avec l'Espagne.

Aucun des rois de l'Europe n'avoit certainement plus d'intérêt que le roi d'Espagne à seconder les efforts des puissances coalisées, puisque pendant huit siècles le trône de France avoit été occupé par sa maison. Cependant il hésita long-temps, et fut le dernier à se déclarer.

Il crut enfin devoir éclater. Des armées furent envoyées sur divers points des frontières de la France, et il s'opéra une jonction de la flotte espagnole à celle de l'Angleterre dans la Méditerranée. Cette diversion importante força les gouvernans

républicains de faire marcher deux armées vers les frontières de l'Espagne, sur les deux points des Pyrénées orientales et occidentales. Cette guerre avoit commencé pour l'Espagne sous d'heureux auspices. Mais le duc de Florida Blanca cessa de diriger les opérations de cette guerre. Son successeur, le comte d'Aranda, avoit des principes opposés : il ne désapprouvoit point la marche de la révolution ; et sa correspondance, avec le conventionnel ex-marquis de Condorcet, ne laisse aucun doute sur la faveur secrète dont il environnoit la Convention. Sous ce ministère, les armées françaises battirent toujours les armées espagnoles. La reine, instruite enfin de la conduite déloyale du comte d'Aranda, le fit renvoyer, et saisit cette occasion d'élever au ministère son favori qui lui devoit déjà le titre de duc d'Alcudia. Le nouveau ministre, alarmé des progrès des Français, détermina la reine à lui laisser entamer des négociations de paix.

Bâle fut encore le lieu choisi pour traiter avec plus de secret de cette paix séparée. Le comte d'Iriarte fut envoyé clandestinement pour convenir avec Barthelemy du traité dont le gouvernement français dicta impérieusement les conditions.

Tout le territoire déjà envahi fut restitué à l'Espagne, qui perdit la partie de

l'île de Saint-Domingue qui lui appartenoit. Le duc d'Alcudia fut élevé au rang de prince, et décoré du titre de *Prince de la paix*.

Ce traité procura à la France, outre plusieurs millions de piastres, les avantages que j'ai déjà énoncés.

Manœuvres de la Convention pour se perpétuer dans le pouvoir.

Une nouvelle constitution venoit d'être adoptée; dès lors le règne de la Convention devoit bientôt finir. Les conventionnels voyoient, avec un extrême déplaisir, leur échapper la toute-puissance; ils pensèrent aux moyens de ne pas abandonner les rênes du gouvernement qu'ils regardoient comme un véritable patrimoine.

Aux termes de la constitution nouvellement acceptée par toutes les communes de la république, à la Convention dissoute devoit succéder un corps législatif de sept cent cinquante députés divisés en deux conseils; l'un de cinq cents, l'autre de deux cent cinquante membres librement élus par les assemblées primaires. C'étoit faire un premier pas vers le retour de l'ordre. La division du corps législatif en deux sections mettoit des entraves salutaires, et apportoit une sage lenteur à la

promulgation de lois dues souvent à l'enthousiasme du moment. On espéroit qu'aucun des buveurs de sang ne seroit réélu. Qu'imaginèrent les principaux meneurs de la Convention? Un mode de remplacement qui devoit prolonger son pouvoir absolu et sa despotique influence. Ils prétendirent n'admettre dans le nouveau corps législatif qu'un seul tiers d'hommes élus, en ne permettant aux assemblées primaires que l'élection de ce tiers; et faire admettre comme article additionnel à l'acte constitutionnel, que dorénavant le corps législatif ne seroit renouvelé que par tiers. Cependant la Convention ne pouvant se dissimuler qu'une telle loi seroit considérée comme une atteinte réelle au principe de la souveraineté nationale, prit la résolution de la soumettre à la sanction des assemblées primaires. Ces assemblées de toutes les communes furent convoquées. Pour se les rendre d'autant plus favorables, il fut fait dans tous les départemens un envoi simultané d'émissaires chargés d'employer auprès des assemblées tous les moyens de persuasion. L'appas des récompenses, les menaces, tout fut prodigué; ces manœuvres incertaines d'une tyrannie expirante, excitèrent l'indignation et le mépris. La majorité des assemblées primaires rejeta le mode de renouvellement

proposé, et arrêta qu'il seroit procédé à la nomination de la nouvelle législature suivant la forme prescrite par l'acte constitutionnel. Un comité particulier fut nommé pour recevoir les procès-verbaux des assemblées primaires, en faire le dépouillement et le présenter ensuite à la Convention.

Il est maintenant avéré que les décrets des 5 et 13 fructidor furent rejetés par la majorité des assemblées primaires. Cependant le comité spécial chargé du recensement des votes, de concert avec les meneurs de la Convention, eut l'audace d'annoncer à la tribune l'adoption de ces décrets comme le vœu général de la majorité. Ce grossier mensonge donna lieu aux plus vives réclamations. Des pamphlets imprimés exigeoient que la Conventiou fît imprimer les procès-verbaux. Le maintien des décrets irrita les esprits. Quelques sections levèrent l'étendard contre la Convention. Celle-ci, épouvantée, se hâta de rassembler quelques troupes, auxquelles elle adjoignit, comme auxiliaires, les terroristes.

Toutes les sections armées se préparoient à marcher sur la Convention; la Convention, instruite à temps, parvint à paralyser leurs mesures.

Cependant vingt-deux sections s'insurgè-

rent. Sieyes, alors l'âme du comité de salut public, sans le paroître, conseilla de prévenir l'attaque. En conséquence, l'ordre fut donné aux troupes soldées de se tenir prêtes. Elles devoient, au moment où trois coups de canon seroient tirés, se porter aux points où les bataillons des sections déboucheroient, les foudroyer avec une artillerie chargée à mitraille, et faire main-basse sur tout rassemblement armé. Le conseil des sections n'apprit ces dispositions qu'au moment de leur exécution. Le tocsin fut sonné sur-le-champ, et chaque bataillon se rendit sans délai au poste qui lui avoit été assigné; mais ils furent attaqués par les troupes de la Convention, avant d'avoir effectué leur réunion; et l'artillerie, placée aux débouchés des rues, surtout au Palais-Royal, dans le cul-de-sac Dauphin, en face Saint-Roch, sur le quai Voltaire, et dans la section des Filles-Saint-Thomas, fit une boucherie effroyable des malheureux sectionnaires. On porte à plus de dix mille hommes le nombre des tués et des blessés dans cette journée, appelée par les tyrans, *le triomphe de vendémiaire.*

La Convention cependant, honteuse d'un aussi détestable triomphe, usa pour la première fois de modération envers ceux qu'elle appeloit *des coupables;* un seul périt

victime de son imprudente obstination; tous les autres furent acquittés. Mais un décret ordonna le désarmement de toutes les sections.

La Convention voyoit sa domination prorogée, puisqu'elle conservoit une prépondérance entière dans le nouveau corps législatif. Cependant, parmi les conventionnels restans, ceux, ou qui ne vouloient pas se dessaisir du pouvoir, ou qui cherchoient à y arriver, firent encore des tentatives pour reculer l'époque de la dissolution de la Convention, qui devait faire place au nouveau corps législatif. Tallien étoit le chef de ce parti. Sur sa motion, une commission de cinq membres avoit été créée par décret. Revêtue de l'autorité la plus absolue, cette commission devoit être le centre d'où seroient partis les ordres aux armées et à toutes les autorités constituées de la république. La nouvelle constitution n'étoit pas encore en activité. Le nouveau corps législatif n'avoit point encore été installé; les ambitieux, qui avoient médité et fait adopter ce plan d'usurpation, se trouvoient dans la position favorable d'en assurer l'exécution. Mais leurs projets furent tout à coup déjoués et renversés. Cinq jours étoient à peine écoulés depuis la création de ce *pentarchat*, que la Convention proclama le terme de ses sessions,

et appela le tiers nouvellement élu à la place des conventionnels éliminés par la voie du sort, et elle organisa le gouvernement institué par la nouvelle constitution. Nombre de conventionnels, craignant, non sans de justes motifs, le retour de *l'affreux décemvirat,* crurent devoir prendre ce parti décisif.

Voici le plan de gouvernement donné à la France par la constitution de l'an 3 (1795.)

Nouvelle forme de gouvernement.

L'autorité souveraine est divisée en trois pouvoirs. Le pouvoir législatif, subdivisé lui-même en deux conseils; le pouvoir exécutif, exercé par un directoire exécutif composé de cinq membres pris parmi tous les citoyens actifs indistinctement, et nommés pour cinq ans par le *corps législatif.* (C'est ainsi que s'appelaient les deux conseils pris collectivement, quoiqu'ils ne pussent jamais se réunir pour délibérer.) Chaque année un membre du directoire, désigné par la voix du sort pendant les quatre premières années, est remplacé par un nouveau membre; enfin le pouvoir judiciaire, indépendant des deux autres, et dont les membres sont élus par les assemblées électorales pour un temps déterminé. Le corps législatif est composé de sept cent cinquante membres, répartis cinq cents dans le conseil de ce nom, et deux cent

cinquante dans celui des anciens, avec les conditions d'éligibilité prescrites.

Les cinq premiers directeurs nommés furent *Reubell*, *Carnot*, *Le Tourneur de la Manche*, *Laréveillère-Lépeaux* et *Sieyes*.

La révolution française sous le règne du Directoire exécutif, au sixième de la révolution, troisième de la république, aux derniers jours d'octobre 1795.

Situation des affaires vers la fin d'octobre 1795.

DANS le moment où les deux conseils (des cinq cents et des anciens) et le directoire exécutif, prenoient possession de leurs fonctions, aux termes de la nouvelle constitution, la république française avoit fait la paix avec la Prusse : l'Espagne et la Hollande étoient à ses ordres. L'électorat de Hanovre, le landgrave de Hesse-Cassel, le duc de Wittemberg, et plusieurs autres confédérés, ne fournissoient plus de contingent. L'Angleterre retiroit ses troupes nationales de terre ; elle se bornoit à la guerre maritime, à soudoyer l'armée de Condé, et à fournir à l'Autriche des subsides considérables.

En Italie, la république, qui avoit à combattre les Piémontais, les Autrichiens et les Napolitains, avoit deux armées, l'une en Savoie, l'autre dans le comté de Nice ; et une vissicitude de revers et de petits succès

ne présageoit pas la conquête de l'Italie.

Carnot avoit remplacé, au directoire, Sieyes ; son entrée, au directoire, fut un malheur pour les coalisés. Il dirigea le département de la guerre. Les armées d'Italie furent renforcées de toutes les troupes devenues inutiles aux Pyrénées. Leurs généraux furent destitués et remplacés, en Savoie, par Kellerman; et en Italie, par un jeune adjudant-général, le fameux Buonaparte, protégé par Barras et par Sieyes. De simple officier d'artillerie, il s'étoit élevé au grade dont il étoit revêtu, par une action militaire d'un grand éclat. On lui devoit la reprise de Toulon sur les Anglais ; mais ce n'étoit pas seulement pour cet exploit qu'il avoit obtenu l'amitié et l'intérêt de Barras, alors en mission à Toulon ; mais parce qu'il lui avoit servi de second dans cette journée de vendémiaire, où il assura le triomphe des conventionnels sur les sections de Paris. Buonaparte avoit été destitué, lors du 9 thermidor, comme révolutionnaire.

A la Vendée, Charette et Stofflet avoient à se défendre contre l'armée de Hoche; ils se soutenoient avec gloire contre des forces supérieures. Le directoire résolut de mettre un terme à cette guerre.

En Allemagne, l'armée de l'Autriche et de l'Empire, sous les ordres du général de

Clairfayt, avoit abandonné la rive gauche du Rhin, pour garder les passages de ce fleuve, depuis Dusseldorff jusqu'à Huningue. La gauche de son armée, commandée par le général Alvinzi, s'étendoit depuis le petit Huningue, près Bâle, jusqu'au delà de Manheim; la droite, aux ordres du général Wattersleben, occupoit les positions depuis Mayence jusqu'à Dusseldorff. Le comte de Clairfayt s'étoit placé au centre, pour surveiller les mouvemens d'une armée aussi étendue, et avoit mis des garnisons à Dusseldorff, Neuvied, Ehrenbreistein, Mayence, Manheim, Philisbourg et Kelh. La forteresse de Luxembourg, défendue par le vieux maréchal de Bender, qui s'y étoit renfermé avec quinze mille hommes, avoit été abandonnée à ses propres forces, mais avec l'assurance d'être secourue.

Les deux armées de la république sur la rive gauche du Rhin, s'appuyoient, d'un côté, sur un point en face de Dusseldorff, et de l'autre, sur Porentruy. Le général Jourdan commandoit l'armée qui occupoit le duché de Juliers, jusques et compris le Kandsruck. Pichegru avoit sous ses ordres une armée, dont la gauche s'appuyoit sur Mayence, la droite sur Porentruy, et dont Strasbourg formoit le centre. Suivant le plan de campagne dressé par les ordres du directoire, les deux généraux républicains

devoient s'entr'aider et se soutenir mutuellement. Jourdan avoit l'ordre de bloquer Luxembourg, de s'emparer de Dusseldorff, et, en se portant ensuite sur la Lahne, de pénétrer jusqu'au petit Cassel, faubourg fortifié de Mayence, situé sur la rive droite du Rhin, et formant la tête du pont, afin de concourir, avec Pichegru, à la prise de cette place importante. Celui-ci avoit la mission de tenir les Autrichiens en échec le long du Rhin jusqu'à Huningue, de surprendre Manheim, enfin de porter une forte division sur le Necker, afin de s'emparer des magasins de Clairfayt et d'assiéger Mayence.

Le corps de Condé, sous le général d'Alvinzi, étoit campé dans le Brisgaw et le margraviat de Baden, et avoit son quartier-général tantôt à Mulheim, tantôt à Riegel.

Dans l'intérieur de la France, les départemens jouissoient d'une tranquillité apparente. Les cinq directeurs avoient embrassé le parti du modérantisme.

Événemens arrivés pendant l'existence du Directoire.

L'ARMÉE commandée par le général Hoche, avoit reçu des renforts considérables, tant de l'armée des Pyrénées que de Guerre Vendée.

celle du Rhin; mais le directoire, convaincu que jamais on ne réduiroit les Vendéens par la force des armes, tenta d'autres moyens. Il commença par environner tout le pays insurgé d'anciens soldats tous aguerris ; puis il répandit des proclamations remplies de promesses qui devoient faire impression. Ces promesses détachèrent successivement du parti royal nombre de communes qui posèrent les armes. Quelques-unes continuèrent à servir sous Stofflet et Charette.

Hoche écrivoit au directoire que, sans la mort de ces deux chefs, la Vendée seroit toujours en feu. Désespérant de jamais les attirer dans la plaine, afin de les envelopper, le général républicain eut recours à l'artifice. A force d'argent, il étoit parvenu à corrompre et à gagner plusieurs des affidés de Charette et de Stofflet. Stofflet, arrêté dans une ferme isolée, tomba en son pouvoir.

Cette capture, annoncée avec une joie indécente aux deux conseils, par le directoire, fut un triomphe pour la république, et le présage de la ruine prochaine de la Vendée. Stofflet fut passé par les armes.

Le corps de Stofflet, privé de son chef, se débanda. Les uns se soumirent, les autres se rendirent, par des chemins détournés, à l'armée de Charette.

Charette, resserré de toutes parts, n'avoit pu se rapprocher du bord de la mer, afin d'y recueillir Monsieur (comte d'Artois), débarqué à l'Ile-Dieu. Les renforts que lui procurèrent les débris du corps de Stofflet, déterminèrent ce brave général à une aussi périlleuse entreprise. Il fit toutes ses dispositions, et se mit en route avec un corps d'élite. Cette marche hardie avoit été révélée par des traîtres à Hoche.

Dès le premier jour, l'escorte de Charette fut assaillie et enveloppée de tous les côtés. Les royalistes se firent jour au travers des républicains, et chacun se dirigea vers les divers lieux où il savoit ne pouvoir être forcé. Charette se sauvoit également sans être accompagné; il fut reconnu. Tous les efforts se dirigèrent contre lui seul. Sur le point d'être atteint, il s'adossa contre des rochers, et se mit sur la défensive, avec la résolution de mourir les armes à la main. On lui crioit en vain de se rendre; tant qu'il conserva la force de faire usage de ses armes, on ne put l'approcher impunément. Couvert de blessures, épuisé par la fatigue et le sang qu'il avoit perdu, il rendit enfin les armes, et se mit à la discrétion de ceux qui, chargés de le prendre vif, ne l'avoient combattu qu'à l'arme blanche.

Charette fut conduit enchaîné à Nantes.

Le directoire se hâta d'ordonner la mort de ce grand homme. Condamné à être fusillé, Charette commanda lui-même le feu, et tomba en formant des vœux pour la patrie.

Son armée fut entièrement dispersée; le directoire fit proclamer l'oubli du passé en faveur de ceux qui rentreroient désormais dans leurs foyers. Toutes les communes de la Vendée reconnurent la république; et cette contrée, arrosée du sang de plus de deux cent mille républicains, rentra dans le cercle des départemens.

Guerre d'Allemagne.

J'ai déjà tracé la position respective des armées belligérantes sur les deux rives du Rhin; la forteresse de Luxembourg demeuroit intacte; le vieux maréchal de Bender était chargé de la défendre; le maréchal Clairfayt avoit reçu l'ordre formel de secourir cette place importante. Cette forteresse n'est attaquable que du côté de Thionville; les autres côtés, défendus par des rochers inaccessibles, n'inspiroient point de crainte. Au lieu de s'obstiner à s'en emparer de vive force, le directoire prit la détermination d'établir dans le duché de Luxembourg un corps de troupes assez considérable pour bloquer la ville,

repousser les assiégés en cas de sorties, et empêcher l'introduction des vivres et des munitions de guerre. Pendant ce temps, les généraux Jourdan et Pichegru, chargés de harceler l'ennemi sur la rive droite du Rhin, devoient passer ce fleuve à Dusseldorff et à Manhein, s'emparer de ces villes et porter le théâtre de la guerre sur la Lahne, le Mein et le Necker. L'exécution de ce plan avoit pour but d'occuper Luxembourg et Mayence, de se rendre maîtres des rives du Rhin, de forcer l'armée impériale de rétrogader vers le Danube, afin de pouvoir lever sur l'Allemagne les contributions nécessaires.

On s'attendoit à un coup d'éclat de la part du maréchal de Clairfayt, mais il avoit à craindre l'armée d'observation des Prussiens qui le cernoit depuis la paix de Bâle; l'Autriche ne pouvoit se trop défier du cabinet de Berlin. Clairfayt se détermina à quitter les bords de la Lahne pour porter son quartier-général aux environs de Francfort.

Pendant ce temps, Jourdan faisoit resserrer la forteresse de Luxembourg; le maréchal de Bender défendoit vigoureusement la place. Le directoire se détermina plus que jamais à la prendre par famine.

L'objet le plus essentiel étoit la prise de Mayence; Pichegru en fut chargé.

Le reste de l'année s'écoula sur ce point sans événement remarquable ; mais les dispositions des Français promirent des succès pour la campagne prochaine.

Guerre d'Italie.

L'ARMÉE des coalisés, en Italie, étoit commandée par le général Devins ; par d'habiles manœuvres, il retardoit les progrès des armées françaises ; il eut même des succès près de la rivière de Gênes ; mais un plan de campagne offensif fut dressé par Carnot : ce plan, au premier coup d'œil, sembloit une fanfaronnade ; cependant, à l'aide d'autres moyens suggérés, son exécution fut regardée comme infaillible ; un nouveau général en chef (Buonaparte) devoit brusquer ses attaques et tomber à l'improviste sur le Piémont, et au même instant les armées d'Allemagne avoient ordre d'agir sur le Rhin. Le général Devins, fatigué des lenteurs de la cour de Vienne, assez habile pour prévoir l'orage qui se préparoit, demanda et obtint sa démission. Il fut remplacé par le quartier-maître général de la grande armée de Clairfayt, le général Beaulieu.

Quoique le général baron de Beaulieu ne trouvât pas à l'armée des coalisés les troupes qui lui avoient été promises, il ne

s'en porta pas moins en avant; il parvint même à s'établir au delà d'Alexandrie, en repoussant les Français vers le comté de Nice. Tel étoit l'état des choses, lorsque Buonaparte vint prendre le commandement de l'armée républicaine, forte de quatre-vingt mille hommes.

Suite des événemens.

La forteresse de Luxembourg, après onze mois d'un blocus rigoureux, venoit d'être obligéé de capituler. Le maréchal de Bender en sortit à la tête de sa brave garnison avec les honneurs de la guerre; après avoir déposé les armes sur les glacis et prêté le serment de ne pas servir avant un an contre les armées françaises, cette garnison se retira en Bohême.

La possession de cette place si importante facilitoit aux armées républicaines, campées sur les bords du Rhin, l'exécution des grands projets arrêtés au directoire.

Depuis sa retraite de l'Alsace, le général de Wurmser végétoit à Vienne, où il étoit non disgracié, mais totalement oublié. M. de Wurmser étoit connu par son dévouement pour l'empereur, mais il étoit plus propre à la guerre d'avant-postes qu'au commandement en chef d'une armée; d'ail-

leurs, la surdité dont il étoit affligé, nuisoit le plus souvent au succès de ses ordres; cependant, pour obtenir le bâton de feld-maréchal, M. de Wurmser sollicitoit un commandement, il l'obtint; on retira soixante mille hommes de l'armée de Clairfayt.

Un nouveau plan de campagne, mais offensif, fut résolu à Vienne; il n'étoit question de rien moins que de tenter le passage du Rhin, de s'emparer de la Haute-Alsace, de pénétrer dans la Franche-Comté où l'on s'étoit ménagé des intelligences; et de ce point occupé par l'armée de Condé, les émigrés, soutenus par M. de Wurmser, devoient ouvrir des communications avec la ville de Lyon.

Le nouveau plan avoit été présenté par le général comte de Bellegarde.

Un tel ordre de choses, si opposé à l'ancien, relevoit l'espérance abattue des royalistes français.

Le général comte d'Alvinzi commandoit sous Clairfayt, depuis Bâle jusqu'à Manheim. Il avoit des droits acquis à la grand' croix de l'ordre militaire de Marie-Thérèse. Mécontent de n'avoir pas été désigné au commandement d'une armée destinée à une expédition brillante, il résolut d'entraver l'exécution du nouveau plan.

M. de Wurmser arriva inopinément à Fribourg, où le comte d'Alvinzi lui remit

le commandement. L'armée étoit superbe. Mais quelle fut la douleur de M. de Wurmser, quand il apprit que cette armée avoit à peine des vivres pour trois jours ! Il jeta les hauts cris. Pendant vingt-deux jours l'armée fut entretenue par les États du Brisgaw, en vertu de réquisitions forcées. En même temps on dirigeoit de l'artillerie sur Huningue ; une grande quantité de pontons avoit été transportée sur les bords du Rhin, vers Neufbourg, entre le Vieux-Brisach et Bâle. Rien ne sembloit devoir s'opposer au passage du Rhin. Le gros de l'armée républicaine étoit stationné entre Spire et Worms. La réussite paroissoit immanquable à Wurmser, lorsqu'il apprit tout à coup la prise de Dusseldorff par Jourdan, et celle de Manheim par Pichegru. La prise de ces deux places ouvrit aux Français le chemin de la Westphalie et de l'Allemagne, et donna à Jourdan toute facilité de se porter sur la Lahne, de pénétrer jusqu'au Mein, et de cerner Mayence du côté de Cassel. Par de savantes manœuvres et des marches hardies, Pichegru pouvoit se porter sur Heidelberg, en remontant le Necker, s'emparer des magasins autrichiens, et couper la communication entre leurs deux armées.

Clairfayt effectua sa retraite sur la

Bohème, et Wurmser se replia sur la forêt Noire, et alla camper derrière le Danube.

M. de Wurmser fit les dispositions les plus promptes, et détacha une partie de son armée, afin de voler au secours de Heidelberg, et de s'opposer à la marche des Français sur le Necker. Au même moment il assembla à Fribourg un conseil de guerre, afin de délibérer sur la marche que devoit tenir son armée. Devoit-il risquer de livrer une bataille, ou prendre sur le Danube une position capable d'arrêter l'ennemi, en évacuant, en même temps, sur cette position, les magasins qu'on avoit en Souabe? Deux officiers-généraux, dont j'ai le vif regret de ne pouvoir rappeler ici les noms, opinèrent avec force pour que l'on marchât à l'ennemi. Le comte de Bellegarde s'en rapporta à la prudence, à la sagesse, à la bravoure connues du général en chef. Quant à celui-ci, en s'exprimant en brave, et suivant la manière énergique et accoutumée des militaires : « Il ne sera pas dit que, sur mes vieux jours, on puisse dire que je sois un poltron. » (Il se servit de l'expression usitée en pareille circonstance;) il se décida à livrer bataille.

Il étoit urgent de prendre ce dernier parti. Pichegru, en possession de Man-

heim, avoit fait toutes les dispositions prévues par M. de Wurmser, pour s'emparer de Heidelberg, et des magasins des Autrichiens en Souabe : mais heureusement le général-major Guastanowitz y étoit déjà campé, lorsque le général de division Dufour, à la tête de trente mille hommes, vint pour mettre à exécution le projet de Pichegru. Un combat opiniâtre et sanglant fut livré; la victoire fut long-temps incertaine; mais les charges hardies et la précision des manœuvres des cavaleries autrichienne et hongroise la firent obtenir au corps autrichien. Cette victoire décisive sauva l'Allemagne, en donnant à l'armée de Wurmser le temps d'arriver sur le Necker. Pichegru fut alors forcé de se tenir sur la défensive. Tous les efforts des républicains se dirigeoient donc sur Mayence. Jourdan, après avoir passé la Lahne, s'étoit avancé jusqu'à la portée du petit Cassel, tandis que Pichegru attaquoit la ville. Jourdan poussoit vivement le siége de Cassel, et faisoit peu de progrès. Mayence, attaquée et cernée par deux armées considérables, déterminées à s'en emparer, devoit enfin succomber. Il falloit la sauver. Clairfayt conçut un plan hardi; il se concerta avec Wurmser, qui bloquoit Manheim. Pendant toutes les attaques de Wurmser, soit contre l'armée de

Jourdan, soit contre celle de Pichegru; le comte de Clairfayt passoit le Mein sur six colonnes, dont une avoit ordre de se porter sur Aschaffembourg et les derrières de Jourdan, afin de lui couper la retraite. Les cinq autres colonnes attaquèrent brusquement tous les postes français entre Cassel et Francfort, et les emportèrent. Jourdan leva le siége de Cassel, précipita sa retraite, et se retira derrière la Lahne. Cependant Mayence étoit toujours bloquée par le corps de cinquante mille hommes qui occupoient le camp retranché que Pichegru avoit établi. Ce camp étoit un chef-d'œuvre de l'art. Du haut de ses remparts, Mayence pouvoit être foudroyée et réduite en cendres. M. de Clairfayt crut devoir tout oser. Le camp fut attaqué et emporté. Pichegru se hâta d'abandonner ses retranchemens, et d'effectuer sa retraite. Clairfayt entra dans Mayence.

Pichegru, peu accoutumé à de pareils revers, chercha à se maintenir le long du Rhin, dans les évêchés de Spire et de Worms, afin de maintenir la communication avec Manheim. Mais Clairfayt sortit de Mayence à la tête de son armée victorieuse, attaqua Pichegru qui effectuoit sa retraite sans désordre, et l'obligea, après trois combats consécutifs, d'évacuer une partie du Palatinat, ainsi que les évêchés

de Worms et de Spire. On espéroit que ces succès amèneroient des résultats encore plus favorables, tels que l'occupation de Guermesheim et de Landau, tandis que Wurmser assiégeroit Manheim. Mais Pichegru, sans se déconcerter, opposa au vainqueur des manœuvres habiles qui contribuèrent à le paralyser de nouveau.

Wurmser faisoit le siége de Manheim, et le poussoit avec vigueur. La garnison se vit forcée de capituler après trente jours de tranchée ouverte. M. de Wurmser établit son quartier-général à Manheim même. Ce fut là qu'il reçut le bâton de feld-maréchal. Il convint avec le comte de Clairfayt de reprendre le premier projet, celui de pénétrer en Alsace et en Franche-Comté. Déjà le général de la Tour avoit établi son quartier-général à Fribourg en Brisgaw; une division cantonnée à Kelh étoit prête à marcher au premier signal; l'artillerie et les pontons étoient sur les bords du Rhin; le jour même étoit pris pour le traverser, lorsque les rapides succès du général Buonaparte en Italie firent changer toutes ses dispositions. Le maréchal de Wurmser, appelé en Italie, remit au général de la Tour le commandement de l'armée qu'il quittoit. Le maréchal de Clairfayt se vit donc obligé de renoncer au plan convenu; on le vit tout à coup se replier sur Mayence.

Le général de la Tour reçut l'ordre de se tenir sur la défensive, et d'empêcher les Français de rien entreprendre sur Manheim, et le long du Rhin jusqu'à Bâle.

Ainsi se termina la campagne sur le Rhin. Clairfayt laissa le commandement de son armée au général de Watersleben, et se rendit à Vienne. Le général Pichegru fut rappelé par le directoire mécontent de lui, et remplacé par Moreau, qui servoit sous lui.

Telle étoit la situation des affaires, lorsque Buonaparte attiroit sur lui les regards de l'Europe par ses succès prodigieux. Ce jeune général avoit rassemblé son armée dans le comté de Nice. Le général Kellerman, commandant en Savoie, devoit favoriser ses opérations, en occupant les troupes sardes commandées par le duc d'Aouste. Pour masquer sa marche et ses projets, Buonaparte s'étoit fait précéder par de forts détachemens, que le général de Beaulieu avoit repoussés. Tous les passages des Alpes et tous les forts furent attaqués à la fois, et emportés. Buonaparte marcha à pas redoublés vers le Pô; Beaulieu crut n'avoir d'autre parti à prendre que d'effectuer une retraite prudente sur Tortone et Alexandrie.

Cependant les succès de Buonaparte jetoient l'alarme dans Turin. L'on s'attendoit

à chaque instant au siége de la ville. La cour sarde demanda une suspension d'armes, et ne l'obtint qu'à de dures conditions.

En voici quelques-unes :

Les troupes sardes se retireront de la coalition, et garderont la plus exacte neutralité ;

Les Français garderont les passages qu'ils occupent ; tous les autres, pour pénétrer en Italie, leur seront également livrés ;

Les vivres, fourrages et munitions qui seront requis, seront livrés aux armées françaises ;

Remise aux Français du Col de Tende, et de toutes les forteresses qui défendent les passages, ainsi que des villes de Tortone et d'Alexandrie, jusqu'à la paix générale ;

Envoi, par le roi de Sardaigne, de plénipotentiaires à Paris pour y traiter d'une paix séparée avec le directoire.

Abandonné des Piémontais, Beaulieu, après avoir laissé dans Tortone et dans Alexandrie quelques bataillons, se hâta d'aller couvrir le Milanais. Buonaparte se mit en devoir de forcer le passage du Pô pour s'emparer du Milanais. Bientôt une division française entra dans Pavie. Après le combat de Verceil, Beaulieu abandonna les rives du Pô et se replia sur Milan.

Buonaparte, maître de Pavie et de tout son territoire, força le duc de Parme et de Plaisance de conclure un traité de paix. Bientôt après, Milan vit flotter sur ses murs le drapeau tricolor. Ce fut à cette époque que M. de Beaulieu eut ordre de remettre le commandement de son armée au maréchal de Wurmser. Alors la cour de Vienne prit la résolution d'augmenter cette armée de soixante à quatre-vingt mille hommes.

Buonaparte, en même temps qu'il s'emparoit du duché de Modène, faisoit assiéger la citadelle de Milan. Il s'empara, après quelques combats, de Crémone et de Lodi, et, bientôt après, de la citadelle de Milan.

C'est à Milan qu'il établit son quartier-général. Il conçut dès lors le projet de former de la Lombardie une république; mais il importoit, pour l'exécution de ce grand dessein et l'affermissement de ses conquêtes, que la ville et la citadelle de Mantoue fussent réduites. Mantoue, sous les murs de laquelle l'armée autrichienne, naguère commandée par Beaulieu, s'étoit retranchée, devint le point principal de l'attention des deux puissances belligérantes.

Sur ces entrefaites, l'archiduc Charles vint prendre le commandement de l'armée d'Allemagne. Pendant qu'il faisoit la re-

vue de ses troupes, les généraux français s'occupoient de l'exécution d'un plan de campagne, combiné avec la marche victorieuse de Buonaparte en Italie. La conquête de l'Allemagne en étoit l'objet.

D'après ce plan, tandis que le général Jourdan, maître de Dusseldorff, feroit des mouvemens sur la Sieg pour attirer l'attention du général qui lui étoit opposé, Moreau, après avoir menacé Manheim et Mayence pour mieux masquer les projets ultérieurs, devoit tenter le passage du Rhin à Kelh, le passer, se porter sur le Knibis, chasser les Autrichiens du Brisgaw, pénétrer dans l'Allemagne par la Souabe, traverser la Bavière, et menacer l'Autriche. Pendant ces mouvemens extraordinaires et combinés avec précision, Buonaparte, après avoir bloqué Mantoue, devoit marcher en force vers le Tirol, y pénétrer et menacer Vienne en même temps que Moreau. Moreau passa tout à coup le Rhin. Ce passage répandit l'alarme depuis Manheim jusqu'à Bâle.

L'extrême lenteur des Autrichiens avoit donné à Moreau le temps d'exécuter la première partie du plan proposé, celle d'envahir le Brisgaw, de pénétrer en Allemagne par le Wirtemberg et la forêt Noire, de se porter ensuite sur Constance, de pénétrer en Bavière, et d'y réunir toute son

armée. L'archiduc Charles arriva enfin, et attaqua les Français entre Rastadt et Offembourg : Moreau eut tout l'avantage ; cet échec décida la retraite générale des Autrichiens sur le Danube. Moreau s'empara sans obstacles du fameux passage du Knibis, et se dirigea sur Ulm, pendant que le général Ferino, commandant l'aile droite, prenoit possession de Fribourg et de tout le Brisgaw, et marchoit ensuite sur Constance par la vallée d'Enfer et les villes forestières. Jourdan, de son côté, passa la Lahne, arriva sur le Mein, laissa au petit Cassel un corps de troupes et une artillerie suffisante pour contenir la garnison de Mayence, s'empara de Francfort et d'Aschaffembourg, et marcha droit en Bohème par Wurtzbourg et la Franconie. Moreau, de concert avec Jourdan, après s'être emparé d'Ulm et d'Augsbourg, pénétra en Bavière. Cependant l'aile droite de son armée fut ralentie dans sa marche. Le corps de Condé l'attaquoit chaque jour. Une affaire sanglante eut lieu, le 13 août 1796, à Ober-Kammelach, entre un corps de quinze mille républicains et la colonne des émigrés, qui formoient deux mille quatre cents hommes. Cette sanglante journée détruisit le bataillon de chasseurs nobles, dont deux cents furent tués et cinq cents blessés. En même temps que Jourdan

approchoit des frontières de Bohème, vers Egra, où il avoit adossé le général Watersleben, Moreau entra en Bavière et arriva à Munich.

Mais la retraite de l'archiduc étoit le produit d'une combinaison savante et mûrement réfléchie. Cette retraite donnoit le temps de faire passer, sur les frontières de la Bohème, de la Gallicie et de la Hongrie, des renforts considérables. Les Français, peu prévoyans, avançoient tellement, qu'ils s'ôtoient tout moyen d'effectuer la retraite qu'il devenoit possible de leur couper sur le Rhin.

Le pont de Munich devint le *nec plus ultrà* de Moreau; Jourdan ne put dépasser l'évêché de Bamberg. L'archiduc cessa de rétrograder, attaqua inopinément Jourdan, le battit complétement, le poursuivit, l'attaqua, et le battit une seconde fois. Cette armée, suivie pied à pied, repassa le Rhin à Neuwied, à Cologne et à Dusseldorff.

La défaite de Jourdan détermina Moreau à une prudente retraite. Il arriva aux environs d'Ulm et de Biberach dans une véritable détresse, suivi par l'armée de la Tour et le prince de Condé. Il ne lui restoit plus d'autre point de retraite que la Suisse, dont le passage lui avoit été formellement refusé. Il falloit vaincre ou pé-

rir. Il fit volte-face, et attaqua le corps d'armée qui le poursuivoit. Ce mouvement, tout à fait inattendu, fut fait en plein midi. Le général de la Tour, loin de le prévoir, s'étoit éloigné de plus de trois lieues. Moreau, à la tête de l'élite de ses troupes, marche sur Biberach, tombe sur une des divisions de l'armée de la Tour et la culbute. Quatre à cinq mille hommes mettent bas les armes et sont faits prisonniers. Le général de la Tour fut forcé de rétrograder sur la Bavière.

Moreau, profitant de sa victoire, marcha en bon ordre à travers la forêt Noire, et arriva dans le Brisgaw avant l'archiduc, qui ne tarda pas à y paroître ; il attaqua les Français, qui, battus trois jours de suite, les 18, 19 et 20 octobre, se retirèrent sans confusion vers la tête du pont d'Huningue.

Les Français, rentrés en Alsace, défendirent long-temps la tête du pont d'Huningue. Ils l'abandonnèrent enfin. Les Autrichiens se trouvèrent ainsi maîtres de toute la rive droite du Rhin.

Le directoire se consoloit de la déroute de Jourdan et de la retraite de Moreau, par les prodigieux succès de Buonaparte en Italie. La prise de Mantoue, d'une part, sa délivrance, de l'autre, étoit, comme je l'ai dit, l'objet des efforts de Buonaparte et de Wurmser.

Mantoue, forte par sa position, son étendue, défendue par une garnison de quinze mille hommes, abondamment pourvue de toutes les munitions de guerre et de bouche, pouvoit tenir très-long-temps. Buonaparte se contenta de la bloquer.

Il se rendit maître du Bergamasque, du Véronais et du cours de l'Adige.

Dans cet état de choses, Wurmser, voyant les succès journaliers de Buonaparte, et craignant pour Mantoue, résolut d'aller s'y enfermer lui-même.

Ce fut alors qu'on donna à M. d'Alvinzi le commandement de l'armée d'Italie, en le mettant cependant sous les ordres du maréchal.

Les instructions données au nouveau général furent d'empêcher l'invasion du Tirol, de se soutenir sur l'Adige, et de tout tenter pour dégager Mantoue. Loin de réussir sur aucun de ces points importans, Alvinzi laissa les Français pénétrer jusqu'à Brixen dans le Tirol, s'emparer du Véronais et des passages sur l'Adige. Mantoue étoit chaque jour plus resserrée. Cependant les manœuvres habiles du maréchal de Wurmser rendoient inutiles les travaux des assiégeans. Buonaparte vint en personne les diriger.

Le général Provera, envoyé vers Man-

toue avec un corps de quinze mille hommes, ne put opérer sa jonction avec les troupes de la garnison venues à sa rencontre. Il fut attaqué et battu. Alvinzi, informé de la défaite de Provera, se hâta d'effectuer sa retraite. Cette situation enlevoit toute lueur d'espoir au maréchal de Wurmser. La garnison diminuoit et dépérissoit tous les jours. Buonaparte eut l'assurance de la réduire bientôt; mais la réponse fière et décisive du maréchal dut lui faire voir qu'il faudroit sacrifier beaucoup plus de monde qu'il ne l'avoit imaginé. Il aima mieux employer la voie de la négociation, que de risquer un assaut général. Il fit donc proposer au maréchal la capitulation la plus avantageuse. Elle fut acceptée enfin. La place fut remise à des conditions honorables.

Le souverain pontife, menacé d'une invasion prochaine, avoit fait une ligue avec les Autrichiens. Ce fut le prétexte dont se servit Buonaparte pour attaquer le pape. Il s'étoit fait précéder, dans les légations de Ferrare, de Bologne et de Ravenne, par des émissaires chargés de propager les principes révolutionnaires, afin d'exciter des séditions contre l'autorité légitime.

Buonaparte vint, à la tête de vingt mille

hommes, soutenir les révoltés. Les troupes du pape furent battues et chassées des trois légations. Pie VI, abandonné des Autrichiens, demanda la paix.

Voici à quelles conditions le pape obtint que Rome ne fût point saccagée.

Abandon de la souveraineté des trois légations de Ferrare, Bologne et Ravenne; cession totale, absolue et à jamais irrévocable, à la république, de la ville d'Avignon et du comtat Venaissin; vingt millions en or ou en argent; le choix des vingt plus beaux tableaux et des vingt plus belles statues, dont, depuis des siècles, la ville de Rome s'enorgueillissoit.

La paix conclue avec le pape, Buonaparte rejoignit son armée. Les infirmités du maréchal de Wurmser le rendoient incapable de supporter de nouvelles fatigues; le général d'Alvinzi avoit perdu la confiance. On retira l'archiduc Charles de l'armée du Rhin pour l'opposer à Buonaparte. Il arrivoit dans un moment peu favorable; tous les jours il étoit attaqué par Buonaparte. Celui-ci contraignoit l'armée impériale à rétrograder. Déjà son aile gauche marchoit sur Inspruck, tandis que la droite occupoit l'Istrie; déjà le centre avoit traversé le Véronais, dépassé les frontières de la Carniole, s'étoit emparé d'Udine, et menaçoit la Styrie.

La colonne française, entrée dans le Tirol par Roveredo, éprouvoit des échecs journaliers, harcelée par le général Lawdon, digne émule de son oncle.

Cependant l'alarme s'étoit déjà répandue dans Vienne; la ville étoit mise en état de défense. Buonaparte, apprenant que le Tirol étoit évacué par ses troupes, demanda au directoire l'autorisation d'ouvrir des négociations, tant pour la conclusion d'un armistice, que pour traiter de la paix; elle fut accordée; mais en même temps Moreau et Jourdan durent tout sacrifier pour effectuer le passage du Rhin et passer en Allemagne.

Buonaparte écrivit à l'archiduc pour lui proposer de faire cesser la guerre. Le prince ne se refusa point à cette ouverture pacifique : il dépêcha en grande hâte un courrier à l'empereur.

L'empereur précipita les préliminaires de la paix. L'archiduc fut autorisé à s'aboucher avec Buonaparte, à Udine. Après quelques conférences, il fut autorisé à signer, à Léoben en Styrie, les préliminaires de la paix. Ils consistoient dans la cession de tous les Pays-Bas autrichiens, et du duché de Luxembourg, l'indépendance du Milanais, la promesse et la garantie d'indemnités équivalentes; les armées des deux puissances devoient garder leurs positions

respectives pendant l'armistice et jusqu'à la paix définitive. Cette suspension d'armes devint un bienfait pour les troupes de l'empereur ; car la veille ou le jour même de la signature des préliminaires, Jourdan avoit passé la Lahne, repoussé tous les postes autritrichiens, et marchoit sur Mayence et Francfort. Dans le même temps, le général Staray avoit été battu et mis en déroute par Moreau, qui avoit passé le Rhin entre Rastadt et Kelh.

Le général Massena, dépêché par Buonaparte au général Moreau, vint lui apporter la nouvelle de l'armistice, et l'ordre de suspendre les hostilités.

Jourdan, parvenu jusqu'aux portes de Francfort, reçut, au même instant, un ordre semblable. L'un et l'autre de ces généraux donnèrent connoissance de ces ordres aux avant-postes ennemis. Telle étoit la terreur des Autrichiens, depuis le dernier passage du Rhin, que ces avant-postes fuyoient devant l'officier, le trompette et la petite escorte envoyés par Moreau, pour donner connoissance de la signature des préliminaires de paix. Ce ne fut qu'après les avoir poursuivis pendant plus de deux lieues, que l'officier, porteur de la dépêche, parvint à se faire comprendre.

Il fut stipulé, dans la convention de

Léoben, que les plénipotentiaires des deux puissances se rassembleroient à *Campo-Formio* ou *Formido*, château situé en Styrie, pour y traiter de la paix définitive.

Quelques jours avant la signature des préliminaires, le sénat de Venise s'étoit enfin décidé à rompre la neutralité, et à se réunir aux Autrichiens.

Buonaparte se plaignit en vainqueur irrité. Les Vénitiens insurgés avoient fait main-basse sur quelques avant-postes. Il exigea des réparations publiques, et la destitution des sénateurs les plus recommandables.

Buonaparte, à l'inconcevable activité de qui les conférences de Campo-Formio ne suffisoient pas, quoiqu'il fùt seul contre quatre, trouva le temps d'intriguer dans la Walteline, et de la faire insurger.

L'insurrection de la Walteline, la destruction de la république vénitienne, entroient dans ses plans pour l'établissement de la république Cisalpine. Dans le même temps que ses émissaires travailloient les peuples de la Walteline, ses troupes occupoient successivement les provinces de terre-ferme de la république de Venise. Il s'empara donc de Venise. L'arbre de la liberté fut planté en grande cérémonie, sur la place de Saint-Marc. Au doge déposé,

au sénat dissous, on s'empressa de substituer une nouvelle magistrature, composée de personnages désignés par Buonaparte.

Tandis que Buonaparte fixoit à Campo-Formio les destinées, peut-être de l'Europe entière, de tous les points de la France on redemandoit le rétablissement du culte catholique et le rappel des prêtres. On vouloit qu'un gouvernement juste et humain remplaçât enfin les hommes sanguinaires qui avoient fait peser sur la France un sceptre de fer. Ces vœux, ces réclamations étoient unanimes dans toutes les assemblées primaires et électorales, du mois d'avril 1797, lors du renouvellement du tiers de la législature, alors composée des deux tiers de la Convention, et du nouveau tiers que celle-ci, lors de sa dissolution, n'avoit admis qu'avec tant de répugnance et de regrets. Déjà les nouveaux décrets faisoient espérer un gouvernement plus humain et plus doux.

Ces espérances acquirent encore un plus haut degré de certitude, quand on fut assuré que plus de soixante départemens les avoient en quelque sorte sanctionnées, par le choix des députés qui devoient remplacer le tiers des conventionnels sortans.

Dans le même instant que le nouveau tiers prenoit place dans le corps législatif, un des cinq directeurs devoit être remplacé.

On sait que Barras, Reubell, Carnot, Laréveillère-Lépeaux et Le Tourneur de la Manche composoient le directoire. LeTourneur de la Manche retira de l'urne l'olive qui contenoit le billet d'élimination.

L'ambassadeur de la république près des cantons suisses, Barthélemy étoit désigné par la voix publique comme le successeur de Le Tourneur. Il fut nommé.

La confiance commençoit à renaître; le corps législatif, fort de l'opinion publique, voyoit ses lois consolantes adoptées par le libre consentement de tous les départemens. Les jacobins, honteux et terrassés, confinés dans leurs repaires, n'osoient plus se montrer.

Mais le tiers conventionnel n'étoit pas anéanti. Il s'étoit formé un triumvirat dans le directoire; ce triumvirat, composé de Barras, Laréveillère et Reubell, fomentoit l'opposition de cette foible minorité, pour faire échouer les plans de la majorité des conseils. Il préparoit en silence le coup funeste qui devoit faire évanouir cette ombre de bonheur. Le mois de juillet fut employé à travailler l'armée. Bientôt la scission du directoire devint publique. Les efforts de Carnot et de Barthélemy, pour amener leurs collègues à des idées moins révolutionnaires, furent d'abord inutiles. Cependant ils réussirent enfin à détacher Barras

du triumvirat. Laréveillère, Reubell et Sieyes, qui s'étoit joint à eux, convinrent, dans un comité secret, qu'ils affecteroient, en présence de Barras, les plus vives alarmes sur la réunion de Carnot et de Barthélemy à la majorité des deux conseils; qu'ils accuseroient les généraux Pichegru et Villot d'avoir formé le projet de se défaire des trois directeurs patriotes, afin de les remplacer par des royalistes.

Ils devoient lui déférer en même temps, mais secrètement, la dictature la plus absolue. Tout réussit au gré de leurs désirs. Barras jura sur son épée d'anéantir la conjuration.

Barras, flatté de la dictature dont la volonté de ses deux autres collègues l'investissoit, trompé sur la véritable opinion de Carnot et de Barthélemy, forma son plan d'attaque; le voici:

C'étoit de s'assurer d'abord des généraux commandant les armées d'Italie, du Rhin, et de Sambre-et-Meuse, Buonaparte, Moreau et Hoche, en les prévenant de l'existence d'une conspiration royaliste, favorisée par la majorité des deux conseils, et par deux des directeurs; qu'il étoit urgent de faire délibérer leurs armées sur les malheurs qui menaçoient la république, d'arriver à Paris, d'exterminer les auteurs de la conjuration.

Les trois généraux gagnés, exprimèrent, par des déclarations publiques, le mécontentement de leurs armées respectives. Les ministres, dont le triumvirat avoit à se défier, furent tout à coup remplacés par des hommes qui leur étoient et dévoués et vendus. Dès lors la scission éclata entre les deux directeurs réunis et la majorité des deux conseils, d'une part, et les trois autres directeurs et le tiers conventionnel, de l'autre.

Les trois directeurs ne s'endormirent pas. Barras vouloit se défaire militairement des deux directeurs dissidens, et des membres les plus influens des deux conseils, notamment de Pichegru et de Villot. Pour l'exécution de cet acte, il falloit faire marcher vingt-cinq mille hommes sur Paris, et les y faire arriver inopinément.

Moreau, l'un des généraux le plus à portée d'exécuter ce coup de main, ne fut pas mis dans la confidence; il avoit servi sous Pichegru, et lui étoit redevable de son avancement. Hoche, séduit par l'espoir des récompenses, fut chargé de l'exécution de cette sanglante expédition. Il hâta sa marche sur Paris.

La nouvelle en parvient à Paris; les conseils sont justement alarmés ; ils s'aperçoivent facilement que cette anti-constitutionnelle a un motif caché. Les têtes

s'échauffent de part et d'autre, les messages se multiplient, la lutte devient tellement violente, que la chute du directoire ou la ruine des deux conseils paroît inévitable. On demande à grands cris la destitution de Hoche. Le général, interpellé sur le mouvement des troupes, répond qu'il n'a agi qu'en vertu d'un ordre supérieur. Il est alors question de lancer, contre les trois directeurs, le décret d'accusation.

Au lieu de frapper le coup décisif, on préféra la voie de la négociation. Il fut convenu que les troupes rétrograderoient; qu'une ligne de démarcation seroit établie et tirée à la distance de douze lieues de Paris.

Les triumvirs, qui avoient dévoilé leurs projets à Hoche, s'aperçurent que les conseils avoient pris sur lui un ascendant préjudiciable à leurs intérêts...... Une mort subite et prématurée empêcha Hoche de divulguer le secret dont il étoit le dépositaire. Une pompe funèbre fut célébrée en son honneur au Champ de Mars, pour écarter l'idée de l'assassinat.

Le général destiné à remplacer Hoche, fut Augereau, appelé exprès de l'armée d'Italie, soldat parvenu, brutal, sans éducation. Le triumvirat lui confia le commandement des troupes de l'intérieur. Il reçut des instructions, en vertu desquelles il

alloit jouer le rôle le plus important : il étoit d'abord question de corrompre les quinze cents grenadiers composant la garde du corps législatif. Augereau, qui s'en chargea, reçut les fonds nécessaires. Ces fonds, distribués à propos, rendirent bientôt Augereau agréable à cette troupe ; mais il falloit, pour agir, qu'il pût compter sur leur entière obéissance. Ce moment fut attendu.

On s'applaudissoit des efforts des deux conseils, lorsque Barras, chef de la conspiration, en précipita l'exécution.

Dix-huit Fructidor.

Le plan d'attaque fut donc concerté avec Augereau. La nuit qui précéda le 5 septembre ou le 18 fructidor, ce général fit prendre les armes aux grenadiers de la garde du corps législatif et du directoire ; il leur commanda de le suivre ; aucun d'eux ne s'y refusa.

Dans ces entrefaites, les inspecteurs de la salle, au conseil des cinq cents, avoient reçu des avis certains du mouvement qui se préparoit. Ils convoquèrent à la hâte leurs collègues du conseil des anciens, ainsi que Pichegru, Villot, Mathieu Dumas, et plusieurs autres députés. Augereau, informé par ses espions, crut devoir ne plus différer. A deux heures après mi-

nuit, il se rend lui-même au palais du Luxembourg, à la tête de quatre cents grenadiers, arrête le directeur Barthélemy, et le fait conduire au Temple. Carnot, déguisé, avoit eu le temps de s'échapper. De là, Augereau se dirige sur le palais des Tuileries; il y fait arrêter également et conduire au Temple les députés rassemblés dans le comité d'inspection des anciens. De tous ceux qui s'y trouvoient, il ne s'échappa que le seul Mathieu Dumas, ami de La Fayette, et sous lui major-général de la garde nationale parisienne.

Les grenadiers demeurèrent sourds à la voix de Pichegru : il fut obligé de céder à la force.

Une vingtaine d'autres députés furent surpris dans leurs lits, arrêtés et conduits au Temple.

Pendant ce temps, les troupes stationnées à douze lieues, reçurent l'ordre de marcher en toute hâte sur Paris. Les députés des anciens s'étoient présentés, le président à leur tête, au lieu de leurs séances. Ils le trouvèrent fermé, et gardé par des soldats. Ils se rendirent chez Lafon-Ladebat, et y dressèrent une protestation de l'attentat exercé contre la représentation nationale. Les cinq cents s'étoient rassemblés chez un des vice-présidens. Le

président, Siméon, s'étoit soustrait à l'arrestation.

Tous les députés connus par leurs opinions conformes à celle des triumvirs, furent convoqués; les cinq cents au théâtre de l'Odéon, les anciens à l'École de médecine.

Les deux conseils, qui n'étoient pas plus de deux cents à l'Odéon, et à peine quatre-vingts à l'École de médecine, donnèrent leur approbation à l'arrivée des troupes à Paris, et aux mesures qui avoient été prises. Tous les décrets rendus depuis l'arrivée du nouveau tiers, furent rapportés et révoqués. Les directeurs, suivant le plan arrêté, firent afficher une proclamation où se trouvoient les prétendus détails d'une conspiration royaliste, dont Pichegru étoit, disoit-on, le chef : on prétendoit avoir saisi une correspondance de Pichegru avec le prince de Condé. Bientôt les départemens furent inondés de cette proclamation.

Barras étoit d'avis que tous les détenus fussent, sans aucun délai, fusillés, sauf à dévoiler plus tard leurs crimes; mais Sieyes détourna Barras de cet affreux projet. La déportation à la Guiane paroissoit au contraire à Sieyes un moyen plus tranchant. Il remit seulement à Barras une liste de cinquante-sept membres du corps législatif bons à déporter *comme suspects*:

Beaucoup d'autres habitans de Paris y furent également inscrits.

Une autre mesure fut proposée par le directoire à l'approbation de la minorité des conseils, celle d'annuller les nominations de tous les députés composant le dernier tiers. Les députés eurent la lâcheté d'adopter tous ces révoltans décrets, et même de voter des remercîmens aux triumvirs.

Cette proscription s'étendit aux émigrés ou réfractaires; tous eurent ordre, sous peine d'exécution militaire, de sortir du territoire de la république. Ce nouveau décret prononça le bannissement de soixante mille citoyens.

Les deux directeurs éliminés devoient être immédiatement remplacés. François (de Neufchâteau) et Merlin (de Douai) furent proposés par les triumvirs, et nommés par les deux conseils avec une entière soumission.

Pour donner plus de poids aux atroces calomnies du directoire, Moreau, l'ami de Pichegru, Moreau, qui lui devoit son avancement, ne craignit pas de déshonorer son nom, en écrivant au directeur Barthélemy qu'il avoit découvert la preuve des liaisons et de la correspondance de Pichegru avec le prince de Condé, tandis que ce général commandoit l'armée du Rhin. Le fait eût-il été aussi vrai qu'il a été depuis reconnu

faux, Moreau devoit-il dénoncer ainsi son bienfaiteur? Quelle nécessité d'adresser une semblable dépêche à Barthélemy, dans l'instant même où l'on venoit de s'assurer de sa personne, et de saisir ses papiers?

Cette honteuse démarche ne fut à Moreau d'aucune utilité : objet du mépris de tous les gens de bien, ce général fut, on ne sait pourquoi, destitué par le directoire.

Pour consolider son despotisme, le directoire s'environna de tous les brigands échappés au 9 thermidor. Toutes les autorités départementales constituées, qui lui parurent suspectes, furent destituées.

Barthélemy, Pichegru, Barbé-Marbois, le chevalier de Murinais, Villot, Tronçon-Ducoudrai, et quinze autres, tant députés que journalistes, furent transportés à Rochefort dans des voitures grillées, escortées par des troupes et de l'artillerie. Ceux-là seuls avoient été arrêtés; les autres avoient eu le temps de s'échapper.

Telle fut la malheureuse affaire du 18 fructidor.

L'OUVERTURE d'un nouveau congrès à Rastadt, pour traiter de la paix avec l'Empire, avait été annoncée immédiatement après la clôture de celui de Campo-Formio. Mais le directoire ne vouloit pas que ses armées rentrassent dans l'intérieur; il fal-

loit donc nécessairement les occuper ailleurs. Aussi va-t-il, dans l'intervalle de moins d'une année de paix, faire plus de conquêtes que pendant six ou à sept ans de guerre. Le traité de Campo-Formio fut signé en octobre 1797, et le congrès de Rastadt ouvert dans les premiers jours de décembre. Déjà, pendant le cours de l'année suivante, le directoire mettant à profit le temps de calme, avoit,

1° Détruit la république de Venise, et créé la république Cisalpine;

2° Bouleversé le gouvernement de Gênes;

3° Chassé le pape de ses états, et proclamé la république Romaine;

4° Envahi la Suisse, et anéanti la confédération helvétique;

5° Incorporé la république de Genève à la *grande nation*;

6° Asservi le Piémont, et mis le roi de Sardaigne dans la dépendance du directoire;

7° Assemblé une grande armée, et fait d'immenses préparatifs pour opérer une descente en Angleterre; mais après avoir abordé en Irlande, et l'avoir fait révolter;

8° Médité dans le silence, et projeté avec le plus profond secret, l'expédition maritime de Buonaparte, dont le résultat a été la prise de Malte, et l'expédition en Égypte;

9° Révolutionné et républicanisé le royaume de Naples;

10° Chassé le roi de Sardaigne du Piémont, afin de l'envahir.

Invasion de la Suisse.

Les républiques Cisalpine et Romaine étoient fondées. La Suisse, préservée jusqu'à la paix avec l'Autriche, des fléaux de la guerre, qui avoient désolé, ravagé, ruiné l'Italie, et menaçoient encore l'Allemagne, devoit s'en croire pour toujours exempte. La France lui devoit des égards pour sa conduite. Elle avoit dissimulé les outrages prodigués à ceux de ses régimens qui avoient refusé de partager la défection des soldats français, pardonné le massacre de ses enfans au 10 août, lorsqu'elle pouvoit en tirer une vengeance éclatante, en se réunissant, soit d'abord aux puissances coalisées, au moment de la prise de Valenciennes et des lignes de Wissembourg, soit aux Lyonnais, quand ceux-ci, voulant secouer le joug de l'odieuse tyrannie de la Convention, invoquèrent son appui.

Les Suisses, trop imprévoyans, se flattoient donc de conserver tous les avantages de la neutralité, lorsque mille bruits précurseurs les avertirent que leur liberté et

leur indépendance étoient menacées. Une députation, envoyée à Buonaparte, lors de son séjour à Milan, avoit été mal accueillie ; et le général s'étoit expliqué ouvertement sur *l'aristocratie bernoise*. Certes, à ce moment, la Suisse auroit dû ouvrir les yeux. L'anéantissement de la république de Venise, le bouleversement de celle de Gênes, des états du pape, étoient, pour la confédération helvétique, une leçon assez directe pour qu'elle pût en profiter.

Cependant le directoire français avisoit aux moyens de colorer de quelques prétextes les projets d'hostilités qu'il avoit médités contre la Suisse. Pour en légitimer l'exécution, il convenoit d'avoir des griefs qui servissent de motifs au mécontentement dont on prétendoit tirer satisfaction par l'invasion.

Les premières attaques furent dirigées contre le canton de Berne. L'injonction de renvoyer le ministre de la cour de Londres, qui résidoit à Berne, fut intimée aux magistrats.

Cette étrange et impérieuse réquisition jeta l'alarme dans Berne, et plaça le sénat dans le plus étrange embarras, car on exigeoit une réponse catégorique qui plaçoit le gouvernement de Berne entre l'alternative de s'attirer, ou toutes les

suites fâcheuses d'une guerre imminente par un refus autorisé cependant, et par l'indépendance de la nation, et par les égards dus à tous les souverains, ou de provoquer le mécontentement de l'Angleterre, puissance amie que les Suisses avoient les plus grands motifs de ménager. En effet, la Suisse, et l'état de Berne surtout, avoient avec l'Angleterre des liaisons intimes et des rapports d'intérêts. L'Angleterre, justement irritée d'un outrage gratuit et immérité, pouvoit saisir cette occasion légitime de s'emparer des fonds considérables que le canton de Berne avoit sur la banque d'Angleterre. La cour de Londres s'empressa, dans cette circonstance critique, de tendre une main secourable aux Bernois. Cette cour pouvoit, à coup sûr, exiger que son envoyé ne désemparât point, malgré l'injonction du directoire. Le roi d'Angleterre et son ministère méprisèrent cette bravade; et, par cette conduite sage et politique, ils enlevèrent au gouvernement français tout prétexte de plainte. Le ministre Vickham fut rappelé. Ainsi fut déjouée la combinaison machiavélique qui devoit servir de prétexte à l'invasion de la Suisse. Le sénat de Berne en témoigna sa profonde reconnoissance au roi. Mais cet essai malheureux n'étoit que le prélude des tentations employées depuis pour arriver à l'in-

vasion et aux vexations qui l'ont suivie.

Le citoyen Bascher, né à Than, en Alsace, avoit succédé, comme chargé d'affaires, à l'ambassadeur Barthélemy. Jacobin forcené, Bascher ne s'estimoit heureux que quand il pouvoit persécuter quelque émigré français ou prêtre déporté. Aussi ses dépêches au directoire contre ces tristes victimes de la révolution, réfugiées en Suisse, n'étoient-elles qu'un tissu de calomnies. Le produit de ses rapports fut l'ordre qui lui fut adressé, de hâter leur expulsion du territoire de la Suisse. Dans une proclamation qu'il adressa à la chancellerie de Zurich, cet envoyé, au nom du gouvernement français, adressa aux treize cantons et à leurs alliés, l'ordre de chasser, sans délai, de leurs états respectifs, les Français émigrés et les prêtres déportés, quels que fussent la condition, l'âge et le sexe... Quoiqu'une semblable sommation dût donner l'éveil sur des prétentions nouvelles, attentatoires à la liberté et à l'indépendance de la nation helvétique, qui seroient incessamment mises en avant, il y fut obtempéré sans observation, par chacun des cantons, qui en délibérèrent séparément : conséquence infaillible de l'effroi qu'inspiroit le directoire. Plusieurs cantons n'obéissant

tivoit cette défense sur l'inconvenance de voir les enfans de Guillaume Tell se parer des livrées de l'esclavage, et sur la honte qu'ils devoient eux-mêmes en éprouver. C'étoit ajouter l'ironie à un attentat à la liberté d'individus soumis à d'autres lois que les lois françaises, et à la souveraineté de la nation à laquelle ils appartenoient. Cet ordre excita un mécontentement général; mais comme les autorités du canton de Zurich le firent mettre à exécution sans réclamation, cet exemple fut imité par les autres.

Tant de condescendance déconcertoit les projets du directoire; mais, impatient d'arriver au but, il se détermina enfin à suivre la voie la plus courte. Elle fut indiquée à Bascher par le nommé Oschs, natif de Bâle, qui méditoit depuis longtemps le bouleversement de la Suisse, pour jouer, dans cette révolution, un des premiers rôles. Cet homme, enthousiaste de la forme du gouvernement français, beau-frère du feu maire de Strasbourg, Diétrich, mort sur l'échafaud, victime de la tyrannie décemvirale, fut mandé à Paris, pour donner sur son plan les développemens et les explications nécessaires. Il les donna. Abattre l'aristocratie de Berne, et sa trop grande puissance, que la rivalité des autres cantons a détruite; jeter des semences

de révolution dans les divers autres cantons, notamment à Zurich, à Soleure, à Fribourg, et dans le pays de Vaud. Au moyen de ces préliminaires, rien n'étoit plus aisé que de réunir toute la Suisse et ses alliés, sous le gouvernement d'une république, une et indivisible, sur laquelle le directoire exerceroit la même influence et la même suprématie que sur les républiques nouvellement constituées. Ces idées révolutionnaires furent approuvées et agréées par le directoire. Oschs fut chargé, conjointement avec les faiseurs ordinaires, de dresser le projet de constitution de la nouvelle république helvétique. Sieyes et Talleyrand n'auront pas manqué une aussi belle occasion de faire briller leurs talens. Suivant le projet, la Suisse, divisée en vingt-deux cantons, en y comprenant les bailliages italiens, les Grisons, le Valais et le pays de Vaud, devoit être gouvernée par un directoire, et avoir, tout comme en France, une représentation nationale composée de deux conseils.

Oschs, homme sans beaucoup de lumières ni d'instruction, mais méchant par principes et par caractère, et suivant avec opiniâtreté le plan qu'il s'étoit tracé pour arriver à exécuter le mal qu'il avoit résolu, ne contribua pas seul à la dissolution du gouvernement de son pays. Il fut puissam-

ment aidé dans cette œuvre d'iniquité par un avocat du pays de Vaud. Celui-ci, bien supérieur en lumières et en moyens, travailla plus efficacement encore à la subversion de la Suisse. C'étoit une tête ardente et révolutionnaire, ayant cette espèce de talent et d'éloquence propres à échauffer les esprits et à exciter les troubles. Le sénat avoit interdit à La Harpe, c'est le nom de cet avocat, l'exercice de sa profession, pour avoir prononcé un plaidoyer dans lequel il avoit étrangement abusé de son ministère. Il jura de s'en venger, et voua au gouvernement de Berne une haine éternelle. Mais il voulut attendre une occasion favorable. Il commença donc par s'expatrier, et fit, en Italie, la connoissance d'un grand seigneur russe, qui le détermina à se rendre avec lui à Pétersbourg. La Harpe s'y fit avantageusement connoître par les agrémens d'un esprit cultivé, par la solidité de l'instruction, et par une grande facilité de style : il dessinoit encore mieux. Cette réunion de talens fut remarquée par l'impératrice Catherine II, qui, lui croyant les qualités convenables pour présider à une éducation distinguée, lui confia celle du grand-duc Alexandre, son petit-fils, qu'elle destinoit au trône. Ce fut pendant le cours de cette éducation, sous les frimas et les glaces du nord, que La Harpe

conçut le projet de la vengeance qu'il projetoit d'exercer ; celui de séparer le pays de Vaud des pays confédérés. Le voisinage d'une grande nation révolutionnaire et révolutionnée lui en offroit l'occasion favorable. C'est donc de Pétersbourg que l'instituteur du *futur autocrate de toutes les Russies*, adressoit à ses affidés, dans le pays de Vaud, les écrits incendiaires destinés à l'insurger. Depuis, comblé des bienfaits de l'impératrice, jouissant d'une fortune considérable pour un homme de son état, honoré de l'affection et des regrets de son auguste élève, La Harpe revint dans le pays de Vaud pour y achever la révolution qu'il avoit si bien commencée. Ses discours révolutionnaires, ses écrits coupables, qui avoient déterminé le sénat de Berne à le condamner au bannissement et à confisquer ses biens, furent au contraire un motif, pour le directoire français, de le bien accueillir. Par reconnoissance sans doute, La Harpe peignit à cette dernière autorité le sénat de Berne sous les couleurs les plus odieuses, et lui indiqua non-seulement les mesures propres à y semer la division, mais encore de soustraire le pays de Vaud à l'oligarchie bernoise. Pouvoit-on choisir un agent plus propre à une semblable mission, que l'auteur même du projet? Mais comment intro-

duire La Harpe dans le pays de Vaud, dont il étoit banni ? Buonaparte s'en charge. D'un mot, comme Jupiter, il aplanira toutes les difficultés. Sans s'astreindre aux égards et aux formes en usage entre les états souverains, Buonaparte informe, par une lettre, le sénat de Berne, de son désir de voir l'avocat La Harpe réintégré dans tous ses droits de citoyen, rétabli dans la possession de ses biens confisqués, avec radiation de l'arrêt qui prononçoit contre lui les peines du bannissement et de la confiscation. Le ton de la lettre n'étoit pas celui d'un homme qui sollicite une grâce, mais celui d'un conquérant heureux, qui ne veut admettre aucune représentation, et qui se sent en état de vaincre toutes les résistances.

Céder à une demande aussi insolite et aussi impérieuse, devenoit un excès de foiblesse capable d'entraîner la défection du pays de Vaud ; un exemple aussi dangereux ne tendoit qu'à grossir le nombre des mécontens, et faire méconnoître ou avilir l'autorité souveraine. Une grande partie des sénateurs en étoit convaincue : c'étoit surtout l'avis de l'avoyer Steiger ; mais le trésorier Fruschen avoit un grand parti dans le sénat. Je n'ai jamais pu deviner par quel motif ce trésorier avoit contracté l'habitude d'être toujours d'un avis différent de

celui de l'avoyer Steiger qu'il se complaisoit à combattre. Fruschen fit sentir de quel danger, dans les circonstances, seroit un semblable refus. La majorité se rangea de ce dernier avis, et l'avocat La Harpe put revenir dans le pays de Vaud, quand il le jugeroit à propos. De ce moment, l'abîme où nous avons vu la république helvétique s'engloutir, commença à être creusé.

D'autres causes et d'autres moyens contribuèrent aussi à accélérer la ruine de ce malheureux pays dont la perte étoit jurée. On eut recours à la corruption pour diviser et former des partis. Il eût été difficile de réduire autrement une nation défendue par ses lacs, ses montagnes et ses rochers, dont les vigoureux habitans, tous soldats pleins de valeur, et réunis sous la bannière de leur antique liberté, enflammés par l'amour de la patrie, excités par le souvenir des glorieux exploits de leurs ancêtres, auroient, s'ils n'eussent pas été désunis, victorieusement repoussé l'armée des envahisseurs. Des émissaires furent envoyés dans toutes les capitales des cantons aristocratiques. Dans celle du canton de Fribourg, composée de deux parties distinctes, française et allemande, cette dernière demeura incorruptible, quoique dans le conseil nombre de membres se fussent prononcés pour le nouvel ordre de

choses. A Soleure, à Lucerne, à Schaffhouse, l'épidémie révolutionnaire fit sans doute des progrès, mais trouva un bien moins grand nombre de partisans : Lucerne surtout se prononça, dans les villages des montagnes surtout, en grande majorité pour l'ancien gouvernement. Le canton de Bâle, tout dévoué au directoire, qui étoit sûr que ce canton se sépareroit plutôt de la confédération helvétique, que de soutenir la guerre contre la France, se prononça au contraire dans un sens tout différent. Cependant, et pour mieux s'en assurer, des émissaires furent envoyés, par les conseils d'Oschs, dans les districts de la dépendance de la ville de Bâle, afin de les insurger contre leur gouvernement, et d'en demander le partage avec les bourgeois.

Tous les efforts des corrupteurs et des agens français se dirigeoient sur Berne et Zurich. A Berne, on s'assura d'abord du suffrage de ceux des jeunes sénateurs du conseil des deux cents, qui supportoient avec impatience cette prééminence, cette prépondérance que donnent l'âge et l'expérience des affaires. D'abord on tâcha de diminuer leur estime et leur respectueuse déférence pour leurs anciens, que l'habitude, la sagesse et l'habileté dans le gouvernement avoient rendus chers et véné-

rables aux divers peuples de ce canton. On y parvint en insinuant que les postes les plus distingués comme les plus lucratifs, ne seroient plus désormais l'apanage d'un petit nombre des familles privilégiées, mais la récompense des talens et du mérite. La plupart des jeunes sénateurs, élèves de l'université de Gottingue, s'y étoient imbus des principes de l'*illuminisme*. Cette université, radicalement corrompue, faisoit profession publique du matérialisme. Qu'attendre d'hommes élevés dans une semblable doctrine? Aussi, dès que le secret des délibérations du sénat fut violé, les émissaires français qui en envoyoient le résultat au directoire, recevoient les instructions nécessaires pour accélérer ce qu'on appeloit *le grand œuvre de la régénération ;* comme si le philosophisme, le matérialisme, l'athéisme, le système maçonique de l'égalité et de la liberté absolues, avoient la vertu de pouvoir rien régénérer. D'ailleurs, la division du sénat de Berne en deux partis, celui de Steiger et celui de Fruschen, donnoit aux partisans du système français et aux émissaires du directoire, un immense avantage pour l'exécution de leurs projets.

A Zurich, où résidoit la chancellerie du corps helvétique, on employoit d'autres batteries. On y envoya secrètement l'Alsacien Mengaud, né à Béfort, qui ne fut pas

long-temps à s'apercevoir de l'existence de mécontens dans les conseils qui n'osoient encore se montrer ; il découvrit aussi que les habitans du dehors de Zurich étoient extrêmement jaloux de l'autorité exclusive de l'exercice de laquelle la ville s'étoit exclusivement emparée ; que le poids des lois prohibitives qui pesoient sur les manufactures du dehors, dans l'intérêt du bourgeois, étoient supportées avec autant d'impatience que d'humeur ; que quatorze communes de ce canton, nombreuses et riches, situées sur les bords du lac, avoient été exécutées militairement comme coupables d'insurrection tumultuairement dirigées contre ce qu'elles appeloient les vexations du gouvernement ; et que ces mêmes communes, avides de vengeance et de liberté, ne cherchoient que l'occasion favorable et sûre de se soulever de nouveau. En falloit-il davantage à Mengaud, libertin, révolutionnaire, pour exercer ses talens ? Cependant il avoit un adversaire redoutable à combattre, le bourguemestre de Weiss. L'influence de ce digne et respectable magistrat n'étoit point balancée dans les conseils. Ses avis étoient presque toujours adoptés sans discussion, tant étoit grande la confiance générale dans ses lumières et sa probité ! Cet homme intègre avoit étouffé les germes de la révolte dans les quatorze

communes insurgées. Président né de toutes les assemblées générales du corps helvétique, il s'étoit concilié l'estime et la vénération de tous les cantons. Cependant, cet homme, si révéré dans toute la Suisse, avoit des ennemis jaloux de sa supériorité et de sa grande influence; mais ils n'osoient se prononcer ouvertement contre lui, parce qu'ils ne l'eussent pas fait impunément. Ils n'attendoient que l'occasion de se déclarer.

Tel étoit l'état des choses à Zurich quand Mengaud y parut. Il commença par se mettre bien au fait des causes de division qui pouvoient exister, et des prétentions des communes et des individus; puis il agit en conséquence. Pour donner encore plus de poids à ses insinuations et à ses intrigues, le directoire le désigna comme le successeur de Bascher, nommé ministre de France à Ratisbonne.

Mengaud, chargé d'affaires, devenoit un homme important pour la Suisse, et qu'on ne pouvoit plus se dispenser d'écouter. Aussi ses liaisons avec les mécontens le mirent à portée de préparer les voies à un changement absolu dans le gouvernement: il invitoit les uns à secouer le joug de l'autorité aristocratique de leurs premiers magistrats, en leur promettant un appui suffisant; aux autres, qui supportoient avec

peine l'idée de n'arriver de long-temps aux premières charges de l'état, il démontroit la facilité qu'ils auroient de parvenir aux places d'un nouveau gouvernement ; à d'autres, éclipsés par la réputation de ceux qui perpétuoient eux et leurs familles dans le pouvoir, il indiquoit la marche sûre à suivre pour les supplanter, leur enlever la faveur populaire et se la concilier à eux-mêmes ; mais son principal soin étoit de faire naître des soupçons sur le bourguemestre Weiss, et de lui attirer l'animadversion publique. Il l'accusoit d'un despotisme qu'il présentoit sous les couleurs les plus odieuses ; il donnoit le nom de tyrannie intolérable à la conduite énergique de ce magistrat envers les villages insurgés auxquels il avoit envoyé des émissaires secrets pour les engager à renouveler leur révolte. Pour les y déterminer, l'appui et l'assistance de la grande nation leur étoit formellement promis. Il ne s'agissoit que de donner suite à leurs anciennes prétentions, d'exiger d'abord l'abolition des peines et la remise des amendes auxquelles ils avoient été condamnés, et dont le paiement intégral étoit exigé avec rigueur, puis des indemnités proportionnées aux dommages que leur avoit occasionnés l'occupation militaire ; enfin, de revendiquer le droit de participer à l'autorité souve-

raine, dont les Zurichois s'étoient exclusivement et injustement emparés. De semblables insinuations ne pouvoient manquer leur effet sur des têtes ardentes qui déjà s'étoient insurgées d'elles-mêmes, et n'avoient été comprimées que par la force. Au désir d'obtenir le redressement de leurs griefs, se joignoient celui de la vengeance et la certitude de l'impunité, par l'assurance du secours et de la protection d'une grande république, qui dictoit des lois à presque toute l'Europe. Toutes ces causes réunies commencèrent à produire, dans le canton de Zurich, une grande fermentation et de vives inquiétudes. Dans ces entrefaites, Mengaud quitta Zurich pour aller à Bâle remplacer Bascher; mais il eut grand soin de se donner des successeurs. Des émissaires de son choix eurent la mission d'entretenir et de propager le trouble dans le même canton. Le directoire avoit envoyé des sommes importantes pour cette perfide destination.

Les petits cantons démocratiques furent récalcitrans. La nouvelle doctrine révolutionnaire fit, malgré la différence des cultes, très-peu de progrès dans les cantons d'Appenzel et de Glaris. Les émissaires français n'y rencontrèrent que des difficultés insurmontables. Mais les cantons de Schwitz, d'Uri, d'Underwald et de Zug, demeurè-

rent invariablement et fermement attachés à leur ancien gouvernement et à l'ordre de choses qui régissoit la Suisse depuis si long-temps. Ce peuple agricole et pasteur vivoit heureux et content sous ce gouvernement purement démocratique ; il avoit, pour la vraie religion, un respect et un attachement sans bornes, et, pour l'Eglise romaine, un dévouement absolu et à toute épreuve. Il est vrai, qu'à l'exercice du culte se mêloient quelques petites superstitions extérieures que la tradition de leurs pères avoit comme identifiées à leurs mœurs, d'ailleurs irréprochables. La belle simplicité de la vie patriarchale, et l'austérité des mœurs, donnoient seules un titre à la considération.

Ces quatre cantons formoient, dans la Suisse, comme une nation à part. Après Dieu, la Vierge et les Saints, leur unique occupation consistoit dans la conduite et le soin de leurs troupeaux. Dans ces contrées, alors heureuses, on ne connoissoit ni les passions, ni les besoins d'un monde ignoré; aussi point d'indigence, parce que le travail et la modération sont le caractère distinctif des habitans.

Quoiqu'une telle contrée parût inaccessible aux émissaires français, cependant plusieurs de ces intrigans étoient parvenus à se glisser dans quelques villages du can-

ton de Schwitz, et à exciter quelque fermentation ; à provoquer quelques tentatives pour secouer le joug de ce qu'on appeloit la dépendance. Cependant, plus sagement conseillés, sans se soulever, comme ils avoient été excités ils adressèrent aux autorités du canton, leurs réclamations pour être admis aux assemblées générales, en promettant de se sacrifier en toute occasion à l'intérêt et au salut de la patrie. Les sages du canton accueillirent, sans foiblesse, une demande dont ils sentoient eux-mêmes la justice. L'association des villages fut consentie unanimement par toutes les communes; ils participent aujourd'hui à toutes les prérogatives de la souveraineté. Les bailliages italiens, démembrement du duché de Milan, avoient été concédés, par divers de ses ducs, à certains cantons suisses, comme le prix de fournitures de troupes et de leurs services militaires. Plusieurs de ces bailliages étoient sujets de onze, d'autres de quatre de ces cantons. Ils étoient trop voisins de la république Cisalpine pour ne pas ressentir quelque commotion du bouleversement que ces vastes provinces avoient éprouvée. Ils ne pouvoient guère échapper à l'épidémie révolutionnaire. A Lugano, et surtout à

Mendrisio, les émissaires de la France et de la Cisalpine y avoient disposé les esprits.

Le pays de Vaud avoit été conquis par les Bernois sur les ducs de Savoie. Les habitans étoient par conséquent sujets du canton de Berne, exclus des conseils et des premières places du gouvernement et de l'administration. Cette exclusion étoit le prétexte du mécontentement et de la jalousie qui subsistoient depuis longtemps contre Berne; cependant le pays de Vaud finit par se plier, sans éclat, sous le joug de la domination bernoise, qui n'étoit ni dure, ni oppressive.

C'est dans le pays de Vaud que se formoit, sans beaucoup de mystère, l'orage près de fondre sur ces provinces destinées à devenir le théâtre de tant de malheurs et de désastres. Par ce moyen, on avoit pour but d'exciter toute l'attention du gouvernement de Berne, afin de détourner celle de tous les autres cantons, des projets hostiles du directoire. Celui-ci semblait ne vouloir protéger que les réclamations des Vaudois, et coopérer à leur indépendance. Par ce stratagème, on empêchoit la confédération de s'opposer militairement à ses entreprises, si contraires au droit et à l'indé-

pendance des nations, mais à laquelle elle ne vouloit pas prendre part, faute d'un intérêt direct. En effet, la Suisse ne s'étoit jamais engagée à maintenir, par son concours et la réunion de toutes ses forces, la conquête du canton de Berne. Pour mieux la tromper, les émissaires français avoient fait circuler dans toute la Suisse, que les démarches de la république française ne tendoient uniquement qu'à affranchir le pays de Vaud du gouvernement aristocratique du canton de Berne. Cette opinion prit, à mesure qu'elle se propagea, plus de consistance.

Cependant les troupes françaises se rassembloient en corps d'armée dans le pays de Gex et dans les environs : des divisions considérables étoient appelées de l'armée du Rhin pour aller prendre des cantonnemens sur les terres de l'évêché de Bâle et du grand bailliage de Dornach, dans le canton de Soleure. Des mouvemens de cette nature annonçoient un plan beaucoup plus vaste que celui de protéger le pays de Vaud. Des députés envoyés de Berne à Paris, près du directoire, pour entrer, sans doute, dans quelques explications, en étoient repartis sans en avoir pu obtenir d'audience; mais, quoiqu'ils n'eussent pu se procurer de lumières directes à ce sujet, ils avoient rapporté les

preuves, non équivoques, du plan d'invasion projeté. Cette découverte, communiquée à tous les cantons, décida la convocation d'une assemblée, à *Arau*, en diète générale, pour aviser aux moyens de parer à un danger aussi prochain.

La diète fit son ouverture vers la fin de décembre 1797. Mengaud, escorté de six hussards français, s'empressa de s'y rendre, afin d'être plus à portée d'en connoître et les discussions et les résultats. Pendant la tenue de la diète, les troupes françaises stationnées dans le pays de Gex, s'avancèrent jusque dans le pays de Vaud, pendant qu'une division de l'armée du Rhin s'approchoit du canton de Soleure par Porentruy.

Ces dispositions militaires répandoient l'alarme de tous les côtés. Mengaud, sommé d'en expliquer les motifs, déclara que ces marches n'avoient d'autre objet que d'appuyer les justes réclamations du pays de Vaud contre l'aristocratie bernoise. Le gouvernement de ce canton vit bien qu'en se dirigeant principalement contre lui, on avoit d'autres desseins que cette première attaque servoit à masquer.

Le gouvernement de Berne, voyant le pays de Vaud en pleine révolution, et les troupes françaises s'approcher de Morat, s'empressa d'envoyer ses propres troupes

sur les frontières de son canton, pour s'opposer à l'invasion. Outrageusement insultée par les discours et les écrits de Mengaud, l'autorité souveraine de ce canton, bien convaincue des vues hostiles du directoire, requit, conformément aux lois de la confédération, le contingent des autres cantons ; et, afin de prouver que, dans ces circonstances critiques, les secours requis n'étoient pas réclamés dans le seul intérêt du canton de Berne, mais pour le salut commun de la Suisse, chaque canton fut invité d'envoyer à Berne un député, la réunion de ces députés devant former un comité national, où seroient concertées les mesures à prendre, et d'où partiroient les ordres à donner. Les gouvernans bernois ne s'en tinrent pas là ; ils demandèrent aux villes, bourgs et villages du canton, quelle réforme ils désiroient dans le gouvernement actuel. La réponse fut unanime : *point de changement : offre de se tenir prêt pour la défense du pays et le maintien de l'ancien gouvernement.* Malgré ces assentimens glorieux, les chefs du gouvernement bernois appelèrent près d'eux des députés des divers bailliages, afin de délibérer, en commun, sur les réformes les plus utiles au bonheur du peuple. Le résultat de ces délibérations populaires fut que, pendant une année,

on s'occuperoit de ces objets, afin de décider sur la forme de gouvernement la plus avantageuse aux administrés.

Au même instant, les cantons de Zurich, de Lucerne, de Fribourg et de Soleure proposèrent à tous les habitans de leur domination de les associer au gouvernement. Des commissaires furent aussi envoyés dans les contrées sujettes, pour annoncer que l'on abdiquoit toute souveraineté sur elles, pour leur laisser la liberté de se gouverner par elles-mêmes. Ces précautions sages, prises pour se concilier l'affection des peuples, et les réunir tous sous les drapeaux de l'ancienne confédération helvétique contre l'ennemi de sa liberté, auroit dû produire le plus grand effet; mais tels étoient les progrès de la corruption française et de ses promesses fallacieuses, que ces démarches si généreuses et si patriotiques enhardirent les provocations des séditieux. Ces concessions, dictées par l'amour de la paix et le désir de conjurer des malheurs imminens, furent regardées comme des signes de foiblesse, comme des aveux implicites de tyrannie ou d'usurpation, et d'abus du pouvoir suprême. Des mouvemens révolutionnaires se manifestèrent à la fois à Zurich, à Fribourg et à Soleure. Dans le canton de Zurich, les quatorze communes des bords du

lac, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler relativement à une première insurrection comprimée par le bourguemestre Weiss, refusèrent leur contingent. Elles ne vouloient point porter les armes contre une nation qui leur offroit sa protection généreuse pour faire valoir leurs *justes prétentions*, et les affranchir d'un joug dominateur. Cette défection, due aux intrigues de Mengaud, et surtout au parti français existant dans les murs de Zurich, causa de vives inquiétudes. On parlementa, et les villages insurgés, qui se sentoient soutenus, imposèrent la loi. Il fallut, d'autorité, rendre la liberté à ceux des leurs qui, depuis la dernière révolte, étoient encore en prison. On leur remit l'amende à laquelle ils avoient été condamnés; on fut même obligé de restituer les sommes qu'ils avoient déjà payées, comme la punition de cette révolte. Ils obtinrent enfin l'affranchissement des entraves apportées au débit du produit de leurs manufactures, qu'ils étoient obligés de céder aux citoyens de Zurich, au prix fixé par le gouvernement. Il fut enfin stipulé qu'ils auroient part au gouvernement, et que les places de la magistrature seroient réparties également entre tous les habitans du canton et les bourgeois de Zurich. On espéroit que, tous ces points accordés, il existeroit parmi

tous les habitans du canton une unité de volonté et d'action pour la défense du pays; cependant les quatorze communes victorieuses continuèrent, non à refuser, mais à retarder l'envoi du contingent, quoique le péril fût imminent. A Fribourg, plusieurs communautés de la partie française exigèrent des changemens dans le gouvernement, et plantèrent l'arbre de la liberté. A Soleure, on découvrit une conspiration sur le point d'éclater; elle étoit fomentée et protégée par Mengaud. Soixante personnes, tant sénateurs que bourgeois et artisans, furent emprisonnées. Les paysans, furieux de cette trahison, s'étoient rendus en armes à Soleure. Ils exigeoient le prompt jugement et le supplice des traîtres. Une semblable conspiration fut découverte à Berne, et la prison fit également justice des conspirateurs. Ces actes d'une juste sévérité firent jeter feu et flammes à Mengaud, qui déclara, par des lettres rendues publiques, les détenus sous la protection immédiate de la France, et les magistrats de Berne et de Soleure, personnellement responsables des événemens ultérieurs qui pourroient les concerner. Ces menaces intimidèrent le magistrat de Soleure, qui voulut mettre les prisonniers en liberté: mais les paysans, toujours armés, s'y opposèrent avec force; ils exigèrent la

continuation de la procédure, et la punition sévère des coupables. Ils menacèrent même de les massacrer, si on vouloit les rendre arbitrairement et de force à la liberté. Le gouvernement de Berne se montra plus courageux; malgré les réclamations de Mengaud, il donna l'ordre de donner suite à la procédure. Aussi cet envoyé ne lui épargna pas ses lettres remplies d'invectives et de menaces. L'envoi de ces lettres au directoire, pour s'en plaindre et en obtenir justice, ne fut suivi d'aucune réponse.

Cependant tous les contingens (ceux de Bâle et des quatorze communes du canton de Zurich exceptés), se rendoient sur les frontières où l'on croyoit devoir s'opposer au passage de l'ennemi. En janvier 1798, on croyait encore que le gouvernement français n'en vouloit qu'au canton de Berne, afin d'effectuer l'affranchissement du pays de Vaud. On étoit dans l'intime conviction que le corps d'armée, qui se grossissoit tous les jours dans le pays de Porentruy, n'y étoit stationné que pour empêcher tout obstacle à l'organisation de cette nouvelle contrée réunie au territoire de la république française.

Il étoit impossible à la diète d'Arau de se dissimuler le bouleversement entier et prochain de son ancienne constitution, afin de la remplacer par le nouveau système

adopté par toutes les nouvelles républiques. Déjà Mengaud faisoit circuler en Suisse le projet de la nouvelle constitution qui devoit régir l'*Helvétie*, divisée en vingt-deux cantons, y compris la principauté de Saint-Gall, les Grisons, les bailliages italiens, le Valais et les contrées sujettes. Cette nouvelle constitution, résultat des conférences de Oschs et de La Harpe avec le directoire français, étoit calquée sur la constitution française. L'unité de la république étoit substituée au fédéralisme. Enfin, deux conseils et un directoire formoient, comme en France, le principe et l'action du gouvernement. Pendant la publication de cet écrit révolutionnaire, Mengaud demandoit le remplacement des membres du gouvernement de Berne par des magistrats choisis par le peuple. Une telle démarche équivaloit à une déclaration de guerre : pour toute réponse à cette ridicule et insolente demande, les députés de la diète d'Arau délibérèrent et résolurent que, le 25 janvier (1798), le serment de maintenir à tout prix la liberté helvétique et la forme de gouvernement actuellement établie et adoptée par leurs ancêtres, seroit prêté solennellement par tous les députés au nom de tous les cantons ; mais cette résolution ne fut pas unanime. Les députés de Bâle, à l'exemple de Judas, reniant la patrie commune, s'y refusèrent et quittèrent la

diète ; ceux d'Appenzel et de Glaris demandèrent l'ajournement jusqu'au retour de leurs commettans, dont ils se proposoient de prendre l'avis et même les ordres. Mais cet ajournement de leur part ne fut pas long. Ils revinrent bientôt, avec les pouvoirs nécessaires, se réunir aux autres cantons. Les Bâlois seuls persistèrent dans leur dissidence ; j'en ai dit le motif. Cette cérémonie vraiment patriotique fut environnée de la plus grande pompe : on se rendit en foule à Arau, de toutes les parties de la Suisse. Depuis plusieurs siècles un concours aussi nombreux et aussi imposant n'avoit été vu en Suisse. Il annonçoit assez qu'un même esprit et qu'un même vœu réunissoient ses habitans à leurs députés pour jurer, à la face du ciel et des puissances de la terre, une inviolable fidélité à l'ancienne confédération. On avoit choisi, pour ce grand spectacle, une plaine située entre l'Aar et une chaîne de petites collines en amphithéâtre sur lesquelles la foule immense des spectateurs s'étoit placée. Une estrade très-longue, très-large et très-élevée, étoit construite au milieu de cette plaine, où l'on apercevoit des piquets d'infanterie, de cavalerie, et un détachement d'artillerie. Tous les députés des treize cantons, ceux de Saint-Gall, des Grisons et du Valais, mon-

tèrent sur cette estrade, et prêtèrent tous individuellement, à haute et intelligible voix, le serment de mourir plutôt que de souffrir qu'il fût porté la moindre atteinte à la confédération helvétique. Ce serment fut prononcé au bruit de toute l'artillerie et des salves de mousqueterie. Les cris d'approbation et d'allégresse de la multitude, témoin de cet acte solennel et sublime, sembloient un présage assuré de l'énergie et du courage qu'alloit déployer la Suisse entière. Mais par ses intrigues et ses sourdes menées, Mengaud étoit déjà parvenu à égarer et à corrompre une partie de la bourgeoisie d'Arau. Le jour même de la solennité, se préparoit l'insurrection qui devoit éclater le lendemain en présence des députés de la diète. L'envoyé français la regardoit comme un triomphe; à sa réussite, en effet, se trouvoit attachée la désorganisation de la Suisse, si une force répressive n'en punissoit à l'instant même les auteurs. C'étoit un prétexte de guerre pour le directoire, alors autorisé, dans son opinion, à suivre son projet d'invasion.

Dès le 26, l'insurrection devoit éclater; mais on attendit que la foule accourue pour la solennité fût entièrement écoulée et retournée dans ses foyers. Le projet des insurgés étoit de se rendre en force, décorés de la cocarde tricolore, devant la salle des

délibérations pour y planter l'arbre de la liberté, aux cris répétés de vive la liberté, vive l'égalité. Cette insulte à la diète étoit une parodie indécente de la cérémonie de la veille. Le secret en fut si bien gardé, que les membres de la diète, rassemblés pour sa clôture, n'en furent avertis que par les cris des insurgés, tous armés, portant effectivement à leurs chapeaux la cocarde tricolore, et se disposant à planter l'arbre de la liberté. Les vociférations devinrent si violentes, qu'elles interrompirent les délibérations de la diète. Deux de ses députés se présentèrent pour en demander la cause. « Nous » voulons la réforme du gouvernement, » dirent les insurgés. » Les députés ne leur répondirent que par la sommation énergique de se retirer, sous peine d'être déclarés rebelles et traîtres à la patrie. On se hâta d'envoyer à Arbourg, à une lieue d'Arau, requérir un corps de douze cents hommes, qui heureusement s'y trouvoit encore, de se rendre sans délai à Arau pour y protéger la diète menacée et en danger. L'avis des députés d'Uri, d'Underwald et de Schwitz étoit celui d'une extrême rigueur : arrêter Mengaud, sortir de la ville, la faire ensuite cerner par les troupes, la réduire en cendres, s'emparer des chefs de la sédition, les fusiller à l'instant; telles étoient la punition et les mesures proposées

par ces députés pour arrêter, par un exemple aussi effrayant, les progrès de la contagion. Mais il fut représenté par d'autres députés plus modérés, que l'arrestation de Mengaud fourniroit au directoire français le prétexte qu'il cherchoit depuis long-temps pour envahir la Suisse, et pour tirer une vengeance éclatante de l'insulte qu'il ne manqueroit pas de prétendre avoir été faite à son représentant; que brûler Arau c'étoit priver la Suisse d'une ville riche et commerçante, et envelopper beaucoup d'innocens dans la punition des coupables égarés par la sédition; qu'il valoit mieux préférer le parti de la douceur, et entrer en négociation. Cet avis prévalut. Il y eut donc des pourparlers avec les insurgés, qui bientôt rentrèrent dans le devoir, convaincus, par la subite arrivée des douze cents hommes d'Arbourg, qu'il existoit une force suffisante pour les réprimer et les punir exemplairement. Mengaud reçut au même instant le conseil de quitter la ville, par l'impossibilité de répondre, dans un moment aussi critique, de sa personne. Il ne se le fit pas répéter, et se mit en route. Il fut, fort heureusement pour lui, rencontré par une escorte envoyée de Bâle exprès pour l'accompagner. Déjà, dans plusieurs villages du canton de Soleure, des attroupemens s'étoient formés pour couper

cours, par la mort du scélérat, disoit-on, aux troubles qui agitoient la Suisse. L'évasion des chefs de la révolte s'effectua en même temps que la retraite de Mengaud; et bientôt le calme se rétablit momentanément; car il étoit bien difficile, pour ne pas dire impossible, de guérir une plaie si envenimée, puisque déjà la corruption avoit gagné l'intérieur du pays.

Lorsqu'à la fin de janvier 1798, la diète d'Arau se sépara, le pays de Vaud et les villages des bords du lac de Zurich étoient en pleine insurrection; déjà même une sourde agitation se faisoit remarquer dans les cantons de Fribourg et de Soleure, à raison de l'approche de l'armée française, commandée par Brune, des frontières du canton de Berne. Cette armée occupoit déjà le pays de Vaud. Les villages des bords du lac, insurgés et sûrs de la protection des Français, par lesquels ils avoient été corrompus à force d'argent, continuoient à refuser leur contingent. Mettant en oubli l'entière satisfaction qu'ils avoient obtenue de la part de leur gouvernement, au sujet de leurs réclamations, ils eurent la perfidie d'envoyer, dans les villages environnans, prêcher la révolte. J'étois encore à Baven, quand je vis trois de leurs émissaires qu'on avoit arrêtés chez des paysans qu'ils cherchoient à corrompre et à en-

doctriner : on saisit même, sur eux, l'or destiné à ce criminel usage.

Ce rôle, que quelques intrigans soudoyés et soutenus par les baïonnettes françaises, faisoient jouer au pays de Vaud, lui étoit parfaitement étranger. On le mettoit en scène à son inçu ; c'est ce que prouve, sans réplique, la démarche ordonnée par le gouvernement de Berne, quand, par son ordre, le grand-trésorier vint demander aux divers villages, les griefs dont ils prétendoient le redressement. Une députation de chacun d'eux vint, en leur nom, assurer que, contens du gouvernement et des gouvernans, ils ne désiroient aucun changement ; qu'ils étoient, au contraire, prêts à s'armer pour le maintenir. Ces dispositions favorables auroient dû décider Berne à profiter de cette bonne volonté, pour s'opposer aux agitateurs, et à l'entrée des troupes françaises sur ce territoire ; mais la crainte, en soutenant le pays de Vaud, de fournir aux Français le moindre prétexte à l'invasion, et d'exposer les autres cantons à une guerre qu'on pourroit un jour attribuer à l'ambition des Bernois, empêcha d'adopter cette mesure énergique. Cette résolution obtint l'approbation des autres cantons.

Cependant le pays de Vaud ne fut pas encore totalement abandonné ; on y envoya le

général de Weiss, muni de pleins pouvoirs, à l'effet de se mettre à la tête des milices, et de chercher, par un usage sage et modéré de la force publique, à faire rentrer les villes insurgées dans le devoir. Le général, pour parvenir à rétablir le calme, et ramener tous les habitans à l'obéissance, étoit autorisé à faire la concession de grands priviléges, que l'état de Berne promettoit de ratifier. De Weiss, bien connu comme démocrate, devoit être agréable aux insurgés; on ne le leur avoit envoyé que pour convaincre les révolutionnaires de la volonté de traiter avec eux fanchement et loyalement. Mais les proclamations du général ne produisirent aucun résultat heureux. Il se conduisit avec tant de maladresse, qu'il perdit en même temps la confiance du gouvernement, et se rendit odieux aux mécontens et aux protecteurs. L'inutilité de ces tentatives détermina donc l'état de Berne à abandonner le pays de Vaud à lui-même, et à ne plus s'opposer à l'entrée des Français sur ce territoire. Dès ce moment, les troupes bernoises et celles des contingens furent, ainsi que l'artillerie, placées sur la frontière suisse. Ces troupes, commandées par le brave général d'Erlach, s'élevoient à quarante mille hommes. Le poste de Morat parut le plus important, parce que les mouve-

mens du général français paroissoient tous dirigés sur ce point. Certes, si la corruption n'avoit pas excité la trahison dans les conseils de Berne, et parmi quelques officiers de l'armée suisse, jamais les Français ne seroient parvenus à se faire un passage au milieu de cette masse, qui grossissoit tous les jours.

Un comité militaire étoit chargé, à Berne, de diriger toutes les opérations; mais d'abord des députés furent envoyés au général Brune pour lui demander si son intention étoit de dépasser la frontière; d'autres députés furent envoyés aussi à Paris et à Mengaud, pour en obtenir une réponse catégorique, avec l'avis que le premier pas de l'armée française sur le territoire suisse, seroit regardé comme une déclaration de guerre, et que, dans cette fâcheuse hypothèse, la force seroit repoussée par la force. Ce ton, si énergique, si mâle et si noble, appuyé par l'attitude imposante de l'armée helvétienne, fit comprendre au général Brune qu'on auroit bientôt des forces supérieures à lui opposer.

Il n'avoit aucun moyen suffisant de vaincre la résistance; il en informa le directoire, qui le chargea de détourner l'attention des Bernois de l'idée de se mettre sur la défensive, par des pourparlers qui donneroient

le temps d'attendre de nouvelles dispositions.

En conséquence de ces instructions, Brune fit proposer des conférences à Lausanne. L'avoyer Steiger et le général d'Erlach ne voyoient, dans cette proposition insidieuse, qu'un moyen de se procurer le temps de se renforcer, et d'étendre les progrès de la corruption. C'est ce que prouvoit évidemment la conduite et la correspondance de Mengaud, qui, avant de répondre définitivement aux demandes de l'état de Berne, exigeoit impérieusement le remplacement des magistrats de Berne et de Soleure. Cette insolente prétention étoit seule une hostilité; mais le trésorier Fruschen soutint, au contraire, que pour n'avoir aucun reproche à se faire, il convenoit d'épuiser toutes les voies de conciliation capables de ramener le directoire à des arrangemens qui, en évitant l'effusion du sang, conserveroient à la Suisse son indépendance et sa liberté. Ce penchant du trésorier à la modération, étoit le résultat de son intime conviction que ce parti étoit le plus avantageux, car jamais il n'a été soupçonné de s'être laissé corrompre. Peut-être aussi étoit-il égaré par cette rivalité existante entre l'avoyer Steiger et lui, qui suggéroit à son amour-propre le désir et les moyens d'en triom-

pher. Quoi qu'il en soit, son avis, dans cette occasion importante, de laquelle dépendoit le salut de la république, fut encore suivi. Fruschen fut nommé pour entamer, avec Brune, les conférences dont ce général avoit fait les propositions. Le début de cette négociation parut satisfaisant. Le général français, pour mieux voiler la perfidie de son rôle peu honorable, déclara avoir reçu l'ordre positif de respecter le territoire suisse; que les mouvemens militaires antécédens n'avoient pour objet que de faire rendre au pays de Vaud la justice qu'il réclamoit. Fruschen consentit à ce qu'une assemblée générale des villes et villages de ce pays fût convoquée, afin d'arrêter la série de demandes à faire à l'état de Berne, pour le bien-être de la population. Brune, qui ne vouloit qu'avoir le temps de réunir tous les moyens d'exécution nécessaires au projet d'invasion, parut y donner son consentement, mais sous la réserve expresse d'obtenir la ratification du directoire. Fruschen, croyant sincèrement au succès apparent qu'il s'imaginoit avoir obtenu, s'applaudissoit de bonne foi d'avoir préservé la Suisse d'une guerre désastreuse, quelle que fût l'issue de la négociation : on s'en flattoit encore dans toute la Suisse; à Lausanne, cette négociation sembloit être l'ancre de salut.

Cependant le général de Schauenbourg, commandant la division française cantonnée dans le Porentruy, et dont le corps d'armée s'augmentoit journellement, faisoit des dispositions secrètes pour se porter inopinément sur Soleure. Cette invasion subite et imprévue forçoit les Suisses à diviser leur armée, pour en porter une partie de ce côté. Les résistances opposées à Brune se trouvoient donc réduites de moitié; il pouvoit donc maintenant les vaincre et marcher sur Berne. Le silence du directoire, la conduite arrogante de Mengaud, ses propos insolens, les mouvemens combinés de l'armée de Brune et de celle de Schauenbourg, ne laissèrent plus de doute au général d'Erlach et à ses officiers, d'une attaque prochaine. D'Erlach se rendit à Berne, et, secondé par l'avoyer Steiger, il parla avec tant d'énergie sur la crise près d'éclater, qu'on lui donna plein pouvoir d'agir dans le plus grand intérêt de la patrie. La preuve certaine de la perfidie que marquoient les conférences de Lausanne, et les vues hostiles du directoire contre la Suisse, décidèrent le général d'Erlach à prévenir l'attaque des Français. Il y étoit d'ailleurs autorisé par la violation du territoire suisse, par un corps de troupes françaises qui s'étoient avancées jusqu'à Morat. Le

général suisse fit donc ses dispositions pour livrer bataille dès le lendemain, et cette résolution causa dans son armée une joie universelle. Le soldat attendoit ce moment avec impatience; mais la corruption française avoit déjà atteint et les conseils et nombre d'officiers : ceux d'entre les sénateurs et les officiers, vendus aux Français, se concertèrent pour faire différer l'action prête à s'engager; puis ils parvinrent à faire révoquer les pleins pouvoirs donnés au général d'Erlach; enfin, à faire suspendre indéfiniment le plan d'attaque. Cet ordre fatal a causé la ruine de la Suisse entière. Brune et Schauenbourg, avertis à temps par leurs émissaires, précipitèrent leur marche. Ce dernier ne trouva que peu de résistance pour pénétrer par Dornach dans le canton de Soleure. Les paysans seuls s'y montrèrent avec une bravoure sans exemple. Comme ils étoient peu nombreux et sans artillerie, ils se firent tuer en défendant les défilés, pendant que les deux officiers en chefs, commandant les frontières, effectuoient leur retraite sans avoir brûlé une amorce. Ils n'arrivèrent à Soleure que pour obliger cette ville à se rendre à la première sommation du général français. Cet acte de lâcheté eut lieu le 3 mars 1798. Les troupes bernoises envoyées à la défense des frontières, se reti-

rèrent indignées et en criant à la trahison. Le contingent de Lucerne se retira aussi dans son canton. Schauenbourg entra dans Soleure sans opposition. Brune commença, de son côté, les hostilités. Il paya cher les premiers succès qu'il obtint. Dans trois combats successifs, les Suisses se battirent en désespérés. La victoire demeura quelque temps incertaine ; mais la supériorité de l'artillerie française et les charges de cavalerie la décidèrent. Le contingent de Zurich fut le plus mal traité. Les soldats bernois, égarés par la fureur et transportés d'indignation, demandoient la tête des traîtres. Ils exigeoient des victimes ; elles furent indiquées par les traîtres eux-mêmes, par des Bernois corrompus, émissaires des Français, et qui feignoient de partager cette indignation et crioient aussi à la trahison. Des officiers de distinction, sincèrement dévoués à leur patrie, furent signalés par cette infâme cabale, comme traîtres, et massacrés impitoyablement. Le général d'Erlach fut un des premiers. Depuis, l'innocence de ces généreux martyrs de la liberté helvétique a été reconnue ; mais le mal étoit irréparable. Ils étoient morts avec la douleur d'emporter au tombeau, au lieu de justes regrets, l'exécration et le mépris ; et la Suisse, veuve de ces intrépides défenseurs, n'avoit plus qu'à pleurer

sur eux et sur elle-même. Pour donner du poids à l'accusation de trahison de la part de d'Erlach, on publioit bien l'ordre qu'il avoit reçu d'attaquer Brune, mais on se gardoit de parler du contre-ordre qu'il avoit reçu depuis, et qu'il lui étoit enjoint d'observer sous les peines les plus rigoureuses. Brune n'éprouvant plus d'obstacles, entra dans Berne le 5 mars. Une forte division marcha sur Fribourg, qui se rendit, après une légère résistance. L'arbre de la liberté fut planté dans ces trois villes. Quelle liberté, grand Dieu! que celle imposée aux peuples sur lesquels le directoire français régnoit si despotiquement!

Le premier acte de pouvoir exercé par le général français à Soleure, fut la mise en liberté de soixante traîtres qui avoient vendu leur patrie. Ils furent promenés en triomphe. Dans le même moment, et sans plus de délai, Mengaud fit dissoudre les trois sénats de Berne, de Soleure et de Fribourg, et nommer des magistrats provisoires. Les anciens, arrêtés comme ôtages, furent conduits à Strasbourg. Enfin l'on procéda au désarmement de tous les habitans de ces trois cantons, ce qui favorisa le pillage. On transporta à Huningue et à Strasbourg tout l'argent enlevé des caisses publiques, et tous les objets précieux, ainsi que l'artillerie, et toutes les munitions qui se trou-

voient dans les arsenaux, notamment dans celui de Berne, renommé à raison des raretés qu'il contenoit; on ne fit pas même grâce aux ours, nourris dans ses fossés : ils furent conduits à Paris. La retraite dans leurs foyers respectifs des contingens de tous les autres cantons qui se voyoient hors d'état de lutter contre les forces supérieures de l'ennemi, rendit les Français maîtres de la Suisse, à l'exception des cantons forestiers d'Uri, de Schwitz, d'Underwald et de Zug. En effet, toutes les capitales des cantons se soumirent, et virent, sans faire aucune réclamation, Mengaud changer arbitrairement leurs gouvernemens. Les troupes françaises se répandirent dans les bailliages libres et le comté de Baden, s'y conduisirent et y levèrent des contributions comme en pays conquis. Les seuls cantons forestiers demeuroient armés, déterminés à ne point subir le joug imposé au reste de la Suisse. Schauenbourg, demeuré seul en Suisse, que Brune avoit quittée pour prendre le commandement de l'armée d'Italie, reçut l'ordre de les soumettre, comme seul commandant de ce pays si perfidement envahi, de ce pays où les Français assuroient n'être entrés que pour le rendre plus heureux et plus libre! Schauenbourg établit son quartier-général à Zurich. Dans le même temps,

une assemblée générale fut convoquée à Arau, à l'effet de délibérer sur le nouveau régime à adopter; celui-là même arrêté par le directoire, de concert avec Oschs et La Harpe, et que j'ai fait connoître. Ce plan fut adopté et mis de suite à exécution, sous l'influence de Mengaud, qui intimoit aux délibérans les volontés du directoire français. Cependant, et quoique, à Paris, l'on désirât que Oschs et La Harpe fissent partie, comme ils s'y attendoient eux-mêmes, du nouveau directoire helvétique, sans doute en récompense de leurs bons et loyaux services, ces deux traîtres ne furent point élus directeurs. Mengaud eut bien l'air de les recommander; mais on a su depuis que, mécontent de ces deux individus, il n'avoit point insisté sur cette nomination avec son opiniâtreté ordinaire, lorsqu'il vouloit l'emporter. Furieux de se voir évincés, Oschs et La Harpe ne connurent plus de repos. Ils ourdirent une cabale contre les nouveaux directeurs, et cherchèrent à les rendre odieux. Mengaud, craignant de se mettre à dos deux hommes qui jouissoient à Paris d'un crédit sans bornes, qu'ils ne tarderoient pas d'employer contre lui, ne prit que très-foiblement la défense des nouveaux magistrats. Sa crainte étoit fondée; car au même ins-

tant que Oschs et La Harpe étoient parvenus à forcer deux des nouveaux directeurs à leur céder leurs places, Mengand étoit rappelé par le directoire français, et remplacé par un autre alsacien, Rapinat, beau-frère de Reubell. L'élévation de celui-ci à la suprême magistrature de la grande nation fut tout le titre du nouveau parvenu à cette mission, qui ne lui fut donnée que pour faire fortune. Plastronné du nom de Reubell, cet homme se crut tout permis. Le rappel de Mengaud, véritable cannibale, avoit été pour la Suisse un sujet d'allégresse, mais cette joie ne dura pas longtemps : Rapinat eut l'horrible talent de le faire regretter.

Par une suite de la fatalité qui menaçoit la Suisse, elle n'avoit obtenu, pour envoyés de France, depuis Bascher, que des bandits qui se surpassoient comme fauteurs et complices du brigandage et de l'assassinat.

Avant d'attaquer les cantons forestiers, le général français crut devoir s'assurer de celui de Zug, le moins étendu, et absolument hors d'état de se défendre. Il n'avoit point, comme les trois autres, un site défendu par la nature. Attaquée par la division française rassemblée à Lucerne, les magistrats de la ville de Zug, craignant avec raison l'incendie et le massacre, et ne pouvant opposer une longue et vigoureuse

résistance, capitulèrent. Après s'être vus dépouillés de leurs armes, de leurs canons, de leurs munitions, les habitans, soumis, firent partir leurs députés pour l'assemblée générale d'Arau.

Le canton de Schwitz, au contraire, se prépara à la défense la plus opiniâtre. La levée en masse se porta militairement sur les hauteurs et les défilés par lesquels les Français pouvoient arriver jusqu'à eux; des troupes furent envoyées à Rapperschweill, ville libre, sous la protection de ce canton, située à l'extrémité du lac de Zurich, à l'entrée des gorges qui servent de limites au canton de Schwitz. Schauenbourg, instruit de ces dispositions, vint attaquer cette ville de deux côtés différens, et malgré les prodiges de valeur du détachement de Zurich et des habitans, malgré la perte énorme essuyée par les Français, il fallut céder au nombre, et plus encore au feu d'une artillerie formidable. Rapperschweill éprouva toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut. Il ne fut pas fait de prisonniers...... Ils avoient préféré mourir en combattant pour la patrie, les armes à la main, à se rendre. Un tel début indiquoit assez au général quels obstacles il auroit à surmonter pour pénétrer dans le canton, mais il lui fallut exécuter les ordres qu'il avoit reçus, et, entre au-

tres, celui de s'emparer, à tout prix, du bourg d'Ensielden, et de la riche abbaye de Notre-Dame-des-Ermites, de détruire le pèlerinage, et de s'emparer du trésor immense accru depuis des siècles par les riches offrandes de tous les pieux habitans de la Suisse. Quel motif d'émulation pour des troupes accoutumées à la licence et au pillage! Sans entrer dans les détails des obstacles de la nature que les Français eurent à surmonter, des fatigues que leur occasionnèrent le transport de l'artillerie à dos d'hommes sur la cîme des montagnes à pic et de rochers escarpés, je dirai seulement que la marche de quatre lieues, qui séparent Rapperschweill d'Ensielden, dura quatre jours, et qu'ils eurent à essuyer trois combats où ils perdirent beaucoup de monde. Mais ils surmontèrent tous les obstacles, tant ils étoient transportés de fureur contre les paysans qui se défendoient avec acharnement; tant ils étoient avides du pillage de l'abbaye de Notre-Dame-des-Ermites, où ils arrivèrent enfin, après avoir perdu plus de trois mille hommes! La ville et l'abbaye furent livrées au pillage et à la dévastation. L'église et la sainte chapelle furent profanées. Des mains impies et sacrilèges détruisirent sans délai le sanctuaire où reposoient, depuis tant de siècles, la statue miracu-

leuse de la mère de Dieu. Les murs vénérés de cette chapelle sainte, qu'une pieuse et respectable tradition, transmise d'âge en âge, appuyée du témoignage des contemporains, annonçoit comme consacrée par Jésus-Christ lui-même environné de la milice céleste, furent renversés, sans respect pour la religion, et pour son antiquité. Quel étoit donc le prétexte de cette démolition? la destruction du fanatisme. Mais les iconoclastes n'étoient-ils pas eux-mêmes les instrumens aveugles du fanatisme intolérant du philosophisme? S'il appartenoit à de simples mortels d'oser scruter, devant le tribunal de leur intelligence bornée, les vues impénétrables de la divine Providence, ils pourroient sans doute paroître surpris de ce que sa protection particulière n'ait pas préservé du marteau révolutionnaire des vandales cet objet du culte d'un peuple si religieux. Mais Dieu est patient parce qu'il est éternel. Qui peut donc sonder la profondeur des desseins du souverain arbitre des destinées de ce monde fragile et périssable? Si les succès du crime ne sont souvent que les avant-coureurs d'un châtiment dont Dieu veut faire sentir ensuite toute la rigueur, à laquelle ajoute encore le souvenir d'une félicité évanouie, les grandes calamités nationales sont aussi des épreuves salutaires, qui, semblables

au feu, sont destinées à purifier les élus et à les sanctifier.

Ces dévastations impies portoient, dans l'âme de ces vrais catholiques, une amère douleur ; mais bientôt elle fut tempérée par une bien grande consolation. Le prince abbé, prévoyant les suites du grand orage qui alloit fondre sur la Suisse, avoit eu la sage prévoyance de faire transporter à Guérold, en Souabe, maison prévôtale dépendante de son abbaye, la statue miraculeuse de la sainte Vierge, avec tous les trésors de l'abbaye. Il n'avoit conservé dans celle-ci que ce qui étoit strictement nécessaire au service divin, et pour l'entretien de deux ou trois religieux dévoués, à qui il avoit confié la garde de ce monastère. Il est aisé de se faire idée de la rage et du désespoir des soldats qui comptoient sur un immense et riche butin. Ils se portèrent à tous les excès, et livrèrent aux flammes les superbes bâtimens de cette abbaye renommée. Il ne resta, de ce vaste édifice, que ce qui étoit indispensable à l'exploitation et à l'administration de ses biens; cette inutile dévastation fut annon céedans les papiers publics français, comme un triomphe éclatant remporté sur le fanatisme, et comme un exemple de la punition sévère, *mais juste* (disoient les publicistes),

de moines fanatiques qui prêchoient, aux Français de la frontière, lors de leur pèlerinage à l'abbaye, la désobéissance aux lois de la république et l'horreur de son gouvernement, ce qu'il auroit d'abord fallu prouver ; mais qu'avoient d'ailleurs de commun avec le fanatisme, prétexte de la dévastation, des pierres muettes et insensibles? quel bien devoit-il donc en résulter pour la république ou pour le progrès prétendu des lumières?

J'ai passé, en octobre 1797, deux jours dans cette abbaye, composée de soixante religieux bénédictins et du prince abbé, vénérable octogénaire adoré de ses religieux et de toute la contrée. Loin de vivre dans l'oisiveté, tout leur temps étoit consacré à l'éducation de la jeunesse, qu'ils dirigeoient dans la pratique de toutes les vertus. D'abondantes aumônes partoient de cette maison comme d'une source bienfaisante, et alloient alimenter sans faste les nécessiteux, dont les besoins étoient et prévus et prévenus. Ils étoient véritables ministres de la Providence. Dans cette maison, l'hospitalité étoit exercée avec une bienveillance et une charité qui pénétroient les voyageurs de la plus vive reconnoissance; enfin trois cent mille pélerins venoient apporter le tribut de leurs offrandes et de leurs prières, et invoquer,

dans les élans de la reconnoissance et les angoisses de la douleur, l'intercession de la sainte Vierge près du père commun de tous les hommes, et de Jésus-Christ leur divin fils.

Le vallon d'Ensielden est comme un entonnoir; on ne peut en sortir qu'en gravissant des rochers escarpés : on a de cet endroit pour arriver au chef-lieu du canton, à Schwitz, cinq grandes lieues à parcourir; la seule route qui y conduit est un défilé, mais auquel on ne peut arriver qu'après avoir franchi une montagne très-escarpée par un chemin bordé de rochers. Là, dix hommes peuvent facilement en arrêter mille à chaque pas, surtout depuis Rothetern et Sattel, passage fameux par les victoires signalées remportées par les habitans sur les armées autrichiennes qui ont vainement tenté de la réduire. Schauenbourg, averti par les épreuves précédentes, ne crut pas devoir compromettre son armée aux hasards de nouveaux combats trop dangereux, dans des positions où il étoit impossible de se soutenir. Il régnoit aussi une parfaite harmonie entre les trois cantons déterminés à périr plutôt que de souffrir l'invasion. Ils s'aidoient de tous leurs moyens. Descendans directs de Guillaume Tell et de ses illustres contemporains, ils avoient hérité de leur courage et de leur horreur invincible des

dominations étrangères. Dès l'enfance on leur avoit appris à préférer la mort à l'esclavage; et le souvenir des hauts faits de leurs aïeux augmentoit encore leur désir de se signaler et de ne pas dégénérer de leur ancienne gloire. Qui ne sait aussi que, dans les pays agrestes et les montagnes, l'amour de la patrie est invincible? Là, qu'a-t-on à défendre si ce n'est sa religion et son indépendance? Quels sont les autres besoins? Les difficultés opposées par la nature et par le caractère des hommes de ces contrées qui sont autant de héros, étoient bien faits pour modérer l'impétuosité de soldats qui ne respiroient que le pillage. Qu'avoient donc à perdre ces braves guerriers, ces cultivateurs modestes, de plus précieux que leurs troupeaux, que leur liberté? Ah ! ces biens n'étoient pas ce que cherchoient les satellites directoriaux. Ils vouloient de l'or, toujours de l'or, rien que de l'or. Tels étoient les Français prétendus républicains. Schauenbourg, convaincu du danger d'aller plus avant, proposa une négociation. Les généreux montagnards ne demandèrent que ce qu'on ne pouvoit raisonnablement leur refuser.

— Liberté de religion;

— Liberté individuelle et politique;

— Conservation de leurs armes;

— Exemption de toute espèce de contribution;

— Promesse solennelle de ne point pénétrer dans les cantons menacés.

A ces conditions ils se soumettoïent :

— De ne point porter les armes contre la France ;

— Et d'envoyer leurs députés à l'assemblée générale d'Arau, afin de se réunir au nouveau gouvernement.

Ce traité de paix fut signé par le général français et les délégués des cantons. L'armée française retourna à Zurich.

On se flattoit que, par cet arrangement, tout prétexte d'hostilités devoit cesser; cependant l'armée française se permettoit les plus horribles exactions. Les lois du nouveau directoire suisse, dictées par Rapinat, commissaire du directoire exécutif français, n'étoient reçues que forcément. Leur despotisme étoit tel, qu'il révolta deux des nouveaux directeurs suisses et quelques membres des deux conseils. Rapinat, furieux, contraignit ces directeurs à donner leur démission; leurs places furent données à Oschs et à La Harpe. Sur cette conduite d'un envoyé étranger, toute réflexion devient inutile.

Que devoient produire de tels coups d'autorité, si ce n'est une consternation générale et un mécontentement violent,

mais comprimé, et, par cette raison, d'autant plus dangereux? On comparoit Rapinat à Gesler; et jamais parallèle ne fut plus exact. Le directoire français, informé de ce mécontentement général, crut en devoir prévenir prudemment les suites. Rapinat fut rappelé et remplacé encore par un quatrième alsacien, nommé Rudler, commissaire du gouvernement à Mayence. Les nominations de Oschs et de La Harpe furent annullées, et les conseils restitués dans la liberté de procéder à une nouvelle élection.

Cet acte tardif de justice du directoire français fit concevoir quelque espérance d'un avenir plus supportable. Jamais ni Bascher ni Mengaud n'avoient osé se porter à la moitié des excès commis par l'infâme, l'exécrable Rapinat dont le rappel fut célébré comme un événement des plus heureux. Dans l'intervalle, le général français, qui réunissoit le pouvoir civil et militaire, se rendit à Arau, pour assister à l'élection des deux nouveaux directeurs. La justice exigeoit que ceux auxquels Oschs et La Harpe avoient révolutionnairement succédé, fussent réélus. C'étoit le vœu des deux conseils; mais sans prétendre influencer ni gêner la liberté des suffrages.

Schauenbourg exposa que le directoire français approuvoit d'avance le choix qui

seroit fait; que cependant il avoit la mission spéciale de recommander à la bienveillance et à l'attention des votans les citoyens Oschs et La Harpe, comme deux hommes dont le patriotisme et les lumières pouvoient concourir efficacement au bonheur de la Suisse. Une telle recommandation n'étoit pas, si l'on veut, un ordre positif; mais dans l'état des choses, cette recommandation n'y équivaloit-elle pas? Par un refus, n'étoit-ce pas se compromettre sans avantage, s'exposer au mécontentement secret d'une puissance absolue qui, tôt ou tard, trouveroit le prétexte et les moyens de se venger? En éliminant les deux intrigans, si puissamment appuyés, n'étoit-ce pas leur ouvrir, de nouveau, la carrière si fertile des agitations? n'étoit-ce pas donner à leur mécontentement, à leur ressentiment, le moyen de créer une opposition capable de contrarier et même de faire manquer les opérations du nouveau régime, et en provoquer un plus mauvais? Malgré ces graves inconvéniens, la majorité des conseils étoit d'avis de réintégrer les directeurs démissionnaires, lorsque ces hommes généreux préférèrent la condition de simples particuliers aux maux qui menaçoient la patrie: les premiers, ils conseillèrent d'avoir égard à la recommandation du directoire

français. Leurs démarches patriotiques, pour se faire eux-mêmes exclure, décidèrent la nomination de Oschs et de La Harpe. Ces nominations terminées, le général Schauenbourg retourna à Zurich. C'est alors que commença l'exercice du nouveau pouvoir et l'exécution des lois de la nouvelle république, dont le début, comme en France et en Italie, fut la suppression des dîmes et des droits seigneuriaux, l'usurpation et l'aliénation des biens ecclésiastiques, et le serment par les nouveaux législateurs de maintenir la constitution de fraîche date. Peu après la nomination des deux directeurs, Rapinat revint en Suisse. Son beau-frère Reubell avoit été obligé de le sacrifier à l'opinion publique et de consentir à sa destitution; mais ne voulant pas éloigner Rudler de Mayence, pour des raisons que lui seul pouvoit connoître, il détermina le directoire à envoyer en Suisse ce Rapinat, aussi odieux que vil. La nation suisse apprit, avec étonnement et douleur, par une lettre même de cet envoyé, sa nomination impolitique. Cette lettre étrange, rendue publique par la voie de l'impression, contient du moins l'aveu franc et sincère de ses déportemens et de ses vexations. « Oublions le passé, disoit-il, » et la Suisse verra que dorénavent elle » n'aura qu'à se louer de mes procédés. »

Le directoire français avoit très-impolitiquement exigé de lui cette humiliante confession, afin de ne pas avoir l'air de braver le mécontentement des Suisses, et d'exciter dans leurs âmes une nouvelle et légitime terreur. Il paroît que Rapinat tint parole; car depuis son retour il n'a jamais fixé l'attention publique. Il auroit pu même obtenir une espèce d'absolution, s'il avoit restitué le produit de ses rapines.

J'ai dit que le directoire avoit très-impolitiquement exigé de Rapinat l'aveu de sa conduite antérieure. N'étoit-ce pas s'avilir soi-même, et se rendre soi-même responsable de tous les crimes déjà commis? Ajoutez à l'horreur qu'inspiroit Rapinat, un accroissement de mépris et de défiance.

Pendant l'organisation de la nouvelle république, à laquelle l'occupation de l'armée française, dans les cantons soumis, contribuoit si efficacement par son influence, on vit paroître un traité d'alliance offensive et défensive entre les deux républiques. Par ce traité, la France garantit à la Suisse l'intrégrité de son territoire, et le maintien de la nouvelle constitution : de son côté, la Suisse s'engage à donner passage aux armées françaises à travers les terres de sa domination. Les deux puissances, lorsqu'elles seront en état de guerre, s'engagent à fournir à

celle des deux qui sera dans le cas de les requérir, les troupes dont le nombre sera stipulé. Par un article secret, la France s'engage à restituer à la Suisse les armes et l'artillerie qui lui ont été enlevées.

Un pareil traité supposoit, de la part de toutes les parties contractantes, sans doute, une parfaite indépendance. Cependant l'armée française continuoit à vivre à discrétion dans la Suisse, et à y faire exécuter les ordres du gouvernement français. L'indépendanee des Suisses n'avoit donc pas plus de réalité que celle des autres républiques de nouvelle création.

Au moment où je traçois ce tableau des événemens dont l'Helvétie fut la victime innocente, son nouveau directoire continuoit la nouvelle organisation sous l'influence et la direction suprême du gouvernement français. Le Valais s'étoit soumis au nouveau régime, mais les Grisons le repoussoient avec énergie, et étoient résolus à défendre leur indépendance les armes à la main. En vain les émissaires français vouloient y semer la corruption et la division, en vain les partisans de la France cherchoient à faire triompher le nouveau système dans les assemblées des ligues grises; celles-ci demeuroient inébranlables dans leur résolution. Déjà même elles réclamoient l'assistance de l'empereur, qui, comme duc d'Autriche et comte du

Tirol, possédoit dans ce pays des terres seigneuriales, à raison desquelles il devoit un contingent de cinq mille hommes dans le cas où le pays seroit attaqué. Si l'armée française persistoit à vouloir entrer dans le pays, ce contingent seroit requis, et ne pourroit être refusé. On assuroit même qu'il seroit accordé, sans cependant que cette accession de l'Autriche à cette cause occasionnât une rupture entre l'empereur et la France. Cependant si, par une coopération puissante, soit secrète, soit patente, la cour de Vienne ne maintenoit pas l'indépendance des ligues grises, le directoire sans doute continueroit de suivre son système avec la même opiniâtreté. On verroit l'armée française fondre sur les Grisons pour les assujettir à la nouvelle forme du gouvernement. Jusqu'alors les seules armes employées avoient été les exhortations et les menaces; mais si les trois petits cantons encore indépendans et armés se soumettoient au nouveau régime, si l'Autriche ne se montroit pas, comment les Grisons déjà divisés entre eux, et dont quelques-uns même avoient été gagnés, pourroient-ils résister à une armée victorieuse qui auroit assujetti toute la Suisse et ses autres alliés? Combien il étoit à craindre que le moment de l'invasion ne fût prochain !

En effet, les trois cantons forestiers de

Schwitz, d'Underwald et d'Uri, mécontens des décrets d'Arau, rappelés à l'énergie de leurs ancêtres, convaincus de l'impossibilité de les assujettir, enfin et déterminés à maintenir leur indépendance au prix de leur sang, firent signifier au gouvernement helvétique, qu'ils ne prétendoient aucunement troubler le nouvel ordre établi, mais qu'ils ne vouloient pas s'y soumettre, et qu'ils espéroient qu'on les laisseroit tranquilles. Ils appuyèrent ce préliminaire de la mise en état de défense de leur pays; tous les habitans se levèrent en masse et armés. Déjà trois fois ils avoient été sommés de se réunir aux autres cantons, aux termes de leur capitulation avec le général Schauenbourg. D'après leur refus constant, suivant les ordres du directoire français, et la réquisition du directoire d'Arau, ce général rassembla des troupes pour se porter dans ces cantons qualifiés de rebelles. Les colonnes françaises parties de Lucerne, et marchant sur le canton d'Underwald, se divisèrent pour l'attaquer par deux points différens. L'une s'embarqua sur le lac, l'autre se dirigea vers le mont Pilate, pour se réunir ensuite à Stantz, capitale du canton. Toute la population en masse, et quelques troupes envoyées de Schwitz à leur secours, les attendoient. Ces colonnes auroient été forcées de rétrogra-

der, sans la supériorité du nombre et le feu continuel d'une artillerie formidable. Ce ne fut qu'après avoir perdu six mille hommes, et en marchant sur les corps des mourans et des morts, que les Français parvinrent à pénétrer dans le pays : ils ne pouvoient y avancer qu'en livrant à chaque pas un combat. Une fureur égale, excitée, d'un côté, par la résistance et l'espoir du pillage; de l'autre, par l'espoir de conserver l'indépendance et la liberté, animoit les combattans. Les Suisses, réunis dans un même esprit, dans une même volonté, aimoient mieux périr en défendant la patrie, que de se voir réduits à renoncer à leur liberté. Les vieillards, les femmes, les enfans partageoient ce noble sentiment et soutenoient le courage de leurs pères, de leurs époux, de leurs enfans, par leurs exhortations et leurs encouragemens. Les braves succomboient sous le nombre, en ne se retirant que pas à pas, mais sans vouloir se rendre; plusieurs de leurs pelotons, enveloppés par les Français, aimèrent mieux périr les armes à la main que de les mettre bas. Presque tous périrent sous le feu de l'artillerie et par les baïonnettes. Ceux qui purent échapper à la fureur du vainqueur (si l'on peut donner ce nom à ceux-là qui avoient, avec tous les moyens d'attaque et la supériorité du nom-

bre, contre des hommes sans autres armes que leurs fusils, et dont les mouvemens étoient irréguliers), se réfugièrent dans les rochers du canton d'Uri. Déjà on y avoit fait passer les bestiaux, les ustensiles et les richesses du canton. Le soldat français, dans sa rage d'avoir été si maltraité dans une défense aussi meurtrière, déçu de l'espoir du pillage, s'en vengea par la dévastation et l'incendie de la ville de Stantz, et par le massacre de ses habitans, sans épargner les vieillards, les femmes et les enfans.

Cette horrible victoire changea en un affreux désert, couvert des corps des héros morts pour leur patrie, une contrée naguère si florissante, séjour du bonheur et de la paix, de la vraie liberté et de l'égalité de droit. C'est ainsi que les Français s'en faisoient les missionnaires! Dira-t-on que ce fut pour le bonheur de la Suisse qu'ils exerçoient ces cruautés inutiles?

Le canton d'Underwald anéanti, le général français se mit en position de réduire le canton de Schwitz, où il pouvoit pénétrer, sans beaucoup d'opposition, par Brunnen, là où commence le lac de Lucerne.

Les habitans de Schwitz ne pouvant se défendre sur deux points à la fois; n'ayant plus ni devant eux, ni avec eux les Underwaldois, se déterminèrent à cé-

der à la force, dans l'espoir de recouvrer, dans des jours moins calamiteux, leur indépendance. En déposant leurs armes, ils acceptèrent la constitution d'Arau. Le canton d'Uri, livré à lui-même, se trouva également forcé de suivre cet exemple. Ainsi, la Suisse entière et ses alliés, les Grisons exceptés, se réunirent sous l'étendard de la nouvelle république, une et indivisible, quatrième fille de la grande nation. Les treize cantons et les Valais furent ainsi dépouillés de leur ancienne indépendance, pour devenir, comme en France, les esclaves d'une législature permanente et d'un directoire absolu.

On eut lieu cependant d'espérer que les négociations secrètes de l'avoyer Steiger avec M. Pitt, feroient éclore des événemens capables de délivrer la Suisse de la tyrannie française; et qu'enfin des puissances protectrices comprendroient que leur plus grand intérêt exigeoit le rétablissement de l'ancien régime de la confédération helvétique. Il étoit bien certain que l'Allemagne avoit l'invasion à craindre, ainsi que la propagation de la doctrine révolutionnaire, tant que les Français seroient maîtres de la Suisse.

Je me suis beaucoup étendu sur l'invasion de la Suisse et sur les malheurs de ce

pays généreux, où j'ai trouvé, pendant quelque temps, un asile, parce que les détails en étoient peu ou mal connus. La république de Genève, le Piémont, furent, bientôt après, incorporés à la république française. Les tentatives de la France contre l'Irlande et l'Angleterre, n'eurent aucun succès. La cour de Londres, par la sagesse et la vigueur de ses mesures, sut rendre vains les projets de son ennemi. Je passe sur-le-champ à l'expédition d'Egypte.

Expédition d'Egypte.

Les projets de descente en Angleterre et de l'insurrection de l'Irlande ayant été déjoués par l'énergie du ministère britannique, le directoire français dut se porter à d'autres entreprises.

Un nouveau plan, aussi extraordinaire que gigantesque ; un plan qui, suivant les propres expressions du directoire, devoit étonner l'univers, fut conçu et arrêté, et Buonaparte fut choisi pour l'exécuter.

Il fut arrêté qu'une grande flotte seroit armée et équipée à Toulon ; qu'elle seroit accompagnée des transports nécessaires pour l'embarquement de quarante mille hommes, et d'une artillerie formidable. On laissa à Buonaparte le choix des géné-

raux qui devoient commander sous lui. Il devoit être aussi accompagné de savans, d'astronomes, d'ingénieurs et d'artistes. Le secret de l'expédition n'étoit connu que du directoire et de Buonaparte ; et le commandant de la flotte, l'amiral Brueix ne devoit en être seul informé que lorsqu'on seroit en pleine mer, à une hauteur indiquée. Les frais d'un pareil armement étoient immenses. Pendant que la plus grande activité se faisoit remarquer dans les chantiers et les ateliers de Toulon, l'armée se rassembloit et se formoit en Provence. Cette armée étoit composée de soldats de toutes les contrées que Buonaparte avoit parcourues.

Dans l'intervalle de ces préparatifs, un événement singulier, arrivé à Vienne, attira les regards de tous les cabinets de l'Europe.

Le général Bernadotte, de simple caporal de grenadiers, parvenu à ce grade, avoit été envoyé, près la cour de Vienne, comme ambassadeur. Le directoire français vouloit révolutionner l'Autriche. Bernadotte avoit reçu de Reubell, chargé de la partie des relations extérieures, des instructions particulières, ignorées de Talleyrand-Périgord, alors ministre de ce département.

Bernadotte avoit la mission secrète de saisir l'occasion favorable d'inoculer au

peuple de Vienne la doctrine de la liberté et de l'égalité françaises. Ce général arbora le drapeau tricolor sur l'hôtel de l'ambassade, et fit placer sur la porte principale les armes de la république, c'est-à-dire, la liberté armée d'une pique, et coiffée de son bonnet. Le peuple de Vienne fit entendre des cris d'indignation. Bientôt le maître de police accourut et conjura l'ambassadeur de faire disparoître ce signal, capable de soulever contre lui toute la population de Vienne. Celui-ci s'y refusa. Armé de pierres et de torches, le peuple se porta en masse sur l'hôtel de l'ambassadeur, dont les fenêtres furent brisées. Le drapeau tricolor fut arraché et brûlé, et la grande porte de l'hôtel enfoncée; déjà même son intérieur étoit rempli d'individus qui s'y étoient rendus pour le dévaster, lorsque Bernadotte, le sabre à la main, à la tête de toutes les personnes de l'ambassade et de ses domestiques, repoussa cette multitude. La garde à pied et à cheval arriva assez à temps pour sauver la personne et la maison de l'ambassadeur. Bernadotte exigea la destitution du chef de police, et le renvoi infamant des officiers de la garde. La cour de Vienne lui envoya le procès-verbal de ce qui s'étoit passé, en l'invitant à le signer. Il refusa

d'abord de le faire ; mais il s'y décida lorsqu'on lui eut signifié que la délivrance des passe-ports qu'il sollicitoit, ne lui seroit faite qu'à cette condition. Il quitta Vienne le lendemain, accompagné d'une escorte chargée de le mettre à couvert des insultes du peuple. Il poussa l'effronterie jusqu'à menacer, par la portière de sa voiture, de la vengeance de la grande nation, la multitude amassée pour le voir passer. Cette insolente provocation n'eut aucune suite.

La cour de Vienne dépêcha en toute hâte un courrier au directoire, avec invitation de ne prendre de détermination que jusqu'après l'examen de toutes les circonstances de l'événement. Le courrier impérial précéda heureusement celui de Bernadotte. Le directoire vouloit exiger une satisfaction éclatante ; mais Talleyrand-Périgord fit de sages représentations.

Bernadotte reçut ordre à Rastadt, où il s'étoit rendu, d'aller à Strasbourg attendre les ordres ultérieurs du directoire.

On adressa des plaintes à la cour de Vienne contre le baron de Thugut. Le baron de Thugut fut remplacé par le comte de Cobentzl, ambassadeur en Russie, et l'un des plénipotentiaires à Campo-Formio. Le comte de Cobentzl arriva à Rastadt. Il devoit y traiter de la paix avec Buonaparte;

ce général n'arriva pas. Il fut remplacé par l'ex-directeur François (de Neufchâteau) qui se rendit à Seltz, en Alsace, vis-à-vis de Rastadt, parce que la constitution s'opposoit à ce qu'un directeur, sortant d'exercice, quittât le territoire français. Le comte de Cobentzl se rendit donc à Seltz. Ce fut alors qu'on apprit dans le public, la nouvelle destination de Buonaparte. Pendant ce temps, les préparatifs pour la grande expédition avoient été faits sans exciter l'attention, arrêtée tout entière sur l'affaire de Bernadotte. Cet événement contribua à masquer les nouveaux projets du directoire.

L'Europe entière étoit dans l'attente du résultat des opérations de la flotte de Toulon. On ne pouvoit assez s'étonner de l'apathie de l'Angleterre, lorsqu'on apprit que l'amiral Nelson, détaché de la flotte qui bloquoit le port de Cadix, étoit entré dans la Méditerranée avec onze vaisseaux de ligne et quelques frégates.

Il étoit bien difficile, ou plutôt impossible, qu'en forçant même de voiles, Nelson pût atteindre Buonaparte, qui avoit une avance considérable ; mais comme la Méditerranée forme une espèce de golfe, on croyoit que, tôt ou tard, les deux flottes se rencontreroient. Bientôt l'on apprend que Buonaparte s'est rendu maître de l'île de Malte.

L'amiral anglais suivit l'ennemi avec toute la vivacité possible; arrivé à la hauteur de Malte, il apprit que Buonaparte avoit cinglé vers Alexandrie. Ce renseignement lui parut faux. La flotte française devoit s'être dirigée sur l'île de Candie. L'amiral dépêcha une frégate sur l'île de Corfou et celles de l'Archipel. Quant à lui, il se rendit avec la flotte à Alexandrie. La flotte française n'y avoit pas paru. Dès lors il ne lui resta plus d'incertitude. Désolé du temps qu'il avoit perdu, il fit voile vers l'Archipel. Dans l'intervalle, la frégate anglaise d'observation étoit parvenue à la vue de la flotte française; elle avoit été reconnue et signalée dans l'intime conviction que cette frégate étoit suivie de la flotte anglaise; Buonaparte jugeant qu'il n'auroit pas le temps de débarquer, soit dans *la Morée*, soit dans quelques îles de la Grèce, se porta de ce point sur les côtes de l'Egypte qu'il longea. Pendant ce temps, Nelson arrivoit à l'entrée de l'Archipel. L'issue du combat qui devoit résulter de la rencontre des deux flottes, tenoit l'Europe attentive sur les suites de ce grand événement.

Le combat n'eut pas lieu, et vers la mi-septembre, des avis certains ne laissèrent plus aucun doute sur le débarquement en Egypte.

Nelson, informé enfin que la flotte de Candie s'étoit dirigée vers Alexandrie, s'y rendit avec une incroyable célérité; il se trouva à la vue d'Alexandrie le premier août 1798. Buonaparte avoit déjà débarqué; après s'être emparé d'Alexandrie, il avoit marché sur le Caire. Ce début étoit un triomphe, mais il ne fut pas de longue durée; la victoire navale éclatante, remportée dans les eaux d'Alexandrie, près d'Aboukir, par Nelson, qui faillit y perdre la vie, changea la joie du directoire en deuil; il apprit bientôt la destruction de la flotte française.

Après un combat dont tous les journaux de cette époque contiennent des détails qu'il est inutile de rappeler ici, un cutter qui descendoit le Nil, fut aperçu par les Anglais, poursuivi et capturé. Il portoit à l'amiral français et au directoire des dépêches de Buonaparte; il s'étoit rendu maître de la ville du Caire; mais environné d'ennemis de tous les côtés, il paroissoit déterminé à rétrograder vers Alexandrie et à se rembarquer. Mais l'impossibilité de revenir en France par la Méditerranée, lui fit prendre la résolution de se maintenir, et par la force des armes et par les négociations; la crainte de se couvrir d'ignominie, inspira à son armée un degré de force et d'énergie qui fit naître

des événemens extraordinaires. Les fréquens combats qui n'offroient que des succès alternatifs, amenèrent des négociations.

Malgré les maladies qui détruisoient une grande partie de l'armée française, et ses pertes successives dans les combats journaliers qu'elle soutenoit, Buonaparte se soutint en Egypte, et, par des intelligences adroitement ménagées avec quelques peuples arabes, il se trouva en état de pénétrer dans la Judée, de s'emparer de Gaza et de Jaffa, et d'assiéger Saint-Jean-d'Acre. Le général Sydney Smith arriva avec rapidité au secours de Saint-Jean-d'Acre avec une petite escadre anglaise, et la défendit avec une bravoure et une intelligence au-dessus de tout éloge; il la sauva de la domination française. Les Turcs battirent et chassèrent les Français de l'Egypte, et les forcèrent de se jeter dans les déserts.

Pendant ce temps, Championnet avoit fait la conquête de Naples; Ferdinand IV avoit été chassé de son trône, et la république Parthénopéenne avoit été organisée. Le roi de Sardaigne avoit succombé également sous les lâches intrigues du directoire; et ce même directoire, dans le congrès de Rastadt, avoit cherché à opérer le bouleversement de l'Allemagne.

Congrès de Rastadt.

Les conférences pour la paix de l'Empire ont commencé en décembre 1797. Les plénipotentiaires français étoient Buonaparte, Treilhard et Bonnier. J'ai donné les raisons qui éloignèrent le premier de cette mission diplomatique.

Le directoire commença par faire déclarer, à la première séance du congrès, qu'il *prétendoit* avoir l'initiative de la proposition des articles à discuter; que tout se traiteroit par écrit, et qu'il y auroit pour chaque article une discussion séparée; que les plénipotentiaires ne reconnoîtroient, comme celui de l'Empire, que le plénipotentiaire nommé par l'empereur, M. de Metternich, et celui de l'électeur de Mayence, archichancelier, M. Aldini, qui devoit présider la députation du corps germanique; qu'aucune autre puissance ne pourroit y signer comme partie active et concluante, soit comme possessionnée en Empire, soit comme garante des traités qui pourroient concerner le corps germanique. Cette déclaration tendoit à la fois à exclure du congrès, toute intervention de la Russie, de la Prusse et de l'Angleterre.

Il fut ensuite question de la base sur laquelle on pouvoit asseoir le traité de paix.

L'empereur et les électeurs réunis, demandoient que L'INTÉGRITÉ *de l'Empire, réuni en corps germanique*, fût déclarée INVIOLABLE. Les plénipotentiaires français exigèrent qu'on s'expliquât sur ce qu'on entendoit par l'*intégrité de l'Empire ;* qu'il y avoit une *intégrité physique* et une *intégrité morale ;* une *intégrité de territoire* et une *intégrité de dignités et de prérogatives ;* que, sans doute, il ne pouvoit être mis en question si l'Empire conserveroit son *intégrité territoriale ;* car il devoit paroître évident qu'un vainqueur, actuellement en possession de ses conquêtes, ne consentiroit à suspendre le progrès de ses armes qu'en retenant une partie du pays conquis, comme le juste dédommagement de la guerre à laquelle il avoit été provoqué ; quant à *l'intégrité morale*, c'est-à-dire des dignités et des prérogatives, le gouvernement français consentoit à ce que le corps germanique conservât sa constitution actuelle.

Quelques événemens survinrent pendant que l'on batailloit sur ce mot *intégrité*. Depuis le traité de Campo-Formio, l'empereur retiroit ses troupes des bords du Rhin pour les reporter sur le Danube ; mais on étoit fondé à croire qu'il feroit, jusqu'à la paix d'Empire, garder l'importante place

de Mayence, et de Kelh, en face de Strasbourg, séparés par le Rhin, et leurs territoires; la souveraineté de toutes les îles existantes dans ce fleuve; la faculté d'établir un pont à Huningue, avec un terrain suffisant sur la rive droite pour y établir une tête de pont; l'établissement d'un pont commercial au Vieux-Brisach; l'acquittement des dettes des pays concédés sur la rive gauche par les pays de la rive droite qui seroient accordés en compensation; la cession du Friethal qui se trouve au-dessus de Bâle, ainsi que des villes de Rhinfeldn et de Lauffenbourg; la liberté de la navigation sur le Mein, le Necker et le Danube. Par ce troisième article, le Rhin se trouvoit enclavé dans les possessions françaises. Des conditions aussi étranges, aussi extravagantes, rendoient la paix impossible. Les réclamations de toutes les députations de l'Empire et du ministère impérial furent unanimes, et présentées avec la plus grande énergie; les conférences commencèrent à devenir orageuses; les représentans français consentirent au partage des îles du Rhin par le Thalweg, mais en exigeant la souveraineté de l'île de St.-Pierre. Ils se désistèrent de la possession des ponts d'Huningue et du Vieux-Brisach, ainsi que de la libre navigation du Mein, du Necker et du Danube; mais ils déclarèrent que, sur

tout le reste, ils s'en référoient à leurs premières demandes, et surtout à la démolition d'Ehrenbreistein. La députation de l'Empire consentit à la cession de l'île St.-Pierre, à la démolition de la forteresse d'Ehrenbreistein : mais, relativement au petit Cassel, à Kelh, et à l'acquittement des dettes des pays de la rive gauche cédés par l'article premier, elle s'expliqua d'une manière si positive, qu'il ne restoit plus aux Français d'autre alternative que d'abandonner entièrement ces prétentions ou de continuer la guerre. Si la prise de Malte avoit décidé la cession de l'île de St.-Pierre et la démolition d'Ehrenbreistein, il paroît que le désastre et l'anéantissement de la flotte française à Aboukir, déterminèrent le gouvernement français à se relâcher de ses prétentions précédentes. Cassel et Kelh furent cédés à l'Empire, mais avec la condition expresse de ne bâtir de forteresses qu'à trois milles des bords du Rhin. Quant aux dettes, on faisoit la distinction *des dettes propres* du pays, et des dettes du souverain, contractées pour subvenir aux frais de la guerre. On consentoit à se charger des premières; mais on refusoit l'acquittement des secondes.

Les agens du directoire annoncèrent qu'il étoit temps de mettre un terme à cette guerre diplomatique; qu'une plus longue

opposition aux dernières volontés du gouvernement français, n'auroit d'autre résultat que de mettre sa patience à bout.

L'arrogance de ce ton ne fit pas sur la députation de l'Empire, l'effet que s'en étoient promis les plénipotentiaires français. La députation de l'Empire déclara que le corps germanique souverain sur la rive droite du Rhin, ne pouvoit, ne devoit souffrir, ni entraves, ni servitude.

Le directoire croyant que ce seroit s'exposer au blâme, que d'avoir, sans des causes légitimes, apporté des obstacles peu fondés à la paix, qui, depuis si long-temps, faisoit l'objet des vœux de la France, résolut d'attendre, pour se déclarer, une occasion plus favorable. Ses plénipotentiaires crurent devoir clore le troisième article, et passer à la discussion du quatrième, qui consistoit dans le développement du principe convenu par l'article deux, concernant les indemnités des pertes de territoires et de revenus que faisoient les princes de l'Empire sur la rive gauche du Rhin, afin d'en faire l'application aux parties intéressées. Il s'agissoit de séculariser en Empire un grand nombre d'évêchés et de riches abbayes.

Les plénipotentiaires annoncèrent même sans détour que l'intention bien prononcée du directoire étoit d'abolir la totalité des

monastères, et de ne laisser subsister que peu d'évêchés et d'abbayes, et d'enlever au clergé toute souveraineté. Ils avoient pourtant excepté de cette prescription les électeurs ecclésiastiques. Les députés de ces trois électeurs, ceux d'Autriche et de Bavière, soutenus par le commissaire impérial, refusèrent de délibérer sur la proposition, avant de l'avoir soumise à l'empereur et reçu ses ordres. A cette même époque il se fit un rassemblement considérable de troupes en Alsace, aux environs de Strasbourg, sous le commandement du général Jourdan. Bientôt l'on fut informé que le général Massena avoit commencé les hostilités dans le pays des Grisons; que le général autrichien Auffenberg, et une grande partie du régiment de Brichainville, paisibles dans leurs quartiers, sur la foi des traités, avoient été inopinément attaqués; et qu'après la plus vigoureuse résistance, ce général avoit été contraint de se rendre prisonnier avec sa troupe, enveloppée de toutes parts; que l'armée républicaine faisoit des mouvemens en Italie, qui ne pouvoient qu'être hostiles, d'après ce qui se passoit chez les Grisons.

Les plénipotentiaires français, interrogés à Rastadt sur les causes et les motifs de ces mouvemens, déclarèrent les ignorer. Ils remirent néanmoins au député de l'Au-

triche, comte de Lehrbach, une note par laquelle le directoire disoit, qu'alarmé sur l'alliance contractée par les Russes, et sur leur marche (ils se trouvoient déjà sur le territoire autrichien), il exigeoit impérieusement que la cour de Vienne renonçât à cette alliance, et fît rétrograder les Russes. La cour de Vienne répondit qu'elle n'étoit ni dans la dépendance de la France, ni dans l'obligation de lui rendre compte des motifs de ses nouvelles alliances; que cette marche des Russes étoit une précaution de sûreté qui ne pouvoit inquiéter la nation française.

A peine cette réponse avoit-elle été reçue, que Jourdan, à la tête de cinquante mille hommes, passa le Rhin à la fin de février, et pendant les premiers jours de mars 1799; il traversa le Brisgaw, la forêt Noire, et entra dans la Souabe.

Les progrès de Massena dans le pays des Grisons, avoient déterminé Schérer, général de la république en Italie, à attaquer les quartiers des Autrichiens; mais cette irruption subite n'eut aucun succès. Les Autrichiens, commandés par Kray, se rallièrent avec promptitude. Ils s'opposèrent aux progrès des Français, les repoussèrent et obtinrent des avantages considérables.

La marche et les desseins de Jourdan

en Souabe, d'après ce qui s'étoit passé dans le pays des Grisons et en Italie, ne pouvoient plus laisser le moindre doute. Le prince Charles se hâta de rassembler ses cantonnemens dispersés et de les réunir à son quartier-général, placé à Freyberg, sur le Lech, près d'Augsbourg. A peine le prince eut-il réuni trente mille hommes, qu'il passa le Lech, et marcha droit à Jourdan. Celui-ci fondit avec impétuosité sur les avant-postes autrichiens qu'il obligea à reculer. Le combat s'engagea, près d'Ostrog, le 20 mars 1799. La victoire, que Jourdan se flattoit d'avoir remportée, quitta tout à coup les drapeaux tricolors; les Français se retirèrent sans désordre.

En faisant sa retraite, Jourdan avoit pris une position avantageuse. Il fit des dispositions pour une seconde attaque. Le prince Charles la prévint par des manœuvres savantes, et se trouva en position d'attaquer l'armée française, le lendemain de Pâques, le 25 mars, à deux heures du matin, quatre jours après le combat d'Ostrog. C'étoit dans la plaine de Leptingen, près de Stocach. L'armée de Jourdan tint ferme quelques momens au centre; mais la déroute complète de ses deux ailes entraîna le centre; elle se débanda, et se réfugia au delà du Rhin, par pelotons de dix à douze hommes.

Les succès simultanés des armées autri-

chiennes d'Italie et d'Allemagne, faisoient espérer la prompte évacuation de la Suisse par les Français. Le prince Charles établit son quartier-général à Stocach, et les postes avancés de son armée s'emparèrent de Schaffhouse. Il envoya de l'infanterie légère et le régiment de l'archiduc Ferdinand dans le Brisgaw. Le corps hongrois de Seckler s'avança jusqu'à Rastadt, afin d'éclairer les mouvemens des Français le long du Rhin.

Si, après la bataille de Leptingen, le prince eût envoyé surprendre Bâle, alors sans défense, ce coup de main forçoit Massena d'abandonner Zurich et sa position formidable sur le mont Albis; de se retirer au plus vite par le canton de Berne, pour regagner la Franche-Comté. La retraite sur l'Alsace lui étoit coupée par cette habile manœuvre, et la Suisse recouvroit sans coup férir sa liberté; les puissances coalisées acquéroient une grande facilité de pénétrer en France.

Mais, pendant près de deux mois, l'armée autrichienne ne fit aucun mouvement.

Déjà les Russes étoient arrivés au nombre de trente mille en Italie, sous le commandement du généralissime Suwarow.

Pendant que l'armée autrichienne prenoit quelque repos à Stocach; pendant que

le directoire redoubloit d'activité pour réparer les premiers échecs de ses armées; que Suwarow marchoit de succès en succès, il se passoit à Rastadt un événement tragique.

Le congrès se trouvoit rompu. Les Autrichiens s'étoient emparés de la ville. Il avoit été notifié aux plénipotentiaires français, que leur présence prolongée y deviendroit suspecte; on leur avoit assigné un délai, dans l'espace duquel ils devoient sortir du territoire de l'Empire. On leur offrit même, pour eux et leur suite, une escorte de sûreté. L'ambassade française refusa l'escorte, et se disposa à partir.

Après une conférence secrète avec les députés prussiens, les plénipotentiaires français se décidèrent à partir tous ensemble le soir. Leur cortége étoit composé de six voitures. A une lieue de distance, ils entrèrent dans un bois foiblement éclairé par la lune, dont les rayons pouvoient à peine percer le feuillage. Tout à coup le cortége est entouré par des hommes armés, montés et habillés comme les hussards hongrois du régiment de Seckler, cantonné à Rastadt et dans les environs. Des voix prononçant bien distinctement le français, demandent en criant : Où est Bonnier? où est Jean Debry? où est Roberjeot? Les trois plénipotentiaires

se montrent à la portière de leurs voitures, et se nomment : aussitôt les hommes armés se précipitent sur les voitures le sabre nu. Bonnier et Roberjeot sont massacrés sur la place, ce dernier à côté de sa femme, inondée du sang de son mari. Jean Debry est arraché de sa voiture; on a l'air de le sabrer, et on le jette comme mort dans un fossé. Les personnes de la suite sont menacées d'un semblable traitement, si elles ne se hâtent de quitter le territoire de l'Empire. Après le massacre, les assassins s'emparent des porte-feuilles des plénipotentiaires. Jean Debry est laissé dans le fossé.

Dans le récit que Jean Debry a fait, à la Convention, de cet événement, il annonce qu'après avoir été laissé pour mort, couvert de blessures et inondé de sang, il passa cette nuit fatale sur un arbre touffu, sur lequel il avoit eu assez de force pour monter, afin de se soustraire aux assassins; qu'après avoir recouvré l'usage de ses sens, et après un long intervalle sans doute, puisque la lune, alors dans son plein, avoit disparu, il eut *encore la force* de se traîner jusqu'à Rastadt, où il fut reçu dans une maison amie; que ses blessures y furent visitées et pansées; qu'alors il fit inviter les députés prussiens à passer chez lui, où ils s'empressèrent de se rendre; que là, il les

informa, et du massacre de ses collègues, et de ce qui lui étoit arrivé à lui-même, en leur dénonçant le pillage des voitures et des papiers par une troupe de Secklers, venus, par ordre sans doute, pour assassiner les représentans de la grande nation.

La nouvelle de cet événement se répandit bientôt à Rastadt et dans toute l'Allemagne. Des cris de fureur et de vengeance se firent entendre dans toute la France; le directoire n'eut pas honte d'accuser la cour de Vienne de cet attentat. Les épithètes les plus grossières et les plus horribles furent prodiguées contre l'empereur et ses ministres, soit dans des placards affichés par millions, soit dans des pamphlets répandus dans toute l'Europe, pour échauffer les têtes, et les exaspérer contre cette puissance; et même un tableau infamant contre l'Autriche fut placé dans l'intérieur du lieu des séances du corps législatif et des autorités administratives et judiciaires de la France. La députation prussienne, sans paroître participer directement à cette atroce calomnie, en favorisoit secrètement la circulation. L'archiduc Charles se hâta de la repousser, d'abord en manifestant toute son horreur et son indignation de ce lâche assassinat; il fit arrêter sur-le-champ l'officier commandant les Secklers, et envoya une force armée suffisante pour

contenir ce corps, et provoquer sa punition, s'il étoit coupable. L'empereur, révolté de l'indécente et atroce inculpation du directoire, fit annoncer dans tous les papiers publics de l'Europe, moins ceux de France, auxquels il ne fut pas permis de la publier, qu'il invitoit tous ceux qui auroient des renseignemens certains, des preuves admissibles de cet odieux assassinat, de les faire déposer à la diète de Ratisbonne. S. M. impériale déclaroit qu'un procès régulier seroit instruit sur toutes les circonstances relatives à cet assassinat, et contre tous ceux qui seroient accusés d'y avoir pris part. Cette conduite loyale valoit mieux qu'une apologie. L'instruction solennelle de ce procès, les enquêtes sévères dirigées par la volonté sincère de connoître toute la vérité, rien que la vérité, donnèrent la conviction que jamais le corps des Secklers n'avoit trempé dans cet horrible complot. Il étoit pourtant évident que les assassins portoient l'uniforme de ce régiment ; ce travestissement donnoit aux directeurs la faculté de continuer leurs diatribes calomnieuses. L'opinion publique, toujours incertaine et flottante, pesoit sur les accusés d'une manière très-fâcheuse. Cependant le soupçon d'une machination infernale, tramée par le gouvernement français contre la cour de Vienne, dont

le germe s'étoit formé dans le silence, commençoit insensiblement à se développer. Étoit-il probable que Bonnier et Roberjeot, hommes pacifiques, beaucoup moins révolutionnaires que Jean Debry, eussent été massacrés, pendant que celui-ci avoit été préservé? Le récit de ce dernier offroit d'ailleurs des circonstances tout à fait invraisemblables, et donnoit à ce soupçon un poids considérable.

Ce crime odieux est-il l'œuvre du directoire? Je n'oserois l'affirmer : mais d'abord le directoire n'a pas répondu à la sommation de l'empereur, personne n'est venu à la diète de Ratisbonne, soutenir, au nom du gouvernement français, l'accusation calomnieuse qu'il avoit intentée contre la cour de Vienne; il est résulté de l'enquête rigoureuse faite par la même diète, que le jour de l'assassinat des plénipotentiaires français, les Secklers n'étoient pas sortis de leurs quartiers.

Continuation de la guerre.

Pendant que l'archiduc Charles faisoit ses dispositions pour passer le Rhin, le généralissime Suwarow chassoit en Italie les Français de tous les postes qu'ils y occupoient. Schérer fut remplacé par Moreau, qui, malgré des talens reconnus, fut obligé

de céder le terrain; il fut battu partout où il tenta d'arrêter Suwarow; en vain Macdonald accourut-il de la basse Italie avec des troupes fraîches pour tenter sa réunion avec Moreau et pour reprendre l'offensive. La bataille de Parme, celle de Novi, où le général Joubert fut tué, attachèrent plus que jamais les palmes de la victoire aux drapeaux de la coalition. L'Italie devoit échapper aux Français; il ne leur restoit plus qu'Ancône, Gênes, Turin et Mantoue déjà bloquées. Déjà Parme, Plaisance, Milan, Alexandrie et Tortone étoient au pouvoir des Autrichiens et des Russes. Turin et Mantoue furent forcées de capituler, et les Français, repoussés jusqu'au Var et sur les frontières du Dauphiné, abandonnèrent Gênes bloquée à elle-même.

Le prince Charles avoit laissé échapper l'occasion d'occuper Bâle et de forcer ainsi Massena à évacuer la Suisse; il parvint à réparer cette faute. Pour mieux assurer le succès du passage du Rhin, et faciliter l'attaque de l'armée française à Zurich, il se détermina à s'emparer du pays des Grisons et à porter son aile gauche sur la droite de Massena, en même temps qu'il marcheroit lui-même sur Zurich, après avoir effectué son passage sur le Rhin. Le général Hotzée, suisse de nation, fut chargé de la périlleuse entreprise de pénétrer dans

le pays des Grisons. Quatre colonnes autrichiennes, sous ses ordres, franchirent les montagnes et les rochers qu'il fallut gravir pour attaquer les Français à Coire, et dans les retranchemens qui sembloient devoir les mettre à l'abri de toute incursion. La marche de ces colonnes fut si bien combinée, l'attaque si bien dirigée, si courageusement poursuivie, que, malgré la défense la plus opiniâtre, les Français furent délogés de leurs positions. En apprenant ce succès, l'archiduc passa le Rhin sur six colonnes entre Schaffhouse et Constance, sans que les troupes françaises pussent s'y opposer. Elles furent battues et forcées de reculer; il marcha en avant avec circonspection, et déploya ses forces dans les environs de Winthertour. Massena vit clairement qu'il alloit être incessamment attaqué sur toute sa ligne. Il fit ses dispositions pour une vigoureuse défense.

Telle étoit la position des deux armées quand l'archiduc attaqua les Français dans leurs retranchemens et dans Zurich.

Après un combat terrible, les retranchemens furent enlevés, et Massena fut contraint d'effectuer, mais sans désordre, sa retraite sur le mont Albis.

Les Autrichiens, maîtres de la Turgovie, du Tolkembourg, du Rheintall, des cantons d'Appenzel, de Glaris et de Zurich,

ainsi que du pays des Grisons, s'étoient ménagé une communication avec l'armée russe en Italie; ils avoient derrière eux le cours du Rhin, depuis Constance jusqu'à Lauffenbourg; ils pouvoient aussi, par la forêt Noire et la Souabe, se procurer leurs munitions et leurs vivres. On s'attendoit donc, tous les jours, à une nouvelle action dont le succès très-probable devoit amener l'évacuation de toute la Suisse.

L'armée autrichienne resta dans l'inaction. L'archiduc avoit reçu des ordres de ne pas se porter en avant, de se maintenir dans ses positions, de tenir l'ennemi en échec, et de ne pas hasarder de bataille avant l'arrivée de vingt-cinq mille Russes, en pleine marche sur la Suisse. Mais les Français se fortifièrent sur le mont Albis.

Les Russes, au nombre de trente-cinq mille, entrèrent en Suisse sous le commandement du prince Kortschakow; Suwarow reçut l'ordre de quitter le commandement de l'armée d'Italie et de venir prendre celui de la nouvelle division réunie à son armée. L'archiduc repassa le Rhin et se porta rapidement sur une colonne de Français qui marchoit, par Manheim et Hailbron, sur Ulm. Suwarow n'arriva point à son nouveau poste au temps convenu; et le prince Kortschakow, avec trente-cinq mille Russes, remplaça cin-

quante mille Autrichiens sur le terrain qu'ils venoient d'évacuer. En partant, l'archiduc avoit eu soin de renforcer la division du général Hotzée, afin de protéger la gauche et le centre de l'armée russe. Hotzée, toujours l'œil sur l'armée française, fit avertir Kortschakow des mouvemens de cette armée sur sa droite ; il demanda, en conséquence, un renfort de cinq à six mille hommes ; ce renfort ne fut ni refusé ni envoyé.

A peine informé du départ de l'archiduc et de son armée, Massena, voulant prévenir l'arrivée de Suwarow, fit, en conséquence, ses dispositions pour une action décisive ; elle eut lieu le 26 septembre 1799. Le général Hotzée fut tué avant l'attaque par un Suisse, au moment où il faisoit une reconnoissance. Le général-major Jellaschidz, désespéré de cette perte, ne pensa qu'à la retraite, et l'effectua avec ordre.

Les Russes, laissant huit mille hommes sur le champ de bataille, avec une partie de leur artillerie et de leurs bagages, se retirèrent sur Schaffhouse.

Massena, bien informé de l'arrivée prochaine de Suwarow, sentit toute l'importance qu'il y avoit à contraindre Kortschakow à repasser le Rhin avant le retour de l'archiduc et l'arrivée de Suwarow. Il vint à bout, le 8 octobre, de se rendre

maître de toute la rive gauche du Rhin. Il marcha alors à la rencontre de Suwarow, avec l'espoir de l'enfermer dans les défilés des montagnes.

Pour empêcher l'archiduc, qui trouva Kortschakow sur la rive droite du Rhin, de repasser ce fleuve, les Français la traversèrent eux-mêmes, s'emparèrent de Manheim, et s'avançant rapidement vers la Souabe, ils tinrent ainsi l'armée autrichienne en échec.

Dans ces entrefaites, Suwarow franchissoit, avec seize à vingt mille Russes, les défilés des montagnes qui séparent l'Italie de la Suisse.

Il apprit la défaite de Kortschakow et la retraite de l'archiduc. Il falloit cependant traverser la Suisse. Après des combats répétés et des dangers innombrables, Suwarow arriva enfin en Souabe, et ordonna à l'armée battue à Zurich de venir le rejoindre. Le généralissime arrivé à Augsbourg, y établit son quartier-général, et fit prendre à son armée réorganisée, des cantonnemens aux environs. C'est de là qu'il fit, à l'empereur Paul I[er], le rapport détaillé de tous les événemens antécédens. Il se répandit en plaintes amères contre l'archiduc, qui l'avoit comme livré à l'ennemi. Il accusoit surtout le ministre Thugen de l'avoir indignement trompé. Il n'hésita pas à attribuer la déroute de Zurich, à

l'incapacité bien avérée de Kortschakow, et à la retraite impolitique et prématurée de l'archiduc Charles.

Paul Ier ordonna au généralissime de se séparer sur-le-champ des Autrichiens, et de reprendre le chemin de la Russie; mais il envoya bientôt après un contre-ordre.

Dans le même temps, les flottes combinées de Russie, d'Angleterre et de Naples bloquoient l'île de Malte, de manière à faire espérer que la famine contraindroit bientôt les Français à capituler. Ces trois puissances étoient convenues d'avance d'établir dans cette île, lorsqu'elle seroit reprise, un conseil de régence, pour la gouverner jusqu'à la paix; ce conseil devoit être composé de quatre commissaires: un Russe, un Anglais, un Napolitain et un commandeur ou bailli de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au nom du grand-maître.

Révolution du 18 *brumaire an VIII* (26 *novembre* 1799.)

Au milieu de tous les événemens extraordinaires qui fixoient, à cette époque, les regards de l'Europe entière, il se faisoit, à Paris, une révolution inopinée. Elle avoit pour objet de changer le système du gouvernement actuel, non quant au fonds,

mais quant à la forme apparente. Ce nouveau gouvernement, tel qu'il fut organisé, devoit nécessairement détruire un jour le gouvernement républicain. D'abord on établit un consulat, dont les membres, au nombre de trois seulement, devoient délibérer à la majorité absolue; le dissident avoit le droit de consigner les motifs de son vote sur un registre spécial; mais bientôt cet ordre fut changé. Le premier consul s'étoit arrogé le pouvoir de tout prendre sous sa responsabilité, quand les deux autres avoient consigné sur le registre leur vote contradictoire; aussi a-t-on vu, avec étonnement, la signature des actes du pouvoir exécutif changer de forme sans l'intervention du pouvoir législatif. Ils étoient d'abord signés *par le gouvernement*, le secrétaire-général *La Garde*, puis *par les consuls*, *Hugues-Bernard Maret*, et enfin, signé BUONAPARTE : par le *premier consul*, signé *H.-B. Maret.*

Ces changemens inaperçus par la multitude, dissimulés par les valets républicains de ce gouvernement, à la fois aristocratique, olygarchique et monarchique, étoit un vrai monstre dont aucun siècle antécédent n'a offert de modèle. Jamais Louis XIV, dans toute sa puissance, n'a été revêtu d'un pouvoir plus absolu que

celui dont ce premi .r consul a été investi par les prétendus *sénatus-consultes*, ouvrage des commissions des deux conseils, et de ce vil sénat, composé d'hommes qui ont, dans leur immense majorité, trahi la république, après avoir assassiné le roi. Ces hommes, qui ont à la fois détruit la monarchie, reposant sur une base de huit siècles, et la monarchie constitutionnelle, leur propre idole, et la république, qu'ils avoient constituée par peur ou par intérêt, et dont ils menaçoient les rois, se sont faits les esclaves d'un homme nouveau; mais ils convoitoient les places importantes dans ce nouvel ordre de choses. Ces républicains si fiers, qui avoient fait conduire à l'échafaud de malheureux prêtres, pour avoir dit la messe dans leurs chambres à quelques fidèles catholiques, des religieuses, portant des scapulaires et des croix, n'avoient pas craint de porter le joug de ce nouveau maître.

Quelque temps avant cette époque si mémorable, le directoire étoit composé de Reubell, qui, dans l'intervalle, avoit été remplacé par le général Moulin, et étoit passé aux anciens; de Barras, de Merlin de Douai, de Treilhard et Sieyes. Il paroît que ce dernier se trouvoit en opposition de vues avec Merlin et Treilhard,

qui, sans doute, ne vouloient pas de changemens. Il les fit éliminer, sous le prétexte que leurs nominations n'étoient pas régulières. Ces deux directeurs, qui n'avoient rien fait pour se concilier l'estime publique, furent renvoyés et remplacés par Gohier et Roger-Ducos, hommes nuls, mais dont le dernier étoit à la dévotion de Sieyes, qui n'ayant plus que Barras à redouter, avoit d'abord assez goûté ses conseils : mais il suffit d'être rivaux pour être ennemis. Barras comprit aisément que Sieyes, prêtre, et arrivé au dernier degré de pouvoir, auroit la prétention de faire revivre le cardinal de Richelieu, et que cette autorité, qu'il étoit habitué à exercer depuis cinq ans sans contradiction, finiroit par lui échapper. En conséquence, il crut devoir prendre des précautions contre les tentatives de son collègue, afin de s'emparer exclusivement de l'autorité. Il mit dans ses intérêts Moulin et Gohier, en leur persuadant d'échapper à la domination de Sieyes, et en leur présentant surtout la perspective d'une fortune considérable. On ne sait trop comment ces deux hommes étoient parvenus à ces premières dignités de l'état. Moulin étoit un homme sans éducation et sans instruction ; les excès de la table raccourcissoient, au moins de six heures par jour,

l'existence de Gohier, qui pouvoit avoir du mérite comme jurisconsulte, mais qui étoit entièrement dépourvu de moyens comme administrateur. On ne sait trop pourquoi, à moins de l'attribuer à un esprit de cotterie, on s'est obstiné à mettre au timon des affaires, des avocats, qui ne servent qu'à embrouiller les affaires, des savans et des gens de lettres, aussi ineptes dans l'administration, qu'ils ont quelquefois de génie et de talens dans les sciences et la littérature. Les prêtres au moins, défroqués ou non, ont un esprit d'ordre, une suite d'idées qui justifient leur admission dans cette carrière. Richelieu, Mazarin et Fleury font preuve ici de ce que j'avance.

Barras eut donc l'art de former un triumvirat, qui sembloit devoir opposer à l'ambition de Sieyes, et à la nullité de l'imbécille Roger-Ducos, une digue insurmontable. Sieyes, frémissant de rage, se vit forcé, dans le conseil directorial, de courber la tête sous le joug de la majorité; mais, impatient de ce frein, il détermina Roger-Ducos à tremper dans la vaste et ténébreuse conspiration qu'il avoit conçue pour perdre Barras et ses deux affidés. C'étoit de les rendre à la fois méprisables et odieux à la nation, en les entraînant dans une suite d'actes capa-

bles d'indisposer à la fois et promptement, les autorités constituées et les armées. Une fois avilis et en bute à l'opinion publique, il étoit aisé de rendre l'autorité suprême nulle dans leurs mains, et de les obliger de rentrer dans la classe des simples citoyens.

Le propre du pouvoir absolu est de se croire inamovible. Barras étoit puissant, et mesuroit l'existence de son pouvoir sur sa durée. Peut-être même espéroit-il, s'il descendoit d'un degré, conserver la même influence. Cependant il n'avoit pas réfléchi à quel rival il avoit à faire.

Tout occupé de ses plaisirs et de sa maîtresse, Barras avoit oublié qu'un prêtre ambitieux ne dort jamais lorsqu'il sort du cercle ordinaire de ses devoirs, qu'il les abandonne même pour ne s'occuper que d'objets terrestres, et surtout d'intrigues de cour. Pendant que Barras, rassasié de voluptés, faisant avec peine trève aux débauches qui l'avoient fait surnommer le sultan du Luxembourg, ébauchoit, avec Gohier et Moulin, dignes émules de sa vie licencieuse, ses plans de campagne ou d'administration, Sieyes rêvoit au moyen de le renverser ; plus ces plans étoient incohérens, absurdes, inconstitutionnels et nuisibles, et plus Sieyes et Ducos en pressoient la prompte exécution. Jamais

le directoire n'avoit paru plus unanime dans ses volontés et ses actes. Barras ne voyant plus d'opposition, et se croyant même appuyé de Sieyes, se livroit sans contrainte à tous les excès de la vie la plus crapuleuse. Dans la confiance que sa dictature étoit solidement établie, il donnoit tête baissée dans tous les piéges qui lui étoient si astucieusement tendus.

Cependant les armées étoient battues, découragées, mécontentes : les murmures commençoient à se faire entendre; et des murmures à la sédition, il n'y a qu'un pas aisé à franchir. Ces armées, presque chassées de l'Italie, que naguère elles occupoient en totalité, revenues aux portes de cette Allemagne qu'elles avoient précédemment envahie, étoient mal dirigées, mal nourries, mal entretenues. Tous ces abus prenoient leur source dans l'insouciance de trois des directeurs occupés de leurs plaisirs, et dans la malveillance de deux autres qui laissoient augmenter le mal à dessein, et tramoient dans l'ombre la perte de leurs collègues. Dans l'intérieur, le peuple, mal gouverné, gémissoit sous le poids des contributions exorbitantes qu'exigeoit la guerre, et par celui de réquisitions aussi énormes qu'arbitraires. Rien ne compensoit ces immenses sacrifices;

au moins, dans les temps antérieurs, avoit-on été consolé par les victoires éclatantes des armées républicaines ; maintenant tout étoit donné, et le rang prodigué en pure perte. Les vampires intérieurs ou les ennemis de l'Etat profitoient seuls des sacrifices imposés à la généralité des citoyens ; l'Etat, dont les finances et les ressources étoient totalement épuisées, ne se soutenoit plus qu'à force de brigandages et de rapines; car Barras puisoit sans pudeur, comme sans obstacles, dans le trésor public ; s'il n'avoit pas de courtisans à talons rouges, il avoit à sa dévotion d'autres courtisans que jadis le peintre David avoit affublés d'une toque à trois plumes et d'une toge écarlate. Beaucoup moins sanguinaires que ces odieux et vils conventionnels, ils n'avoient pu cependant se défaire de cette couleur favorite ; mais ces courtisans-là ne se contentoient pas d'un coup d'œil gracieux, d'un sourire agréable, d'une parole obligeante. Il leur falloit des preuves plus palpables de reconnoissance ; il leur falloit un supplément de traitement, et l'expectative de places supérieures, et, pour les parens et les amis, des places inférieures, mais cependant honnêtes. Au moyen de ces honorables arrangemens, Barras voyoit tout marcher sans obstacle ; et, entre les

deux imbécilles qu'il gouvernoit, il croyoit régner paisiblement pendant le reste du temps de sa magistrature.

Sieyes, qui l'avoit ainsi endormi au sein du pouvoir entre ses maîtresses et les flacons, n'avoit pas perdu de temps. Il avoit dressé en silence les batteries dont l'explosion devoit bouleverser le gouvernement foible et éphémère, qui se discréditoit chaque jour davantage, et en changer entièrement le système. Depuis vendémiaire an VIII, Gohier, qui devoit, pendant trois mois, occuper la présidence, avoit la signature. C'est dire assez qu'il signoit, et que Barras ordonnoit. Il étoit donc aisé, à ce triumvirat, qu'un seul faisoit mouvoir à sa volonté, de braver l'opinion publique, et de se rendre impunément sourd aux murmures; avec la force dont ils s'imaginoient fermement pouvoir disposer, ils vivoient dans la plus parfaite sécurité.

Lorsque la défaveur et le mépris publics furent enfin parvenus au point désirable, afin de renverser, non-seulement le triumvirat, mais la constitution de l'an III, parce qu'elle n'étoit pas son ouvrage, Sieyes se ligua secrètement avec quelques membres des deux conseils, qui, scandalisés de la trop grande puissance de Barras, et des périls auxquels son insouciance ou son ambition cachée pouvoient exposer la ré-

publique, cherchoient de leur côté le moyen de mettre un terme à cet ordre de choses véritablement scandaleux. Les ouvertures de Sieyes furent adoptées avec autant de promptitude que de plaisir. Au nombre des affidés de Sieyes, se trouvoient des hommes d'un caractère propre à faire éclore une nouvelle révolution. Ils l'engagèrent à poser les bases d'une nouvelle constitution qui, en faisant disparoître le directoire, offriroit à la nation les avantages d'un gouvernement plus concentré, et dont l'action seroit capable de rendre aux armées leur ancienne énergie, et donner aux ressorts de l'administration intérieure plus d'élasticité et de mouvement. Ces députés se faisoient fort d'entraîner dans ce parti la majorité des deux conseils.

Tout ainsi disposé, il ne s'agissoit plus que d'exécuter; Sieyes pouvoit bien conspirer sur le papier ; mais au delà, ses moyens étoient bien peu de chose, et, à cet égard, il se rendoit justice. Il n'étoit pas brave, et moins encore général ; il ne pouvoit donc arriver tout seul au premier rang d'une république toute militaire; mais s'il ne pouvoit aspirer au rôle de Miltiade ou de Thémistocle, il avoit la modestie de se croire du moins en état d'être le Solon de la France. Il se vit donc, non sans une extrême satisfaction, chargé du rôle su-

blime de législateur suprême ; qui l'amenoit à être, par ses conseils et son influence, le premier gouvernant ; ce rôle, qui le mettoit à l'abri de tout danger, convenoit parfaitement à son caractère. Il se mit donc à l'œuvre, et forgea, dans son cerveau métaphysique, une constitution nouvelle qui lui parut, à lui-même, un phénomène en ce genre ; mais on verra quelle en fut la destinée.

Cependant la nullité du gouvernement directorial, ses exactions, les fautes du triumvirat devenues presque irréparables dans la partie militaire, la vie crapuleuse de ses membres, jetèrent sur cette autorité un mépris tellement universel, qu'il devint plus que jamais facile à Sieyes de rallier autour de lui tous les partisans de la révolution qu'il avoit projetée. Le ministère et les deux conseils en renfermoient les membres les plus prépondérans ; et cette ligue redoutable se formoit dans le plus grand secret. Lucien Buonaparte, l'un des orateurs les plus influens dans le conseil des cinq cents, en étoit un des plus ardens zélateurs. Sans doute que Sieyes ne s'étoit point dissimulé les périls imminens qui menaçoient l'exécuteur d'une semblable révolution ; aussi, par une conséquence toute naturelle de sa conduite antérieure, il ne se proposa point à cet effet ; mais il

regardoit le succès comme immanquable, si un militaire déjà renommé vouloit appuyer de la force armée les efforts des conjurés. Cette force devenoit indispensable, afin de parvenir à s'assurer la majorité des suffrages dans les deux conseils, qui seuls pouvoient effectuer le changement. Il fut donc résolu dans le conseil privé des principaux conjurés, qu'un général expérimenté seroit chargé de la conduite de cette périlleuse entreprise. Le général Moreau, qui réunissoit au plus haut degré l'estime et la confiance de toutes les armées, parut d'abord à Sieyes l'homme le plus propre, dans ses vues, à frapper le coup décisif. Tout le plan et les moyens d'exécution furent communiqués à ce général, qui, ayant à se plaindre du directoire, approuva tout, promit son influence, mais se refusa à jouer le rôle qui lui étoit offert.

Mais tandis qu'on cherchoit un autre général pour le mettre à la tête de cette périlleuse conspiration, on vit arriver inopinément à Paris, le conquérant de l'Italie, le vainqueur de Malte, le dominateur de l'Egypte, le héros du siècle, le fameux général Buonaparte. Il paroissoit tombé du ciel exprès pour effectuer cette révolution. Les conjurés le reçurent en libérateur; les dissidens comme un homme mandé exprès, disoient-ils, pour renverser le gouverne-

ment établi, et museler le peuple. C'est ce qu'indiqua, d'une manière positive, l'extrême différence des réceptions qui lui furent faites par l'un et l'autre conseil, et la manière dont il y répondit lui-même. Tandis que les anciens, siége de la conspiration, recevoient Buonaparte à bras ouverts; tandis que lui-même se livroit avec le plus grand abandon, en restant au milieu d'eux pendant tout le temps de la fête, que, pour célébrer son retour, ils lui avoient donnée dans la galerie du Muséum, il étoit le lendemain accueilli froidement et avec contrainte dans l'église Saint-Sulpice, choisie par les cinq cents pour le repas que ce conseil avoit ordonné en son honneur, presque malgré lui et par pure politique. Lui-même y répondit encore plus mal, puisqu'il n'y assista que pendant un quart d'heure au plus, craignant sans doute, soit de la part de quelques députés, soit de celle du directoire, quelque coup fourré contre sa personne. On étoit alors à la fin de novembre, temps où les jours sont les plus courts et les plus nébuleux. Cette divergence d'opinion dans les deux conseils, venoit de ce que la majorité des cinq cents s'étoit prononcée pour le directoire, qui tendoit à rétablir le système de la terreur, comme remède à la situation très-fâcheuse de la république,



tandis que la majorité des anciens lui étoit entièrement opposée, à raison de sa juste horreur pour l'idée même de cet infâme régime. Cette majorité avoit courageusement repoussé toutes les résolutions révolutionnaires de l'autre conseil, que des messages du directoire avoient provoquées. Ainsi Buonaparte fut donc considéré comme le seul homme capable d'opérer la nouvelle révolution. Différentes conférences particulières furent consacrées à le mettre bien au fait des événemens antécédens, des raisons qui avoient donné naissance à la conjuration, à développer le plan qu'on croyoit devoir adopter, et les moyens d'exécution à l'appui. Il est aisé de se faire idée de l'enthousiasme d'un homme qui n'aspiroit d'abord qu'à se faire un nom, et qui entrevoyoit ensuite le moyen d'arriver au pouvoir souverain. La semence de l'ambition jetée dans cette terre, ne pouvoit que fructifier au centuple. Buonaparte, parfaitement d'accord avec le chef des conjurés, leur est présenté par son frère Lucien, homme d'un grand caractère et à ressources; il est accueilli par eux avec enthousiasme. Ce sentiment étoit partagé par toutes les troupes cantonnées à Paris et dans la banlieue, à raison de ses précédentes victoires. A son retour, elles se présentoient à son passage,

et se pressoient autour de lui ; le moment d'éclater étoit favorable ; la majorité des anciens y étoit décidée ; mais celle des cinq cents persévéroit à soutenir le directoire ; en le supprimant, en prenant des mesures aussi vigoureuses que bien combinées, cette majorité devoit nécessairement fléchir. Cependant, pour en obtenir un succès incontesté, le séjour de Paris parut trop dangereux. Sieyes et Lucien, fertiles en expédiens, même constitutionnels, imaginèrent la translation momentanée du corps législatif au château de Saint-Cloud. Elle fut ordonnée par le conseil des anciens, à qui cette initiative importante appartenoit en vertu des articles 102, 103 et 104 de la constitution de l'an III.

Cependant les affidés du directoire n'étoient pas tranquilles ; ils s'attendoient chaque jour à quelque événement sinistre. Une lettre de convocation des membres des cinq cents aperçue dans les bureaux de l'imprimerie du corps législatif, donna lieu au député Grandmaison de dénoncer cette impression comme un commencement de conspiration ; il demanda que l'imprimeur fût traduit à la barre pour donner au conseil les renseignemens relatifs à cette impression. Le secrétaire-général du comité des inspecteurs y fut également ap-

pelé. Chazal, ami de Sieyes et l'un des conjurés, présidoit. Il fit à l'imprimeur et au secrétaire de la commission, les interpellations arrêtées par le consul : ils répondirent, l'imprimeur, par l'exhibition pure et simple du manuscrit, sur lequel on lisoit le *bon à imprimer*, signé du secrétaire de la commission ; et le secrétaire déclara ne l'avoir délivré que par l'ordre exprès du député Lucien Buonaparte, membre de la commission. Lucien répondit qu'ayant vu le modèle de ces lettres à la commission des anciens, il avoit jugé convenable d'en ordonner de semblables pour le conseil des cinq cents, en cas de besoin. La dénonciation n'eut pas d'autre suite. La vérité est que ces lettres étoient destinées à la convocation, à Saint-Cloud, des membres des cinq cents sur lesquels on comptoit pour le coup de main, sauf à s'excuser auprès de ceux qui ne l'auroient pas reçue, sur la négligence des porteurs ou sur une fausse indication d'adresse. J'ai appris que l'imprimeur, bien versé dans la connoissance des mouvemens révolutionnaires, avoit dit que l'envoi de ces lettres aux cinq cents, lui avoit paru inusité. Il n'avoit pu s'empêcher d'en faire l'observation à quelques membres influens, qui, se fiant à sa discrétion, lui révélèrent l'emploi de ces lettres, et l'engagèrent à

faire ses dispositions pour l'impression des proclamations et autres publications nécessaires. Je tiens d'un de mes amis, qui avoit l'habitude d'aller chez cet imprimeur se fournir de toutes les brochures qui sortoient chaque matin de ses presses, que celui-ci, sur sa demande confidentielle de renseignemens sur les événemens de cette journée mémorable, lui avoit avoué être depuis trois jours au fait de la conspiration; qu'il ne l'avoit pas révélée dans l'intime conviction d'éloigner de nouveau le régime de 1793, et de la nécessité de cette nouvelle révolution pour le salut de l'Etat.

Ce qui sembleroit confirmer la vérité de cette assertion, c'est que la proclamation aux Français, sur la nécessité des mesures qu'on alloit prendre, fut affichée, le 18 brumaire avant la séance, soit à Paris, soit à St.-Cloud et sur la route; le décret de translation à Saint-Cloud fut aussi affiché au moment où Buonaparte prêtoit le serment de l'exécuter, et avant même que Barras et ses deux acolytes en eussent le moindre soupçon; le décret contenoit la défense formelle de s'assembler ailleurs et d'y délibérer. En vertu de ce même décret, que Buonaparte fut chargé de mettre à exécution, toutes les troupes de ligne, la garde du corps législatif, la garde nationale de Paris, furent mises sous ses ordres, avec

injonction de le reconnoître et de lui obéir comme à leur général. Bientôt celui-ci est appelé au conseil pour y recevoir la notification du décret, et prêter le serment de le faire exécuter; il y arrive, entouré de ce brillant état-major qui avoit partagé avec lui les honneurs des triomphes républicains.

Ce qui doit paroître plus extraordinaire que la mesure elle-même, c'est l'approbation donnée par le directoire, qui ordonnoit l'impression, l'affiche et l'exécution du décret. Elle étoit signée de Gohier, président. On m'a assuré que Barras, entièrement abusé, n'avoit opposé aucune résistance, dans la persuasion que le décret n'avoit d'autre objet que d'empêcher toutes les innovations projetées par Sieyes. Ce qui, surtout, paroît l'avoir induit dans cette erreur, c'est la commission d'exécuter le décret donnée à Buonaparte, qui lui étoit redevable de son élévation, et qu'il croyoit tout dévoué à sa personne; il comptoit avec un égal aveuglement sur ses affidés dans les deux conseils. La translation eut lieu le lendemain 19, et sans aucune espèce de mouvement contraire. Comment s'y seroit-on opposé? Buonaparte avoit les troupes à sa disposition; quant à la garde nationale, elle n'avoit point été requise; et tous les habitans, dans l'ignorance absolue des

causes de la translation, en attendoient avec anxiété le résultat. Plusieurs membres des deux conseils, supposés contraires au mouvement, n'avoient pas reçu de ces lettres de convocation dénoncées par Grandmaison, et qui avoient reçu leur destination; notamment Guyomar, membre des anciens, dont on craignoit l'influence que lui donnoit sa probité. Guyomar étoit fort éloigné d'être le partisan du directoire, dont il abhorroit les membres actuels, comme les restes odieux de l'affreuse montagne conventionnelle, mais il étoit celui de la constitution, et zélé républicain : il ne voyoit donc, dans toutes ces mesures, qu'une intrigue tendante à lui en substituer une moins républicaine. Plusieurs autres, en petit nombre, partageoient aussi cette opinion. Baudin (des Ardennes), mort subitement le jour de l'arrivée même de Buonaparte à Paris, *de joie*, disoit-on, *de cet heureux événement*, et qui jouissoit dans les anciens d'une très-grande influence, n'auroit pas été un léger obstacle à la réussite de cette journée. Si cette mort a été naturelle, elle n'a pu, certes, venir plus à propos. Il étoit assez singulier de voir des hommes peu faits pour s'entendre, les amis de la constitution et ceux du directoire, se trouver en ce moment réunis d'avis et d'efforts.

Il en étoit de même aux cinq cents. Mais les partisans du directoire étoient très-nombreux, et il étoit à craindre pour les conjurés qu'ils ne se refusassent aux innovations projetées. Camus étoit de cette opinion.

Sieyes et Roger-Ducos, qui avoient abandonné le directoire pour se rendre à Saint-Cloud, comptoient et recomptoient, sans cesse, les membres présens, afin de s'assurer s'ils avoient la majorité; et rien n'étoit moins probable que de l'obtenir. Chazal étoit l'intermédiaire entre les deux directeurs et la minorité.... Il cherchoit à la renforcer du suffrage des foibles qu'il recrutoit et espéroit gagner.

D'ailleurs, ce qui ajoutoit aux incertitudes, c'étoit la réception froide faite à Buonaparte par les grenadiers de la garde des consuls, qui n'avoient répondu que par un morne silence à la harangue courte et insignifiante du général ; ce qui mettoit dans la conduite de celui-ci, une hésitation qui pouvoit être funeste. Il se décida pourtant enfin à se montrer aux conseils. Il n'avoit rien à craindre à celui des anciens, dont la majorité étoit assurée et dévouée, mais celui des cinq cents étoit fort éloigné de vouloir se prêter aux innovations ; car, malgré la précaution de ne pas envoyer de lettres à quelques-uns de ses membres,

tous les amis, les créatures et les stipendiés du directoire se trouvoient en force. Aussi lorsque le président voulut d'abord faire part de l'objet de la translation, et faire adopter les mesures décrétées par les anciens, il ne put parvenir à se faire entendre; on vouloit même le précipiter du fauteuil; à l'instant où Buonaparte entra dans le conseil, il y fut accueilli par les vociférations d'un grand nombre de députés qui crioient, à tue-tête, *à bas le tyran!*... On conçoit assez qu'une semblable réception n'étoit pas propre à le rassurer et l'encourager. Buonaparte tente en vain de les haranguer; des cris continuels couvrent sa voix.... Bientôt il est environné de nombre de députés qui le serrent; on dit même que l'un d'eux, Aréna, étoit armé d'un poignard. Lucien, effrayé, et qui croit qu'on veut assassiner son frère, quitte le fauteuil pour voler à son secours. Plusieurs de leurs amis courent avertir les officiers-généraux du danger de leur chef... Alors Augereau, que n'intimide pas ce mouvement, et qui avoit déjà fait ses preuves le 18 fructidor, commande aux grenadiers de la garde de le suivre. Il se rend au conseil et y entre tambour battant. A cet aspect, le courage abandonne les affidés du directoire. A leur tour terrifiés, ils cherchent à fuir. Les uns se sau-

vent par les croisées et sautent dans le parc en jetant loin d'eux leurs toques et leur costume; les autres se pressent en foule vers la porte par laquelle Buonaparte se retire. Dans ce moment le grenadier Thomé, de faction, reçoit dans le bras un coup qui perce une des manches de son habit et effleure légèrement les chairs. Cette circonstance a donné lieu au bruit qu'on avoit voulu frapper Buonaparte du coup qu'avoit reçu le grenadier. Le général en étoit lui-même tellement convaincu, que, pâle et tremblant du danger qu'il avoit couru, il fallut le soutenir pour descendre l'escalier et le hisser sur son cheval. On rallia de suite le petit nombre des députés ou conjurés ou foibles, qu'on recueillit de tous côtés, pour leur faire adopter par assis et lever, et sans discussion, les décrets de l'autre chambre, c'est-à-dire, l'abolition du directoire; l'élimination du corps législatif de cinquante-un membres nominativement désignés comme ne faisant plus partie de la représentation nationale, à raison des excès et attentats dont ils s'étoient rendus constamment coupables, et notamment dans la séance du matin; la création d'une commission exécutive provisoire, revêtue des mêmes pouvoirs, investie de la même autorité que le directoire, et composée de trois consuls, Sieyes, Roger-Ducos et le général Buona-

parte. Un fait digne de remarque, c'est que les cinquante-un députés, éliminés, comme jacobins, furent aussi proscrits par ceux-là qui, le 18 fructidor, avoient envoyé, comme royalistes, leurs infortunés collègues à Cayenne.

Il faut dire ici un mot du poignard dont on a supposé Aréna armé: Aréna, corse et parent de Buonaparte, étoit son ennemi mortel. On sait assez ce que sont les haines de famille, surtout en Corse. Que le premier se fût élevé à Saint-Cloud contre Buonaparte, rien de plus naturel; mais le poignard n'est à cette scène qu'une addition purement dramatique. Un témoin oculaire m'a assuré que le coup reçu par le grenadier Thomé, venoit de ce qu'appuyé sur son fusil armé de sa baïonnette, l'arme avoit glissé au moment où la foule des députés se précipitoit vers la porte; repoussée et arrêtée à son épaule, elle avoit, par la violence du mouvement, percé son habit à cet endroit, et effleuré la peau. Ce qui est bien constant, c'est qu'on a voulu tirer parti de cet accident tout naturel, pour rendre les *députés directoriaux* tout à fait odieux, Buonaparte intéressant, et populariser ainsi la conspiration. Thomé, fêté, chéri par Buonaparte et sa femme, invité par elle à dîner, recevant un diamant de deux mille écus, un brevet d'officier, ne se

doutoit pas encore de la cause d'une aussi bonne fortune, lorsqu'on le lui apprit avec injonction de ne pas désavouer qu'il avoit sauvé Buonaparte d'un danger imminent. Il ne pouvoit assez rire de cette aventure si heureuse pour lui.

Quant à Aréna, il est mort plus tard sur l'échafaud, confondu, non sans raison, dans une autre conspiration de poignards. Il falloit qu'il fît raison à Buonaparte du poignard dont celui-ci n'avoit vu que l'ombre; point de moyen plus assuré pour l'empêcher de démentir le fait. Depuis, l'un des sept accusés d'avoir voulu tuer Buonaparte, a été pourvu d'une bonne place et a reçu, en son temps, la décoration de la légion d'honneur. Alors.... *Quantùm mutatus ab illo*.... Peut-être n'étoit-il à Saint-Cloud que figurant....

Au surplus, la commission consulaire provisoire étoit chargée spécialement de rétablir l'ordre dans toutes les parties de l'administration, la tranquillité intérieure, et d'aviser aux moyens de procurer une paix solide et durable; cette commission étoit, en outre, autorisée à envoyer partout des délégués. Le corps législatif, sans doute pour causer moins d'embarras à la commission consulaire, s'ajourna au 1er pluviôse an 8, 21 janvier 1800, le jour même de l'anniversaire du régicide. (Certes, Sieyes

avoit bien choisi l'époque.) Ce jour, les deux conseils devoient se réunir, de plein droit, dans leur palais respectif.

Séance tenante, et avant de se séparer, chacun des deux conseils nomma une commission de vingt-cinq membres pris dans son sein.

Pendant cet intervalle, ces deux commissions étoient investies du pouvoir législatif, dont celle des cinq cents exerceroit l'initiative sur les objets urgens de police, de législation et de finances, mais sur la proposition formelle et nécessaire des consuls. La commission des anciens, comme ce conseil, étoit investie du pouvoir d'accepter ou de refuser. Mais, indépendamment de ces attributions, ces mêmes commissions étoient chargées de préparer les changemens à apporter aux dispositions organiques de la constitution, dont l'expérience, disoit le décret, a fait sentir les vices et les inconvéniens. Les consuls étoient autorisés à présenter à ces commissions leurs vues sur cet objet important.

Tel a été le résultat et l'issue de ces fameux 18 et 19 brumaire an VIII, qui ont entièrement changé la face de la république.

Toute cette conspiration, qu'un seul mot de révélation possible auroit peut-être anéantie, est un acte de despotisme le plus extraordinaire et le plus absolu. Eh quoi!

ce peuple, dont, depuis onze ans, les charlatans politiques ne cessoient de proclamer la souveraineté, n'est ni consulté, ni appelé à délibérer sur la question de savoir s'il sera fait des modifications subversives de son existence, à cet acte constitutionnel si solennellement accepté comme loi de l'Etat! N'est-ce pas encore ici une faction qui, plus heureuse dans le choix de ses moyens, fait la loi, s'empare de tous les pouvoirs, impose à la France un joug tyrannique, et a cependant l'impudence de proclamer cette usurpation comme la sauvegarde de la souveraineté et de la liberté du peuple français!

Le 19 brumaire, les membres des deux commissions intermédiaires furent nommés; et les jours suivans, les trois consuls provisoires organisèrent le ministère, et désignèrent les agens du pouvoir exécutif.

Dès le 20 brumaire, trente-sept individus, dont plusieurs députés chassés du conseil pour s'être opposés aux journées précédentes, furent condamnés à la déportation; vingt autres furent exilés dans l'île d'Oléron; on ne vouloit laisser circuler aucun levain de mécontentement et de fermentation. Cependant, d'après le rapport du ministre de la police générale, annonçant que l'immense majorité des Français avoit applaudi aux *heureuses journées* des 18 et 19, cette peine de déportation et

d'exil fut, par arrêté du 4 frimaire, commuée en une surveillance de la haute police.

Pendant le consulat intermédiaire, la France étoit gouvernée par les trois consuls, Sieyes, Roger-Ducos et Buonaparte, avec une égale autorité; et tout marchoit de concert avec les deux commissions. Dans le même instant, Sieyes s'occupoit principalement de la rédaction de la constitution, dans laquelle figuroit un grand-électeur, dont il avoit créé la place pour régner en son nom. Mais Buonaparte n'étoit pas homme à laisser prendre ainsi la première place du gouvernement par un autre que par lui. Il renversa le projet de constitution de Sieyes. Ce projet fut relégué par Buonaparte dans la classe des conceptions métaphysiques qui ne sont bonnes qu'en spéculation. Cette définition est celle de Buonaparte lui-même, et recueillie de sa propre bouche. On se contenta donc de simples décrets additionnels à la convention déjà faite; mais il paroît que, par la conséquence du rejet de la constitution de Sieyes, et par suite d'imprudences graves de sa part, il fut éloigné du gouvernement définitif.

Bien certain de ne pouvoir, par sa propre faute, occuper le rang de premier consul, Sieyes ne voulut pas du second. Cambacerès et Lebrun furent moins difficiles; mais il eut la *satisfaction* de les

désigner lui-même, comme il avoit aussi désigné le premier, qui n'avoit pu être autre que Buonaparte; car celui-ci tenoit Sieyes dans sa dépendance, et une dépendance si absolue, qu'il n'étoit pas libre à ce dernier de faire un autre choix, et ces choix ne lui avoient été déférés que par cette raison. Mais, pour dédommager Sieyes d'un sacrifice et d'un rôle si pénibles, il fut nommé, à la réquisition de Buonaparte, membre et président du sénat.

Il reçut, à la même réquisition, à titre de récompense nationale, un domaine à son choix, d'une valeur de quatre cent mille francs.

La terre de Crosne lui avoit d'abord été destinée; mais les propriétaires en ayant réclamé et obtenu la restitution, Sieyes fut mis en possession de la ménagerie de Versailles.

Les lois organiques de la constitution terminées, proclamées et publiées, on procéda à la formation du sénat qu'elles créoient. Ce sénat conservateur, gardien de la constitution des lois, à la violation desquelles on devoit s'opposer, se trouvoit être le premier de tous les corps de l'Etat. Il étoit inamovible et indépendant, sans cependant avoir aucune action directe, aucune influence dans les actes du gouvernement. Ses attributions, claires et cir-

conscrites, ne pouvoient ni être étendues, ni resserrées. Il fut arrêté que Sieyes et Roger-Ducos, redevenus simples citoyens, seroient membres du sénat, et ils furent adjoints aux trois consuls, pour procéder à la nomination des soixante premiers membres de ce corps imposant. Sieyes, suivant l'intention de Buonaparte, en fut donc nommé le président par acclamation.

Ces lois furent généralement approuvées et acceptées, et le général Buonaparte devint, par le concours des circonstances, toutes heureuses pour lui, le premier magistrat de la république, et le chef suprême de ses armées, tandis que Sieyes, qui avoit imaginé faire revivre en sa personne le cardinal de Richelieu, fut précipité dans une nullité désespérante, dont ne l'a jamais consolé l'immense fortune qu'il reçut de Buonaparte.

Gouvernement consulaire, 22 *frimaire an VIII* (13 *décembre* 1799.) [1]

Le gouvernail de l'Etat étoit passé aux mains de Buonaparte. On lui avoit adjoint, comme second et troisième consuls, Cambacerès, ministre de la justice, et Lebrun,

[1] L'éditeur de cet ouvrage, afin de rétablir la vérité de plusieurs faits que l'abbé Georgel avoit altérés, a consulté quelques ouvrages, entre autres l'*Histoire de Buonaparte*, par M. P.....

membre du conseil des anciens ; mais ils ne figuroient là que pour approuver et comme cortége. Deux chambres exercèrent l'autorité législative ; le tribunat, qui discutoit les projets de lois et les proposoit ; le corps législatif, proprement dit, qui les déclaroit et les décrétoit sans le concours de la puissance exécutive.

Le 24 décembre, la constitution de l'an VIII fut acceptée, et le même jour le sénat conservateur organisé.

La journée du 18 brumaire avoit mis entre les mains de Buonaparte une véritable dictature. Quelque violente qu'eût été son usurpation, elle n'avoit pour ainsi dire éprouvé aucune opposition. Mais tous les bons esprits sentoient ce qu'un tel magistrat pouvoit entreprendre ; on gardoit le silence, à l'exception des intrigans, des parvenus de la révolution, qui comptoient trouver, autour de Buonaparte, un abri contre les secousses de l'état démocratique, et la garantie de tous les avantages qu'ils s'étoient procurés.

Tout conspiroit à assurer le succès de Buonaparte. Cependant il crut devoir effrayer encore les opposans déjà vaincus ; plusieurs députés qui lui avoient résisté à Saint-Cloud, quelques journalistes et plusieurs anciens jacobins furent arrêtés ; on publia une liste de déportation. Mais enfin les départemens restant tranquilles, et le

nouveau gouvernement consulaire étant paisiblement installé, ces mesures de rigueur ne reçurent point leur exécution.

Buonaparte se condamna à une pénible modération durant le consulat temporaire. Son intérêt même lui prescrivoit cette marche lente et circonspecte. Il sut paroître à propos modeste magistrat, et s'attirer la confiance; l'autorité qu'il exerçoit, bornée par les formes, absolue dans la réalité, il la rapportoit avec complaisance à la *grande nation*. Interprète servile de la prétendue reconnoissance nationale, le sénat consacra la modération du consul, en doublant la durée de la magistrature qui commençoit à peine. Cependant Buonaparte avoit encore de dangereux ennemis dans l'armée; l'esprit républicain étoit loin d'y être éteint; bien des chefs voyoient, avec jalousie, un de leurs égaux briser l'autorité nationale et les soumettre à la loi. L'armée d'Égypte devoit lui donner de vives inquiétudes.

Lorsqu'il la quitta en fugitif, il en avoit laissé le commandement à Kléber, en l'autorisant à traiter de l'évacuation du pays, selon que les circonstances et ses lumières le lui conseilleroient. Celui-ci, convaincu de l'impossibilité de conserver l'Egypte, après la destruction de la marine française dans la Méditerranée, et croyant rendre à

la France une armée précieuse encore, malgré ses pertes, et par la bravoure du soldat, et par les talens des chefs, conclut la fameuse convention d'El-Arisch. Mais auparavant il s'étoit hâté de convoquer un conseil de guerre, et d'adresser au directoire un rapport de la situation de l'armée et des affaires, au moment où il s'étoit trouvé chargé du commandement. Ce rapport, qui étoit véritablement un acte d'accusation contre Buonaparte, tomba entre les mains des Anglais, avec le vaisseau qui devoit le porter en France, et qui fut pris non loin des côtes de Provence. Le gouvernement britannique voulut profiter d'abord de ce que contenoit ce rapport; croyant que la situation de l'armée d'Egypte étoit désespérée et qu'elle se rendroit à discrétion, il rompit la convention d'El-Arisch; ensuite il transmit à Buonaparte, alors maître du pouvoir, ces mêmes pièces, où il lut la condamnation de sa conduite par ses anciens compagnons d'armes, et les témoignages énergiques de leur indignation. On pense bien que, d'après cette découverte, il ne songea pas à réclamer l'exécution du traité qui auroit ramené en France Kléber et son armée. Ils se virent donc condamnés à un éternel exil.

Avant l'arrivée de Buonaparte en France, la fortune avoit cessé d'être un peu moins

contraire aux armes de la république; néanmoins les coalisés étoient arrêtés plutôt que vaincus. Le premier consul se prépara à une seconde conquête de l'Italie; il résolut de porter des coups décisifs. Le général Moreau fut envoyé sur le Rhin; Buonaparte lui-même passa le Saint-Gothard. Gênes venoit de tomber, après une longue résistance, entre les mains des Autrichiens; la fameuse bataille de Marengo, livrée le 14 juin 1800, décida du sort de l'Italie. Cette bataille avoit été à l'avantage des Autrichiens jusqu'à la fin de la journée; déjà Mélas se croyoit vainqueur; l'armée française fuyoit de toutes parts, et Buonaparte, livré au plus affreux désespoir, ne voyoit plus aucun moyen de salut, lorsque Desaix, à peine arrivé d'Egypte, ayant réuni quelques réserves, vint exécuter, sur le centre des Autrichiens, une attaque dont le succès fut décisif. Les Autrichiens, trop certains de la victoire, furent complétement défaits; mais l'infortuné Desaix, à qui seul on devoit les palmes de cette journée, ne put jouir de son triomphe; une balle le renversa dès le commencement de l'attaque. Des bruits se sont répandus sur les véritables auteurs de sa mort; elle pouvoit être utile à Buonaparte, et telle étoit l'idée que l'on prenoit chaque jour de son machiavélisme, qu'on

Bataille de Marengo, 14 juin 1800.

l'accusa de l'avoir ordonnée. Presqu'au même moment, la main d'un Turc le débarrassa d'un ennemi dangereux. Kléber, qui, se voyant renfermé dans l'Egypte, se maintenoit par les ressources de la plus sage administration, tomba sous le poignard d'un Alépin, nommé Suleyman; après lui le commandement en chef échut, par rang d'ancienneté, au général Menou. Buonaparte, qui connoissoit toute son incapacité, le confirma comme s'il eût voulu assurer la destruction du reste de l'armée; en effet, deux mois après, à la suite de revers dont la honte ne retomba que sur le général, l'Egypte fut abandonnée aux Anglais et aux Turcs; il ne rentra en France que quelques foibles et misérables débris de cette armée qui étoit venu planter le drapeau tricolor sur les mosquées du Caire.

Tandis que la fortune combloit en Italie Buonaparte de ses faveurs, Moreau ajoutoit à sa gloire par la campagne d'Allemagne, et par sa célèbre victoire d'Hohenlinden. L'Autriche arrêta ses progrès, en demandant la paix; elle fut signée à Lunéville, le 9 février 1801. Ce traité confirma les concessions stipulées en faveur de la France dans celui de Campo-Formio. L'empereur céda en outre à la république française, tout le pays situé sur la rive gauche

du Rhin, depuis l'endroit où ce fleuve quitte le territoire helvétien, jusqu'à celui où il entre sur le territoire batave. Il reconnut l'indépendance des républiques batave, helvétique, cisalpine et ligurienne.

Tranquille au dehors, le premier consul eut à s'occuper de l'intérieur; les départemens de l'ouest étoient encore agités, et le nouveau gouvernement avoit pour ennemis les royalistes, les vrais amis de la patrie, et les restes impurs de la révolution. Ces derniers, toujours avides de meurtres, formèrent le dessein d'assassiner Buonaparte. Le dessein devoit être exécuté à l'Opéra, le jour de la première représentation des Horaces, 10 septembre; mais cette conspiration avoit tant de confidens, surtout parmi les gens de police, qu'il fut aisé de la faire avorter. On en arrêta les chefs désignés, Joseph Aréna, Topino-Lebrun, peintre, Cerachi, sculpteur romain, et Demerville, secrétaire et parent de Barrère. Mais, d'un autre côté, on préparoit un coup plus terrible; c'étoit la machine infernale qui éclata dans la rue Saint-Nicaise, le 3 nivôse an 9 (24 septembre 1801), au moment où Buonaparte se rendoit à l'Opéra. On ne conçoit pas comment il échappa à cette effroyable explosion, que sa voiture ne devança que de quelques secondes. D'ail-

leurs, ce danger lui fournit l'occasion de s'entourer d'une garde plus nombreuse, et de sacrifier un certain nombre de *jacobins* et de *royalistes;* car on voulut aussi rejeter le crime sur ces derniers; mais les fidèles amis de la monarchie étoient incapables de ce lâche attentat, eût-il même assuré le triomphe d'une cause sacrée. On accusa justement les jacobins, et le ministre Fouché présenta un rapport qui en dévouoit une centaine à la déportation, attendu que, si tous n'étoient pas criminels, tous étoient capables du crime; le sénat conservateur, malgré quelques oppositions, sanctionna cette jurisprudence, vraiment digne de 93. Peu de temps après, les conjurés du 10 septembre furent envoyés à l'échafaud; Buonaparte saisit alors l'occasion de se délivrer de quelques royalistes qui lui avoient voué une juste haine. On ne consulta plus le rapport de Fouché, on revint sur le premier jugement, et de prétendus chouans, qui s'honoroient du titre de zélés défenseurs de la monarchie, et de martyrs de la plus sainte des causes, payèrent de leur tête le crime des assassins du 3 nivôse.

Après avoir sacrifié à ses ressentimens et à ses craintes, Buonaparte sentit l'urgence de pacifier entièrement les départemens de l'ouest. Rêvant déjà sa cri-

minelle usurpation, il songea à se rattacher les différens partis ; il rappela les émigrés, et se montra même, il faut en convenir, généreux à leur égard ; il leur ménagea la faculté de recouvrer ce qui restoit invendu de leur patrimoine, tout en garantissant aux acquéreurs des domaines nationaux, la solidité de leurs transactions avec le gouvernement. Les mesures les plus adroites furent employées pour éteindre dans la Vendée les torches de la guerre civile; on poursuivit quelques chefs intrépides, qui surent jusqu'à la fin garder leur serment de fidélité au roi; on gagna les autres, et, surtout, on accorda de grandes faveurs à la masse de la population. Cette paix qui sembloit assurée, n'éteignit cependant pas les fermens des discordes civiles. Ils se renfermèrent dans des cœurs justement aigris par l'infortune, et qui se doutoient bien que la politique du consul, au lieu d'être inspirée par la vertu, n'étoit que le prélude d'un système d'ambition, fondé sur les bases de la corruption, de la dissimulation et de l'imposture. Lyon, illustre et intéressante victime de la plus héroïque fidélité, Lyon, dont les plaies saignaient encore, vit son industrie ranimée et encouragée par de nombreux bienfaits, et fut contrainte à la reconnoissance envers celui qui peut-être eût de nouveau renver

ses murailles, si les intérêts de son ambition l'eussent exigé.

Expédition de Saint-Domingue.

On avoit rassemblé dans la Bretagne des forces considérables, soi-disant afin de rétablir la tranquillité dans cette province; mais cette réunion de troupes avoit un autre but. Les principes pernicieux qui avoient renversé l'autel et le trône, avoient pénétré dans nos colonies, et les noirs s'étoient soustraits au pouvoir de la métropole. Toussaint-Louverture les commandoit. Depuis qu'on avoit brisé les chaînes des noirs, les grands mots de *liberté* et d'*égalité* leur étoient devenus familiers. La colonie de Saint-Domingue, si longtemps heureuse et tranquille sous le sceptre tutélaire de nos rois, n'offroit plus que l'aspect d'un repaire habité par des bêtes féroces. Il eût été possible, et surtout sage, de traiter avec le chef des noirs; Buonaparte, qui ne tint jamais compte du sang qu'il feroit verser pour arriver à son but, mit une fausse gloire à ramener au devoir Toussaint - Louverture et les siens, ou plutôt son intention fut de déporter des Français dont la présence l'inquiétoit, et gênoit ses vues perfides, et de se servir d'eux pour remettre en sa possession la plus riche de nos colonies. L'armée de l'ouest fut destinée à aller périr sous le ciel de Saint-Domingue. Ce dessein répandit l'effroi dans

toute la France ; on en eut même horreur ; la folle et déplorable expédition d'Egypte étoit encore présente à la pensée de tous les Français. L'armée de l'ouest murmuroit ; le général Bernadotte qui la commandoit, eût pu facilement la conduire sur Paris ; c'en étoit fait du despote futur ; mais celui qui ne s'étoit pas déterminé à s'opposer à Buonaparte au 18 brumaire, devoit hésiter encore à se déclarer contre lui ; il se borna à ne vouloir pas conduire l'armée à sa destination, ou, pour mieux dire, à sa perte. Le général Leclerc, beau-frère du consul, en fut chargé. L'expédition partit.

A l'exemple de Buonaparte, Toussaint affectoit le suprême pouvoir à Saint-Domingue ; son administration étoit parvenu à y rétablir le calme et l'ordre. Le premier consul, offensé du parallèle qu'on *osoit* établir entre lui et un chef d'*esclaves révoltés*, résolut de le punir comme coupable de haute trahison. Oubliant à quels malheurs il alloit livrer les colons blancs, il fit tous les apprêts de l'invasion avec une célérité incroyable. Une armée navale partit le 16 décembre 1801, sous les ordres de l'amiral Villaret ; le 5 février suivant, elle entra dans la rade du Cap-Français ; le même jour, l'armée commandée par Leclerc débarqua, malgré le feu des hommes de couleur, s'empara des forts et prit des

positions. Toussaint-Louverture, irrité de cette agression inattendue, reprit toute sa férocité naturelle. Ne respirant que la vengeance, il commanda l'incendie de la ville du Cap, le bombardement de la flotte, et le massacre de tous les blancs. Cependant Leclerc, par ordre de son beau-frère, avoit répandu dans la colonie des proclamations qui promettoient le pardon à tous ceux qui déposeroient sur-le-champ les armes. Les enfans de Toussaint avoient été élevés en France; Leclerc lui fit remettre une lettre du premier consul, dans laquelle ce dernier lui témoignoit, dans les termes les plus flatteurs, la reconnoissanee de la nation, et son estime particulière. Il lui disoit : « Je remets dans vos bras vos enfans, comblés des bienfaits du gouvernement, et capables, par l'éducation libérale qu'ils ont reçue, de seconder un jour vos efforts pour le rétablissement de la subordination et de la culture. » Les premiers mouvemens de Toussaint furent tout à la nature; il embrassa ses enfans; mais bientôt il pensa aux devoirs qu'il avoit juré de remplir : il s'arracha de leurs bras, et s'abandonna à sa destinée.

Les succès furent d'abord balancés; l'armée française, quoique souvent victorieuse, s'affoiblissoit de jour en jour par ses victoires mêmes. Le gouvernement britan-

nique ne cessoit d'approvisionner les rebelles de munitions, d'armes et de subsistances, et le pays, à la malignité duquel ils pouvoient facilement résister, leur offroit une foule de ressources dont l'armée française ne pouvoit profiter.

Le 11 mai 1802, la fortune sembla se déclarer pour le général Leclerc. Christophe, jaloux de la puissance de Toussaint, livra les troupes qu'il commandoit, et obligea ainsi Toussaint lui-même à se soumettre. Les approvisionnemens de son armée et son artillerie passèrent au pouvoir des Français. A l'exemple de son chef, le général Dessalines licencia les noirs qu'il commandoit, et souscrivit la capitulation. Un mois s'étoit à peine écoulé, que Toussaint, libre sur la foi d'un traité solennel, fut arrêté, chargé de fers, et conduit en France. Alors la politique du cabinet de Londres fit jouer tous ses ressorts; Dessalines écouta ses offres; il reçut aussitôt des munitions, des armes et des vivres, et rallia à lui tous les partis. Leclerc étoit mort; le général Ferrand rassembla les foibles débris de l'armée française, et attendit, dans la partie espagnole de Saint-Domingue, les renforts qui lui avoient été annoncés. Il les reçut enfin, reprit l'offensive, marcha contre Dessalines, et le repoussa, après lui avoir fait essuyer

de nombreuses défaites. Dessalines, monstre souillé de tous les crimes, fut massacré par ses propres soldats, le 16 octobre 1806. Ils mirent à leur tête Christophe.

De nouvelles rivalités déchirèrent la malheureuse colonie. Péthion vint disputer le pouvoir à Christophe. On doit remarquer ici jusqu'à quel point l'orgueil de Buonaparte fut fatal à la France, lorsqu'il voulut traiter Toussaint-Louverture comme un rebelle, au lieu de s'en faire un ami, et qu'il le força à s'armer contre la mère patrie. Toussaint avoit gouverné la colonie pour la conserver à la France, et chacun de ses successeurs a traité avec l'Angleterre pour s'en rendre le dominateur et le maître. Toussaint avoit reconnu, sans détour, la suprématie de la métropole, et voulut, par des transactions continuelles, intéresser le gouvernement et le commerce à la prospérité de la colonie ; tout autre, après lui, ne fut qu'un agent mercenaire de l'Angleterre. Voyons maintenant quel fut le sort de cet homme, à qui il n'a manqué peut-être que d'être placé sur un autre théâtre, pour mériter l'admiration de ses contemporains et de la postérité.

Le général Leclerc, toujours guidé par les instructions qu'il avoit reçues du premier consul, avoit, sous l'apparence de la conciliation et des égards, surpris la con-

fiance de Toussaint, qu'abandonnoient ses compagnons d'armes, séduits eux-mêmes par de fausses promesses. Toussaint, pris au piége, saisit, transporté en France avec ses enfans, instrumens et victimes de cette manœuvre perfide, a terminé sa vie dans un obscur cachot.

La fin si prompte de cet homme à la fleur de son âge, rempli de force et de santé, qui étoit persuadé que ses services seroient enfin reconnus, le mystère qui l'a enveloppée, le silence ministériel qui l'a suivie, tout semble accuser Buonaparte de l'avoir commandée, afin de prévenir des révélations qu'une éclatante procédure rendoit inévitables.

L'expédition de Saint-Domingue coûta des sommes énormes et trente ou quarante mille hommes d'excellentes troupes; on avoit choisi, en général, pour les envoyer à cette inévitable destruction, des corps qui n'avoient point servi sous Buonaparte, et une foule d'officiers mécontens. Ainsi, en perdant une belle colonie et une belle armée, le premier consul n'en voyoit son pouvoir que mieux affermi. N'en étoit-ce pas assez pour le consoler de pertes qui ne retomboient que sur la nation?

Cependant le rôle du premier consul devenoit de plus en plus brillant en Europe.

Dans l'intérieur de la France, tous les arts renaissoient à sa voix, et s'empressoient autour de lui d'étaler leurs merveilles. De nombreux canaux étoient ouverts à la libre circulation des produits de l'agriculture et de l'industrie. Des routes superbes traversoient le Mont-Blanc, le Simplon; l'art manufacturier vivifioit le commerce; l'agriculture étoit honorée; l'instruction publique se relevoit avec éclat sous les auspices de Buonaparte. On sembloit enfin devoir se reposer avec confiance sur un seul homme du présent et de l'avenir. Au commencement de 1802, le premier consul se fit déclarer président de la république cisalpine; il fit la paix avec la Russie, la Bavière, le Portugal et la Sicile; et conclut le traité d'Amiens avec la république batave, l'Espagne et l'Angleterre, qui, dans cette dernière négociation, étoit partie principale. Par ce traité, les possessions conquises par ce traité sont restituées à la France et à ses alliés; mais la Grande-Bretagne reste maîtresse de l'île de la Trinité, et des places fortes qui ont appartenu à la Hollande dans l'île de Ceylan. Celle de Malte est rendue à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et déclarée indépendante. Comme on a pu le voir par la suite, l'Angleterre accordoit aux circonstances des

conditions que d'autres circonstances lui permettroient d'éluder. Au fait, la paix d'Amiens ne fut qu'une trève concertée entre les puissances ennemies de la France.

Buonaparte chercha aussi à se soumettre le clergé par la conclusion du concordat, que ratifia, au mois d'avril, le corps législatif. Voici la convention passée le 23 fructidor an IX (10 septembre 1801) entre le pape et le gouvernement français Je transcrirai tout entière cette pièce intéressante, en nous abstenant de toute réflexion, par respect pour le chef de la chrétienté.

Convention entre le Gouvernement français et sa sainteté Pie VII, échangée le 23 fructidor an IX (10 *septembre* 1801.) Concordat.

Le premier consul de la république française, et sa sainteté le souverain pontife *Pie VII*, ont nommé pour leurs plénipotentiaires respectifs :

Le premier consul, les citoyens *Joseph* Buonaparte, conseiller d'état; Cretet, conseiller d'état; et Bernier (1), docteur

(1) Ce Bernier fut depuis évêque de la façon de Buonaparte. Ce dernier n'ignoroit pas que Bernier étoit devenu, par ses barbares exécutions, par ses mœurs plus que licencieuses, un objet de mépris et d'horreur. Il avoit été du parti vendéen, mais c'étoit par spécula-

en théologie, curé de Saint-Laud d'Angers, muni de pleins pouvoirs.

Sa sainteté, son éminence monseigneur *Hercule* Consalvi, cardinal de la sainte Eglise romaine, diacre de Sainte-Agathe *ad suburram*, son secrétaire d'état; *Joseph* Spina, archevêque de Corinthe, prélat domestique de sa sainteté, assistant du trône pontifical; et le père Caselli, théologien consultant de sa sainteté; pareillement munis de pleins pouvoirs en bonne et due forme.

Lesquels, après l'échange des pleins pouvoirs respectifs, ont arrêté la convention suivante :

Convention entre le Gouvernement français et sa sainteté Pie VII.

Le gouvernement de la république française reconnoît que la religion catholique, apostolique et romaine, est la religion de la grande majorité des citoyens français.

Sa sainteté reconnoît également que cette même religion a retiré, et attend, encore en ce moment, le plus grand bien et le plus

---

tion qu'il s'en étoit constitué l'apôtre. Il satisfaisoit à la fois la soif de l'or, du sang, et son insatiable luxure; tous les chefs vendéens disoient hautement, qu'un tel monstre déshonoroit la cause royale.

grand éclat de l'établissement du culte catholique en France, et de la profession particulière qu'en font les consuls de la république.

En conséquence, d'après cette reconnoissance mutuelle, tant pour le bien de la religion que pour le maintien de la tranquillité intérieure, ils sont convenus de ce qui suit :

Art. Ier. La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France : son culte sera public, en se conformant aux réglemens de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.

II. Il sera fait par le saint siége, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français.

III. Sa sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français, qu'elle attend d'eux avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même celui de leurs siéges.

D'après cette exhortation, s'ils se refusoient à ce sacrifice commandé par le bien de l'Eglise (refus néanmoins auquel sa sainteté ne s'attend pas), il sera pourvu, par de nouveaux titulaires, au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle, de la manière suivante :

IV. Le premier consul de la république

nommera, dans les trois mois qui suivront la publication de la bulle de sa sainteté, aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle. Sa sainteté conférera l'institution canonique, suivant les formes établies par rapport à la France, avant le changement du gouvernement.

V. Les nominations aux évêchés qui vaqueront dans la suite, seront également faites par le premier consul, et l'institution canonique sera donnée par le saint siége, en conformité de l'article précédent.

VI. Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement, entre les mains du premier consul, le serment de fidélité qui étoit en usage avant le changement de gouvernement, exprimé dans les termes suivans :

« Je jure et promets à Dieu, sur les » saints Evangiles, de garder obéissance » et fidélité au gouvernement établi par la » constitution de la république française. » Je promets aussi de n'avoir aucune in- » telligence, de n'assister à aucun conseil, » de n'entretenir aucune ligue, soit au » dedans, soit au dehors, qui soit con- » traire à la tranquillité publique; et si, » dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends » qu'il se trame quelque chose au préju- » dice de l'Etat, je le ferai savoir au gou- » vernement. »

VII. Les ecclésiastiques du second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le gouvernement.

VIII. La formule de prière suivante sera récitée à la fin de l'office divin, dans toutes les églises catholiques de France :

Domine salvam fac rempublicam ;
Domine salvos fac consules.

IX. Les évêchés feront une nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, qui n'aura d'effet que d'après le consentement du gouvernement.

X. Les évêques nommeront aux cures.

Leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement.

XI. Les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale, et un séminaire pour leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à les doter.

XII. Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte, seront remises à la disposition des évêques.

XIII. Sa sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs de ces mêmes biens ; les droits et revenus y attachés

demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayant-causes.

XIV. Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés, dont les diocèses et les paroisses seront compris dans la circonscription nouvelle.

XV. Le gouvernement prendra également des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire, en faveur des églises, des fondations.

XVI. Sa sainteté reconnoît, dans le premier consul de la république française, les mêmes droits et prérogatives dont jouissoit près d'elle l'ancien gouvernement.

XVII. Il est convenu, entre les parties contractantes, que, dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier consul actuel, ne seroit pas catholique, les droits et prérogatives mentionnés dans l'article ci-dessus, et la nomination aux évêchés, seront réglés, par rapport à lui, par une nouvelle convention.

Les ratifications seront échangées à Paris dans l'espace de quarante jours.

Fait à Paris, le 26 messidor an IX.

Signé *Joseph* BUONAPARTE (L. S.); *Hercules, cardinalis* CONSALVI (L.S.); CRETET (L. S.); JOSEPH, *archiep. Corinthi* (L. S.); BERNIER (L. S.); *F. Carolus* CASELLI (L. S.).

Cette convention fut proclamée comme loi de la république, le 18 germinal an X. Le 27 du même mois, Buonaparte fit paroître une proclamation dans laquelle il invitoit tous les Français à se soumettre au concordat, en se vantant d'avoir su *rasseoir la religion sur sa base, en consultant des mesures avouées par la religion même.* C'est ainsi que cet homme ambitieux fit servir la religion à ses desseins Il sentoit la nécessité de faire concourir, avec la faveur dont il étoit l'objet, le juste et salutaire empire que le chef de l'Eglise exerçoit sur les cœurs. Si les circonstances l'eussent alors permis, Buonaparte auroit traité la cour de Rome à la manière d'Henri VIII, et de la confédération d'Augsbourg. J'ai dit que le respect dû au caractère sacré du chef de la chrétienté, m'interdisoit toute réflexion sur la convention que je viens de rapporter. Si l'on put s'étonner de voir le saint père se dépouiller des droits imprescriptibles qu'il tient de Dieu même, on dut gémir de sa bonne foi, lorsqu'il compta sur les promesses d'un homme qui déjà, dans le fond de son âme, avoit juré de renverser le trône pontifical. Nous le verrons bientôt exécuter ce projet exécrable, après avoir reçu de Pie VII l'onction royale, dans l'église métropolitaine de Paris.

Le perfide disciple de Machiavel marchoit à grands pas vers le but que s'étoit proposé son ambition ; l'envahissement du trône de Charlemagne et de saint Louis. Il fit entendre au sénat, que la nation française, reconnoissante des services qu'il lui avoit rendus, ne pouvoit pas faire moins que de lui décerner une magistrature perpétuelle. Le sénat lui offrit la prolongation du consulat pour dix ans, après l'expiration du premier terme de cette dignité. Le *héros du siècle, l'homme du destin*, rejeta avec dédain cet hommage, affectant de ne vouloir rien tenir que du vœu du peuple. Les préfets eurent donc l'ordre de le faire voter sur la question de savoir *si le consulat seroit à vie*. Cette proposition avoit été faite par le corps législatif sans discussion préliminaire. Il est inutile de dire que les votes furent tels qu'on les désiroit; la nation *souscrivit avec enthousiasme*, sur la foi du vote individuel, nécessairement infidèle, à son asservissement et à sa honte. Le 15 thermidor an X, le sénat, au nom de ce peuple indignement abusé, proclama NAPOLÉON BUONAPARTE, *consul à vie*, avec droit de se choisir un successeur. Sur ces entrefaites, il institua la légion d'honneur; en janvier 1803, il imagina de créer des sénatoreries ; c'est ainsi qu'avec des signes, des

Consulat à vie.

titres et de l'argent, il récompensoit les uns, séduisoit les autres, et excitoit chez tous l'ambition et la cupidité, encore plus que le dévouement. Cette même année, il eut l'audace de faire demander au roi Louis XVIII, de lui transporter ses droits au trône ; on devine assez quelle fut la réponse du vertueux monarque. Elle l'exposa, pendant quelque temps, aux piéges des agens de Buonaparte, et à des dangers auxquels il n'échappa que par une protection divine.

Projet de descente en Angleterre. Gouvernement impérial.

L'ANNÉE 1803 vit finir la paix d'Amiens. Buonaparte imagina alors, afin d'occuper toujours les esprits, et de détourner l'attention publique, qui, au sein du repos, auroit pu être enfin éveillée sur ses projets, Buonaparte, dis-je, imagina de menacer l'Angleterre des préparatifs d'une descente, pour laquelle on commença à construire les flottilles qui ont pourri sur les rades de la Manche. Une armée nombreuse se rassembla à Boulogne. Personne ne doutoit que, le débarquement des troupes étant heureusement effectué, l'île ne fût conquise, et que le gouvernement britannique n'allât, sur ses vaisseaux, chercher

un asile dans l'Inde. On crut aussi que le projet d'une descente en Angleterre étoit simulé, et qu'étant réellement un sujet de terreur pour l'Angleterre, elle obligeoit son gouvernement à concentrer ses forces, et à calmer les inquiétudes de la nation par des sacrifices de plus en plus nuisibles à son commerce.

Mais tandis que la marche toujours heureuse de Buonaparte vers le pouvoir, éblouissoit la multitude, quelques nobles débris de cette brave armée vendéenne, qui n'avoit compté dans ses rangs que des héros, avoient fait de nouveaux, hélas! et de vains efforts, pour le rétablissement de la monarchie.

Ce fut au commencement de 1804 que l'on révéla au public la conspiration de Georges Cadoudal, dans laquelle se trouvoient diversement impliqués les généraux Pichegru et Moreau; celui-ci fut arrêté chez lui dès le 15 février; Pichegru et Cadoudal échappèrent quelque temps aux recherches.

Ce fut un spectacle bien fait pour montrer à quel point on bravoit alors l'opinion, que de voir poursuivre des Français comme coupables d'avoir tenté de rétablir la royauté en France, au moment où un étranger se faisoit décerner lui-même la couronne impériale, et s'élevoit un trône sur le cadavre

du duc d'Enghien. Ce prince infortuné, inviolable dans l'asile que lui avoit ouvert le souverain de Bade, fut bientôt arrêté dans ce même asile et traduit à Vincennes. Ce fut assez de vingt-quatre heures pour la formation du tribunal, la procédure, le jugement et l'exécution. L'indignation fut universelle dans toute l'Europe : en France, elle fut populaire; elle se peignit sur tous les visages, et s'exprima par un silence accusateur. Ce fut le 4 mars que Buonaparte s'immola cette grande victime, dont la mort fut suivie, quelques semaines après, d'un *jubilé* en mémoire du rétablissement de la religion. A cette même époque, on proclama le code civil; et les impôts indirects qu'avoit abolis la révolution, furent rétablis sous le nom de *droits réunis*. Le 20 avril, le tribun Curée fit à son corps la proposition formelle d'élever Napoléon à l'empire; malgré la vive opposition de Carnot, le tribunat adopta cette proposition qui fut transmise au sénat. Ce corps la revêtit de la forme de *sénatus-consulte*, et elle fut soumise à la sanction du peuple, tandis que Pichegru périssoit étranglé dans sa prison et qu'on menaçoit Moreau de l'échafaud. Mais déjà le danger de ce général agitoit, ébranloit l'empire naissant : en dépit de la terrible police de Buonaparte,

Assassinat du duc d'Enghien.

Procès du général Moreau.

des rassemblemens dangereux se formèrent autour du Palais. Si Moreau eût dit un mot, eût fait un signe, on l'enlevoit du banc des accusés pour le porter en triomphe aux Tuileries. Moreau refusa le secours d'une insurrection populaire pour ne pas paroître justifier les complots qu'on lui imputoit, et le nouvel empereur, qui vouloit l'accabler de sa clémence, pressa sa condamnation à mort qu'un édit de grâce devoit suivre aussitôt. Il n'est pas certain que l'explosion qui étoit près d'éclater lui eût laissé le plaisir de ce nouveau genre de triomphe. Les juges, qui voyoient de plus près le danger, l'évitèrent en ne prononçant que la détention de l'illustre accusé, et dès qu'il n'y eut plus à craindre pour sa vie, la fermentation excitée en sa faveur s'apaisa faute d'aliment.

Mort de Georges Cadoudal.

Georges Cadoudal fût aussi sacrifié; les princes pleurèrent le trépas funeste et prématuré de ce jeune héros qui, tant de fois, leur avoit donné d'éclatantes preuves du plus entier dévouement.

Deux objets occupoient principalement Buonaparte (ou Napoléon, ainsi que l'usurpateur s'étoit fait appeler), le premier, de coaliser le continent contre l'Angleterre; le second, de revêtir de la sanction divine sa vocation à l'empire. Il négocia, ou plu-

tôt il manda à Paris le souverain pontife qui, au grand étonnement des peuples, des rois et de Rome elle-même, accourut à sa voix. Au milieu d'une pompe religieuse dont l'Eglise dut rougir, il répandit l'huile sainte sur le front de Buonaparte et de son épouse, Joséphine de Beauharnais, ancienne maîtresse de Barras, celle-là même à qui l'usurpateur devoit son étonnante fortune. On avoit publié solennellement le résultat des votes du peuple et de l'armée; malgré tous les moyens dont on avoit pu disposer, ils avoient été bien peu nombreux. Buonaparte ne s'empara pas moins du pouvoir souverain. Ce fut le 11 frimaire an 13 (2 décembre 1804), qu'il plaça la couronne impériale sur sa tête. Peu de jours après, il distribua ses aigles à l'armée; l'étonnement d'une fortune si prodigieuse tint lieu d'enthousiasme.

Sacre de l'usurpateur.

Alors, au milieu des soins qu'il donnoit aux affaires intérieures, il hâta les apprêts de la descente en Angleterre. Il visita les ports d'où les armées françaises devoient s'élancer contre les rives britanniques, Calais, Dunkerque, Ostende, Furnes, Nieuport, Flessingue. Il cherchoit à attirer sur son camp de Boulogne, l'attention et les regards de l'Europe; ce camp offroit l'aspect d'une ville superbe. Aux manœu-

Camp de Boulogne.

vres militaires se mêloient les danses et les spectacles; Paris et l'armée s'étoient, pour ainsi dire, réunis.

Cependant le cabinet de Saint-James avoit conjuré la tempête, et bravoit ces armemens avec une insultante ironie. Il avoit armé l'Autriche qui, tout à coup, s'empara de la Bavière et menaça l'Italie.

Au point où j'en suis, il n'y a plus qu'un seul homme dans l'état, et l'histoire de la France semble n'être que celle de Buonaparte.

La république cisalpine, la première se changea en royaume d'Italie, et l'antique *couronne de fer* des rois lombards fut encore placée, au commencement de 1805, sur la tête de Buonaparte. Gênes bientôt après fut réunie à la France, et il commença à doter ses parens aux dépens de l'Italie. L'Autriche voyoit avec dépit ces agrandissemens et les développemens de cette ambition insatiable que la guerre nourrissoit. Ruinée par cette guerre, affaiblie par ces envahissemens politiques que favorisoit la paix, il lui parut encore préférable de courir les chances des combats, et elle s'y prépara. L'Angleterre souffloit de tout son pouvoir le feu d'une guerre continentale. Paul I[er], qui étoit devenu l'admirateur passionné de Buonaparte, avoit été arraché

du trône. Une nouvelle ligue fut formée ; et Buonaparte se vit à la fin de l'année, non sans quelque plaisir, forcé de lever son camp de Boulogne pour courir aux Autrichiens. Leur attaque, qui fut trop hâtée, le retira d'un mauvais pas d'où il lui étoit désormais difficile de sortir avec gloire. Le plan qu'il avoit conçu, et qui étoit tout entier fondé sur la réunion par escadres de toutes les forces maritimes de la France et de l'Espagne dans la Manche, avoit échoué par l'active surveillance des Anglais. Buonaparte étoit déjà vengé dès le 18 octobre par la défaite et la prise d'une armée entière réduite à capituler dans Ulm; et le 2 décembre, pour célébrer l'anniversaire de son couronnement, il bat l'armée russe et les restes de l'armée autrichienne à Austerlitz : bataille décisive pour lui, et qui, livrée plus tard, auroit pu entraîner sa perte, si les Russes eussent voulu attendre le prince Charles, qui revenoit d'Italie avec un corps puissant, et les Prussiens décidés à se déclarer, dont les troupes étoient déjà en mouvement, mais qui prenant conseil de l'événement, parurent n'être venus que pour offrir leurs secours au vainqueur. Campagne de 1805.

La victoire d'Austerlitz fut suivie de la paix de Presbourg que l'Autriche paya de la perte de ses belles acquisitions en Italie. La cons- Paix de Presbourg.

titution de l'empire germanique fut aussi alors renversée. Des états indépendans se formèrent, et les maisons de Bavière et de Wurtemberg furent élevées à la dignité royale. Buonaparte n'avoit pas été moins heureux en Italie. Le prince vice-roi, qu'en 1806 il adopta pour son fils, avoit défendu le royaume contre les Autrichiens; le roi de Naples, entraîné par les Anglais à la guerre, avoit été réduit à chercher un asile en Sicile: tels furent les résultats des derniers efforts du célèbre Pitt contre la France. Il mourut au commencement de cette année 1806.

Mort de Pitt.

Buonaparte avoit profondément senti combien il lui importoit de ruiner le système offensif du gouvernement anglais. Il forma le vaste plan de l'exclure du continent, de le réduire à l'impuissance.

Ce fut pour commencer l'exécution de ses plans qu'il força cette année la Prusse à rompre avec l'Angleterre en s'emparant du Hanovre, et qu'il plaça ses frères Joseph et Louis sur les trônes de Naples et de Hollande : il vouloit parvenir à mettre toutes les côtes de l'Europe sous sa domination.

Le gouvernement anglais redoubla d'efforts pour l'arrêter dès ses premiers pas; il alarma la Prusse sur son indépendance, et celle-ci ne tarda pas à se présenter comme la protectrice des libertés de l'Alle-

magne, après qu'elle les avoit laissées détruire à Austerlitz. En attendant cette nouvelle guerre qui entrait parfaitement dans ses vues, Buonaparte s'occupa cette année au dedans de quelques mesures qu'il ne faut pas passer sous silence. Il chercha à se concilier le clergé en rétablissant les honneurs de l'église de Saint-Denis, en y érigeant des autels expiatoires, en rendant le Panthéon au culte catholique sous l'invocation de Sainte-Geneviève, conformément à la première destination de ce temple dont il ordonna l'achèvement. Il publia un catéchisme commun à tous les diocèses et créa une université impériale, comme deux moyens de s'emparer des esprits dès l'enfance et de façonner les générations naissantes à son joug. Il voulut en même temps qu'en jouissant des droits de cité, les Juifs cessassent de se tenir dans une sorte de séparation du reste de l'état, et qu'ils proclamassent un corps de doctrines compatibles avec le titre et les devoirs de citoyens de l'empire; enfin il se fit déclarer protecteur des états d'Allemagne, unis sous le le titre de *Confédération du Rhin*. Confédération du Rhin.

Ce nouveau pas accéléra peut-être la guerre de la Prusse. Elle éclata le 1er octobre, et dès le 14, la seule bataille d'Iéna Bataille d'Iéna. parut avoir brisé tous les ressorts de cette monarchie.

Tandis que ses débris se replioient vers les frontières de la Russie, la Saxe se livroit au vainqueur, et son prince y gagnoit le titre de roi : mais l'hiver n'arrêtoit pas les colonnes françaises. Le 10 février 1807, la terrible bataille d'Eylau attesta leur courage. Selon beaucoup de récits, peu s'en fallut qu'à Eylau, la rigueur de la saison et l'opiniâtre résistance des Russes, ne déterminassent une retraite qui auroit pu avoir les suites les plus fâcheuses. Les Russes se retirèrent; la belle saison rendit aux Français toute leur supériorité; Dantzick succomba; et la victoire de Friedland amena, le 8 juillet, la paix de Tilsit, qui ne laissa à la Prusse qu'un rang très-secondaire parmi les puissances, créa à ses dépens le royaume de Westphalie pour Jérôme Buonaparte, et le duché de Varsovie pour le roi de Saxe. Au milieu de ces succès, on peut remarquer la foible opposition de la Suède, et celle que, dans l'intérieur, essaya d'élever le tribunat, le seul corps où la liberté et la publicité des discussions favorisât le courage des ennemis du plus affreux despotisme.

Bataille d'Eylau.

Bataille de Friedland; paix de Tilsit.

Le sénat fut chargé de prouver que le tribunat étoit devenu une superfétation sous l'empire de la constitution impériale, et le tribunat fut supprimé. Bientôt après, tandis que les divisions et les haines dans

Suppression du tribunat.

la famille du roi d'Espagne la livroient aux machiavéliques combinaisons de Buonaparte, qu'il la leurroit de l'acquisition du Portugal, et enlevoit la Toscane à l'une de ses branches, on le vit harceler de ses intrigues le souverain pontife, l'accabler de dégoûts au milieu de sa capitale, où il faisoit exercer une domination absolue jusqu'à ce qu'il eût mis l'Italie entière sous sa main. Pour récompenser les ministres et les instrumens d'une ambition si fatigante, il créa, le 1[er] mars 1808, les titres de la noblesse impériale. Mais l'horrible discorde a éclaté parmi les princes d'Espagne. Ils viennent à Bayonne soumettre leurs griefs au tribunal de Napoléon. Il concilie tout, en les condamnant tous à lui abandonner leur empire. Joseph est proclamé roi d'Espagne; Murat le remplace à Naples; l'empereur de Russie est captivé aux conférences d'Erfurt: il consent à tous ces agrandissemens; les dépouilles de l'Angleterre et de la Turquie doivent être le prix de sa complaisance. Il semble que désormais Buonaparte ne puisse plus rencontrer d'obstacles; mais c'est alors qu'ils vont se multiplier autour de lui, et devenir de plus en plus insurmontables. Un vieillard, un foible prêtre lui oppose un indomptable caractère, et soulève lente-

Usurpation du trône d'Espagne.

ment contre lui la résistance redoutable de l'opinion.

Napoléon-Joseph étoit monté sur le trône d'Espagne sans éprouver d'obstacles. L'opposition se renfermoit dans les cœurs avec la haine. Le vil sénat de France avoit prodigué les éloges à Buonaparte; ils avoient érigé en titre de gloire le facile succès qu'avoient obtenu la perfidie et la violence. Le roi Charles, la reine et le prince de la Paix avoient été traînés à Compiègne, et les princes traduits à Valençay. L'indignation des peuples et des souverains étoit universelle; mais elle étoit contenue par la terreur. L'Angleterre seule veilla au salut de l'Europe; elle seconda les généreux efforts des Espagnols qui se soulevèrent enfin contre l'usurpateur. La péninsule espagnole est encore le théâtre sur lequel deux nations, rivales de valeur et de haine, se livrent d'horribles combats, par des motifs et sous des auspices bien différens. Dès l'ouverture de cette lutte entre un gouvernement généreux et un injuste ravisseur, les vœux du monde se sont prononcés en faveur de l'Angleterre; Buonaparte a contre lui Dieu et les hommes. Attendons l'issue de cette guerre que la constance et le dévouement espagnol rendront à jamais mémorable.

Guerre d'Espagne.

Buonaparte dans ses bulletins déprime l'armée anglaise et la nation espagnole. Il apprendra trop peut-être qu'il n'a pas à combattre, comme le lui répètent d'odieux adulateurs, quelques hordes de brigands, de fanatiques révoltés, un parti que la nation désavoue, mais la nation elle-même, mais des citoyens fidèles à la religion et à la patrie, mais un gouvernement dont l'Angleterre est l'âme et le conseil.

Campagne de 1809.

L'année dernière (année 1809), l'Autriche, encore tentée par les circonstances, se décida à une nouvelle et terrible attaque. Buonaparte, dont le grand art est de devancer son ennemi, remplit les cadres de tous les corps, et ordonna de nouvelles levées. Il attaqua, en même temps, l'empereur d'Autriche, dans l'Italie et dans l'Allemagne. Partout il fut vainqueur. Il revint à Vienne; la victoire de Wagram le rendit encore maître de dicter la loi à son superbe ennemi. Pendant ce temps les Anglais ont essayé d'opérer une diversion sur Anvers et les provinces belgiques. Il y avoit peu de forces sur ce point. Le ministre Fouché mit en mouvement, avec beaucoup d'activité, les gardes nationales. Le général Bernadotte imposa aux Anglais en se portant sur l'endroit menacé.

Victoire de Wagram.

Paix de Vienne.

La campagne de 1809 a été couronnée par la paix de Vienne, qui confirme et accroît, en faveur de Buonaparte, les concessions stipulées dans le traité de Presbourg. La Bavière et les princes de la confédération du Rhin se sont enrichis des dépouilles de l'empereur d'Autriche. La Hollande a été punie pour n'avoir pas pris une part assez active au système du blocus continental. Elle a perdu la Zélande et la liberté. Bientôt elle cessera d'être comptée parmi les nations. Par le même motif, ou plutôt sous le même prétexte, le pape a été dépouillé de ses états, Rome réunie à la France et le sort du chef de l'Eglise réglé par un sénatus-consulte. Le roi de Suède a perdu la couronne par suite de la funeste influence du despote corse.

Réunion de l'état ecclésiastique à la France.

Mais l'Europe, il faut l'espérer, sortira enfin de sa funeste léthargie. La vengeance s'amasse lentement au fond des cœurs. L'année dernière l'usurpateur a été menacé du poignard d'un jeune Allemand qui lui a annoncé deux cents conjurés résolus à délivrer le monde de l'ennemi de son repos. Buonaparte arme contre lui la justice du temps, d'autant plus inévitable qu'elle est plus tardive. Le jour viendra peut-être où les excès de sa tyrannie réclameront le glaive vengeur des rois réunis.

Cependant Buonaparte, épouvanté de la prédiction terrible du jeune Allemand, se hâta de conclure la paix. Il laissa entrevoir l'intention de se rapprocher davantage de l'empereur d'Autriche. Il demanda la main de l'archiduchesse Marie-Louise. Comme père et comme roi, François parut, dit-on, flotter dans un doute cruel. On a assuré qu'il ne s'étoit élevé aucun combat dans le cœur de la princesse, et qu'elle avoit formé le vœu secret d'être unie à Buonaparte à l'instant où elle n'avoit plus vu d'obstacle à cet hymen.

Mariage de Buonaparte avec Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche.

Le vœu de l'usurpateur fut accueilli par le cabinet autrichien. L'empereur d'Autriche a comblé, par le sacrifice de sa fille, la mesure des humiliations que la fortune lui avoit fait subir. Cette considération n'a pu être immolée qu'à des intérêts très-puissans : le danger d'un refus, et la nécessité de tromper le conquérant. On a pu pénétrer les intentions du cabinet de Vienne. Le conseil aulique a montré aux regards de l'empereur, la perspective de l'avantage que lui promettoit cette alliance. Un rapprochement de cette nature entre la plus orgueilleuse famille de l'Europe, et l'obscur protégé de M. de Marbœuf, ne peut être qu'un piége.

La maison d'Autriche a dû songer d'a-

bord à se rassurer sur son existence politique, deux fois menacée; à recouvrer son rang, à réparer des pertes immenses en territoire, en armée, en considération politique et militaire.

Au commencement de cette année, le mariage de Buonaparte avec Marie-Louise a été solennellement annoncé au sénat et au corps législatif. Joséphine de Beauharnais a été une victime absolument passive; elle s'est résignée, *pour le bien de l'Etat*, au divorce, à la douleur, à l'exil. En vain l'opinion publique a invoqué les lois qui attestent la sainteté d'un premier hymen; en vain on a gémi sur cette atteinte publique portée aux mœurs et à la religion; tout a dû céder à l'orgueil insatiable de l'usurpateur. L'état de Rome a été réuni à l'empire; et, après avoir publié le code pénal, Buonaparte a fait monter sur le trône, en ce moment le plus éclatant de l'univers, l'archiduchesse Marie-Louise.

Joséphine de Beauharnais.

C'est ainsi que l'Europe est enchaînée au joug du plus affreux despotisme. Un seul moyen lui reste pour s'affranchir enfin du système de conquêtes et de spoliations de l'usurpateur; c'est un plan bien tracé et bien suivi d'une confédération générale et indissoluble. Que les

rois de l'Europe finissent enfin par s'entendre entr'eux; qu'ils s'unissent contre le tyran, qu'ils le renversent; et puissé-je, avant d'entrer dans la tombe, voir encore flotter les lis sur les dômes sacrés de nos temples !

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.


Stanford University Libraries
3 6105 012 561 671

